

DANIELLE COULOMBE

L'INCIDENCE DE L'ÉDUCATION DANS
LA CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ
FRANCO-ONTARIENNE : LE RÔLE DU CLERGÉ
ET LA CONTRIBUTION DES SOEURS
DE NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL SECOURS
À HEARST, 1917-1942

Thèse
présentée
à la Faculté des études supérieures
de l'Université Laval
pour l'obtention
du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.)

Département d'histoire
FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

NOVEMBRE 1997



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

Acquisitions et
services bibliographiques

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-25396-1

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉS.....	iv
AVANT-PROPOS.....	vi
ABRÉVIATIONS.....	viii
INTRODUCTION	
Bilan historiographique.....	4
Problématique et hypothèses.....	24
Sources et méthodologie.....	28
CHAPITRE I UNE GRANDE ZONE D'ARGILE À COLONISER DANS LE NORD-EST ONTARIEN	
1.1 Le développement des ressources naturelles dans le Nouvel Ontario.....	38
1.2 Les tenants de la colonisation agricole.....	41
1.2.1 Le gouvernement ontarien.....	42
1.2.2 Les compagnies ferroviaires.....	47
1.2.3 Le clergé catholique.....	47
1.3 L'établissement des Canadien-ne-s français-es dans la Grande Zone argileuse.....	51
CHAPITRE II LA SITUATION LINGUISTIQUE ET SCOLAIRE EN ONTARIO : 1840-1940	
2.1 La mise en place et le fonctionnement du système scolaire d'État.....	61
2.2 Les particularités du système scolaire ontarien.....	70
2.2.1 Les écoles séparées: «des écoles publiques particulières».....	74
2.2.2 Une composante bilingue.....	78
2.3 Prélude au Règlement 17: l'arrière-plan historique.....	82
2.3.1 L'Ontario anglo-saxon et protestant.....	83
2.3.2 Une communauté francophone et catholique en Ontario.....	86
2.4 Le Règlement 17.....	87
2.5 La fin d'une crise.....	91

CHAPITRE III LE PROJET DE COLONISATION SOUTENU PAR MGR HALLÉ : RÊVES ET RÉALITÉS, 1919-1939

3.1 Joseph Hallé: évêque-colonisateur.....	100
3.2 Les grands espoirs: la décennie de 1920	106
3.3 Les espoirs déçus: les années 1930.....	118

CHAPITRE IV LA MISE EN PLACE ET L'ÉVOLUTION AU SYSTÈME SCOLAIRE SÉPARÉ DE LANGUE FRANÇAISE À HEARST

4.1 La création de «la Roman Catholic Separate School Section no. 1 Kendall».....	133
4.2 La première décennie, 1917-1927.....	137
4.2.1 La précarité du début, 1917-1920.....	139
4.2.2 L'évolution en marge de la légalité, 1920-1927.....	141
4.3 L'espoir de jours meilleurs, 1927-1930.....	153
4.4 Le maintien du système scolaire séparé de langue française à Hearst pendant la crise économique des années 1930.....	166
4.4.1 La reconnaissance de la dette: difficultés et conflits	167
4.4.2 La survivance de l'école dans un contexte d'endettement chronique.....	178
4.5 Enseigner à Hearst après le démantèlement du Règlement 17: les exigences du fonctionnement dans la légalité.....	186

CHAPITRE V LES SOEURS DE NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL SECOURS BÂTISSEURES D'UNE COMMUNAUTÉ FRANCO- ONTARIENNE

5.1 Fonder un couvent-pensionnat dans une région de colonisation ...	211
5.2 Pionnières de l'enseignement.....	220
La vie au pensionnat.....	227
5.3.1 La première décennie, 1920-1930	228
5.3.2 Survivre pendant la crise économique des années 1930.....	236
5.4 Agentes paroissiales et communautaires	244
5.5 Au service de Mgr Hallé.....	247
5.6 Quitter Hearst.....	252
CONCLUSION.....	261

	<u>Page</u>
ANNEXE A: Rapports des inspecteurs. Rapports retrouvés pour la période 1917-1942.....	273
ANNEXE B: Religieuses de la congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours	275
ANNEXE C: Langue maternelle des élèves fréquentant l'école séparée de Hearst sous la responsabilité de la R.C.S.S. Kendall no. 1	276
GLOSSAIRE.....	277
BIBLIOGRAPHIE.....	279

RÉSUMÉ

L'incidence de l'éducation dans la création d'une communauté francophone et catholique à Hearst, tel est le propos de cette thèse. Pour ce, elle s'intéresse notamment à la venue et à l'établissement des Canadien-ne-s français-es dans cette région du nord de l'Ontario. D'abord motivé-e-s par des considérations d'ordre économique, ces migrant-e-s sont appuyé-e-s et accompagné-e-s par le clergé catholique. Ce dernier entend ainsi favoriser l'enracinement de la langue et de la culture françaises ainsi que de la religion catholique dans ce coin de pays. La crise linguistique et scolaire qui secoue l'Ontario pendant les premières décennies du XXe siècle stimule par ailleurs l'ardeur nationaliste des clercs. Dans ce contexte, la mise en place et le fonctionnement d'une école catholique de langue française revêtent une importance tant symbolique que réelle. C'est pourquoi, au prix d'efforts incessants, ils vont puiser des ressources tant financières que humaines dans leur province natale, comme en témoigne d'ailleurs la venue des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours de Saint-Damien de Bellechasse. Leur présence et leur travail permettra la tenue non seulement d'un pensionnat-orphelinat mais aussi celle de l'école du village.

RÉSUMÉ

Cette thèse s'intéresse à la venue et à l'établissement des Canadien-ne-s français-es dans la région de Hearst et aux institutions dont elles et ils se dotent pour assurer la survie et le développement d'une communauté francophone et catholique dans le Nord-Est ontarien, après la Première Guerre mondiale. Généralement motivé-e-s par des considérations d'ordre économique, ces migrant-e-s élisent alors domicile dans une province majoritairement protestante et ouvertement francophobe.

Ce contexte rébarbatif attise les ardeurs d'une partie de l'élite clérico-nationaliste du Québec, qui souhaite l'enracinement de la langue et de la culture françaises ainsi que de la religion catholique partout au Canada. Inspiré par cette idéologie, Mgr Joseph Hallé, vicaire apostolique d'Ontario-Nord, souscrit entièrement à ce projet qui constitue pour lui un véritable projet de société. Pendant vingt ans, il oeuvre à la mise en place d'institutions qui desserviront la communauté francophone et catholique de Hearst et de la région. Parmi ces institutions, l'école figure en tête de liste. Pour déterminer l'incidence de l'éducation dans la fondation et l'évolution de la communauté francophone de Hearst, nous avons questionné diverses sources archivistiques. Nous nous sommes alors arrêtée à la période qui s'étend de 1917, date de fondation de la commission scolaire catholique de Hearst, à 1942, c'est-à-dire l'année qui suit le départ des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours.

À travers une reconstitution minutieuse des efforts menés par les entrepreneur-e-s en colonisation de Hearst pour doter le village d'une école séparée de langue française, nous avons constaté que le succès de l'entreprise dépendait en bonne partie des ressources financières et humaines en provenance du Québec. Ainsi, la présence et le travail de Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours (recrutées à Saint-Damien de Bellechasse au Québec) auront permis d'assurer, non sans difficultés, la tenue d'un pensionnat-orphelinat ainsi qu'une bonne partie des ressources humaines nécessaires au fonctionnement de l'école du village. De plus, les religieuses assument plusieurs responsabilités paroissiales et communautaires. Lorsqu'elles quittent Hearst en 1941, les acquis sont peu nombreux et ils restent fragiles. Néanmoins, ces bâtisseur-e-s ont établi des structures sur lesquelles leurs successeur-e-s pourront s'appuyer pour poursuivre le projet éducatif.

Avant-propos

Résultat d'un long cheminement intellectuel, cette thèse de doctorat n'aurait pas vu le jour sans l'appui constant de ma famille et de mon entourage. Au terme de ce parcours parfois ardu mais tellement stimulant, je désire remercier sincèrement celles et ceux qui, par leur travail, leurs encouragements et leur présence, ont rendu ce projet possible.

Ainsi, j'ai toujours pu compter sur l'aide, les judicieux conseils et la grande disponibilité de madame Johanne Daigle, ma directrice de recherche. Lors de nos longues conversations téléphoniques, elle savait toujours stimuler ma curiosité intellectuelle et prodiguer les encouragements m'incitant à poursuivre.

En m'accordant un congé sabbatique, le Collège Universitaire de Hearst, mon employeur, m'a permis d'entreprendre des études doctorales et pendant toute cette période, il m'a fourni l'appui dont j'avais besoin. Un merci spécial va à Gisèle Blanchette, Huguette Brisson, Diane Gaulin, Guylaine Lacroix-Boisvert, Johanne Morin-Corbeil et Raymond Tremblay.

Je désire également remercier la congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, le Conseil des Écoles séparées catholiques du District de Hearst et le diocèse de Hearst qui m'ont permis de consulter leurs archives. Merci tout spécialement à Soeur Huguette Lessard, archiviste à la maison mère des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours à Saint-Damien, et au Révérend René Grandmont, chancelier du diocèse de Hearst. Elle et il m'ont accueillie

chaleureusement, m'ont guidée à travers leurs archives, et ont patiemment répondu à mes nombreuses questions.

Sur une note plus personnelle, je désire exprimer ma gratitude à Guylaine Coulombe et à Jean Crépeau. Finalement, cette thèse n'aurait pas vu le jour sans l'appui de mon conjoint Guy et de notre fils Pierre. Je les remercie pour leur amour, leur appui, leurs encouragements indéfectibles et leur compréhension à l'égard de mes absences et de mes longs «séjours au grenier».

ABRÉVIATIONS

A.A.Q.	Archives de l'archidiocèse de Québec
A.C.L.	Archives du Collège de Lévis
A.C.U.H.	Archives du Collège Universitaire de Hearst
A.D.H.	Archives du diocèse de Hearst
A.P.O.	Archives publiques de l'Ontario
A.C. É. S. C. D. H.	Archives du Conseil des écoles séparées catholiques du district de Hearst
A.S.N.D.P.S.	Archives des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours
A.C.F.É.O.	Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario
R.C.S.S. no 1 Kendall	Roman Catholic Separate School Section no. 1 Kendall (nom officiel de la commission scolaire de Hearst)
Soeurs de N. D. P. S.	Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours
Soeurs de A.S.V.	Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge

INTRODUCTION

Le 26 juillet 1920, soeur Sainte-Colombe et soeur Saint-Pierre quittent Saint-Damien de Bellechasse, au Québec, pour se diriger vers Hearst dans le Nord-Est ontarien. Pour ces deux religieuses, tout comme pour la congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours (N. D. P. S.) à laquelle elles appartiennent, il s'agit d'une toute nouvelle aventure. Pour la première fois de leur histoire, deux religieuses quittent la maison mère pour aller fonder un couvent à l'extérieur du Québec. Un long trajet, sur le tracé du National Transcontinental, les mène à destination après quelques jours de route. En venant s'établir à Hearst pour prendre en charge l'enseignement destiné aux enfants catholiques de langue française, les deux fondatrices répondent à l'appel de Mgr Joseph Hallé, vicaire apostolique d'Ontario-Nord.¹

Installé à Hearst depuis un an, ce dernier oeuvre au développement de ce coin de pays en encourageant notamment ses concitoyen-ne-s de langue française à y élire domicile. Il souscrit ainsi au vaste projet de colonisation élaboré par une partie importante de l'élite clérico-nationaliste du Québec, projet visant, entre autres, à maintenir la force numérique des Canadien-ne-s français-es au Canada.

Cette volonté d'étendre la langue et la culture françaises ainsi que la religion catholique dans cette section du Nord-Est ontarien peut aussi s'expliquer par le texte particulier que l'on retrouve alors dans cette province. En effet, depuis la promulgation, en 1912, de la Circulaire no 17, mieux connue comme le

¹ En 1919, Joseph Hallé devient préfet apostolique d'Ontario-Nord. L'année suivante, on transforme la préfecture en vicariat apostolique. Comme Mgr Hallé ne détient le titre de préfet apostolique que pendant une courte période, nous avons choisi d'utiliser le terme vicaire apostolique ou évêque de Pétrée pour le désigner.

Règlement 17, l'usage et l'enseignement du français sont interdits dans les écoles de la province. Appuyé par des francophobes protestants et par une grande partie du clergé catholique de langue anglaise, le gouvernement ontarien entend ainsi rapidement assimiler les Canadien-ne-s français-es qui choisissent de vivre en Ontario.² Pourtant, plutôt que de décourager les promoteurs de la colonisation canadienne-française en Ontario, cette situation semble stimuler leurs ardeurs nationalistes et leur combativité.

Dans ce contexte, la prise en charge, par des religieuses du Québec, d'une école séparée à Hearst évoque symboliquement l'ampleur et la persistance de la controverse entourant la venue des francophones dans le Nord-Est ontarien.³ Les efforts consentis, pour mettre sur pied et faire fonctionner une école séparée, démontrent l'importance que les entrepreneurs en colonisation de Hearst accordent à l'éducation. Tout comme les revendications politiques en faveur de cette école, ils sont le reflet des luttes menées par les élites pour assurer la survie du français en Ontario.

Cette étude s'appuie sur l'existence de deux structures de pouvoir: l'une locale, francophone et catholique, l'autre provinciale, anglophone et d'inspiration

² Lorsque nous utilisons les termes francophobe et francophobie, nous référons aux sentiments de crainte, de méfiance et parfois même de haine exprimés par un nombre considérable d'anglophones, notamment les Orangistes, le parti conservateur ontarien et une partie du clergé catholique de langue anglaise, à l'égard des francophones vivant en Ontario.

³ Par école séparée, on entend une école confessionnelle. En Ontario, des garanties constitutionnelles permettent aux catholiques de mettre sur pied et de gérer leurs propres écoles. Subventionnées par la province au même titre que les écoles publiques, les écoles séparées sont régies par le département de l'Éducation (ministère depuis 1972) et doivent respecter toutes les exigences provinciales en matière d'éducation, notamment en ce qui concerne les programmes d'études et la formation du personnel enseignant. Par contre, elles n'ont pas accès à la même base fiscale que les écoles publiques. Par ailleurs, même si la loi ontarienne permet aussi l'existence d'écoles confessionnelles d'allégeance protestante, il en existe très peu dans la province. C'est pourquoi nous référons toujours à l'école catholique lorsque nous parlons d'école séparée.

protestante. Conçu en fonction de deux niveaux de pouvoir, le système scolaire ontarien permet aux contribuables de s'occuper de l'aspect local de la gestion de leur école. De plus, elles et ils en assument la majeure partie des coûts, car jusqu'à la fin des années 1930, les taxes foncières fournissent au moins 70 % du financement scolaire.⁴ C'est pourquoi la santé pécuniaire d'une commission scolaire dépend d'abord de celle des contribuables qui la financent. Ainsi, les commissions scolaires qui peuvent compter sur des revenus constants, générés par une communauté stable et bien établie, comme c'est généralement le cas dans le Vieil Ontario, réussissent à bien se tirer d'affaire.

Par contre, dans un milieu de colonisation comme Hearst, il y a peu de contribuables. Nous pouvons également présumer que ces personnes ne possèdent pas de propriétés de grande valeur. En tenant compte de ce contexte, il est permis de supposer qu'à ses débuts, l'école séparée fonctionne dans un dénuement semblable à celui qui caractérise la communauté qu'elle dessert. Durant la décennie suivante, elle subit probablement les contrecoups de la grande misère engendrée par la crise économique des années 1930. Pendant cette période, les Soeurs de N. D. P. S. assument la majeure partie des responsabilités liées à l'enseignement destiné aux enfants catholiques et francophones. Et c'est sans doute à force de travail et de privations qu'elles vont aussi réussir à faire fonctionner le pensionnat-orphelinat que Mgr Hallé leur confie.

L'organisation scolaire locale s'imbrique, rappelons-le, dans le système provincial. Or, ce dernier a été érigé en fonction des réalités et des besoins scolaires du Vieil Ontario et il est dirigé par des anglophones de religion protestante. Nous

⁴ Robert Stamp, *The Schools of Ontario 1876-1976*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, p. 21, p. 123 et p. 142.

pouvons donc supposer que dans un milieu de colonisation comme Hearst, les francophones catholiques, forcé-e-s de composer avec cette structure provinciale rencontreront certaines difficultés.

La structure et le fonctionnement du système scolaire provincial risquent donc de reproduire en substance certains des clivages retrouvés dans la société ontarienne. En ce sens, des enjeux d'ordre économique, idéologique et politique semblent intrinsèquement liés à l'étude de la réalisation d'un projet éducatif catholique et francophone comme celui de Hearst. L'exemple de Hearst nous permettra de déterminer le rôle et la place de l'éducation dans de telles circonstances. Il s'agira plus spécifiquement d'examiner comment s'articule le projet éducatif de celles et ceux qui choisissent de s'établir dans une région de colonisation d'une province majoritairement anglophone et, à bien des égards, francophobe.

Notre recherche débute avec la création, en 1917, de la commission scolaire séparée du village et se termine en 1942, c'est-à-dire peu de temps après le départ des Soeurs de N. D. P. S. L'année 1942 apparaît comme une date charnière dans l'histoire du système scolaire à Hearst car, en plus de la rupture qu'entraîne le départ des Soeurs de Saint-Damien, on assiste cette année-là à la création du Hearst High School. Ces changements, jumelés à la prospérité engendrée par la Deuxième Guerre mondiale, annoncent l'amorce d'une nouvelle étape dans l'histoire de l'éducation à Hearst.

Bilan historiographique

L'étude de l'établissement des Canadien-ne-s français-es dans le Nouvel-Ontario, envisagée sous l'angle de la mise en place et de l'évolution d'une école séparée de

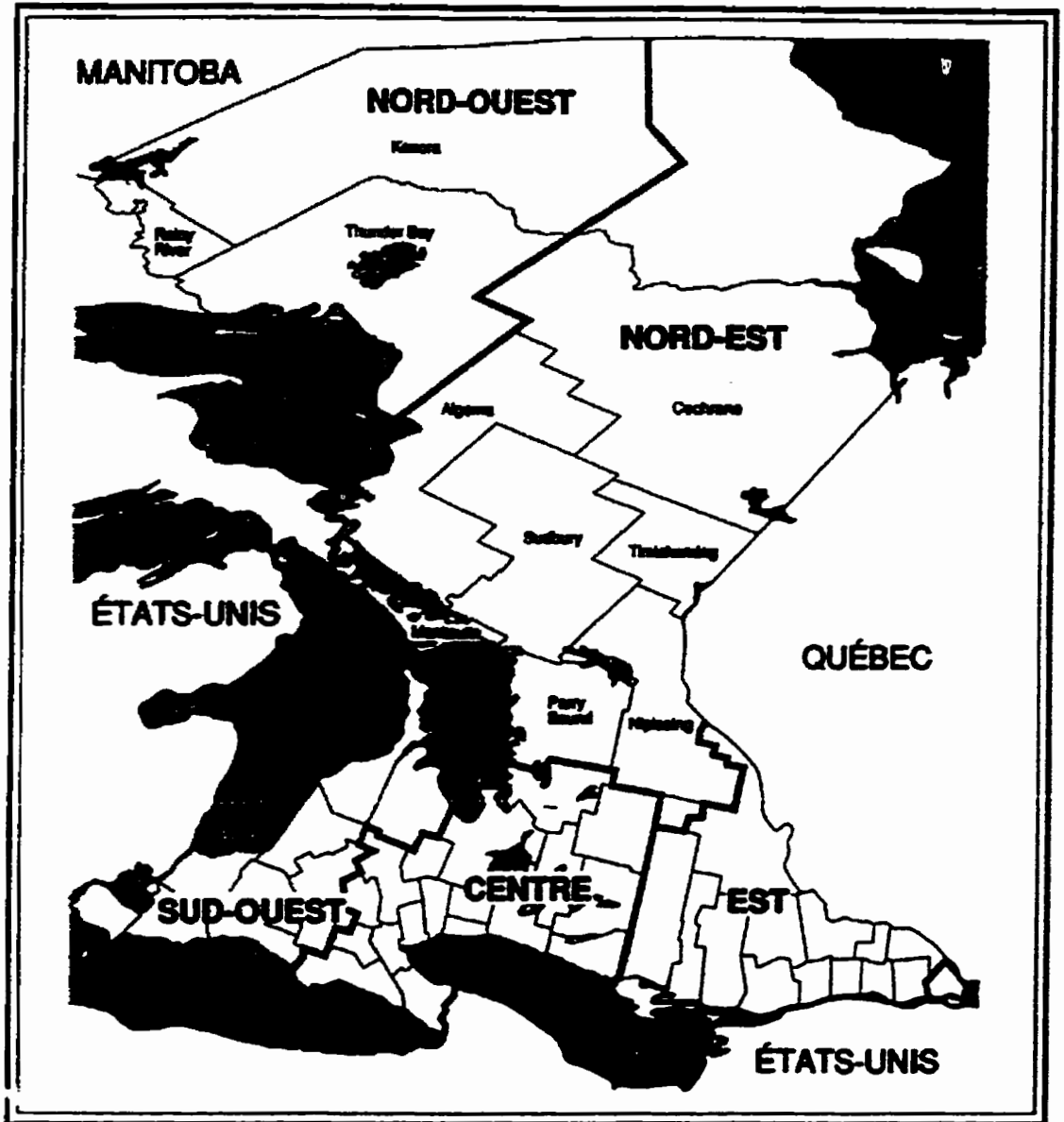
langue française, n'a guère retenu l'attention des historien-ne-s.⁵ Elles et ils ne se sont pas non plus arrêté-e-s au rôle et au travail de religieuses qui, comme celles de la congrégation des Soeurs de N. D. P. S., ont oeuvré dans les écoles séparées de cette région. Ceci nous amène donc à considérer des études traitant des principaux éléments constitutifs au sujet qui nous intéresse: l'histoire de la colonisation et l'histoire de l'éducation ainsi que leurs variantes. Pour ce faire, plusieurs éléments de l'historiographie québécoise, franco-ontarienne et ontarienne peuvent éclairer et appuyer notre démarche.

L'histoire des mouvements de colonisation au Québec a retenu l'attention de quelques auteurs. Jusqu'aux années 1940, ceux qui s'y intéressent le font surtout pour en continuer la promotion. Leurs écrits s'inspirent de ce que l'on identifie maintenant comme la thèse agriculturiste, c'est-à-dire une approche qui amène ses promoteurs à croire que seul «un retour à la terre» peut sauver le Québec des menaces extérieures qui le guettent (industrialisation, urbanisation, exode vers les États-Unis, anglicisation et laïcisation de la société). Cette interprétation du phénomène de la colonisation dans l'histoire du Québec laisse entrevoir une société où les principaux meneurs d'opinion, les clercs en particulier, refusent le modernisme, car seules les valeurs liées au passé glorieux de ce «petit peuple» (catholicisme, agriculture et vie rurale) peuvent aussi en assurer l'avenir. Ce genre de publications disparaît cependant pendant les années 1940 et, au cours des deux décennies suivantes, on relègue en quelque sorte ce sujet d'étude aux oubliettes.⁶

⁵ Tel qu'on peut le voir sur la carte I, le Nouvel-Ontario comprend tout le territoire qui s'ouvre à la colonisation grâce à l'avènement des chemins de fer. Il inclut l'axe Mattawa-North Bay, s'étend vers Sudbury, Sault Sainte-Marie et Thunder Bay et englobe les Grande et Petite Zones argileuses. Par opposition, le Vieil Ontario comprend le sud et l'est de la province, territoire graduellement habité par les gens de descendance européenne à partir de la venue des Loyalistes.

⁶ Normand Séguin, *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980. p. 31-35.

Régions, districts et comtés de l'Ontario



Carte I

Source: Roger Bernard, *Le travail et l'espoir. Migrations, développement économique et mobilité sociale, Québec/Ontario 1900-1985*, Hearst, Les Éditions Le Nordir, 1991, p. 104.

Ce n'est qu'à compter des années 1970 que des chercheurs s'intéressent à nouveau à cette question. En l'abordant selon de nouvelles perspectives et sous divers angles, ces derniers illustrent l'importance des mouvements de colonisation dans l'histoire économique, sociale et démographique du Québec. L'ouvrage de Normand Séguin sur la colonisation de la plaine d'Hébertville, au Saguenay, démontre que l'ouverture de cette région se fait d'abord en fonction des besoins de l'industrie forestière.⁷ L'agriculture ne réussit pas à devenir un secteur économique indépendant de la forêt, ce qui entraîne la formation de ce que Séguin identifie comme le système agro-forestier.

En étudiant la colonisation sous un autre angle, le géographe Christian Morissonneau en arrive à des conclusions bien différentes. Dans un livre intitulé *La terre promise: Le mythe du Nord québécois*, il formule ce qu'il est maintenant convenu d'appeler une interprétation géopolitique du phénomène de la colonisation au Québec.⁸ En s'inspirant de la thèse de la frontière, élaborée par l'historien américain F. J. Turner, l'auteur démontre que l'esprit ou le mythe de la frontière fait intégralement partie de l'histoire du Canada français, depuis les missionnaires et les coureurs de bois de la Nouvelle-France jusqu'aux bûcherons draveurs de l'Outaouais. Le nouveau continent, avec ses vastes territoires inoccupés, favorise l'émergence de cette «culture de la mobilité». À compter de 1837, ce mythe prend une allure septentrionale plutôt qu'occidentale, alors que le Nord devient la terre promise. Mais en s'emparant du Nord, on ne se limite pas à l'agriculture puisque les promoteurs de ce projet de société veulent développer tous les secteurs de l'activité humaine et économique.

⁷ Normand Séguin, *La conquête du sol au 19e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1977.

⁸ Christian Morissonneau, *La terre promise: le mythe du Nord québécois*, Montréal, Hurtubise, HMH, 1978.

En s'arrêtant à la colonisation de l'Abitibi, Maurice Asselin démontre comment, au début du XXe siècle, ce projet s'inscrit dans le modèle géopolitique présenté par Morissonneau.⁹ Élaboré, promu et encadré par le clergé, avec l'appui de la petite bourgeoisie, ce projet entend d'abord assurer la survie et l'épanouissement du peuple canadien-français. Consciente de la nécessité et de l'importance de s'étendre sur le territoire, l'élite tente de diriger et de contrôler cette mobilité. Pour les promoteurs de la colonisation de l'Abitibi, il est plus important d'occuper le sol que de le cultiver, car il faut d'abord garder le peuple canadien-français «à l'intérieur de l'espace culturel québécois». En plaçant la colonisation de l'Abitibi dans le contexte plus large d'un projet géopolitique, Asselin présente les promoteurs de la colonisation comme des gens d'action et le mouvement de colonisation comme un phénomène dynamique. Pour Séguin, Morissonneau et Asselin, l'agriculture ne constitue donc pas le seul ni même le premier objectif économique derrière tout le phénomène de la colonisation au Québec.

Par contre, dans une étude portant sur l'agriculture au Québec, Michel Morisset signale les liens qui existent entre la colonisation et l'agriculture familiale avant la Première Guerre mondiale.¹⁰ L'auteur démontre qu'au XIXe siècle, la ferme familiale traditionnelle favorise l'ouverture de fermes de colonisation à des coûts relativement bas, puisqu'elle fournit la main-d'oeuvre et les produits domestiques nécessaires à leur établissement. En augmentant le nombre d'acres en exploitation, les fermes des régions de colonisation permettent à l'agriculture familiale de continuer à répondre à la demande du marché. Comme cette demande croît lentement, les fermes familiales parviennent généralement à

⁹ Maurice Asselin, *La colonisation de l'Abitibi, un projet géopolitique*, Cahiers du Département d'Histoire et de Géographie, Rouyn, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, 1982.

¹⁰ Michel Morisset, *L'agriculture familiale au Québec*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1987.

nourrir la population non agricole. S'appuyant sur une main-d'oeuvre abondante et peu coûteuse, cette structure maintient le prix des produits agricoles très bas. Par ailleurs, l'Église catholique se fait la principale promotrice de cette colonisation qui doit, selon elle, assurer la survie du peuple canadien-français. Ce genre d'expansion démographique lui permet également de préserver dans le monde rural un pouvoir qu'elle sent menacé par l'industrialisation et l'urbanisation.

M. Morisset explique ensuite comment la Première Guerre mondiale favorise l'apparition d'une agriculture marchande, où les fermes de colonisation peuvent difficilement se tailler une place. Pendant les années 1930, la crise économique ravive, mais pour quelques années seulement, l'agriculture familiale et les fermes de colonisation au Québec.

Les auteurs mentionnés nous offrent des pistes intéressantes pour mieux comprendre certains aspects de la colonisation des Canadien-ne-s français-es dans le nord-est de l'Ontario, après la Première Guerre mondiale. Ces migrant-e-s sont certainement influencé-e-s par la situation qui prévaut alors dans leur province natale. Néanmoins, en optant pour une région de colonisation ontarienne, ces francophones doivent aussi s'adapter au contexte dans lequel évolue leur province d'adoption.

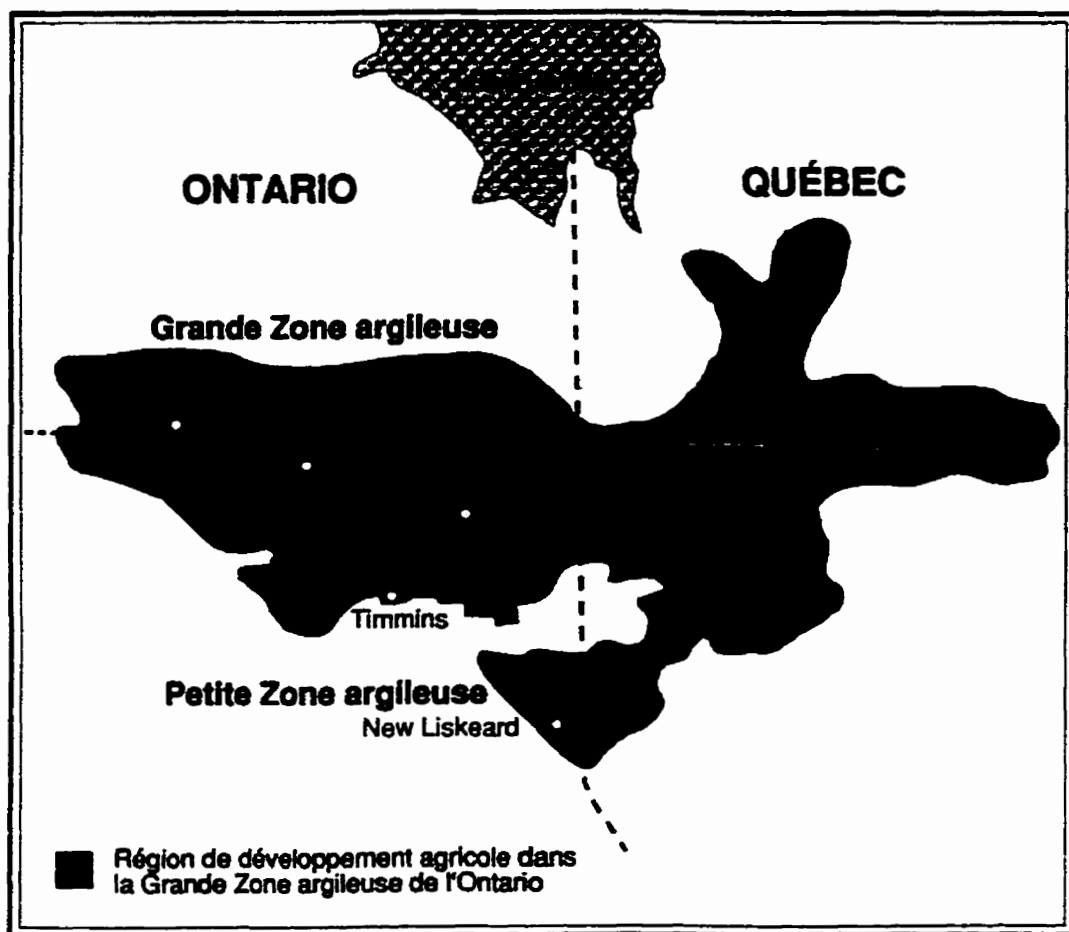
Il n'y a pas, en Ontario, d'auteur-e-s qui ont abordé le phénomène de la colonisation dans des perspectives semblables à celles retrouvées dans l'historiographie québécoise. Ce silence s'explique peut-être par le fait qu'en Ontario, le phénomène de la colonisation n'a pas la même signification et la

même importance idéologiques qu'au Québec. En effet, dans le Québec de la fin du XIXe et du début du XXe siècles, plusieurs croient que la colonisation s'avère le meilleur moyen pour assurer la survie et l'épanouissement du peuple canadien-français. Parmi eux, notons tout particulièrement le clergé catholique. Par ses appuis et ses interventions systématiques en faveur de la colonisation, l'Église catholique contribue à la mise en place d'un modèle de colonisation, au Québec. Un modèle de ce genre ne semble pas exister en Ontario. Les prêtres colonisateurs oeuvrant en sol ontarien s'inspirent certes du modèle québécois, cependant ils doivent aussi apprendre à composer avec les réalités du contexte ontarien. Or, pour la plupart des Ontarien-ne-s, la colonisation apparaît d'abord comme un moyen parmi d'autres pour stimuler le développement économique de toute la province. Et, même si certains s'inquiètent de la survivance de la société canadienne-anglaise, on ne ressent pas à cet égard la même urgence qu'au Canada français. Il est donc permis de supposer que la colonisation n'occupe pas une place aussi importante dans l'histoire et l'historiographie de l'Ontario que dans celles du Québec parce qu'elle n'a pas été motivée par des considérations idéologiques du même ordre.

Quelques auteurs se sont néanmoins intéressés à la colonisation de la section ontarienne de la Grande Zone argileuse qui s'étend de Cochrane à Hearst, tel qu'on peut le voir sur la carte II.¹¹ Ainsi, deux articles de Gaétan Vallières traitent de l'histoire de l'établissement des Canadien-ne-s français-es en Ontario. Dans le

¹¹ Faisant fi des frontières provinciales, la Grande Zone argileuse (*Great Clay Belt*) recouvre environ 70,000 milles carrés, dans le nord du Québec et de l'Ontario. Comme l'indique son nom, le sol de cette zone se compose d'argile. Géographiquement, la section ontarienne s'étend de la frontière québécoise à Geraldton. Néanmoins, on s'y réfère surtout pour la région qui va de Cochrane à Hearst. Pour sa part, la Petite Zone d'argile (*Little Clay Belt*) comprend la section longeant l'ouest du lac Témiscamingue, de Haileybury à Engleheart. John Kent "Agriculture in the Clay Belt of Northern Ontario", *The Canadian Geographer*, vol. X, no 2, 1966. p. 117-126.

Les Zones argileuses de l'Ontario



Carte II

Source: Roger Bernard, *Le travail et l'espoir. Migrations, développement économique et mobilité sociale, Québec/Ontario 1900-1985*, Hearst, Les Éditions Le Nordir, 1991, p. 42.

premier article, l'auteur s'arrête aux périodes de colonisation et aux régions de l'Ontario où elles et ils se sont installés.¹² Son deuxième article s'intéresse aux phénomènes historiques qui facilitent l'émergence d'une idéologie favorisant la colonisation dans le Québec du XIXe siècle. G. Vallières démontre comment les tenants de cette idéologie en arrivent graduellement à considérer l'Ontario comme une «terre privilégiée de colonisation hors-Québec». Ces derniers croient qu'en établissant des paroisses dans le Nord-Est ontarien, on pourra éventuellement relier la frontière québécoise à celle du Manitoba.¹³

Dans un article intitulé *La colonisation des Clay Belts du Nord-Ouest québécois et du Nord-Est ontarien*, Benoît Beaudry-Gourd analyse les politiques adoptées par chaque province pour promouvoir l'ouverture et l'établissement dans cette vaste région argileuse.¹⁴ Au Québec, le gouvernement appuie la colonisation agricole en venant directement en aide aux personnes qui s'établissent sur des terres. Ce genre d'encouragement n'existe pas en Ontario, où le gouvernement préfère investir dans le développement d'un réseau routier puisqu'il «attache beaucoup plus d'importance aux richesses du sous-sol et de la forêt qu'à l'agriculture».¹⁵ Ces approches divergentes influencent l'établissement des nouveaux et nouvelles venu-e-s dans les deux provinces, ce que quelques études plus anciennes illustrent

¹² Gaétan Vallières, "The Franco-Ontarian Experience", *The Quebec and Acadian Diaspora in North America*, Raymond Breton et Pierre Savard, (dir.), Toronto, The Multicultural History Society of Ontario, 1982.

¹³ Gaétan Vallières, «L'Ontario, terre privilégiée de colonisation hors-Québec: Une perception québécoise 1850-1930», *Revue du Nouvel Ontario*, no 6, 1984.

¹⁴ Benoît Beaudry-Gourd, «La colonisation des Clay Belts du Nord-Ouest québécois et du Nord-Est ontarien», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, no 2, sept 1973.

¹⁵ *Ibid.*, p. 254.

également.¹⁶

Des écrits portant sur l'histoire de l'ouverture et de l'évolution des villages du vicariat apostolique d'Ontario-Nord pourraient aussi faciliter notre travail mais, sauf pour l'ouvrage de Michel D'Amours, ce genre de document n'existe pas.¹⁷ En analysant le développement socio-économique et démographique du village de Moonbeam entre 1912 et 1950, D'Amours démontre comment la colonisation agricole n'a connu que des succès mitigés. Bien que les autorités politiques et religieuses croient dans le potentiel agricole de ce village et l'encouragent, l'industrie forestière devient rapidement le principal moteur économique de cette communauté.

Dans une étude sociologique intitulée «*Le travail et l'espoir*», Roger Bernard retrace pour sa part le sentier migratoire entre le Québec et la région de Hearst pour la période allant de 1900 à 1985. L'auteur conclut que les personnes qui migrent vers la région de Hearst le font d'abord pour des raisons économiques. Par ailleurs, pendant toute la période étudiée, ce sont les possibilités d'emploi dans l'industrie forestière qui attirent le plus grand nombre de migrant-e-s.¹⁸

Des ouvrages traitant de l'histoire de l'Ontario français offrent aussi des repères pertinents pour connaître et comprendre l'histoire de la colonisation du Nord-Est

16 G.P. Boucher et A. Gosselin, *Settlement Problems in Northwestern Quebec and Northeastern Ontario*, Ottawa, Ministère de l'Agriculture, 1944. George L. McDermott, "Frontiers of Settlement in the Great Clay Belt, Ontario and Quebec", *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 51, 1961. John R. Randall, "Settlement of the Great Claybelt of Northern Ontario and Quebec", *Geographical Society of Philadelphia Bulletin*, vol. xxxv, nos 3-4, juillet-octobre 1937.

17 Michel D'Amours, *Étude socio-économique d'une communauté francophone du Nord-Est ontarien: Moonbeam, 1912-1950*, Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1985.

18 Roger Bernard, *Le travail et l'espoir, Migrations, développement économique et mobilité sociale Québec/Ontario 1900-1985*, Hearst, Les Éditions Le Nordir, 1991.

ontarien. Peu nombreux et d'origine récente, ils permettent de situer et de comprendre l'ouverture et le développement du Nord-Est ontarien dans le contexte ontarien, d'une part, et dans celui de l'Ontario français, d'autre part.¹⁹ Notons particulièrement la série intitulée «L'Ontario français», qui s'intéresse à plusieurs aspects de l'histoire de la francophonie ontarienne.²⁰ On y présente, entre autres, l'histoire de la venue et de l'établissement des Canadien-ne-s français-es dans les différentes régions de la province, en insistant sur le contexte économique et social dans lequel cette communauté, éparpillée à travers l'Ontario, évolue, de la venue des premiers explorateurs de Nouvelle-France aux années 1970. Et, au cours des dernières années, des chercheur-e-s de diverses disciplines se sont regroupé-e-s pour faire état des recherches récentes sur la société franco-ontarienne.²¹

Par ailleurs, quelques publications générales sur l'histoire du Nord ontarien s'attardent succinctement aux divers aspects de l'établissement et du développement économique et social de cette région. Tel est notamment le cas du volume intitulé *Un vaste et merveilleux pays*, où les auteur-e-s nous offrent une histoire illustrée du nord de l'Ontario, soit de la région qui s'étend du Moyen

¹⁹ Gaétan Gervais, *La colonisation française et canadienne du Nipissingue (1610-1920)*, Études historiques no 2, North Bay, La Société historique du Nipissingue, 1980.

²⁰ Cette collection comprend dix ouvrages préparés dans le cadre du projet DOPELFO (Documents pédagogiques en langue française pour l'Ontario). Plusieurs de ces ouvrages reproduisent, pour usage pédagogique, des documents sur l'histoire de l'Ontario français. Tel est notamment le cas de l'ouvrage de Gaétan Vallières, intitulé *L'Ontario français par les documents*. En ce qui concerne l'histoire de la colonisation dans le Nord-Est ontarien, nous nous référons aux livres suivants: Robert Choquette, *L'Ontario français, historique*, St-Laurent, Éditions Études Vivantes, 1980. Jacques Grimard et Gaétan Vallières, *Travailleurs et gens d'affaires canadiens-français en Ontario*, St-Laurent, Éditions Études Vivantes, 1986.

²¹ Cornélius J. Jaenen, (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993. Jacques Cotnam, Yves Frenette et Agnès Whitfield, (dir.), *La francophonie ontarienne: bilan et perspectives de recherche*, Ottawa, Les Éditions Le Nordir, 1995.

Nord à la frontière du Manitoba.²² Nous pouvons également consulter les auteurs qui se sont intéressés à des aspects particuliers du développement du nord de l'Ontario.²³ Finalement, des oeuvres plus générales sur l'histoire de l'Ontario développent les grands paramètres à l'intérieur desquels se situe celle du nord de la province. Il en ressort que l'ouverture et le développement du nord de l'Ontario ont été rendus possible grâce à l'avènement des chemins de fer et à l'effervescence économique et industrielle que connaît le «Vieil Ontario» à la fin du XIXe siècle et au début du siècle suivant.²⁴

Les connaissances historiques et les points de repère retrouvés dans les ouvrages mentionnés guideront notre recherche sur la venue et l'établissement des Canadiens-français dans un milieu de colonisation comme Hearst. En plus de nous fournir des données factuelles, ils nous offrent les cadres de référence dans lesquels s'inscrivent l'histoire de l'Ontario français et celle du nord de la province.

À l'époque où la région de Hearst s'ouvre à la colonisation, la controverse entourant l'usage et l'enseignement du français dans les écoles de la province bat son plein. L'étude de la mise en place et du fonctionnement d'une école séparée pour desservir les élèves francophones peut, dans ce contexte, s'avérer particulièrement révélatrice. Une telle démarche s'inspire d'abord des

²² Matt Bray, Ernie Epp et Gaétan Gervais, (dir.), *Un vaste et merveilleux pays, Histoire illustrée du nord de l'Ontario*, Sudbury, Université Laurentienne et Thunder Bay, Université Lakehead, 1985.

²³ Gaétan Gervais, «Le réseau ferroviaire du nord-est de l'Ontario 1881-1931», *Revue de l'Université Laurentienne*, vol. XIII, no 2, février 1981. H.V. Nelles, *The Politics of Development, Forests, Mines and Hydro-electric Power in Ontario, 1849-1941*, Toronto, MacMillan of Canada, 1974. Albert Tucker, *Steam Into Wilderness, Ontario Northland Railway 1902-1962*, Toronto, Fitzhenry and Whiteside, 1978.

²⁴ Joseph Schull, *Ontario Since 1867*, Toronto, McClelland and Stewart, 1978. Randall White, *Ontario 1610-1985, A Political and Economic History*, Toronto, Dundurn Press, 1985.

publications traitant de l'histoire de l'éducation en Ontario. La production historiographique sur l'histoire de l'éducation dans cette province est cependant si volumineuse et variée que nous ne pouvons rendre compte que de ses principales caractéristiques.

Les premiers écrits sur l'histoire de l'éducation en Ontario nous présentent d'abord l'image d'un système scolaire qui, depuis ses premiers balbutiements, progresse constamment, réussissant à toujours mieux servir la population de la province.²⁵ Au cours des années 1970, quelques historien-ne-s, que D. J. Wilson qualifie de «révisionnistes»²⁶, remettent en question l'idée du progrès constant en histoire de l'éducation. Pour ce, elles et ils s'intéressent particulièrement au contexte social, économique et politique à l'intérieur duquel le système scolaire ontarien a été mis sur pied et a évolué. Leurs études accordent beaucoup d'importance au rôle et aux intérêts de l'État, ainsi qu'à ceux des promoteurs de la scolarisation de masse, dans la création et la mise en place du système scolaire dans le Canada-Ouest/Ontario, à partir du milieu du XIXe siècle. Ces recherches s'intéressent également à la centralisation et à la bureaucratisation engendrées par la mise en place du système scolaire ainsi qu'à la naissance d'une hiérarchie scolaire en milieux urbains. On explique alors l'apparition du système scolaire d'État par la théorie du contrôle social, c'est-à-dire par la volonté de l'État, et de la classe dominante qui l'appuie, d'imposer leur vision du monde. Théorie que d'autres historien-ne-s remettent par la suite en cause en étudiant l'émergence du

²⁵ Donald J. Wilson, "Some Observations on Recent Trends in Canadian Educational History", *An Imperfect Past: Education and Society in Canadian History*, Donald J. Wilson, (dir.), Vancouver, Centre for the Study of Curriculum and Instruction, 1984. L'auteur donne l'exemple des travaux de Charles Phillips et de Henry Johnson.

²⁶ Donald J. Wilson, *art. cit.* L'auteur divise les révisionnistes en deux groupes. Il considère Louis-Philippe Audet, Robert Stamp et Donald J. Wilson comme des révisionnistes modérés alors que Susan Houston et Alison Prentice figurent parmi les révisionnistes radicales.

système scolaire en milieu rural. Selon ces chercheur-e-s, c'est plutôt l'attitude des personnes qui oeuvrent à la mise en place des écoles rurales qui favoriserait la bureaucratisation et la centralisation du système, car elles font régulièrement appel aux fonctionnaires du département de l'Éducation pour les aider à régler leurs problèmes scolaires. Dans ce contexte, l'État agirait pour uniformiser le système et éliminer les iniquités locales, plutôt que pour contrôler le système.²⁷

Tout en s'inspirant de ces théories, les plus récentes publications en histoire de l'éducation amorcent de nouvelles réflexions à propos de l'avènement du système scolaire ontarien.²⁸ Ces oeuvres démontrent que la scolarisation en Ontario s'avère un phénomène complexe dans le monde rural comme dans les milieux urbains. De plus, elles s'interrogent sur l'importance que les différentes composantes de la société ontarienne accordent à cette scolarisation. Parmi ces groupes, les catholiques francophones de Hearst et les religieuses qui oeuvrent à l'école de ce village nous intéressent particulièrement.

Par ailleurs, depuis une vingtaine d'années, plusieurs historiennes effectuent des recherches sur la place et le rôle des femmes dans l'histoire de l'éducation en Ontario et nous en font connaître des facettes inédites.²⁹ Certaines de ces études portent sur l'accès des filles à l'éducation ainsi que sur le genre de formation qui leur est destinée. Quelques-unes s'intéressent à la place qu'occupent les femmes

²⁷ Martha Danylewycz et Alison Prentice, "Teachers, Gender and Bureaucratizing School Systems in Nineteenth-Century Montreal and Toronto", *History of Education Quarterly*, vol. 24, no 1, Spring 1984, p. 75. On note entre autres les travaux de Robert Gidney et de Douglas Lawr.

²⁸ Bruce Curtis, *Building the Educational State: Canada West 1836-1871*, London, The Althouse Press, 1988. Susan Houston et Alison Prentice, *Schooling and Scholars in Nineteenth-Century Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1988. Robert D. Gidney et Joyce W.P. Millar, *Inventing Secondary Education: The Rise of the High School in Nineteenth-Century Ontario*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990.

²⁹ Martha Danylewycz et Alison Prentice, *art cit.*, p. 76.

dans la structure scolaire qui prend forme dans les centres urbains à partir des années 1850. D'autres analysent les différences entre l'évolution des institutions scolaires des villes et celles des campagnes et démontrent comment les facteurs économiques, sociaux, religieux et régionaux influencent l'accès des filles à l'éducation, de même que l'évolution du travail des enseignantes. En mettant en lumière ces divers aspects de l'histoire de l'éducation, les historiennes constatent aussi les limites des interprétations liées au rôle de l'État dans la création du système scolaire ontarien, puisque ce système ne peut être considéré comme un tout homogène.³⁰ Ainsi, la diversité qui caractérise l'histoire générale de l'éducation en Ontario est également présente en ce qui concerne la place et le rôle des femmes dans cette histoire. Ces chercheuses se sont toutefois surtout intéressées à l'histoire des étudiantes et des enseignantes des écoles publiques de la province.

Alors que le système public englobe la majorité des élèves et du personnel enseignant des niveaux primaire et secondaire en Ontario, le système séparé dessert la population catholique de la province. Des divisions linguistiques séparent également les catholiques et engendrent, à la fin du XIXe siècle et au début du siècle suivant, de célèbres batailles. La place et le rôle des enseignantes laïques ayant oeuvré dans les écoles séparées francophones et anglophones n'ont pas retenu l'attention des historien-ne-s. La formation offerte aux étudiantes inscrites à l'École normale d'Ottawa a cependant fait l'objet d'un article.³¹

³⁰ Parmi les plus prolifiques, mentionnons Martha Danylewycz, Ruby Heap, Susan Houston et Alison Prentice.

³¹ Ruby Heap, Gabrielle Logan, «Contribuer à la gloire de Dieu et au bonheur de la patrie: les filles à l'École normale de l'Université d'Ottawa, 1923-1940», *Éducation et Francophonie*, vol. XIX, no 3, décembre 1991.

Par contre, quelques historiennes se sont intéressées aux religieuses enseignantes. Ces études traitent surtout de la philosophie éducative et de l'oeuvre de deux congrégations enseignantes. Dans un article portant sur la création et l'évolution du Couvent Rideau, R. Heap et N. Fahmy-Eid se penchent sur l'oeuvre des Soeurs Grises d'Ottawa.³² Elles démontrent comment ces religieuses, originaires de Montréal, comprennent leur milieu d'adoption et s'y adaptent rapidement. Ainsi, dès leur arrivée à Bytown, les religieuses offrent un enseignement bilingue, à l'image de la communauté catholique de la région. Elles savent aussi ajuster leurs programmes d'études aux exigences grandissantes du département de l'Éducation.

E. Smyth s'intéresse, quant à elle, aux Soeurs de Saint-Joseph de Toronto, congrégation qui oeuvre dans le réseau des écoles élémentaires séparées de cette ville et qui y dirige une Académie (genre d'école secondaire privée) pour jeunes filles. E. Smyth étudie l'évolution de l'Académie Saint-Joseph entre 1854 et 1911, époque où les systèmes primaire et secondaire prennent vraiment forme en Ontario.³³ L'auteure démontre comment les religieuses modifient graduellement leur programme d'études afin de le rendre conforme à celui existant dans les instituts collégiaux de l'Ontario. Les efforts des religieuses indiquent qu'elles entendent donner à leurs étudiantes une formation reconnue dans la province et ainsi permettre à leurs diplômées d'avoir accès aux études supérieures. Pour ce faire, la congrégation doit pouvoir compter sur un personnel enseignant hautement qualifié. Elle encourage donc constamment les enseignantes à parfaire

³² Ruby Heap et Nadia Fahmy-Eid, «Le couvent Rideau et les couvents du Canada français face au défi de la modernité (fin XIXe siècle - début XXe siècle)», *Cultures du Canada français*, no 6, 1989.

³³ Elizabeth Smyth, *The Lessons of Religion and Science: The Congregation of the Sisters of St. Joseph and St. Joseph's Academy, Toronto, 1854-1911*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, 1989.

leur formation scolaire et pédagogique. De par leurs attitudes et leur travail, les religieuses présentent à leurs étudiantes des modèles de femmes instruites et indépendantes. Par contre, elles ne remettent pas pour autant en question le fait que la très grande majorité de leurs diplômées deviendront des épouses, mères et ménagères. Ce faisant, le message que les religieuses transmettent au sujet du rôle et de la place des femmes dans leur société s'avère pour le moins ambigu.

Comme les Soeurs Grises à Ottawa et les Soeurs de Saint-Joseph à Toronto fonctionnent à la fois à l'intérieur et en marge du système public ontarien, leur travail éveille la méfiance des autorités gouvernementales. Elles doivent donc, par leur rendement et par celui de leurs étudiantes, constamment prouver leur savoir-faire. Le travail des religieuses enseignantes et le genre d'éducation secondaire offert aux filles ne représentent cependant qu'un volet de l'histoire de l'enseignement catholique en Ontario.

Traitant aussi de l'histoire de l'éducation catholique en Ontario, Franklin A. Walter s'arrête aux principaux problèmes rencontrés par les autorités catholiques, dans leurs tentatives pour permettre à «leurs écoles» d'acquiescer un statut équivalent à celui des écoles publiques.³⁴ Walter met en relief leurs revendications concernant le partage des taxes scolaires et l'éducation secondaire, pour la période allant de 1867 au début de la Deuxième Guerre mondiale. Il traite également de l'omniprésence et du contrôle des clercs, ainsi que de leurs relations avec les laïcs, les politiciens ontariens et les Églises ou organismes protestants. L'étude de Walker tient d'abord et avant tout compte du système séparé

³⁴ Franklin A. Walter, *Catholic Education and Politics in Ontario, A Documentary Study*, Canada, Thomas Nelson and Sons Limited, 1964. Dans un premier volume publié en 1955 et intitulé *Catholic Education and Politics in Upper Canada*, l'auteur traite de l'éducation catholique dans le Haut-Canada/Canada Ouest jusqu'à la Confédération.

anglophone: les catholiques de langue française ainsi que leurs relations avec celles et ceux de langue anglaise ne le préoccupent véritablement qu'au moment de la controverse entourant le Règlement 17.

En étudiant l'histoire de l'Église catholique en Ontario, Robert Choquette accorde pour sa part beaucoup d'attention aux relations entre ces deux groupes.³⁵ L'auteur fait état des luttes de pouvoir qui caractérisent les relations entre les catholiques d'origine canadienne-française et les fidèles de descendance irlandaise. Il démontre comment l'école fait intégralement partie des luttes qui déchirent la communauté catholique et comment elle façonne la résistance en Ontario français. Les causes et les conséquences de la promulgation, de la mise en application, puis du démantèlement du Règlement 17 se trouvent donc au centre de cette analyse. L'oeuvre de Robert Choquette met également en lumière l'importante contribution de l'Église catholique dans la mise en place de structures et d'institutions ayant comme objectif d'assurer la survie et l'épanouissement de la société franco-ontarienne.³⁶

D'autres auteur-e-s se sont aussi intéressé-e-s aux luttes scolaires de la communauté franco-ontarienne, faisant de cette problématique une des pierres angulaires de l'historiographie franco-ontarienne. La plupart de ces études

³⁵ Robert Choquette, *Langue et Religion, Histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, 2e édition, 1980. Robert Choquette, *L'Église catholique dans l'Ontario français du dix-neuvième siècle*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1984.

³⁶ Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1987.

s'arrêtent à la période entourant les luttes liées au Règlement 17.³⁷ Dans un volume intitulé *Aux origines de l'identité franco-ontarienne, Éducation, culture, économie*, Chad Gaffield aborde pourtant cette question de façon différente et novatrice.³⁸ L'auteur s'interroge sur le contexte culturel, économique et social dans lequel les populations francophone et anglophone du comté de Prescott, dans l'est ontarien, évoluent pendant la seconde moitié du XIXe siècle. Il démontre comment les conditions démographiques ainsi que les stratégies familiales qui s'y rattachent, de même que les contraintes de l'économie locale, façonnent le dossier scolaire de cette région. La politique d'assimilation volontaire préconisée par les dirigeants ontariens ne fonctionne pas dans ce comté. Au contraire, les francophones résistent. Selon Gaffield, la situation particulière de l'Est ontarien, liée aux crises ethniques et linguistiques que traverse le Canada à la fin du XIXe et au début du XXe siècles, explique en grande partie pourquoi le gouvernement ontarien en arrive à promulger le Règlement 17. Ce contexte bien particulier favorise également l'émergence de l'identité franco-ontarienne dès la fin du XIXe siècle.

³⁷ Marilyn Barber, "The Ontario Bilingual Schools Issue: Sources of Conflict", *Canadian Historical Review*, vol. XLVIII, no 3, septembre 1966. Michael Begley, *Le Règlement XVII, Étude d'une crise*, [s.l.]. Association des enseignants franco-ontariens, 1979. Lucien Brault, *Bref exposé de l'enseignement bilingue au XXe siècle dans l'Ontario et les autres provinces*, Ottawa, Le Droit, 1966. Arthur Godbout, *L'origine des écoles françaises dans l'Ontario*, Ottawa, 1972. Arthur Godbout, *Nos écoles franco-ontariennes, Histoire des écoles de langue française dans l'Ontario - des origines du système scolaire jusqu'à nos jours*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980. André Lalonde, *Le Règlement XVII et ses répercussions sur le Nouvel-Ontario*, Documents historiques nos 46-47, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1965. Peter Oliver, "The Resolution of the Ontario bilingual schools crisis, 1919-1929", *Revue d'études canadiennes*, février 1972. Margaret Prang, "Clerics, Politicians and the Bilingual Schools Issue in Ontario, 1910-1917", *Canadian Historical Review*, vol. XLI, no 4, décembre 1960. Lise Séguin-Kimpton, *La langue gardienne de la foi. Enjeux et stratégies derrière le souci de préserver la langue française minoritaire en Ontario*, Thèse de doctorat, Université Carleton, 1990. Victor Simon, *Le Règlement XVII: Sa mise en vigueur à travers l'Ontario 1912-1927*, Documents historiques no 78, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1983.

³⁸ Chad Gaffield, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne, Éducation, culture, économie*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993.

Par ailleurs, il existe très peu de documents sur l'ensemble de l'histoire de l'éducation en Ontario français.³⁹ Quant à celle de l'éducation dans le Nord-Est ontarien, elle fait figure de parent pauvre. En effet, aucune étude ne traite de l'implantation du système scolaire dans l'ensemble du Nouvel-Ontario. John Abbott s'y est intéressé mais a limité son étude au district d'Algoma.⁴⁰ Cette recherche démontre que Toronto ne tient nullement compte des particularités de ce nouveau coin de pays lorsque vient le temps d'y établir des écoles. Le gouvernement provincial choisit plutôt d'importer et d'implanter presque intégralement le système scolaire qui dessert le Vieil Ontario.

À la lumière de ce bilan historiographique, force nous est de constater que les historien-ne-s ne se sont pas beaucoup intéressé-e-s à l'incidence de l'éducation dans la naissance et le développement des communautés qui prennent forme en territoire de colonisation dans le Nouvel-Ontario. Ce constat s'avère d'autant plus vrai en ce qui concerne les francophones et les institutions scolaires dont elles et ils se dotent. Néanmoins, plusieurs éléments de connaissances ainsi que certains cadres de références viennent alimenter la réflexion sur les principaux éléments constitutifs à notre sujet. Les écrits traitant de la colonisation illustrent l'importance des facteurs économiques tant pour les gouvernements qui

³⁹ David Welch, *The Social Construction of Franco-Ontarian Interests Towards French Language Schooling, 19th Century to 1980s*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, 1988. Cette étude sociologique analyse l'attitude des Franco-Ontarien-ne-s face à la scolarisation en langue française. David Welch démontre que leurs attitudes varient selon la région où elles et ils habitent ainsi que selon la classe sociale à laquelle elles et ils appartiennent. L'auteur en conclut que, dans le domaine scolaire comme dans plusieurs autres secteurs, la communauté franco-ontarienne ne forme pas une entité homogène et qu'elle résiste souvent aux solutions proposées par les clercs et la petite bourgeoisie.

⁴⁰ John R. Abbott, *Educational Policy Formation and Implementation on the Ontario Primary Resource Frontier: The Case of the District of Algoma, 1903-1922*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, 1983.

favorisent l'ouverture et le développement des nouvelles régions de colonisation que pour les personnes qui choisissent d'y migrer. Quant aux études portant sur l'Ontario français, elles témoignent de la place prépondérante que l'historiographie franco-ontarienne accorde aux luttes scolaires. On y constate que ces luttes permettent l'émergence d'un point d'ancrage majeur pour la francophonie ontarienne. La présence et le rôle très actif de l'Église catholique canadienne-française facilitent, pour leur part, la mise en place des cadres religieux, sociaux et culturels nécessaires au développement et à l'épanouissement de cette communauté. La place et le rôle du clergé prennent toute leur signification lorsqu'il s'agit de l'école qui doit, selon ce dernier, assurer la survie et favoriser l'épanouissement de la langue et de la culture françaises ainsi que de la religion catholique dans cette province majoritairement anglophone et protestante. De par le rôle qu'on lui insuffle, l'école et les luttes qu'elle suscite constituent une composante essentielle de l'identité franco-ontarienne. Par ailleurs, en Ontario français comme au Québec, on compte sur les religieuses pour assurer le bon fonctionnement du système scolaire, contrôlé par les catholiques.

Problématique et hypothèses

En s'intéressant aux migrant-e-s d'origine canadienne-française qui, après la Première Guerre mondiale, viennent s'établir à Hearst, ainsi qu'au système scolaire dont elles et ils se dotent, la présente thèse tente de comprendre comment un mouvement de colonisation, d'abord conçu en fonction de certaines réalités propres au Québec du début du XXe siècle, peut prendre forme et se développer dans le Nord-Est ontarien et plus particulièrement dans la région de Hearst. Elle essaie par la suite de discerner le rôle et la contribution d'une communauté

religieuse, les Soeurs de N. D. P. S., dans la mise en place et le fonctionnement du système scolaire francophone et catholique de Hearst entre 1920 et 1942.

À prime abord, nous pouvons nous demander ce qui motive des Canadien-ne-s français-es catholiques à s'établir dans le nord d'une province anglophone et francophobe, où le gouvernement ne favorise pas particulièrement le développement agricole et alors qu'une grande partie de la population ontarienne accepte mal leur venue? Nous posons l'hypothèse selon laquelle les personnes d'origine canadienne-française qui viennent s'installer à Hearst et dans la région le font d'abord pour des motifs économiques, motifs qui ont préséance sur les questions idéologiques et linguistiques qui préoccupent l'élite clérico-nationaliste. De plus, et contrairement à ce que l'on a longtemps voulu croire, nous considérons que la très grande majorité de ces migrant-e-s n'entendent pas se consacrer à l'agriculture. La plupart de ces personnes viennent d'abord pour exploiter les immenses ressources forestières de la région, car elles considèrent que c'est la forêt qui leur offre les meilleures possibilités d'améliorer leur situation socio-économique.

Une fois arrivé-e-s dans leur province d'accueil, les migrant-e-s doivent organiser leur nouvelle société. Dès lors, la présence et le soutien du clergé catholique, qui suit de près et encourage souvent les déplacements de ses ouailles, prend une grande importance. Ces clercs appuient le mouvement en faveur de la colonisation car, selon eux, la survie et l'épanouissement de la nation canadienne-française passe par la colonisation, au Québec d'abord, mais également dans d'autres régions du Canada. Pour plusieurs de ces tenants du «retour à la terre», le nord-est de l'Ontario s'avère un endroit propice pour

étendre la présence canadienne-française à l'extérieur du Québec. Cette entreprise s'insère dans le cadre d'un projet national qui vise à fortifier tout le Canada français.

Dans la région de Hearst, Mgr Joseph Hallé souscrit entièrement à cette idéologie. Pour lui, comme pour tous ceux qui encouragent l'établissement des Canadien-ne-s français-es dans le Nord-Est ontarien, il s'agit d'un projet global de société. Projet qui doit éventuellement leur permettre de bâtir un pont humain qui unira, par le nord, les francophones de Québec à Saint-Boniface. À peu près à mi-chemin entre ces deux villes, Hearst constitue un point d'arrêt important sur ce vaste territoire.

Afin de mener à bien ce projet de société dont la conception et la promotion émanent du Québec, le clergé désire qu'une collectivité, à l'image de la société rurale canadienne-française qu'il idéalise, prenne forme dans le Nord-Est ontarien. Pour ce faire, il doit d'abord mettre en place des structures sociales qui permettront à ses ouailles de retrouver des cadres familiers, cadres qui doivent assurer la survie et l'épanouissement de la langue française et de la religion catholique. L'organisation de paroisses figure alors parmi leurs premières préoccupations, comme en témoigne la construction d'une chapelle-école dès que quelques familles s'établissent à un endroit donné. Ce bâtiment rustique, habituellement en bois rond, s'avère l'élément essentiel à l'éclosion d'une vie paroissiale. Les nouvelles et nouveaux venu-e-s semblent généralement accepter de bon gré cette prise en charge cléricale. Ce faisant, les migrant-e-s reproduisent en réalité le modèle existant dans leur province d'origine. Cette attitude se comprend encore mieux lorsque l'on considère que quand ces personnes arrivent

en Ontario, la paroisse constitue souvent leur premier et principal point de référence.

Par ailleurs, placés dans un contexte où la majorité anglophone, protestante comme catholique, fait ouvertement preuve de francophobie, les principaux leaders de la communauté francophone, notamment les clercs, se voient forcés d'adapter leur projet global de société aux réalités ontariennes. Les questions linguistiques et scolaires prennent dès lors une signification toute spéciale. Elles deviennent le symbole même de leurs luttes pour l'obtention de droits jugés essentiels pour assurer la vitalité de leur projet de société, droits que leur statut de peuple fondateur leur confère, selon eux, partout au Canada. Ceci nous amène à formuler l'hypothèse selon laquelle la mise en place d'écoles séparées de langue française constitue un élément clé de leur projet global de société et s'avère essentielle à sa réussite.

À Hearst, cette question reçoit une attention de tout premier ordre. En effet, comme on souhaite que la communauté se dote de toutes les institutions existant habituellement dans les villes épiscopales, la mise en place de structures scolaires répondant aux besoins de la population catholique française apparaît comme le premier pas dans cette direction. C'est pourquoi Mgr Hallé et ses collaborateurs se consacreront, comme nous pourrons le constater, avec tant d'ardeur et d'acharnement à la réalisation de ce projet.

Cette région nouvellement ouverte à la colonisation ne possède toutefois ni le personnel, ni les moyens financiers pour mener à bien un tel projet. Les entrepreneurs en colonisation de Hearst se tournent donc vers le Québec pour obtenir une partie des appuis humains et monétaires dont ils ont besoin. Parmi

les ressources humaines, notons tout particulièrement celles fournies par la congrégation des Soeurs de N. D. P. S. En plus de faciliter le fonctionnement de l'école primaire catholique de langue française, leur présence et leur travail à Hearst permettent la fondation d'un pensionnat-orphelinat desservant tout le vicariat apostolique. Nous énonçons donc l'hypothèse selon laquelle ces religieuses s'avèrent des collaboratrices indispensables à la mise en place du système scolaire catholique de langue française à Hearst et, par le fait même, à la réalisation du projet global de société des clérico-nationalistes. La contribution des Soeurs de N. D. P. S. ne se limite d'ailleurs pas au domaine de l'enseignement. Responsables des enfants vivant au pensionnat-orphelinat, elles sont également appelées à jouer le rôle d'infirmières, de ménagères, de cuisinières et de jardinières. De plus, on leur confie l'organisation de plusieurs activités religieuses et paroissiales. Le travail et l'engagement de ces religieuses illustrent la contribution d'un groupe de femmes au projet des entrepreneurs en colonisation de Hearst.

Sources et méthodologie

Pour mener à bien cette recherche, nous nous sommes d'abord inspirée des connaissances et des points de repère fournis par l'historiographie. Les hiatus qui s'y trouvent nous ont ensuite amenée à faire appel à diverses sources archivistiques. Ces dernières ont fourni la matière première pour cette thèse. Notre corpus de sources se compose d'un ensemble documentaire hétéroclite et disparate dont les principaux éléments proviennent des archives des Soeurs de N. D. P. S. à Saint-Damien, de celles du diocèse de Hearst et du Conseil des écoles séparées catholiques du district de Hearst (C.É.S.C.D.H.) ainsi que des archives publiques de l'Ontario.

À prime abord, la documentation retrouvée aux archives des Soeurs de N. D. P. S apparaît plutôt mince puisqu'elle prend place dans une seule boîte d'archives. Elle contient surtout des documents pouvant nous fournir des données factuelles au sujet du séjour des religieuses à Hearst. Les quelques lettres qui s'y trouvent laissent entrevoir certaines des préoccupations engendrées par la mission de Hearst. D'autre part, certains documents nous présentent les objectifs et le fonctionnement de la congrégation, dans son ensemble. Notons entre autres la «Constitution de 1925» et le «Coutumier des enfants» de 1931.⁴¹

Le «Journal de Hearst» (le Journal) contient néanmoins la documentation qui s'est avérée la plus riche pour notre étude. Il se compose de quatre cahiers manuscrits dans lesquels les religieuses dissertent sur plusieurs aspects de leur vie à Hearst. Écrits par différentes religieuses, le style et le genre d'informations retrouvés dans les cahiers varient selon les auteures. La quantité de renseignements diffère également selon les époques, de telle sorte que pour la période de 1920 à 1931 on compte trois cahiers alors qu'un quatrième cahier inachevé couvre les dix années suivantes.⁴² Le Journal nous renseigne sur les conditions de vie et de travail des religieuses qui oeuvrent à Hearst entre 1920 et 1941.

Les archives du diocèse de Hearst renferment des documents ayant trait au diocèse depuis sa formation comme préfecture apostolique en 1919.⁴³ Nous les avons

⁴¹ Nous avons eu accès à certaines sections de ces documents.

⁴² Au cours des années 1930, il y a donc des périodes où l'information se fait plus rare. Ainsi, entre le 26 juin 1931 et août 1932, le Journal ne contient aucune entrée. Pendant la période du 17 février 1933 au 1^{er} janvier 1934 et celle du 12 avril 1936 à août 1937, les religieuses n'inscrivent rien dans leur Journal.

⁴³ On retrouve également quelques dossiers contenant des renseignements au sujet de la période antérieure à la fondation de la préfecture apostolique. Certains de ces documents appartenaient à Mgr Hallé.

consultés pour la période allant de 1919 à 1946.⁴⁴ On y retrouve notamment une copie du rapport que le vicaire apostolique envoie annuellement à Rome, document présentant une vue d'ensemble de l'évolution du vicariat apostolique et du travail accompli par l'évêque à chaque année. Le vicaire apostolique y fait généralement quelques remarques au sujet du couvent Saint-Joseph et de la situation financière de cette institution.

Les dossiers intitulés «*correspondance de l'évêque*» contiennent, pour leur part, de nombreuses lettres traitant notamment des projets favorisant l'établissement des Canadien-ne-s français-es à l'extérieur du Québec, de la promotion de leurs droits linguistiques et religieux dans les provinces anglophones, de la question scolaire en Ontario et de la nomination des évêques et des prêtres dans les diocèses et les paroisses de cette province. On y découvre la correspondance que Mgr Hallé entretient avec des collègues et des bienfaiteurs et bienfaitrices du Québec. Le vicaire apostolique s'adresse également aux fonctionnaires, aux députés et aux ministres ontariens et fédéraux pour solliciter leur aide, tant dans le domaine scolaire que dans celui de la colonisation agricole.

Les archives du diocèse de Hearst possèdent également des documents sur les congrégations religieuses qui oeuvrent ou ont oeuvré dans le diocèse. Un seul dossier regroupe la documentation portant sur les Soeurs de N. D. P. S. On y découvre les lettres que les supérieures générales ont adressées au vicaire apostolique au moment où la congrégation accepte de s'installer à Hearst, de

⁴⁴ Classifiés par année et selon certains thèmes, les dossiers reposent dans des classeurs. Une telle division occasionne plus de travail de recherche car les catégories peuvent contenir divers documents d'une année à l'autre. Par contre, certains documents se retrouvent à chaque année sous les mêmes thèmes; tel est notamment le cas du rapport que Mgr Hallé envoie annuellement à Rome.

même que la correspondance traitant de leur retour au Québec, vingt ans plus tard.

Au Conseil des écoles séparées catholiques du district de Hearst, les archives renferment des dossiers concernant la correspondance reçue et envoyée par la commission scolaire, la construction de l'école Sainte-Thérèse et l'embauche du personnel enseignant. Elles contiennent également un certain nombre de rapports rédigés par les inspecteurs d'école de l'époque. Précieuse source d'information, ces documents évaluent les connaissances générales des élèves ainsi que leur performance en anglais et en français. L'inspecteur commente aussi le travail des enseignant-e-s et note leurs qualifications. De plus, la lecture de ces rapports nous donne un aperçu de la condition matérielle de l'édifice abritant l'école. Aux rapports des inspecteurs s'ajoute un peu de correspondance entre ces derniers et la commission scolaire. Finalement, certaines *Circulaires du département de l'Éducation*, ainsi que des publications ou de la correspondance de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, figurent parmi les documents conservés.⁴⁵

On retrouve également aux archives du C.É.S.C.D.H. les procès-verbaux des réunions de la commission scolaire depuis ses tout débuts. Manuscrits jusqu'en 1932, certains procès-verbaux endommagés sont presque illisibles. La plupart peuvent néanmoins être consultés sans trop de difficultés. Ces procès-verbaux nous ont servi de guide pour retracer et pour comprendre l'évolution de la commission scolaire, puisqu'ils rendent généralement compte des questions et

⁴⁵ Au moment où nous avons amorcé notre recherche, ces documents se trouvaient pêle-mêle dans toutes sortes de boîtes. Nous les avons d'abord classifiés et rangés dans une boîte classeur intitulée "Archives From 1917 to 1950's" et contenant 52 dossiers.

des problèmes auxquels font face les commissaires. Bien que les procès-verbaux n'élaborent pas en profondeur les questions à l'ordre du jour, ils nous permettent généralement d'en saisir les grands enjeux. D'autres documents, en provenance tant des archives du Conseil scolaire que de celles du diocèse de Hearst et de la province de l'Ontario, viennent souvent les compléter.

Aux archives publiques de l'Ontario à Toronto, on retrouve à peu près tous les documents publiés par le département de l'Éducation, notamment les rapports annuels du ministre de l'Éducation.⁴⁶ Très volumineux pour la période qui nous intéresse, ces rapports décrivent les objectifs du département de l'Éducation, font le bilan de l'année qui se termine et présentent de nombreuses données factuelles et statistiques. Un autre rapport annuel, intitulé *Public and Separate Schools and Teachers in the province of Ontario*, renferme des données au sujet de chacune des écoles publiques et séparées de la province.⁴⁷ Nous avons puisé dans chacune de ces publications des renseignements statistiques ou descriptifs au sujet du développement du système scolaire, dans la province en général et à Hearst en particulier.

Dans la section réservée à l'éducation aux archives provinciales, le volumineux fonds d'archives intitulé *Central Registry Files, 1906-1968* contient des dossiers concernant les commissions scolaires des sections publiques et séparées de la

⁴⁶ Ontario, département de l'Éducation, *Report of the Minister of Education, Province of Ontario*, Toronto, King's Printer. Nous avons consulté les sections de ces rapports susceptibles de nous fournir des renseignements pertinents pour notre recherche, pour la période de 1917 à 1942.

⁴⁷ Ontario, département de l'Éducation, *Public and Separate Schools Teachers in the Province of Ontario*, Toronto, King's Printer. Le nom de l'école séparée de Hearst apparaît pour la première fois dans cette publication en 1920. Nous avons donc consulté ces rapports pour la période allant de 1920 à 1942.

province.⁴⁸ Nous y avons retracé des renseignements au sujet de la fondation de la commission scolaire séparée de Hearst et des problèmes qu'elle rencontre, particulièrement pendant les années 1930. Dans les dossiers regroupant les rapports des inspecteurs des écoles publiques et séparées, on en retrouve un certain nombre portant sur l'école séparée de Hearst.⁴⁹

Par ailleurs, dans la section réservée aux documents du secteur de l'Aide à l'Enfance (Child Welfare Branch) du ministère des Services sociaux (Department of Public Welfare) nous avons consulté les rapports des inspecteurs qui, à compter de 1934, visitent périodiquement l'Orphelinat Saint-Joseph de Hearst, dirigé par les Soeurs de N. D. P. S.⁵⁰

Les archives du Collège de Lévis où Mgr Hallé a fait son cours classique et où il a enseigné pendant une quinzaine d'années, de même que celles de l'archidiocèse de Québec, où il a oeuvré jusqu'à sa venue à Hearst, nous ont aussi fourni quelques données biographiques sur Mgr Hallé.⁵¹

⁴⁸ Au moment où nous l'avons consulté, ce fonds comptait 94 pieds d'archives, regroupés dans 188 boîtes non indexées mais divisées selon certaines catégories et présentées en ordre chronologique. Ce fonds était alors identifié selon le code suivant: RG2, Series P-3. On procède actuellement à une reclassification sous RG2-43.

⁴⁹ En regroupant ces rapports et ceux qui ont survécu aux archives du C.É.S.C.D.H., nous avons pu consulter un bon nombre de rapports des inspecteurs pour la période qui nous concerne. L'annexe A présente la liste des rapports retrouvés.

⁵⁰ Comme il s'agit de dossiers dont l'accès est limité, seuls les rapports des inspecteurs ainsi qu'une partie de la correspondance gouvernementale ont pu être consultés.

⁵¹ En plus d'un certain nombre de données biographiques au sujet de Mgr Hallé, les archives de l'archidiocèse de Québec contiennent une section réservée aux Papiers Charles Beaulieu. On y retrouve de la correspondance entre ce dernier et Mgr Hallé. Charles Beaulieu semble servir d'intermédiaire pour certains des emprunts que Mgr Hallé effectue au Québec. Comme les deux hommes échangent souvent leurs propos dans ce qui nous apparaît être un code, le contenu de leurs lettres demeure peu compréhensible. AAQ, 3. TB, Papiers Charles Beaulieu-Correspondance Joseph Hallé 1919-1927.

Enfin, quelques témoins de l'époque nous ont apporté leur concours. En 1992, trois religieuses de la congrégation des Soeurs de N. D. P. S. ayant oeuvré à Hearst nous ont accordé des entrevues. Elles nous ont entretenue sur plusieurs aspects de leur séjour à Hearst. Par ailleurs, quelques personnes demeurant toujours à Hearst ont accepté de nous parler de leur expérience scolaire ou administrative au cours de la période qui nous intéresse. Ces quelques entrevues non dirigées viennent appuyer nos recherches documentaires en nous permettant de mieux saisir certains aspects du vécu des intervenant-e-s de l'époque.⁵²

Nous avons interrogé cette imposante documentation pour en dégager les éléments susceptibles d'éclairer l'incidence de l'éducation dans la création d'une communauté franco-ontarienne comme celle qui prend forme à Hearst après la Première Guerre mondiale. Les efforts déployés pour fonder et maintenir une école séparée et un pensionnat-orphelinat de même que l'importante contribution des Soeurs de N. D. P. S. nous sont apparus les plus susceptibles de révéler les enjeux éducatifs dans la formation de cette communauté accueillant le siège du vicariat apostolique d'Ontario-Nord. Pour comprendre l'importance et le sens des efforts consentis par les principaux et principales intervenant-e-s, il nous semblait également essentiel de les replacer dans le contexte dans lequel cette communauté francophone et catholique prend forme et se développe, d'où l'importance de la composante nord-ontarienne.

Nous avons procédé à une minutieuse reconstitution des éléments retrouvés dans cette documentation éparse, en y appliquant un découpage thématique. Un

⁵² Nous avons également eu accès aux enregistrements de deux entrevues accordées par Mgr Zoël Lambert pendant les années 1970. L'un de ces enregistrements se trouve aux archives du diocèse de Hearst et l'autre, à celles du Collège Universitaire de Hearst.

tel découpage s'avère, à notre avis, plus susceptible de rendre compte des complexités de la réalité historique qui nous préoccupe. Pour véritablement connaître et comprendre les vingt-cinq premières années de l'histoire de cette communauté, nous avons aussi choisi de tenir compte des contextes très différents dans lesquels on évolue pendant les décennies de 1920 et de 1930.

Cette reconstitution procède essentiellement d'une analyse qualitative, la plus susceptible de permettre, à notre avis, une étude monographique de la communauté de Hearst. Elle examine la formation et l'évolution des structures scolaires et religieuses qui prennent forme dans la paroisse, tout en mettant en lumière le rôle des principales actrices et des principaux acteurs.

Le premier chapitre s'intéresse au contexte historique dans lequel s'insèrent l'ouverture et la colonisation du nord de l'Ontario. Le chapitre suivant accorde une attention particulière à la structure et au fonctionnement du système scolaire ontarien, ainsi qu'à la philosophie qui anime ses principaux concepteurs. Il s'arrête ensuite aux grands débats que suscitent, entre la fin du XIXe siècle et 1927, la question de l'enseignement du français dans les écoles de l'Ontario, car les controverses engendrées par cette polémique battent leur plein au moment où s'amorce la colonisation dans la région de Hearst. Au chapitre III, nous tentons de mieux comprendre les grands enjeux du projet de colonisation auquel Mgr Hallé et ses collaborateurs et collaboratrices souscrivent entièrement. L'étude s'oriente ensuite vers un élément central de ce projet, la création et le fonctionnement du système d'éducation catholique de langue française à Hearst entre 1917 et 1942. Nous nous préoccupons par la suite de la vie et du travail des Soeurs de N. D. P. S., ce qui nous permet d'aborder, au chapitre V, un volet plus intime de l'histoire de l'éducation catholique et séparée dans le village épiscopal.

CHAPITRE I

UNE GRANDE ZONE D'ARGILE À COLONISER DANS LE NORD-EST ONTARIEN

Jusqu'aux dernières décennies du XIXe siècle, le nord de l'Ontario demeure une région peu accessible et, de par sa géographie et son climat, on le perçoit comme peu propice à l'établissement humain. L'avènement du chemin de fer, en rendant possible l'ouverture du nord de l'Ontario, modifie cette perception et suscite de nombreux espoirs. Une première percée à travers la section ontarienne du Bouclier canadien s'amorce avec la construction du Canadien Pacifique. Cette ligne arrive à Sudbury en 1883, alors que la partie reliant Sudbury et Port Arthur est complétée en 1885. Il faudra cependant attendre le XXe siècle et la construction de nouvelles voies ferrées avant que le territoire qui s'étend entre la ligne du Canadien Pacifique et la baie James ne soit accessible par rail.

Le présent chapitre s'intéresse à l'ouverture et à la colonisation de ce vaste territoire et particulièrement à la Grande Zone d'argile qui s'y trouve. La plupart des promoteurs de la colonisation du nord de l'Ontario, notamment le gouvernement ontarien et les compagnies de chemin de fer, considèrent que leur projet doit entraîner le développement de tout le potentiel économique de la région et profiter à toute la province. Pour ce, on compte d'abord sur l'essor des industries forestière et minière. Et, pour prospérer, ces deux secteurs doivent avoir accès à un réseau de transport des plus modernes. Selon ces protagonistes, la colonisation dépasse donc largement la perspective agricole qui se donne comme objectif «de faire de la terre». C'est dans cette optique plus large et plus englobante que nous envisageons la colonisation du Nord-Est ontarien. Quand nous traitons plus spécifiquement de l'aspect agricole de cette colonisation, nous parlons de colonisation agricole.

Afin de situer le contexte historique, ce chapitre s'arrête d'abord à l'importance que le gouvernement ontarien accorde au développement de l'industrie forestière et minière dans le nord de l'Ontario. À cette stratégie industrielle se greffe une politique visant à encourager et à appuyer la colonisation agricole dans les Grande et Petite Zones d'argile.¹ Il est ensuite question de ceux qui, à l'instigation du gouvernement provincial, font la promotion de la colonisation agricole. Finalement, nous nous intéressons succinctement aux Canadien-ne-s français-es qui s'établissent sur ce territoire.

1.1 Le développement des ressources naturelles dans le Nouvel-Ontario

Au cours de la dernière décennie du XIXe siècle, le gouvernement ontarien tente, mais en vain, de convaincre des promoteurs financiers d'investir dans la construction d'une voie ferrée qui, partant de North Bay, prendrait une direction septentrionale. Une telle ligne permettrait à Toronto d'avoir directement accès au nord de la province, puisqu'à partir de North Bay le Canadien Pacifique se dirige vers Montréal. Soupçonnant l'énorme potentiel économique de ce coin de pays, plusieurs craignent que les richesses du nord de la province profitent à Montréal plutôt qu'à Toronto, si la capitale ontarienne n'obtient pas rapidement son entrée directe dans le Nord.²

En 1900, afin de mieux connaître le potentiel économique de ce Nord toujours peu accessible, le gouvernement met sur pied une dizaine d'équipes de prospection, formées d'experts dans divers domaines. Elles reçoivent comme

¹ On trouvera à la page 9 une brève description de la Grande et de la Petite Zones d'argile. La carte II à la page 10 représente ce territoire.

² Joseph Schull, *Ontario Since 1867*, Toronto, McClelland and Stewart, 1978, p. 147-148.

mandat d'explorer le territoire qui s'étend entre la voie du Canadien Pacifique et la baie James.³ Leurs rapports, qui décrivent et analysent les richesses que l'on retrouve sur ce territoire, ne laissent aucun doute sur l'énorme potentiel qu'offre la région. À la découverte d'innombrables ressources forestières et minières s'ajoute celle de la Grande Zone argileuse qui offre, croit-on, des possibilités intéressantes pour l'agriculture. La Petite Zone d'argile a déjà, quant à elle, commencé à accueillir un certain nombre d'occupant-e-s et ce, malgré les difficultés d'accès à cette région qui n'est toujours pas desservie par un chemin de fer.

Devant l'enthousiasme suscité par la confirmation de tout ce potentiel de richesses, et à la veille de l'élection provinciale de 1902, le parlement ontarien décide de financer, à même les deniers publics, une voie ferrée qui doit partir de North Bay et se rendre à New Liskeard. La construction de ce chemin de fer, le Temiskaming and Northern Ontario Railway (T.N.O.R.), débute au cours de l'année 1902.⁴

À la même époque, le gouvernement fédéral s'apprête à appuyer la construction d'une deuxième voie ferrée à travers le pays. La section est de ce chemin de fer, connu comme le National Transcontinental, doit entre autres relier la ville de Québec à celle de Winnipeg en passant par Senneterre, Cochrane et Hearst. Cette nouvelle initiative, de même que la découverte de mines d'argent à Cobalt, incite le gouvernement ontarien à poursuivre la construction du T.N.O.R. jusqu'à

³ Roman Brozowsky, Keith Topps et David Rees, «L'agriculture et la colonisation», *Un Vaste et Merveilleux Pays, Histoire illustrée du nord de l'Ontario*, Matt Bray, Ernie Epp et Gaétan Gervais, (dir.), Sudbury, Université Laurentienne et Thunder Bay, Université Lakehead, 1985, p. 119.

⁴ Maintenant Ontario Northland Railway (O.N.R.)

Cochrane. À cette ligne, achevée en 1908, s'ajoutent plusieurs embranchements donnant plus facilement accès aux nombreuses mines et aux réserves forestières que l'on commence à exploiter. Quant au National Transcontinental, il se rend jusqu'à Cochrane en 1910 et arrive à Hearst en 1912. L'année suivante, les trains circulent sans rupture de charge entre Québec et Winnipeg. À la veille de la Première Guerre mondiale, la Grande Zone argileuse peut donc accueillir ses premières et premiers venu-e-s. Au cours de cette même période, on construit également le Canadian Northern et l'Algoma Central Railway. Ces deux réseaux ont toutefois peu d'incidence sur l'établissement dans le Nord-Est ontarien: seuls quelques petits villages se développent en bordure de la ligne de l'Algoma Central, au sud de Hearst.⁵

La décision du gouvernement ontarien d'assumer lui-même les coûts de construction et d'entretien du T.N.O.R. illustre bien l'importance que ce dernier accorde à l'ouverture du nord de l'Ontario. Elle ne représente cependant qu'une partie des investissements qu'il consacre au développement de réseaux de transport dans ce qu'on appelle alors le Nouvel-Ontario. Pendant les trois premières décennies du XXe siècle, les dirigeants gouvernementaux appuient également, à l'aide de concessions de terres, de subventions et de garanties de prêts, des compagnies comme l'Algoma Central Railway et le Canadian Northern. De plus, le gouvernement encourage de plusieurs façons les entrepreneurs forestiers et miniers qui s'aventurent dans le Nord. Cet appui se traduit, entre autres, par d'immenses concessions forestières à des compagnies comme l'Abitibi Pulp and Paper Company et la Spruce Falls Power and Paper Company et par des interventions comme celles visant à sauver de la faillite la Consolidated Lake

5 Jacques Grimard et Gaétan Vallières, *Travailleurs et gens d'affaires canadiens-français en Ontario*, St-Laurent, Éditions Études Vivantes, 1986, p. 63.

Superior Corporation, empire que l'homme d'affaires américain H. Clergue a établi à Sault Sainte-Marie.⁶ Afin d'attirer les promoteurs miniers, la province leur offre également de nombreux privilèges. À cette aide gouvernementale directe s'ajoute une multitude d'appuis techniques. Ainsi

early in the century the state had gone to considerable trouble and expense to create a proper matrix of policies within which enterprise could be rewarded. Promotion, embracing the improvement of access to resources, the extension of financial assistance whenever necessary, and the provision of information and technical education was the public contribution to resource development.⁷

Si le gouvernement ontarien consacre tant d'efforts à la promotion et à la mise en valeur du Nouvel-Ontario, c'est que l'exploitation des nombreuses richesses naturelles qui s'y trouvent engendre une bonne partie de l'essor économique que connaît alors la province. Cette nouvelle prospérité permet également à Toronto de devenir un centre financier de plus en plus important.⁸

1.2 Les tenants de la colonisation agricole

Dans ses politiques en faveur du développement du Nord, le gouvernement ontarien accorde toujours beaucoup plus d'importance aux mines et aux forêts qu'à l'agriculture. Il n'élimine pas pour autant la possibilité que l'agriculture devienne un secteur d'activités rentable. Les compagnies de chemin de fer et le clergé catholique francophone croient également dans le potentiel agricole de cette région et appuient chacun à leur façon le développement de ce secteur d'activités.

⁶ H.V. Nelles, *The Politics of Development, Forests, Mines and Hydro-electric Power in Ontario, 1849-1941*, Toronto, MacMillan of Canada, 1974, p. 383-388 et p. 132-138.

⁷ *Ibid.*, p. 110.

⁸ Randall White, *Ontario 1610-1985, A Political and Economic History*, Toronto, Dundurn Press, 1985, p. 186-192.

1.2.1 Le gouvernement ontarien

Au moment où la découverte de la Grande Zone argileuse ranime les espoirs à l'égard du potentiel agricole du Nord, l'appui du gouvernement ontarien à la colonisation agricole se traduit d'abord et avant tout par le développement de réseaux de transport. Les autorités provinciales entendent ainsi favoriser la venue et l'établissement des nouveaux et nouvelles venu-e-s, tout en offrant aux agriculteurs la possibilité d'écouler leurs produits plus facilement.

En encourageant la colonisation agricole de la Grande Zone d'argile, la province espère d'abord freiner l'exode de nombre d'Ontarien-ne-s vers l'Ouest canadien et vers les États-Unis.⁹ Elle tente également de convaincre les immigrant-e-s en provenance d'Europe de se diriger vers ce territoire nouvellement ouvert. Ainsi, au cours des trois premières décennies du XXe siècle, le gouvernement ontarien met sur pied de vastes campagnes publicitaires afin d'intéresser les nouveaux et nouvelles venu-e-s à s'établir dans le Nord-Est ontarien. Cette promotion se fait, entre autres, par la publication de 90 000 cartes géographiques en 1908 et de 100 000 brochures en 1916.¹⁰ L'ouverture, en Grande-Bretagne, de bureaux ontariens chargés de promouvoir l'immigration vers les Zones argileuses fait également partie de la stratégie de recrutement. La province consacre donc beaucoup d'efforts pour convaincre les Ontarien-ne-s, de même que les immigrant-e-s d'origine européenne, de venir s'installer dans son Nouvel-Ontario.

Elle ne démontre toutefois pas le même enthousiasme à l'égard des gens arrivant du Québec. Depuis les années 1880, des crises comme celles engendrées par

⁹ Entre 1870 et 1900, 110 000 personnes nées en Ontario quittent la province pour se diriger vers l'Ouest canadien ou vers les États-Unis. Joseph Schull, *op. cit.*, p. 53.

¹⁰ Roman Brozowsky, Keith Topps et David Rees, *art. cit.*, p. 121.

l'Affaire Riel, par la question de la succession des biens des Jésuites et par la controverse au sujet des écoles du Manitoba suscitent énormément de tensions et de méfiance entre l'Ontario et le Québec.¹¹ En Ontario, la francophobie qui en résulte en amène bon nombre à croire que leur province est menacée par le fait français. Plusieurs craignent d'être éventuellement entouré-e-s d'une ceinture francophone et les discours de certains tenants de la colonisation canadienne-française en Ontario viennent souvent aviver leurs appréhensions à cet égard.¹² D'autres s'inquiètent plutôt des conséquences économiques, considérant que la venue des Canadien-ne-s français-es en terre ontarienne profite à Montréal plutôt qu'à Toronto et nuit, par le fait même, à l'économie de leur province. C'est pourquoi les immigrant-e-s d'origine européenne, dont l'empressement à apprendre l'anglais traduit bien le désir de s'intégrer le plus rapidement possible, apparaissent comme des recrues beaucoup plus intéressantes. Ironiquement, une fois installé-e-s, les Canadien-ne-s français-es font généralement preuve de plus de persévérance dans cette rude entreprise de colonisation que la plupart des groupes préférés par la province.¹³

En préconisant l'assimilation des immigrant-e-s par l'apprentissage rapide de la langue anglaise et par l'abandon graduel de leur langue maternelle, la vision ontarienne entre en conflit avec celle des migrant-e-s du Québec. Considérant tout simplement se déplacer à l'intérieur de leur pays, ces francophones entendent préserver leur langue maternelle, ce qui en entraîne plusieurs dans des luttes acharnées. Pourtant, la plupart sont conscient-e-s de l'importance

11 Robert Choquette, *L'Ontario français, historique*, St-Laurent, Éditions Études Vivantes, 1980, p. 164-165.

12 Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*. Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1987, p. 134.

13 John R. Randall, "Settlement of the Great Claybelt of Northern Ontario and Quebec", *Geographical Society of Philadelphia Bulletin*, vol. XXXV, nos 3-4, juillet-octobre 1937, p. 60.

d'apprendre l'anglais afin d'être en mesure de fonctionner dans cette province où la langue de Shakespeare domine. La majorité considère toutefois que cet apprentissage peut se faire tout en préservant leur langue maternelle.¹⁴

Tous ces phénomènes expliquent pourquoi la propagande du gouvernement de l'Ontario en faveur de l'établissement agricole ne s'adresse pas aux Canadien-ne-s français-es. Cette publicité vante le potentiel agricole de la Grande Zone d'argile et prétend qu'en répondant aux besoins alimentaires de l'industrie locale, c'est-à-dire de l'industrie forestière, minière et ferroviaire, l'agriculture peut devenir une activité commerciale rentable. On signale aux éventuel-le-s intéressé-e-s qu'il sera toujours possible de gagner un peu d'argent dans les mines ou dans les forêts pendant les longs mois d'hiver. L'appui gouvernemental se traduit également par la mise en place de fermes modèles (*demonstration farms*) dans certains cantons considérés comme propices à la colonisation agricole. En plus de tenter de démontrer la viabilité de l'agriculture dans la Grande Zone argileuse, ces fermes offrent aux gens qui s'adonnent à l'agriculture une aide technique ou éducative, ce qui est généralement rare en milieu de colonisation.

On cherche également à convaincre les entreprises forestières et minières d'appuyer la colonisation agricole. Pour ce faire, on encourage les papetières à acheter le bois de pulpe que les nouveaux venus coupent sur leur «lot» ou à les embaucher comme bûcheron pendant la saison hivernale. On rappelle aussi aux compagnies minières la disponibilité de la main-d'oeuvre agricole pendant les longs mois d'hiver.¹⁵

¹⁴ Robert Choquette, *La foi, op.cit.*, p. 267.

¹⁵ Joseph Schull, *op.cit.*, p. 270.

Dans la Grande Zone argileuse, la personne qui choisit d'acheter une terre de la Couronne la paye généralement 0,50 \$ l'acre. Jusqu'à Cochrane, les cantons sont divisés en terres de 160 acres. Plus à l'ouest, dans la région de Hearst notamment, les terres comptent 150 acres. «Après 1925, les autorités provinciales limitent les concessions à 80 ou 75 acres, à cause de la fertilité plus grande, ou supposée telle, des sols et en vue de provoquer un peuplement plus serré.»¹⁶ L'achat d'une terre de la Couronne s'accompagne d'obligations de résidence, de construction et de défrichement.

Contrairement à ce qui s'était produit lors de l'ouverture d'autres régions de la province, on concède très peu de terres gratuitement dans la Grande Zone argileuse. Seuls quelques projets visant à favoriser l'établissement de vétérans de la Première Guerre mondiale jouissent d'une telle largesse de la part de l'État. Tel est notamment le cas du plan de colonisation de Kapuskasing, à la fin de la Première Guerre mondiale. En plus d'obtenir des terres gratuitement, ces vétérans reçoivent divers appuis afin de faciliter leur établissement et leur intégration. Néanmoins, la plupart abandonnent et quittent la région ou deviennent travailleurs forestiers en moins d'un an. L'échec de la colonisation agricole à Kapuskasing témoigne des innombrables difficultés rencontrées par les migrant-e-s qui veulent vivre de l'agriculture dans la Grande Zone argileuse. Il laisse aussi présager les fermes abandonnées qui, dès la fin des années 1920, se font de plus en plus nombreuses.¹⁷

Malgré ces piètres résultats, le gouvernement semble toujours croire au potentiel agricole du Nord, comme en témoignent les 15 millions de dollars qu'il y

¹⁶ Jacques Grimard et Gaétan Vallières, *op. cit.*, p. 79.

¹⁷ Joseph Schull, *op. cit.*, p. 229.

consacre entre 1931 et 1934.¹⁸ Cet appui financier se traduit, entre autres, par sa participation au plan Gordon, plan mis de l'avant pendant la crise économique des années 1930. Élaboré et financé en collaboration avec le gouvernement fédéral, le plan Gordon vient en aide aux chômeur-e-s des milieux urbains qui choisissent d'aller s'installer en régions de colonisation. Cette politique prend rapidement fin avec l'avènement au pouvoir, en 1934, du parti libéral dirigé par Mitch Hepburn. Dès 1935, le premier ministre annonce que son gouvernement se retire de toutes formes d'appui à la colonisation agricole car: "It is unsound in principle and simply throwing good money after bad."¹⁹

Le gouvernement provincial confirme ainsi l'effritement d'un rêve auquel plusieurs ont cru et que d'autres refusent encore, du moins pendant un certain temps, de laisser tomber: celui de voir l'agriculture prospérer et devenir une activité économique importante dans la Grande Zone argileuse. Les dirigeants provinciaux comptent dorénavant sur l'exploitation forestière, industrie qui depuis le début constitue le principal moteur de l'économie, pour assurer le développement de la région. Par le fait même, le gouvernement ontarien ajoute sa voix au nombre toujours grandissant de personnes qui prétendent, depuis plusieurs années, que l'agriculture ne peut que constituer une activité économique marginale dans ce coin de pays.²⁰

¹⁸ *Ibid.*, p. 288

¹⁹ H.V. Nelles, *op. cit.*, p. 54.

²⁰ *Ibid.*, p. 54.

1.2.2 Les compagnies ferroviaires

Au cours des quatre premières décennies du XXe siècle, d'autres partagent avec enthousiasme la vision que véhicule, jusqu'en 1935, le gouvernement provincial. Ils prêtent leurs appuis aux efforts déployés pour favoriser l'établissement agricole dans la Grande Zone argileuse. Tel est notamment le cas des compagnies ferroviaires qui constatent rapidement que leur croissance dépend en grande partie de la prospérité des nouveaux territoires desservis. Elles aussi mettent sur pied des campagnes de publicité et de recrutement en faveur de ce nouveau coin de pays. Elles publient notamment des dépliants qui vantent les mérites de la colonisation agricole et qui fournissent de nombreux détails sur divers aspects de ces nouveaux territoires. Elles organisent des excursions pour permettre aux promoteurs forestiers et miniers, ainsi qu'aux éventuels agriculteurs, de visiter la région.²¹ Finalement, elles accordent des «billets de colon» à celles et ceux qui prévoient s'installer sur une «terre», leur permettant ainsi d'économiser sur les coûts du voyage en train. «Le billet de colon certifie que le détenteur est un colon de bonne foi et qu'il a droit à ce titre à une réduction de tarifs. Les rabais varient mais en général les prix sont réduits d'environ la moitié.»²²

1.2.3 Le clergé catholique

À la propagande des compagnies ferroviaires et du gouvernement ontarien s'ajoute celle des missionnaires-colonisateurs canadiens-français, qui encouragent les leurs à aller peupler la Grande Zone argileuse de l'Ontario.²³ La colonisation

²¹ Jacques Grimard et Gaétan Vallières, *op. cit.*, p. 63-64.

²² *Ibid.*, p. 65.

²³ *Ibid.*, p. 67-69.

agricole ne constitue certes pas un phénomène nouveau pour ces promoteurs en provenance du Québec. S'inspirant de l'idéologie dite ultramontaine, ces clercs, tout comme un certain nombre de laïcs, présentent depuis plusieurs années déjà la colonisation agricole comme l'alternative la plus valable qui soit pour le peuple canadien-français, maintenant trop à l'étroit sur la plaine laurentienne. D'abord conçue pour mettre fin à l'exode vers les usines de la Nouvelle-Angleterre, la colonisation est par la suite aussi perçue comme un moyen de limiter les départs vers les centres industriels du Québec. En dirigeant son surplus démographique vers les régions de colonisation, le peuple canadien-français poursuit sa vocation première, c'est-à-dire celle d'agriculteur, tout en étant à l'abri des dangers que représentent l'urbanisation et l'industrialisation pour la religion catholique et la langue française. C'est ainsi que naissent, à compter de la seconde moitié du XIXe siècle, des sociétés de colonisation qui tentent d'organiser et d'appuyer l'établissement agricole dans les différentes régions du Québec. Après l'Outaouais et le Saguenay, ce sont les régions du Témiscouata, de la Matapédia, du Bas-du-Fleuve, tout comme la Gaspésie et le nord de Montréal, qui s'ouvrent à la colonisation. L'avènement du chemin de fer permet ensuite l'ouverture du Témiscamingue, à la fin du XIXe siècle et celle de l'Abitibi, à la veille de la Première Guerre mondiale.²⁴

Au Québec, certains s'opposent à ce que cette poussée colonisatrice s'étende au-delà des frontières provinciales. Ainsi, au moment où la Grande Zone d'argile ontarienne s'ouvre au peuplement, la plupart des promoteurs de la colonisation agricole croient qu'il faut inciter les gens qui ne peuvent plus survivre dans leurs vieilles paroisses à se diriger d'abord vers les territoires nouvellement ouverts au

²⁴ Esdras Minville, «La colonisation», *Actualité économique*, vol. 18, no 1, 1942, p. 146-147.

Québec, notamment l'Abitibi et le Témiscamingue. Par contre, pour les personnes qui veulent quitter leur province natale, le nord de l'Ontario devient le choix privilégié.²⁵

Cette volonté d'étendre la langue et la culture françaises ainsi que la religion catholique dans « l'Abitibi ontarien »²⁶ s'explique aussi par la présence d'un grand nombre de francophones dans cette province. En 1911, 202 457 personnes d'origine canadienne-française vivent en Ontario, ce qui représente 8,02% de la population ontarienne.²⁷ Certaines d'entre elles y sont installées depuis quelques générations déjà. En effet, au cours du XIXe siècle, plusieurs foyers de peuplement viennent s'ajouter au groupe qui, depuis le Régime français, vit dans la région actuelle de Windsor. Dans le sud de la province, on fonde des paroisses agricoles telles Pointes-aux-Roches et Paincourt pendant la première moitié du XIXe siècle. Dès 1828, certain-e-s se dirigent vers Penetanguishene. Pendant la majeure partie du XIXe siècle, l'Est ontarien constitue toutefois le principal pôle d'attraction des Canadien-ne-s français-es qui quittent le Québec pour s'établir en Ontario. Avec l'ouverture du territoire longeant la voie du Canadien Pacifique dans le nord de l'Ontario, cette région devient par la suite la destination que privilégient les migrant-e-s de langue française. Ainsi, leur présence se fait rapidement sentir dans les régions du Nipissing, de Mattawa et de Sudbury. Puis, au tournant du siècle, la Petite Zone argileuse s'ajoute aux destinations de celles

²⁵ A.N. Lalonde, «L'intelligentsia du Québec et la migration des Canadiens français vers l'Ouest canadien 1870-1930», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, no 2, sept. 1979, p. 174-175.

²⁶ C'est ainsi que J.-B. Bourassa, missionnaire-colonisateur dans le Nouvel-Ontario identifie les Zones argileuses ontariennes. *Le problème de la colonisation au Canada français, Rapport officiel du Congrès de colonisation à Chicoutimi, 1919*, Montréal, Bureaux de l'A.C.J.C., 1920, p. 147.

²⁷ Robert Choquette, *La foi, op. cit.*, p. 24.

et ceux qui cherchent un avenir meilleur au-delà des frontières québécoises.²⁸ Quelques années plus tard, la Grande Zone d'argile s'apprête à les accueillir à son tour.

Au moment où la Grande Zone d'argile s'ouvre à la colonisation, une crise linguistique et scolaire fait rage en Ontario. Cette crise atteint un point culminant à la suite de la promulgation du Règlement 17, en 1912. Ce règlement interdit l'usage et l'enseignement du français dans les écoles de la province.²⁹ Les limites imposées par le Règlement 17 viennent alors s'ajouter aux nombreuses difficultés que rencontrent les personnes qui s'installent en territoire de colonisation. Devant cette situation, les missionnaires-colonisateurs semblent redoubler d'efforts pour convaincre leurs compatriotes des avantages qu'offre le Nord-Est ontarien. Certains n'hésitent pas à faire connaître publiquement les échappatoires qui permettent de contourner le Règlement 17.³⁰ D'autres affirment avec conviction que nul n'est tenu d'obéir à une loi injuste, comme en fait foi ce commentaire d'un des participants au Congrès de colonisation tenu à Chicoutimi en 1919: «Nous sommes très habitués dans l'Ontario à passer outre, à ignorer les lois — j'entends, qu'on me comprenne bien les lois injustes».³¹ La bataille linguistique s'ajoute ainsi aux raisons justifiant la colonisation francophone de la Grande Zone d'argile ontarienne. En grossissant le groupe de «parlants français» en Ontario, on augmente le nombre de personnes qui luttent pour faire abroger le

²⁸ L'Ontario ne s'avère pourtant qu'une des nombreuses destinations des migrant-e-s en provenance du Québec. Plusieurs se dirigent également vers l'Ouest canadien. Et, jusqu'au début des années 1930, les États-Unis demeurent une destination privilégiée. Yolande Lavoie estime qu'entre 1840 et 1930, près d'un million de Canadien-ne-s français-es s'installent en permanence dans les États américains. Et ces estimations ne tiennent pas compte de celles et de ceux qui vont y travailler pendant un certain temps pour ensuite revenir au pays. Yolande Lavoie, *L'émigration des Québécois aux États-Unis de 1840 à 1930*, Québec, Éditeur officiel, 1979, p.53

²⁹ Le chapitre 2 s'arrête à la controverse entourant le Règlement 17.

³⁰ Alexandre Grenon, *Le problème de la colonisation au Canada, Rapport*, *op. cit.*, p. 95.

³¹ *Ibid.*, p. 94.

Règlement 17 et pour permettre à la langue française de s'épanouir à l'extérieur du Québec. On reconnaît là, une fois de plus, le désir de permettre au peuple canadien-français de prendre racine et de s'étendre à l'extérieur du Québec.

1.3 L'établissement des Canadien-ne-s français-es dans la Grande Zone argileuse

C'est dans ce contexte socio-économique et politique que les Canadien-ne-s français-es amorcent, à la veille de, mais surtout après, la Première Guerre mondiale, la colonisation de la section de la Grande Zone d'argile connue comme le district de Cochrane. Constant au cours des années 1920, le mouvement se poursuit mais prend une forme un peu différente pendant la crise économique qui caractérise la décennie suivante. En effet, pendant les années 1930, beaucoup de citoyen-e-s tentent de fuir la misère urbaine en se dirigeant vers le Nord-Est ontarien.³²

Pendant l'entre-deux-guerres, leur établissement s'effectue dans des conditions semblables à celles que l'on retrouve à l'époque en Abitibi.³³ Comme pour plusieurs de leurs compatriotes, la pauvreté s'avère le lot de la plupart des personnes qui choisissent de s'installer dans la Grande Zone d'argile. Habituellement, les hommes effectuent seuls une première visite. Si cette région de colonisation leur plaît, la visite initiale les amène souvent à acheter un «lot», à

³² L'état actuel de la connaissance historique ne nous permet pas de déterminer le nombre total de personnes qui quittent les villes du Québec pour venir coloniser le nord de l'Ontario. Jacques Grimard et Gaétan Vallières mentionnent cependant que pour les districts de Thunder Bay, Hearst et Kapuskasing, 600 personnes se prévalent du plan Gorden. Jacques Grimard et Gaétan Vallières, *op. cit.*, p. 71.

³³ Normand Lafleur, *La vie quotidienne des premiers colons en Abitibi-Témiscamingue*, Ottawa, Les Éditions Leméac Inc., 1976.

y bâtir une habitation très rudimentaire et à retourner chercher ou à faire venir leur famille.

En achetant un «lot», les nouveaux venus savent qu'ils pourront tirer profit du bois qui s'y trouve. La vente de ce bois aux papetières constitue une source de revenu indispensable pour la survie de la famille. Pendant la saison estivale, la famille défriche et s'adonne à une agriculture de subsistance, alors que l'hiver les hommes coupent le bois sur leur «lot» ou se rendent dans les chantiers forestiers. Les femmes assument alors toutes les responsabilités familiales, tout en vaquant aux soins des animaux qui fournissent une partie de l'alimentation de la famille. Régime économique qui, depuis quelques décennies déjà, sous-tend et soutient l'ouverture de plusieurs régions de colonisation de l'Ontario et du Québec, le système agro-forestier prend également forme dans ce nouveau coin de pays.³⁴

En effet, dès le début, l'industrie forestière constitue le principal moteur de l'économie et elle requiert une main-d'oeuvre peu qualifiée et saisonnière. Puisque le travail forestier offre de meilleurs revenus que l'agriculture, cette

³⁴ En étudiant la colonisation de la plaine d'Hébertville au Saguenay sous l'angle du développement économique, Normand Séguin démontre que l'ouverture de cette région de colonisation se fait d'abord en fonction d'un développement capitaliste de l'industrie forestière. En offrant à l'agriculteur le revenu d'appoint dont il a besoin, la forêt l'oblige souvent à s'installer sur des terres dont le potentiel agricole laisse à désirer. Néanmoins, même l'agriculteur qui possède une terre fertile ne peut consacrer suffisamment de temps à l'agriculture, puisqu'il doit passer plusieurs mois par année dans les chantiers pour gagner le revenu d'appoint nécessaire à sa subsistance et à celle de sa famille. Ne réussissant donc pas, dans un tel contexte, à commercialiser, l'agriculture en demeure une de subsistance. Par ailleurs, grâce à l'abondance de la main-d'oeuvre disponible, l'entreprise forestière peut maintenir les salaires très bas, ce qui perpétue le cycle de la dépendance. Dès lors, l'agriculture vit à la remorque de l'industrie forestière. Caractéristique des régions périphériques, ce système que Séguin, à l'instar d'Alfred Dubuc, identifie comme le développement du sous-développement, apparaît intrinsèque au système capitaliste d'exploitation forestière alors en vigueur. C'est ce genre de développement économique que Séguin identifie comme le système agro-forestier. Normand Séguin, *La conquête du sol au 19e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1977. Pour sa part Michel Morisset considère que jusqu'à la Première Guerre mondiale, la demande pour les produits agricoles s'avère relativement faible, ce qui explique pourquoi l'agriculture, à quelques exceptions près, ne se commercialise pas. Michel Morisset, *L'agriculture familiale au Québec*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1987.

dernière s'avère généralement «une activité économique complémentaire».³⁵ D'autre part, dans la Grande Zone d'argile plusieurs abandonnent la terre après y avoir coupé le bois, se déplaçant ainsi au gré des besoins de l'industrie forestière. Une telle situation amène le gouvernement provincial à établir, dès 1928, un certain nombre de contrôles.³⁶

Ainsi, ce sont surtout les possibilités d'emploi dans le secteur forestier qui attirent les Canadiens français et, par le fait même, les Canadiennes françaises, vers la Grande Zone argileuse. Et, même si les missionnaires-colonisateurs se font les promoteurs de la colonisation agricole, plusieurs de leurs ouailles préfèrent la coupe du bois. Conscients de l'attrait que représente la forêt, les missionnaires-colonisateurs n'hésitent pas à vanter les mérites du secteur forestier ontarien lorsqu'ils doivent promouvoir la viabilité de la colonisation en Ontario. L'Ontario devient ainsi un «contrefort» à ne pas négliger.

Les mêmes avantages se trouvent du côté ontarien où nous devons aussi porter nos regards, parce que plusieurs de nos compatriotes y sont déjà et que c'est un autre Québec ouvert à notre action. Il ne faut le refuser ni le négliger; il ne faut pas laisser le temps à d'autres immigrants de nous enlever ce contrefort important. Là, le colon a plus de débouchés pour le bois qu'il sort de son lot; les voies de communication sont plus nombreuses et plus avantageuses que du côté québécois. Et puis de multiples chantiers permettent au colon, l'hiver, de se faire un peu de revenus s'il est à court d'argent.³⁷

Les promoteurs de la colonisation reconnaissent et admettent aussi que le secteur agricole n'attire pas nécessairement beaucoup de migrant-e-s. Néanmoins,

35 Roger Bernard, *Le travail et l'espoir, Migrations, développement économique et mobilité sociale Québec/Ontario 1900-1985*, Hearst, Les Éditions Le Nordir, 1991, p. 44-45.

36 Michel D'Amours, *Étude socio-économique d'une communauté francophone du Nord-Est ontarien: Moonbeam, 1912-1950*, Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1985, p. 59.

37 Paul Hubert, *Le problème de la colonisation au Canada, Rapport, op. cit.*, p. 84-85. Michel Morisset note d'ailleurs qu'au Québec les bûcherons reçoivent des salaires «ridiculement bas» particulièrement pendant les années 1930. Michel Morisset, *L'agriculture familiale au Québec*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1987, p. 45.

comme le souligne l'un des participants au Congrès de colonisation de Chicoutimi, en 1919:

Nous pourrions nous estimer satisfaits si la région du nord-Ontario appartenait à la race canadienne-française. Nous posséderions là un territoire vaste et très précieux. Cette région contient, en effet, de riches mines d'or, de nickel, etc. L'industrie n'est pas la colonisation proprement dite, il est vrai; mais l'une favorise l'autre.³⁸

Cette attitude à l'égard du potentiel économique et du développement du Nord-Est ontarien démontre le réalisme des promoteurs, car l'ouverture du territoire, du moins en ce qui concerne l'agriculture, s'effectue beaucoup plus dans un contexte de laisser-faire en Ontario qu'au Québec. En effet, au cours de la décennie de 1920, le gouvernement du Québec commence à intervenir directement pour appuyer la colonisation agricole. Par toute une série de primes, qui augmenteront d'ailleurs en nombre et en importance avec le temps et particulièrement avec la crise économique, Québec aide directement les colons.³⁹ En Ontario, on investit plutôt dans le développement d'un système de transport pour le nord de la province. Pendant les années 1920, le gouvernement n'accorde pas d'aide directe aux colons. Et, tel que déjà mentionné, le gouvernement Hepburn met définitivement fin à l'aide gouvernementale reliée à la colonisation agricole dès 1935.

Ces approches divergentes influencent évidemment l'établissement dans les deux provinces. En Ontario, le laisser-faire, combiné à un système d'arpentage différent, favorise l'éparpillement de la population sur les terres longeant les lignes de chemins de fer. Plus isolé-e-s et moins appuyé-e-s par l'aide

³⁸ Paul Boucher, *Le problème de la colonisation au Canada, Rapport, op. cit.*, p. 92.

³⁹ George L. McDermott, "Frontiers of Settlement in the Great Clay Belt, Ontario and Quebec", *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 51, 1961, p. 272-273.

gouvernementale, les premières et premiers propriétaires abandonnent plus rapidement leur terre en Ontario qu'au Québec. Il faut par ailleurs tenir compte des plus grandes possibilités qu'offre l'industrie forestière en Ontario à cette époque.⁴⁰ En optant pour la Grande Zone argileuse, plutôt que pour une région de colonisation du Québec, les migrant-e-s ne peuvent donc pas compter sur autant d'appuis pour développer l'agriculture. Le fait que plusieurs se dirigent néanmoins vers l'Ontario illustre à quel point le "buck-saw"⁴¹ constitue pour eux une force d'attraction beaucoup plus grande que la charrue.

Néanmoins, comme leurs compatriotes qui choisissent à un moment donné une région de colonisation, les personnes d'origine canadienne-française qui s'installent en «Abitibi ontarien» peuvent compter, dès leur arrivée dans ce coin de pays, sur l'appui du clergé catholique puisque ce dernier les accompagne et les soutient. Elles retrouvent donc, grâce au cadre paroissial, des structures sociales et religieuses qui leur sont familières. En suivant ainsi ses ouailles, le clergé légitime en réalité un mouvement populaire qui s'amorce souvent sans lui.⁴²

Dans la Grande Zone argileuse, les nouveaux et nouvelles venu-e-s bénéficient parfois, et à des degrés divers, du soutien institutionnel de la communauté, que l'on désignera plus tard comme la communauté franco-ontarienne. En 1911, les personnes d'origine canadienne-française forment 8% de la population ontarienne.⁴³ L'Est ontarien, qui constitue alors le foyer de peuplement canadien-

⁴⁰ *Ibid.*, p. 270.

⁴¹ Il s'agit d'une « scie à lame basse maintenue rigide dans un carcan de fer en forme d'une demi-ovale et munie à l'une de ses extrémités d'une poignée. Le buck-saw est manoeuvré par un seul homme.» Doric Germain, «Le vocabulaire français des travailleurs en forêt du Nord-Est ontarien», *Boréal, Revue du Nord de l'Ontario*, no 6, p. 19.

⁴² A.N. Lalonde, *art. cit.*, p. 184.

⁴³ Gaétan Gervais, «L'Ontario français, 1821-1910», *Les Franco-Ontariens*, Cornélius Jaenan, (dir.), Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 97.

français le plus important et le mieux organisé de la province, possède un réseau d'institutions scolaires, religieuses et sociales. «Ce réseau institutionnel, maintenu par des élites conscientes de former un groupe culturel distinct, recouvre éventuellement les autres parties de la province.»⁴⁴ On crée ainsi des liens entre les nouveaux et nouvelles venu-e-s et les personnes d'origine canadienne-française qui vivent en Ontario depuis un certain temps déjà.

Conclusion

Afin de comprendre et d'expliquer la venue des Canadien-ne-s français-es dans la Grande Zone d'argile ontarienne, nous devons situer cette migration dans le contexte historique de l'Ontario d'une part, et dans celui du Canada français de l'autre. Au début du XXe siècle l'Ontario, comme le Québec, connaît de nombreuses transformations économiques et sociales et caresse des rêves d'expansion économique et de prospérité. Dans les deux cas, l'expansion des frontières provinciales, pour en arriver à celles qu'on connaît aujourd'hui, leur permet d'entretenir de grands espoirs face à l'avenir de leur territoire nordique. Ce Nord, que certains considèrent, tant au Québec qu'en Ontario, comme un «sanatorium national», permettra à leur groupe ethnique de se fortifier et de grandir.⁴⁵ Et, l'avènement des chemins de fer facilite maintenant cette première expansion nordique.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 49-50.

⁴⁵ Paul Hubert, *Le problème de la colonisation au Canada, Rapport, op. cit.*, p. 80-82. Dans son livre, *La terre promise, le mythe du Nord québécois*, Christian Morissonneau étudie le thème du Nord qui fortifie et qui n'attire que les meilleur-e-s, les plus braves. Cette valorisation du Nord comme une région qui, par son climat rigoureux et sa géographie difficile, fortifie est également présente chez certains auteurs ontariens. H.V. Nelles, *op. cit.*, p. 55.

Dans les deux provinces, on s'inquiète également devant les départs jugés trop nombreux vers les États-Unis ou vers l'Ouest canadien. Aux espoirs économiques, suscités par l'ouverture des nouveaux territoires, s'ajoutent donc des enjeux démographiques. C'est pourquoi l'Ontario ne ménage pas ses efforts pour convaincre le plus de gens possible de venir s'installer dans le Nouvel-Ontario. Bien que la province se montre beaucoup plus favorable à la migration en provenance d'Europe qu'à celle venant du Québec, les francophones de cette province s'installent quand même dans «l'Abitibi ontarien». Dans l'espoir de trouver un avenir économique meilleur, ces Canadien-ne-s français-es choisissent de vivre dans une province où une bonne partie de la population, influencée par les théories impérialistes et anti-catholiques des Orangistes, fait preuve, du moins jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, de beaucoup de francophobie. Malgré cette francophobie,

The wants of these migrants nevertheless coincided neatly with the economic needs of the new primary resource frontier, and they came to constitute a substantial portion of the work force on the land and in the forests, mills and mines of Nipissing, Sudbury, Temiskaming, Cochrane and Algoma.⁴⁶

S'il est indéniable que les migrant-e-s répondent d'abord à des impératifs d'ordre économique lorsqu'elles et ils choisissent de participer à l'ouverture de la Grande Zone d'argile ontarienne, leurs leaders traditionnels connaissent la situation politique et linguistique de l'Ontario et voient en elle un important défi à relever afin d'assurer la survie du Canada français, sa prospérité économique et ses assises politiques. Bien que les chefs de file ne s'entendent pas tous sur le bien-fondé de la colonisation à l'extérieur du Québec, l'idée d'un Canada français qui ne se

⁴⁶ John Abbott et Alison Prentice, «French Canadian Women and the New Social History: Some suggestions for Archival Research», *Les Cahiers de la Femme/Canadian Women Studies*, vol. 7, no 3, automne 1986, p. 10.

limite pas aux frontières du Québec en fait toujours rêver plusieurs. Comme il n'existe pas de consensus quant aux limites du cadre linguistique et culturel de ce Canada français, plusieurs choisissent de consacrer leurs énergies à la construction du pont humain qui doit bientôt permettre à leur peuple de s'étendre jusqu'à Saint-Boniface.

Afin que ce projet prenne véritablement forme et se développe, les principaux leaders de la colonisation agricole entendent doter les régions où les Canadien-ne-s français-es s'installent des institutions religieuses, sociales et économiques qui permettent généralement aux sociétés de se développer et de s'épanouir. Pour assurer la survie et l'épanouissement de la religion catholique et de la langue française à l'extérieur du Québec, l'école leur apparaît dès lors comme un instrument de première importance. En s'arrêtant à l'histoire et à la structure du système scolaire ontarien, le prochain chapitre présente la philosophie qui a inspiré sa mise en oeuvre et son évolution et identifie les enjeux politiques, linguistiques et religieux qui l'animent au moment où s'amorce la colonisation de la Grande Zone argileuse. Il examine également les difficultés rencontrées par les Canadien-ne-s français-es dans leurs efforts pour fonder ou maintenir des écoles séparées de langue française en Ontario.

CHAPITRE II

LA SITUATION SCOLAIRE ET LINGUISTIQUE EN ONTARIO: 1840-1940

Au XIXe siècle, on assiste un peu partout à travers le monde occidental à la création et à la mise en place de systèmes scolaires d'État. Le Haut-Canada/Canada-Ouest n'échappe pas à cette tendance et procède lui aussi à la mise sur pied de son système scolaire public. Tout en s'inspirant des théories et des modèles européens et américains, ce système se développe en fonction des réalités et des besoins de la société prenant alors forme sur le territoire qui devient, en 1867, la province de l'Ontario. Le système scolaire et les lois qui le façonnent ne peuvent donc se comprendre qu'en tenant compte du contexte politique, économique et social de cet Ontario en formation.

Dans les pages qui suivent, nous nous intéressons tout d'abord à la situation scolaire dans le Haut-Canada/Canada-Ouest¹ avant la création d'un système scolaire d'État. Nous nous arrêtons ensuite à la mise en place et aux principales caractéristiques du système scolaire d'État de niveau primaire dans le Haut-Canada/Ontario. Puis, nous dirigeons notre attention vers deux des principales particularités de ce système: la section catholique, mieux connue sous le nom de système séparé et la composante bilingue dans laquelle se retrouvent les écoles anglaises-françaises. À la fin du XIXe siècle et au cours des premières décennies du siècle suivant, ces écoles deviennent le centre de controverses et provoquent de nombreuses tensions entre les deux principaux groupes linguistiques au pays. Ces tensions atteignent leur paroxysme à la suite de la promulgation du Règlement 17, en 1912. En nous intéressant au conflit entourant le Règlement 17, nous tentons d'en saisir les enjeux et de comprendre comment il se résorbe. Cette vue d'ensemble, de l'histoire du système scolaire ontarien et des caractéristiques ayant une incidence sur les écoles franco-ontariennes, veut nous permettre de

¹ Dorénavant, pour la période qui précède 1867, nous référons habituellement au Haut-Canada.

mieux saisir le contexte avec lequel les francophones doivent composer en s'établissant dans la région de Hearst, après la Première Guerre mondiale.

2.1 La mise en place et le fonctionnement du système scolaire d'État

Ce qui caractérise le mieux le monde de l'éducation dans le Haut-Canada, avant la mise en place d'un système scolaire d'État, au milieu du XIXe siècle, c'est sa très grande diversité. Il n'existe alors pas de modèle scolaire unique puisque les formules donnant accès à l'éducation varient selon la région où l'on habite, selon la classe sociale à laquelle on appartient et selon le sexe de l'élève. Cette grande variété s'applique également aux lieux physiques où s'effectue l'enseignement, à ce qu'on y apprend, aux manuels qu'on utilise, à la période de l'année pendant laquelle on étudie et à la durée de ces études.

"If it is next to impossible to make sharp distinctions among the different types of schools in early Upper Canada because each type seemed to share institutional or curricular labels characteristic of one or more of the others, it is equally hard to categorize them when dealing separately with their financing, accommodation or students".²

Néanmoins, cette diversité s'avère illusoire à certains égards, car "there were less variety and opportunity for girls than for boys and plainly only a very few could manage to acquire formal schooling beyond a basic training in the three R's".³

Pendant la première moitié du XIXe siècle, les écoles «communes», ayant comme mandat d'offrir une formation de base aux enfants des milieux ouvriers et agricoles, prennent graduellement forme et sont bientôt régies par un certain

² Susan Houston et Alison Prentice, *Schooling and Scholars in Nineteenth-Century Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1988, p. 84.

³ *Ibid.*, p. 84.

nombre de lois et de règlements imposés par le gouvernement.⁴ Les fils des familles mieux nanties vont, quant à eux, chercher leur formation dans les "grammar schools".⁵ Bien que variés, les programmes offerts par ces dernières s'inspirent de ce qu'on appelle alors la formation classique, où l'enseignement du grec et du latin occupe une place importante. À l'intérieur de ce programme d'études, on ne distingue pas toujours de façon précise les matières enseignées au niveau primaire de celles enseignées au niveau secondaire. L'étudiant doit compléter un programme en vigueur dans une "grammar school" afin d'avoir accès à l'Université. Les distinctions entre les niveaux primaire et secondaire prennent véritablement forme lors de l'intégration des "grammar schools" dans le système d'État et la création, par le fait même, des écoles secondaires publiques en 1871.

Dans les écoles réservées aux filles de la bourgeoisie, que l'on identifie souvent comme des académies ou des séminaires, les arts de l'agrément s'ajoutent à l'enseignement des matières de base. Les premiers historiens de l'éducation ont souvent qualifié de frivole la formation offerte dans ces écoles. De récentes études remettent toutefois en question cette interprétation. En effet, la grande diversité qui caractérise alors l'éducation s'applique aussi aux écoles destinées aux filles. Certaines d'entre elles offrent une formation qui s'apparente aux programmes d'études en vigueur dans les "grammar schools".⁶ Le temps consacré aux arts de l'agrément vise à fournir aux jeunes filles les connaissances

4 Par écoles communes (common schools), on entend des écoles primaires partiellement financées par l'État. Dans ces écoles, on enseigne les rudiments de l'écriture, de la lecture et de l'arithmétique. En 1871, elles prennent le nom d'écoles publiques. L'école primaire comprend huit années de scolarité.

5 Comme il n'existe pas d'institutions équivalentes au Canada français, nous considérons qu'il est préférable d'utiliser le terme "grammar schools".

6 Susan Houston et Alison Prentice, *op. cit.*, p. 322-323.

dont elles ont besoin pour bien remplir les rôles que leur réserve la société de l'époque.⁷

La très grande variété qui caractérise les écoles du Haut-Canada demeure pendant longtemps une composante importante du paysage scolaire ontarien. Les transformations engendrées par la mise en place d'un système scolaire d'État se produisent de façon graduelle et s'étendent sur plusieurs années. La décennie de 1840 constitue cependant une étape importante dans la mise en oeuvre de ce système d'État. Au cours de cette période, le nouveau gouvernement de l'Union promulgue plusieurs lois afin de réglementer les écoles du Canada-Ouest. La teneur et l'orientation que ces lois veulent donner aux écoles de cette section du Canada-Uni varient selon l'orientation politique des législateurs qui, à tour de rôle, dominent l'Assemblée. Néanmoins, dès 1847, "the essential framework of what in time would be known as the "public school system of Canada West" was in place".⁸

En 1841, la loi Sydenham entraîne la création d'un poste de surintendant des écoles du Canada-Uni. On crée ensuite un poste de surintendant adjoint pour chacune des provinces. En 1844, Egerton Ryerson, ministre méthodiste, devient surintendant adjoint des écoles du Canada-Ouest. En 1846, il est nommé "Chief Superintendent of Common Schools" de la province.⁹ Il dirige les destinées de ce bureau, bientôt appelé le département de l'Éducation, jusqu'en 1876. Au cours de

⁷ Robert D. Gidney et Joyce W.P. Millar, *Inventing Secondary Education: The Rise of the High School in Nineteenth-Century Ontario*, Montreal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990, p. 16.

⁸ Susan Houston et Alison Prentice, *op. cit.*, p. 123.

⁹ Alison Prentice, *The School Promoters, Education and Social Class in Mid-Nineteenth Century Upper Canada*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, p. 18.

ces années, Ryerson fait valoir sa conception d'un système scolaire d'État, avec plus ou moins de succès selon les périodes et les enjeux.

Le premier défi qui attend Ryerson à son arrivée en poste est de mettre de l'ordre dans un système embryonnaire et d'imposer la vision et la volonté du gouvernement, vision et volonté qui correspondent d'abord à sa façon d'entrevoir la mise en place et le fonctionnement d'un système scolaire d'État. Ceci se traduit par la création d'un système qui tente d'uniformiser et de contrôler les principaux aspects de l'enseignement, c'est-à-dire les programmes d'études, le choix des manuels scolaires, les niveaux scolaires, les examens d'entrée au secondaire et à l'université ainsi que la formation et la certification des enseignant-e-s. Les directives gouvernementales touchent également l'emplacement, la construction et l'aménagement intérieur et extérieur des écoles, de même que l'ameublement et le matériel pédagogique.

Afin de réaliser un projet de pareille envergure, les promoteurs du système scolaire d'État doivent également mettre au point une formule de financement homogène et applicable au contexte socio-économique de l'époque. Ce mode de financement repose sur des fondements qui s'élaborent à partir d'un certain nombre de lois promulguées au cours des années 1850. Dans cette structure, le financement s'effectue principalement au niveau local. En effet, la loi scolaire de 1850 met en place les bases d'un système d'imposition qui obligera éventuellement tous les propriétaires fonciers à contribuer au financement des écoles de leur communauté. Auparavant, les parents assumaient seuls les coûts de l'éducation de leurs enfants, ce qui engendrait de très grandes disparités selon

les classes sociales et selon l'importance que chacun-e accordait à la fréquentation scolaire.

Le nouveau mode de financement permet aux responsables locaux d'assumer la gestion de leurs écoles par l'entremise de commissions scolaires. Dirigée par des commissaires élus annuellement par les contribuables, la commission scolaire prend à son compte le financement et la gestion du système scolaire local. L'embauche et le congédiement des enseignant-e-s se greffent à ce travail. Ainsi, de par le pouvoir de taxation qui leur est dévolu, les commissions scolaires jouissent d'une autonomie qui leur permet d'exercer leur autorité au niveau de la gestion locale et qui décentralise par le fait même le système. Financée par les taxes scolaires établies en fonction de la valeur des propriétés foncières, la santé pécuniaire d'une commission scolaire dépend d'abord de la richesse des contribuables qui la soutiennent.

Grâce à la mise en place d'un système de subventions communément appelées «octrois», le gouvernement provincial contribue, rappelons-le, à environ 30% du financement. Il garde ainsi un droit de regard sur le système et utilise souvent cette prérogative pour vaincre la résistance des commissions scolaires, qui refusent parfois de se plier à certaines de ses directives.

Pour que le système scolaire d'État soit efficace et inspire confiance, Ryerson croit également qu'il est important d'améliorer le statut professionnel du personnel enseignant. Pour ce faire, les personnes qui se destinent à l'enseignement doivent recevoir une formation appropriée. L'ouverture de l'École normale de Toronto, en 1847, représente un premier pas dans cette direction. Cette école, où

l'enseignement s'effectue uniquement en anglais, décerne des certificats de première et de deuxième classes. Néanmoins, malgré les efforts du département de l'Éducation, moins du tiers des enseignant-e-s de la province détiennent un certificat de l'École normale en 1876.¹⁰ C'est pourquoi on fonde, l'année suivante, des Écoles modèles de comtés. Écoles secondaires offrant une brève formation pédagogique, les Écoles modèles permettent l'obtention des qualifications minimales exigées pour commencer une carrière dans l'enseignement.

L'évolution du système fait en sorte qu'à la fin du XIXe siècle, les personnes qui se destinent à l'enseignement peuvent choisir parmi trois types de formation. Les détenteurs et les détentrices d'un baccalauréat peuvent obtenir un brevet de première classe en s'inscrivant, pour un ou deux semestres, à la faculté d'éducation de l'Université Queen's ou de l'Université de Toronto. Ce brevet leur permet d'enseigner au niveau secondaire. Les personnes qui se destinent à l'enseignement au niveau primaire s'inscrivent, pour leur part, dans une école normale, après quatre années d'études secondaires. D'une durée de dix mois, cette formation leur permet d'obtenir un brevet de deuxième classe. Quant aux Écoles modèles, elles admettent les étudiant-e-s ayant complété deux années de secondaire et décernent un brevet de troisième classe après un stage d'un an. Ce brevet est valable pour cinq ans. Enfin, lorsqu'une commission scolaire ne réussit pas à recruter du personnel qualifié, elle peut, avec l'assentiment de l'inspecteur, demander aux autorités provinciales la permission d'embaucher une personne ne détenant pas les qualifications requises. Si cette requête est

¹⁰ Robert Stamp, *The Schools of Ontario 1876-1976*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, p. 14.

acceptée, la personne embauchée reçoit alors «une lettre de permission» valable pour une année.¹¹

Dans cette structure, l'inspecteur devient graduellement l'intermédiaire entre l'administration provinciale et les autorités locales. La loi scolaire de 1871 modifie le statut des inspecteurs et met en place un système d'inspection professionnel, contrôlé par la province. Le département de l'Éducation augmente ainsi son droit de regard et, par le fait même, son pouvoir sur les commissions scolaires locales et sur les inspecteurs. De plus, en ajoutant un échelon à la hiérarchie scolaire, on offre aux jeunes hommes qui oeuvrent dans l'enseignement la possibilité d'aspirer à un poste d'inspecteur. On tente ainsi d'attirer et surtout de garder les hommes dans la profession. Dans les milieux urbains, les écoles contenant plusieurs salles de classe où les élèves sont divisés en fonction de leurs connaissances font peu à peu leur apparition. Dès lors, les femmes enseignent surtout aux jeunes enfants, alors que les niveaux supérieurs sont réservés aux hommes. Par ailleurs, même quand elles enseignent au même niveau que leurs collègues masculins et qu'elles exécutent exactement les mêmes tâches qu'eux, les femmes reçoivent toujours des salaires inférieurs à ceux des hommes. Les postes de directeurs d'écoles et d'inspecteurs demeurent l'apanage de la gent masculine.¹²

Dans les milieux ruraux, où l'on retrouve la plupart des écoles au XIXe siècle, le nombre de femmes oeuvrant dans l'enseignement varie selon les régions et les

¹¹ Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1987, p. 135.

¹² Marta Danylewycz et Alison Prentice, "Teachers, Gender and Bureaucratizing School Systems in Nineteenth-Century Montreal and Toronto", *History of Education Quarterly*, vol. 24, no 1, Spring 1984.

époques. Là aussi les femmes forment une main-d'oeuvre à bon marché, ce qui permet aux écoles rurales de fonctionner malgré des moyens financiers très souvent limités. Notons également qu'à la campagne, comme à la ville, le nombre d'enseignantes augmente graduellement pendant tout le XIXe siècle.¹³

En plus de modifier le rôle des inspecteurs et de parachever la structure de financement basée sur les taxes foncières, la loi de 1871 vient créer une véritable division entre le niveau primaire et le niveau secondaire. Les écoles communes prennent alors le nom d'écoles publiques, alors qu'au niveau secondaire on les identifie dorénavant comme des écoles secondaires (high schools) ou des instituts collégiaux (collegiate institutes). La loi de 1871 marque aussi le début de la fréquentation scolaire obligatoire: les enfants âgés de 7 à 12 ans doivent désormais fréquenter l'école pour un minimum de quatre mois au cours de chaque année scolaire.

En vertu des ajustements et des nouveautés qu'elle contient, la loi de 1871 constitue une autre étape importante dans la mise en oeuvre du système scolaire ontarien. Quelques années plus tard, Egerton Ryerson prend sa retraite après avoir consacré plus de 30 ans et toutes ses énergies à la mise en place de ce système. En quittant son poste, il laisse derrière lui une structure scolaire solidement établie, qui suscite la fierté des Ontarien-ne-s. En le remplaçant par Adams Crooks, membre influent du cabinet ontarien, le gouvernement introduit alors la responsabilité ministérielle en éducation.

¹³ Susan Laskin, Beth Light et Alison Prentice, "Studying the History of Education. Quantitative Sources on Canadian Teachers in the Nineteenth Century", *Archivaria*, no 14, été 1982, p. 89. Selon le graphique présenté par les auteures, en 1852 les femmes constituent environ 30% du personnel enseignant dans les écoles rurales. En 1891, les enseignantes forment à peu près 80% de ce personnel. Pendant la même période, les écoles urbaines voient leur personnel féminin passer d'environ 25 à 55%.

La confiance que la province affiche à l'égard de la qualité de son système scolaire, de même que la croyance, dans certains milieux, en la supériorité de ce système, vont permettre à ce dernier d'évoluer en toute quiétude. On le modifie à l'occasion pour mieux répondre aux besoins de la société ontarienne en pleine évolution. Le système ne subit pas pour autant de transformations radicales avant les années 1960. Les intervenant-e-s qui, entre 1876 et 1940, remettent en question certains aspects du système et tentent d'y apporter des modifications en profondeur rencontrent généralement beaucoup d'opposition. Ainsi, au début du siècle, le "New Education Movement" ne connaît que des succès mitigés. Le "Progressive Movement" subit le même sort pendant les années 1930.¹⁴ Quant aux gestionnaires gouvernementaux de l'éducation, ils doivent aussi tenir compte de l'opinion publique quand vient le temps de modifier le système car: "When change came too quickly, or was too expensive or too extreme, the more conservative elements exerted counter pressures on the local schoolboards, the education department and the politicians".¹⁵

L'avènement d'un système scolaire d'État, où l'école publique devient peu à peu gratuite et obligatoire, ne modifie que graduellement la situation de l'éducation dans le Haut-Canada/Ontario, de telle sorte que d'importantes variations existent encore à l'intérieur du système scolaire pendant le dernier quart du XIXe siècle. Ainsi, malgré l'uniformité souhaitée, encouragée et subventionnée par l'État, des

14 Au début du XXe siècle, les promoteurs du "New Education Movement" reprennent les idées des pédagogues européens Johann Pestalozzi et Friedrich Froebel et s'inspirent des Américains G. Stanley Hall et John Dewey pour proposer des réformes scolaires. Ce genre de réformes devait, entre autres, favoriser l'apprentissage en améliorant la santé, les loisirs et le développement moral des enfants. Le "New Education Movement" préconise aussi la création de jardins d'enfants. Au cours des années 1930, quelques réformistes reprennent les idées de Dewey et s'inspirent du "American Progressive Movement" pour réclamer que les programmes d'études tiennent davantage compte des besoins des enfants et de ceux de la société de leur époque. Robert Stamp, *op. cit.*

15 *Ibid.*, p. 252.

écarts importants subsistent entre les écoles des milieux urbains et celles des milieux ruraux, entre les écoles des régions développées depuis longtemps et celles que l'on retrouve sur les territoires nouvellement ouverts à la colonisation et entre le contexte scolaire des coins prospères et celui des coins les plus pauvres de la province. À compter de 1906, le système provincial de subventions accentue ces disparités, puisque l'État accorde une partie de son argent en tenant compte des efforts déployés par les commissions scolaires pour améliorer leurs services. Les écoles les plus pauvres ont donc toujours plus de difficultés à obtenir ces subventions ciblées.¹⁶

Aux variations découlant des revenus dont bénéficient les commissions scolaires s'ajoutent des différences importantes liées à la fréquentation scolaire. Néanmoins, en ville comme en campagne, on note une tendance à la hausse à partir de la seconde moitié du XIXe siècle.¹⁷ Afin de véritablement comprendre cet intérêt grandissant pour l'école, il nous faudrait l'étudier en profondeur en tenant compte des classes sociales, de l'environnement économique, de facteurs régionaux et ethniques et du sexe des enfants. Une telle étude déborderait largement les cadres du présent chapitre.

2.2 Les particularités du système scolaire ontarien

Les principaux promoteurs et architectes du système scolaire ontarien préconisent d'abord et avant tout un système public non confessionnel, où l'on dispense un enseignement d'inspiration chrétienne sans pour autant que ce soit celui d'une

¹⁶ *Ibid.*, p. 76.

¹⁷ Susan Houston et Alison Prentice, *op. cit.*, p. 202.

confession religieuse donnée.¹⁸ Ryerson considère qu'un tel système favorise la paix sociale: en rassemblant les enfants de différentes religions dans une même école, on encourage la tolérance et la compréhension mutuelle. "Not only would neighbours in countless communities find common cause in local school affairs but, he hoped, a shared recognition of the value of the school system would help bridge the gulfs of nationality, religion, occupation—and class—that divided Upper Canadians."¹⁹

Plusieurs ne partagent pourtant pas cette vision et souhaitent la mise en place d'écoles confessionnelles, où les enfants reçoivent une formation qui correspond aux croyances et aux pratiques religieuses de leur famille. Tel est notamment le cas de l'Église d'Angleterre. Longtemps identifiée au "Family Compact"²⁰ et ayant, depuis les débuts de la colonie, la prétention de devenir une église d'État, l'Église anglicane exerce une influence qui inquiète énormément les autres confessions protestantes. Ces dernières tentent donc de limiter les ambitions et le pouvoir de l'Église d'Angleterre. De plus, la très grande diversité religieuse que l'on retrouve dans le Canada-Ouest incite la plupart des Églises protestantes à accepter graduellement l'idée que la colonie doit se doter d'un système public neutre, mais véhiculant des valeurs chrétiennes d'inspiration protestante.

18 John R. Abbott, *Educational Policy Formation and Implementation on the Ontario Primary Resource Frontier: The Case of the District of Algoma, 1903-1922*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, 1983, p. 131.

19 Susan Houston et Alison Prentice, *op. cit.*, p. 273.

20 On désigne ainsi l'oligarchie qui dirige les destinées du Haut-Canada après 1791. L'Acte constitutionnel de 1791 crée le Haut-Canada et le Bas-Canada et permet la formation d'une assemblée législative élue dans chaque section. Un conseil exécutif et un conseil législatif, dont les membres sont nommés, limitent cependant les pouvoirs de l'assemblée élue. Dans le Haut-Canada, un petit groupe d'hommes ayant des affinités politiques, économiques et sociales (surnommé le "Family Compact" par leurs opposants réformistes) siège aux deux conseils et possède par le fait même énormément de pouvoir politique et économique. Cette oligarchie contrôle également le système judiciaire.

Une telle position ne peut cependant rallier les catholiques: en imposant une atmosphère protestante et une prière protestante universelle dans les écoles, les promoteurs du système public vont à l'encontre de leurs croyances. Les catholiques considèrent que l'école doit véhiculer leurs valeurs religieuses. D'autre part, et comme le tableau I le démontre, avec la migration irlandaise et la venue des Canadien-ne-s français-es en sol ontarien, les catholiques forment graduellement un groupe de plus en plus important dans la province. L'augmentation des effectifs catholiques ajoute aux tensions religieuses déjà existantes. De plus, les catholiques d'origine irlandaise, tout comme leurs compatriotes protestants, ont parfois tendance à transporter et à transposer dans leur pays d'adoption les conflits qui accablent leur Irlande natale.

Tableau I

Population catholique de l'Ontario 1891-1911

Année	Population totale de l'Ontario	Population catholique de l'Ontario	%	Population d'origine française	%	Population* catholique d'origine non-francophone	% de catholiques d'origine non-francophone
1891	2 182 947	390 304	17,88%	158 671	7,27%	231 633	59,35
1911	2 523 274	484 997	19,22%	202 457	8,02%	282 540	58,26

Source: Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1987, p. 24.

* Données calculées en estimant qu'à l'époque toute la population francophone de l'Ontario est de religion catholique.

Afin de mieux comprendre l'agitation religieuse entourant la mise en place du système scolaire d'État, il nous faut également considérer l'effervescence politique

de l'époque. En effet, sous le régime de l'Union, mis en place à la suite des rébellions de 1837-1838 et du rapport Durham, le Haut-Canada et le Bas-Canada deviennent respectivement le Canada-Ouest et le Canada-Est. À compter de février 1841, un gouverneur général, appuyé d'un conseil exécutif, dirige les destinées des deux provinces. Le Conseil législatif et l'Assemblée forment la branche législative. Chaque province possède le même nombre de représentants élus et ces derniers siègent au même parlement.

À une époque où la structure et la discipline des partis politiques demeurent très lâches, les alliances entre les représentants des deux Canadas partageant certaines affinités politiques ou religieuses deviennent essentielles pour assurer le fonctionnement de l'Assemblée législative et pour la sortir des impasses qui la perturbent et la paralysent fréquemment. La situation favorise donc certaines alliances religieuses. Les protestants minoritaires dans l'Est peuvent dès lors compter sur les députés protestants majoritaires dans l'Ouest. À l'inverse, les catholiques majoritaires dans le Canada-Est appuient les revendications de la minorité catholique qui vit dans le Canada-Ouest.

Les lois scolaires promulguées pendant cette période reflètent donc le climat de conflits et de compromis qui caractérise la politique du Canada-Uni. La loi Sydenham de 1841 autorise l'existence d'écoles confessionnelles au Canada-Uni. On accepte par la suite que, dans chacune des sections du Canada-Uni, le système scolaire évolue de façon distincte. Néanmoins, le jeu des alliances politiques et religieuses se fait généralement sentir lorsque les parlementaires votent des lois ayant trait aux écoles de l'une ou l'autre section. L'une d'entre elles, la loi Scott de 1863, inspire d'ailleurs l'élaboration de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du

Nord britannique, article qui garantit aux catholiques de l'Ontario et aux protestant-e-s du Québec le droit à des écoles confessionnelles.

2.2.1 Les écoles séparées: «des écoles publiques particulières»²¹

Lors de la Confédération, les catholiques de l'Ontario préservent donc leur droit à des écoles primaires confessionnelles, écoles que l'on identifie également comme des écoles séparées ou catholiques. Les écoles catholiques bénéficient des subventions gouvernementales et fonctionnent à l'intérieur des mêmes cadres que celles du système public. On les dote cependant de leur propre inspectorat. Par ailleurs, en 1867 comme par le passé, seul le système public bénéficie des taxes foncières payées par les corporations et les compagnies de services publics.

En 1861, les catholiques forment 18.49% de la population du Canada-Ouest. De ce nombre, 2.38 % sont d'origine canadienne-française.²² Au moment de la Confédération, 161 écoles catholiques existent en Ontario; il y en avait 41 en 1855. Plus nombreuses dans les villes et les villages que dans les campagnes, ces écoles regroupent surtout des catholiques de descendance irlandaise.²³ À mesure que la population d'origine canadienne-française s'accroît en Ontario, le nombre d'écoles catholiques la desservant va aussi augmenter. Ce n'est cependant qu'à compter de 1885 que ce groupe se joindra massivement au système séparé.

Plusieurs facteurs expliquent la croissance des écoles séparées au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Certaines modifications législatives en facilitent

21 Titre qui s'inspire du nom donné aux écoles séparées, lors d'un jugement de la Cour Suprême de l'Ontario en 1915. Robert Choquette, *La foi*, *op. cit.*, p. 151.

22 Robert Choquette, *La foi*, *op. cit.*, p. 24.

23 Susan Houston et Alison Prentice, *op. cit.*, p. 279-280.

d'abord l'établissement. On note également une augmentation de la population catholique et une tendance à la hausse en ce qui concerne la fréquentation scolaire. Par ailleurs, à compter de 1850, l'Église catholique devient graduellement plus intransigeante et exige que ses fidèles soutiennent financièrement les écoles catholiques. Elle menace même d'excommunier les parents qui refusent de se plier à cette directive.

Face au système public, le système séparé fait pourtant toujours figure d'enfant pauvre puisqu'il n'a pas accès aux mêmes sources de financement. Ainsi privé-e-s de revenus substantiels, les contribuables catholiques se voient imposer un taux du millième plus élevé que les autres contribuables.²⁴ Les catholiques payent donc plus de taxes que si elles ou ils soutenaient le système public. Par ailleurs, le système public peut généralement compter sur un plus grand nombre de contribuables bien nanti-e-s que le système séparé. Comme les personnes à l'aise financièrement possèdent habituellement des propriétés de plus grande valeur, les taxes payées par les plus riches contribuent d'autant plus à l'essor du système public. Par conséquent, la pauvreté accable de nombreuses écoles catholiques. Si elles réussissent à se tirer d'affaire, c'est en partie grâce aux enseignant-e-s qui acceptent de travailler pour des salaires inférieurs à ceux que reçoivent leurs collègues oeuvrant dans le système public.²⁵ Devant cette situation, et malgré les interdictions cléricales, certain-e-s catholiques choisissent d'appuyer financièrement le système public. Tout en payant moins de taxes, ces parents envoient leurs enfants dans des écoles mieux équipées et souvent dotées d'un personnel enseignant mieux qualifié. Notons une fois de plus que, durant

24 Le taux du millième s'établit en fonction de l'évaluation des propriétés foncières dans une localité ou une municipalité donnée. La commission scolaire précise la somme à payer sur chaque tranche de 1 000 \$. On réfère à cette somme comme le taux du millième.

25 À ce sujet, voir: Susan Houston et Alison Prentice, *op. cit.*, p. 292-295.

tout le XIXe siècle et pendant une bonne partie du siècle suivant, la situation scolaire varie énormément en fonction des régions et des classes sociales, tant dans le système séparé que dans le système public.

D'autre part, la loi de 1871, qui permet entre autres aux écoles secondaires de véritablement prendre forme en Ontario, ne prévoit pas l'existence d'écoles secondaires confessionnelles. Les catholiques organisent alors leurs propres écoles secondaires privées. Ces écoles réussissent à fonctionner grâce aux diverses congrégations religieuses qui les administrent et qui fournissent une main-d'oeuvre à bon marché. Les congrégations religieuses permettent ainsi aux catholiques les plus favorisé-e-s de faire des études secondaires dans le contexte souhaité par leur Église.

À mesure que la fréquentation scolaire augmente au niveau secondaire, les écoles primaires catholiques, comme les écoles publiques des milieux ruraux, vont graduellement ajouter l'équivalent des deux premières années du secondaire (neuvième et dixième années) à leur programme, grâce aux cinquièmes cours (Fifth Book Classes) et aux écoles de continuation (Continuation Schools). Les cinquièmes cours répondent surtout aux besoins des élèves des écoles rurales. En effet, en vertu de la loi, les commissions scolaires doivent offrir à tous les élèves ayant réussi leurs examens d'entrée, la possibilité de poursuivre les deux premières années du secondaire et ce, même si elles et ils vivent dans une région où il n'y a pas d'école secondaire de district. Généralement, un-e enseignant-e dirige les étudiant-e-s qui suivent leurs cours sur une base plutôt individuelle.

Dans les communautés qui ne sont pas en mesure d'assumer les coûts de construction et d'entretien d'une école secondaire, l'école du village peut, à partir de 1896, devenir une école de continuation et offrir le programme de neuvième et de dixième années. Même si leur programme n'est pas aussi varié que celui des écoles secondaires de district, les écoles de continuation représentent un avantage certain pour les jeunes qui ne veulent ou ne peuvent quitter leur village pour poursuivre des études secondaires. Elles permettent en réalité à des jeunes qui, pour la plupart, ne poursuivraient pas autrement leurs études, d'acquérir deux années de formation de plus.

Même lorsqu'elles offrent les deux premières années du secondaire, les écoles du système séparé doivent composer avec des revenus nettement inférieurs à ceux des écoles du système public. Les catholiques, dirigé-e-s par leurs évêques, vont sans cesse réclamer un financement plus élevé pour leurs écoles. Les réponses se font cependant attendre: ce n'est qu'en 1984 que l'Ontario accepte la création d'écoles secondaires catholiques subventionnées par l'État.²⁶ On ne leur donne pas pour autant accès aux taxes scolaires payées par les corporations.

L'attitude du gouvernement ontarien à l'égard du système séparé témoigne de sa nette préférence pour le système public. Malgré cette propension, les garanties constitutionnelles de 1867 obligent les responsables du système scolaire ontarien à composer avec la présence de ces «écoles publiques particulières» que sont les écoles catholiques ou séparées.

²⁶ David Welch, *The Social Construction of Franco-Ontarians Interests Towards French Language Schooling, 19th Century to 1980's*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, 1988, p. 322.

2.2.2 Une composante bilingue

La diversité qui caractérise le système scolaire ontarien existe également en ce qui concerne la langue d'enseignement. En effet, dans le système public comme dans le système séparé, certaines écoles s'affichent comme bilingues car on y enseigne en allemand et en anglais ou en français et en anglais. Les enfants d'origine canadienne-française qui fréquentent l'école en Ontario se retrouvent généralement dans ces écoles bilingues.²⁷ Comme pour plusieurs des phénomènes qui façonnent la réalité des Canadien-ne-s français-es établi-e-s en Ontario, le contexte dans lequel évoluent leurs écoles varie selon les régions, selon le nombre de personnes d'origine canadienne-française qui y vivent et selon les réalités socio-économiques avec lesquelles elles et ils doivent composer. Ces réalités influencent également leur taux de fréquentation scolaire, taux habituellement inférieur à la moyenne de la province.²⁸

Bien qu'ils entendent bâtir un système scolaire homogène de langue anglaise, les dirigeants ontariens tolèrent la présence des premières écoles bilingues. Ils préconisent l'assimilation des groupes n'ayant pas l'anglais comme langue maternelle mais, pour plusieurs d'entre eux, notamment Egerton Ryerson, cette assimilation doit être volontaire. L'école leur apparaît comme l'instrument d'assimilation idéal. Selon eux, grâce au système scolaire, les nouveaux et

²⁷ En 1891, on dénombre 5 577 écoles élémentaires publiques et 114 écoles élémentaires publiques bilingues en Ontario. Vingt ans plus tard, elles se chiffrent respectivement à 6 400 et 122. En 1891, la province compte 312 écoles élémentaires séparées et 87 écoles élémentaires séparées bilingues (françaises). En 1911, on en compte respectivement 482 et 223. Robert Choquette, *La foi, op. cit.*, p. 109. Une bonne partie des écoles bilingues se situent dans l'est de l'Ontario puisque la majorité des francophones vivent alors dans cette partie de la province. Pendant la période mentionnée ci-haut (1891-1911) on assiste à l'ouverture du Nord ontarien. À Hearst, on fonde l'école séparée bilingue en 1917.

²⁸ Cette constante caractérise encore aujourd'hui la communauté franco-ontarienne.

nouvelles venu-e-s entrent en contact avec les valeurs et les institutions britanniques. Elles et ils comprennent ainsi la grandeur et la supériorité de la culture britannique et se rendent compte de l'importance d'apprendre l'anglais le plus rapidement possible. Graduellement, les migrant-e-s abandonnent ainsi leur langue maternelle. La politique d'assimilation volontaire donne généralement les résultats escomptés dans les écoles bilingues où l'on enseigne en allemand et dans certaines écoles du Sud, où l'anglais remplace petit à petit le français comme langue de communication et d'enseignement. Par contre, dans les écoles bilingues des comtés de Prescott et Russell, dans l'Est ontarien, de même que dans celles d'Ottawa, l'assimilation volontaire ne fonctionne à peu près pas.²⁹

À compter de 1880, dans les milieux gouvernementaux, on s'inquiète de plus en plus de la situation des écoles bilingues de la région d'Ottawa. Les inspecteurs mentionnent dans leurs rapports que les jeunes francophones qui fréquentent les écoles bilingues dans Prescott et Russell n'apprennent à peu près pas l'anglais. En prenant note de la piètre qualité de l'enseignement de l'anglais dans ces écoles, ils en imputent la responsabilité au personnel enseignant qui connaît peu ou ne connaît pas cette langue. Les inspecteurs se plaignent aussi du manque de personnel qualifié. Afin de remédier à la situation, les autorités tentent d'inciter les enseignant-e-s à se perfectionner. Pourtant, les possibilités de perfectionnement du personnel des écoles bilingues demeurent très limitées, puisqu'il n'existe, dans la province, aucune école normale pour le desservir.

²⁹ David Welch démontre qu'il y a un lien entre les conditions socio-économiques et le taux d'anglicisation. Ainsi, dans les villes du Sud, où la langue anglaise domine et où il est nécessaire de la connaître pour pouvoir fonctionner dans la communauté, l'assimilation se fait plus rapidement que dans les milieux ruraux beaucoup plus homogènes. David Welch, *op. cit.*

La présence d'un nombre grandissant de religieuses et de religieux dans les écoles ontariennes complique aussi la situation.³⁰ Ces enseignant-e-s ne détiennent habituellement pas une formation pédagogique reconnue par l'État. Les ordres religieux de langue française et anglaise résistent, avec l'appui des évêques, aux tentatives visant à obliger leurs membres à obtenir des qualifications ontariennes. Invoquant des règlements internes, qui interdisent aux leurs de côtoyer des laïques dans un contexte comme celui de l'École normale, les congrégations religieuses veulent que le gouvernement ontarien les laisse juger des compétences pédagogiques de leurs membres. Dans les écoles bilingues, la situation se complique encore davantage puisque ces enseignant-e-s, généralement originaires du Québec, ne possèdent pas toujours une connaissance, même rudimentaire, de l'anglais.³¹

Les inspecteurs ne sont d'ailleurs pas les seuls à s'inquiéter du sort des écoles bilingues. En effet, les protestations populaires se font de plus en plus nombreuses, particulièrement dans les comtés de Prescott et Russell. Les anglophones de cette région, maintenant minoritaires dans plusieurs sections scolaires, s'indignent contre le fait que leurs enfants doivent parfois fréquenter des écoles bilingues. Ce tollé général à l'égard des écoles bilingues amène le gouvernement provincial à revoir sa politique d'assimilation volontaire. En 1885, il introduit une loi stipulant que «le maître dans ces écoles (bilingues) devait faire preuve de son aptitude à enseigner le programme des écoles publiques anglaises et l'anglais devint un sujet d'étude obligatoire dans toutes les

³⁰ Plusieurs auteur-e-s mentionnent ce phénomène, mais les statistiques à l'échelle de la province manquent.

³¹ À compter de 1906, à la suite du jugement du Conseil Privé dans l'affaire Gratton, les enseignant-e-s membres de congrégations religieuses doivent respecter les règlements provinciaux en ce qui concerne la formation et la certification pédagogiques.

écoles de l'Ontario.»³² En vertu de cette même loi, l'usage de manuels de langue française est désormais interdit dans les écoles bilingues.

Cette nouvelle politique ne réussit pas à apaiser les critiques les plus acerbes à l'égard des écoles bilingues. En 1889, le gouvernement ontarien nomme une commission chargée de faire enquête sur la situation des écoles bilingues dans les comtés de l'est et du sud de la province et de vérifier si on y respecte les règlements au sujet de l'enseignement de l'anglais. La commission, dirigée par A. Reynar, constate que, dans plus de la moitié des écoles des comtés de Prescott et de Russell, on ne consacre pas à l'enseignement de l'anglais le temps minimum exigé par la loi. Parmi les soixante-neuf enseignant-e-s oeuvrant dans ces écoles, deux personnes détiennent le certificat minimal exigé pour enseigner dans la province. De plus, les commissaires notent l'utilisation généralisée de manuels scolaires de langue française.³³

À la suite de cette enquête, le gouvernement impute d'abord les difficultés éprouvées par les écoles bilingues au fait qu'elles fonctionnent en français. En 1890, il promulgue une loi faisant de l'anglais la seule langue de communication et d'enseignement dans les écoles de la province. Le recours à une autre langue n'est dès lors autorisé que si les élèves ne comprennent pas l'anglais. Cette échappatoire permet aux écoles bilingues de continuer à utiliser le français comme langue de communication et d'enseignement pendant encore un certain temps. En approuvant l'ouverture d'une École modèle bilingue (English-French) à Plantagenet, en 1890, le gouvernement ontarien tente également de combler certaines des lacunes liées à la formation pédagogique du personnel enseignant de

³² Robert Choquette, *La foi*, *op. cit.*, p. 110.

³³ Robert Stamp, *op. cit.*, p. 30.

langue française. Un personnel bilingue qualifié devrait, selon lui, faciliter l'anglicisation des écoles fréquentées par les francophones.

De telles mesures n'empêchent cependant pas les principaux détracteurs des écoles bilingues, notamment l'opposition conservatrice à Queen's Park, de continuer à réclamer leur disparition. Plusieurs journaux appuient, par leurs critiques virulentes, la position du parti conservateur. Ce dernier «fera de l'unilinguisme anglais, de la francophobie, et de l'anticatholicisme son principal cheval de bataille lors des élections ontariennes de 1886, 1890 et 1894.»³⁴ Plus modérés, les Libéraux, qui détiennent le pouvoir jusqu'en 1905, surveillent néanmoins de très près l'évolution des écoles bilingues. En 1893, ils font de nouveau appel à la commission Reynar. Les commissaires considèrent alors que la situation s'améliore. Ces constatations permettent au gouvernement de justifier son approche et de prétendre que les lois en place fonctionnent. À compter de 1894, on note une certaine accalmie dans ce dossier: il ne s'agit en réalité que du calme avant la tempête!

2.3 Prélude au Règlement 17: l'arrière-plan historique

Le contexte politique, économique, social et religieux dans lequel la province évolue à partir de 1880 va graduellement permettre aux groupes qui réclament l'abolition des écoles bilingues d'obtenir l'appui d'un nombre toujours grandissant d'Ontarien-ne-s. En effet, la controverse entourant les écoles bilingues s'ajoute aux nombreuses querelles qui divisent de plus en plus les Canadien-ne-s, en fonction de leur appartenance linguistique et ethnique.

³⁴ Robert Choquette, *La foi, op. cit.*, p. 108.

2.3.1 L'Ontario anglo-saxon et protestant

En Ontario, la montée de l'impérialisme britannique intensifie les tensions. S'inspirant du darwinisme social, cette idéologie prône la supériorité des institutions et des valeurs anglo-saxonnes et perçoit l'Ontario comme le principal bastion de l'empire britannique en Amérique du Nord. Les impérialistes s'inquiètent devant le nombre important de Canadien-ne-s français-es qui vivent dans l'est de la province. Pour les plus alarmistes, le danger s'accroît constamment en raison de la migration canadienne-française vers le nord de la province. Selon eux, une solution s'impose: l'anglais doit constituer la seule et unique langue dans la province. En assimilant les Canadien-ne-s français-es, qu'ils considèrent comme des ignorant-e-s dirigé-e-s par un clergé soumis à Rome, plusieurs croient d'ailleurs leur rendre service. Et, c'est aux écoles de la province qu'ils entendent confier ce mandat assimilateur. Les loges orangistes, auxquelles appartiennent certains députés provinciaux, et la "Equal Right Association"³⁵ entretiennent cette francophobie au cours des décennies qui précèdent la Première Guerre mondiale. En plus d'alimenter l'intolérance ethnique et linguistique qui déferle alors sur la province, ces groupes s'attaquent au catholicisme, car ils considèrent que les catholiques mettent en danger l'intégrité de l'empire britannique en obéissant à une puissance étrangère telle que Rome. Pendant ce temps, l'idéologie ultramontaine inspire une bonne partie du clergé et des leaders laïques du Canada français et les guide dans leurs efforts pour permettre à la langue française et à la religion catholique de prendre racine un peu partout au pays. Des perceptions aussi diamétralement opposées de la

³⁵ Fondée en 1889 et présidée par Dalton McCarthy cette association se voue à la promotion de l'Ontario comme province anglophone et protestante. Elle se fait également la porte-parole des anticatholiques et des francophobes.

place et du rôle du Canada français ne peuvent qu'engendrer incompréhension et frustration de part et d'autre. L'intolérance, l'acrimonie et l'agressivité des deux camps augmentent chaque fois qu'une crise politique ou linguistique éclate au pays.

Par ailleurs, plutôt que de rapprocher les catholiques d'origine irlandaise et les catholiques d'origine canadienne-française, cette montée de l'anticatholicisme accentue leurs différends.³⁶ En effet, les luttes de pouvoir qui caractérisent, depuis quelques décennies déjà, les relations entre les deux groupes se font de plus en plus nombreuses et acerbes à compter des années 1880. Les affrontements prennent différentes formes selon les circonstances et les acteurs en présence. On a recours à toutes sortes de manigances pour tenter d'augmenter le pouvoir du groupe auquel on appartient. Ainsi, lorsqu'un siège épiscopal devient vacant, la bataille s'intensifie car chaque partie tente d'obtenir la nomination du candidat de son choix. Les évêques attisent souvent la discorde en nommant les prêtres de leur diocèse en fonction de leur propre groupe ethnique plutôt qu'en fonction de l'ethnie des paroissien-ne-s que ces prêtres doivent desservir. Pour sa part, l'Université d'Ottawa, alors dirigée par les Oblats, occupe à quelques reprises l'avant-scène de ces batailles ethniques et linguistiques. Les affrontements entre catholiques canadiens-français et catholiques irlandais, au Conseil des écoles séparées d'Ottawa, constituent également une page importante de cette histoire.

Dans cette lutte de pouvoir que se livrent les catholiques de l'Ontario, la question des écoles prend de plus en plus de place et d'importance. Jusqu'en 1885, la majorité des élèves d'origine canadienne-française fréquentent des écoles

³⁶ Pour référer à ces deux groupes de catholiques, nous utilisons aussi les termes catholiques irlandais et catholiques canadiens-français.

publiques et bilingues. Par la suite, on les retrouve surtout dans le réseau séparé et bilingue. Ainsi, entre 1891 et 1911, le nombre d'écoles séparées bilingues passe de 87 à 223. Au cours de cette même période, les écoles publiques bilingues augmentent de 114 à 122. «Le changement est dû à la fois aux nouvelles politiques anti-françaises du gouvernement provincial et aux efforts conjugués des évêques catholiques de l'Ontario pour regrouper dans l'école séparée tous les enfants catholiques.»³⁷

Le financement des écoles séparées, nous l'avons vu, figure parmi les principales préoccupations du clergé catholique. Les évêques font constamment pression auprès du gouvernement ontarien pour que le système d'accès aux taxes scolaires soit modifié. Au début de 1910, tout laisse croire que le gouvernement ontarien s'apprête à acquiescer aux demandes des évêques. Pourtant, dans la lettre qu'il leur adresse en mars 1910, le premier ministre Whitney indique que le gouvernement ne peut pour le moment accéder à leurs demandes. Il précise que la question des écoles bilingues complique le dossier et oblige le gouvernement à retarder sa décision au sujet du financement du système séparé. Furieux, les évêques anglophones, qui n'étaient déjà pas très sympathiques aux écoles bilingues, concluent que ces dernières menacent le système séparé de la province. Plusieurs d'entre eux s'allient alors publiquement aux groupes qui revendiquent l'élimination des écoles bilingues. Mgr Michael Fallon, évêque de London et francophobe reconnu, dirige l'offensive de ce groupe de catholiques.

³⁷ Robert Choquette, *La foi*, *op. cit.*, p. 109-110.

2.3.2 Une communauté francophone et catholique en Ontario

La communauté canadienne-française qui vit en Ontario en 1910 est des plus hétérogènes: naissante dans plusieurs coins du nord de la province et éparpillée dans le Sud, elle est beaucoup mieux établie et plus homogène dans les comtés de Prescott et Russell, de même qu'à Ottawa. En effet, grâce à leur nombre, à leur cohésion culturelle et aux institutions qu'elles et ils contrôlent, les Canadien-ne-s français-es qui vivent alors dans l'Est ontarien forment graduellement leur propre identité. Leurs principaux leaders, tant cléricaux que laïques, considèrent qu'ils font partie du Canada français et ils adhèrent pour la plupart à l'idéologie ultramontaine.³⁸ Consciente de l'importance de l'école dans la préservation de la langue et de la culture françaises, cette petite élite professionnelle et cléricale entend améliorer la situation des écoles bilingues et travaille, pour ce faire, de concert avec la principale institution de la communauté: l'Église catholique. Grâce à cet appui clérical, les Franco-Ontarien-ne-s de l'Est peuvent compter sur un réseau d'institutions scolaires et religieuses qui facilite leur cohésion et leur regroupement.

C'est ainsi qu'en janvier 1910, les chefs de file de la région d'Ottawa invitent des représentants de toute la province à se rendre dans la capitale nationale pour discuter des questions qui préoccupent alors la communauté franco-ontarienne. Ce congrès, qui entraîne la création de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (l'ACFÉO), s'intéresse particulièrement aux questions éducatives et aux problèmes des écoles bilingues. Les participants au congrès se donnent comme objectif de faire reconnaître «le français comme langue

³⁸ Gaétan Gervais, «L'Ontario français (1821-1910)», *Les Franco-Ontariens*, Cornelius, J. Jaenen, (dir.), Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1933, p. 104.

d'enseignement et de communication dans les écoles bilingues» et d'œuvrer à l'amélioration du fonctionnement de ces écoles. Ils souhaitent la mise en place de mécanismes permettant au personnel des écoles bilingues d'acquérir une formation adéquate et ils réclament un meilleur financement des écoles séparées.³⁹ L'ACFÉO fait ensuite connaître sa position au gouvernement ontarien et lui demande d'intervenir en faveur des écoles bilingues. Aux yeux de l'ACFÉO, ces revendications semblent légitimes et acceptables. Pourtant, "it chilled the blood of many leaders of the province's Anglo-Saxon mainstream."⁴⁰

2.4 Le Règlement 17

Le gouvernement provincial continue à surveiller de très près l'évolution de la situation dans les écoles bilingues. En 1908, un rapport confidentiel, préparé par F. W. Merchant, inspecteur en chef des écoles publiques et séparées de la province, démontre que l'enseignement de l'anglais laisse toujours à désirer dans les écoles bilingues. Ce dernier suggère d'accorder la priorité à l'amélioration des compétences des enseignant-e-s oeuvrant dans les écoles bilingues. On établit d'ailleurs des Écoles modèles bilingues à Ottawa et à Vankleek Hill en 1908, tandis qu'en 1909 on assiste à l'ouverture de celle de Sturgeon Falls. Pourtant,

Conformément à la politique linguistique provinciale, la formation des enseignants avant 1927 préparait les candidats à professer un programme scolaire axé sur la disparition du français à brève échéance. La majorité des enseignants francophones s'abstenaient donc de s'inscrire à ces Écoles Normales, ce qui résultait dans une pénurie de personnel qualifié dans les écoles.⁴¹

³⁹ Michael Begley, *Le Règlement XVII, Étude d'une crise*, [s.l.] Association des enseignants franco-ontariens, 1979, p. 35.

⁴⁰ Robert Stamp, *op. cit.*, p. 85.

⁴¹ Robert Choquette, *La foi, op. cit.*, p. 136.

En novembre 1910, devant la controverse toujours grandissante que suscite la question des écoles bilingues, le gouvernement ontarien demande à F. W. Merchant d'étudier à nouveau la question. Dans un rapport détaillé soumis en février 1912, l'inspecteur en chef constate, une fois de plus, les difficultés qu'éprouvent les écoles bilingues et la pauvreté qui les accable. L'amélioration de la qualité de l'enseignement de l'anglais, quant à elle, se fait toujours attendre dans les écoles des comtés de Prescott et Russell. Dans les écoles bilingues du sud de la province et particulièrement dans les milieux plus urbanisés des comtés d'Essex et de Kent, de même qu'à Penetanguishene, Merchant note une anglicisation rapide. Par contre, dans les villages ruraux à majorité francophone de ces régions, les écoles bilingues maintiennent en général leur caractère français. Dans le Nord, notamment à Sudbury, les écoles bilingues respectent les lois provinciales et utilisent l'anglais comme langue de communication et d'enseignement, dès qu'il leur est possible de le faire. À la suite de son enquête, Merchant propose à nouveau des changements graduels. Il maintient qu'afin d'améliorer l'enseignement de l'anglais, il faut offrir une meilleure formation au personnel enseignant.

En confirmant l'incapacité ou le refus de certaines écoles bilingues, particulièrement celles de l'est de la province, de se conformer aux normes provinciales, le rapport Merchant facilite l'intervention gouvernementale que plusieurs réclament depuis déjà un certain temps. Toutefois, plutôt que de s'inspirer des recommandations de l'inspecteur en chef, le gouvernement Whitney décide d'éliminer les écoles bilingues en introduisant le Règlement 17. Par toute une série d'interdictions, le Règlement 17, qui entre en vigueur en septembre 1912, annonce l'intention du gouvernement ontarien de faire

disparaître la composante bilingue du système scolaire d'État. Ainsi, il est dorénavant défendu d'utiliser le français comme langue de communication et d'enseignement sauf pour les deux premières années du primaire, lorsque l'élève ne comprend pas l'anglais. L'enseignement du français comme sujet d'études doit se limiter à une heure par jour et aucune nouvelle école bilingue ne peut être établie dans la province. On instaure également le double inspectorat, soumettant ainsi les trois inspecteurs bilingues de la province à l'autorité de l'inspecteur anglais de leur district scolaire. Entre 1912 et 1915, le gouvernement introduit d'autres mesures coercitives et des sanctions visant à forcer les récalcitrant-e-s à respecter le Règlement 17.⁴²

Dans plusieurs milieux franco-ontariens, la réaction ne se fait pas attendre et la résistance s'organise. L'allure que celle-ci prend varie selon les régions et le contexte socio-économique dans lequel vivent les Franco-Ontarien-ne-s. Particulièrement opiniâtre à Ottawa et dans les comtés de Prescott et Russell, cette opposition, dirigée par l'ACFÉO et le clergé canadien-français, équivaut souvent à de la désobéissance civile. Alors que les conseillers irlandais et français du Conseil des écoles séparées d'Ottawa s'affrontent dans d'interminables querelles légales, la section bilingue réussit à garder ouvertes les écoles fréquentées par les élèves de langue française et ce, malgré les sanctions gouvernementales. Les parents et les élèves font également connaître leur opposition de différentes manières. Mentionnons, entre autres, les marches de protestation des élèves dans les rues d'Ottawa, l'école parallèle des institutrices Diane et Béatrice Desloges

⁴² Robert Choquette, *L'Ontario français, historique*, St-Laurent, Éditions Études Vivantes, 1980, p. 183-190. Mentionnons, entre autres, le Règlement 18 par lequel le gouvernement ontarien oblige les commissions scolaires et les enseignant-e-s à faire respecter le Règlement 17. Les enseignant-e-s qui ne se plient pas au Règlement 17 risquent de se voir retirer leur certification. Quant aux commissions scolaires récalcitrantes, elles peuvent perdre les subventions gouvernementales auxquelles elles ont droit.

et l'épisode des épingles à chapeaux et de la garde à l'école Guigues. Pour sa part le journal Le Droit, fondé en 1913, devient un instrument de communication fort important dans cette lutte.⁴³

Bien que moins spectaculaire, la résistance prend également forme ailleurs en province. Comme à Ottawa, plusieurs des écoles de la province se vident lorsque l'inspecteur anglais y pénètre. À Green Valley, Pembroke, Welland et Windsor certains contribuables mettent sur pied leurs propres écoles, surnommées les écoles libres. Ces écoles parallèles fonctionnent grâce à l'appui financier de parents et à l'argent recueilli par l'ACFÉO. À Sudbury, le Conseil des écoles séparées, composé de catholiques français et irlandais, en arrive à un compromis qui permet à chaque groupe de fonctionner séparément sous l'oeil complice de l'inspecteur. Ailleurs, dans le Nord

les Franco-Ontariens n'ont simplement pas tenu compte du Règlement 17. En dépit du gouvernement, plusieurs écoles bilingues sont établies à partir de 1912 même. Il semble que les grandes distances et l'isolement des écoles aient favorisé ces attitudes. Règle générale, le Règlement 17 n'était pas respecté dans le nord de la province.⁴⁴

Dans leurs batailles contre le Règlement 17, les francophones de l'Ontario reçoivent l'appui moral et financier des élites canadiennes-françaises du Québec. Par l'entremise des pages du Devoir, Henri Bourassa devient l'un des principaux défenseurs des «blessés de l'Ontario.» Le clergé, quant à lui, s'occupe des collectes en faveur du «Sou de la Pensée française», un organisme qui contribue au financement des écoles franco-ontariennes. En 1916, le gouvernement québécois permet aux commissions scolaires sous sa juridiction de verser de l'argent aux écoles franco-ontariennes. La controverse entourant le Règlement 17 prend une

⁴³ Michael Begley, *op. cit.*, p. 10-13.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 15.

signification bien particulière avec l'entrée en guerre du Canada et la crise de la conscription qui s'ensuit. La participation canadienne alimente à son tour les divisions ethniques et linguistiques et ajoute à la polémique engendrée par le Règlement 17. Au Canada anglais, on accuse les Canadiens français de se servir du Règlement 17 comme prétexte pour ne pas défendre leur patrie. Au Canada français, on rétorque que la guerre contre les «Prussiens de l'Ontario» doit avoir préséance sur celle qui se déroule en Europe.⁴⁵

2.5 La fin d'une crise

La fin de la guerre et les nombreuses séquelles qu'elle laisse facilitent la résorption graduelle du conflit engendré par le Règlement 17. En effet, après 1919, plusieurs événements, tant sur le plan provincial que national, incitent le gouvernement ontarien à revoir sa politique à l'égard des écoles bilingues. En Ontario, comme ailleurs au pays, plusieurs souhaitent la paix autant sur les scènes provinciale et nationale qu'internationale. Dans cette optique, on assiste à la création de la "Unity League". À l'exception du Sénateur Belcourt, tous les membres de cet organisme, qui réclame l'abolition du Règlement 17, sont d'éminents anglophones protestants. Par ailleurs, depuis l'intervention papale de 1918, les évêques de la province recherchent aussi une solution de compromis.⁴⁶

⁴⁵ Margaret Prang, "Clerics, Politicians and the Bilingual Schools Issue in Ontario 1910-1917", *Canadian Historical Review*, vol. XLI, no 4, décembre 1960, p. 295 et p. 307.

⁴⁶ À plusieurs reprises pendant la crise, des représentants de chacune des factions exposent leur vision de la situation au pape et lui demandent d'intervenir en leur faveur. Dans deux documents pontificaux *Commissio divinitus* (septembre 1916) et *Litteris apostolicis* (7 juin 1918), Benoît XV définit les droits et devoirs de chacun et leur demande de trouver des terrains d'entente.

Pour sa part, le gouvernement provincial se rend compte que ses politiques restrictives en matière d'éducation ne fonctionnent pas et il se fait plus conciliant. Le Règlement 17 complique d'ailleurs ses relations avec le gouvernement du Québec, particulièrement lorsqu'il s'agit de négocier l'achat d'électricité avec ce dernier. Les tractations dans ce dossier, tout comme celles mettant en cause le parti conservateur fédéral qui cherche à redorer son image au Québec, expliquent également le changement d'attitude du gouvernement Ferguson.⁴⁷

Ainsi, en 1925, le gouvernement ontarien nomme une nouvelle commission d'enquête formée de F. W. Merchant, J.H. Scott et Louis Côté. Leur étude détaillée de la situation des écoles bilingues de la province démontre clairement que le Règlement 17 ne fonctionne pas. Les enquêteurs recommandent donc d'en modifier l'application. «La législature adopta le rapport de cette commission le 22 septembre 1927. Les nouvelles dispositions modifiaient le Règlement 17 au point où celui-ci devenait parfaitement acceptable aux Franco-Ontariens.»⁴⁸ Les changements apportés permettent l'usage du français comme langue de communication et d'enseignement dans les écoles primaires de l'Ontario. On accorde également aux inspecteurs bilingues l'entière responsabilité des écoles sous leur juridiction, abolissant par le fait même le double inspectorat. L'existence des écoles secondaires bilingues est reconnue, mais ces dernières ne peuvent recevoir aucun appui financier du gouvernement. Afin de mieux encadrer le système bilingue, le département de l'Éducation crée un poste de directeur de l'instruction française.⁴⁹ Ce dernier doit veiller à la mise en application des lois concernant l'usage et l'enseignement du français dans les

⁴⁷ Joseph Schull, *Ontario Since 1867*, Toronto, McClelland and Stewart, 1978, p. 267 et p. 274-275.

⁴⁸ Robert Choquette, *Langue et Religion, Histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, 2e édition, 1980, p. 249.

⁴⁹ Robert Choquette, *La foi, op. cit.*, p. 131.

écoles bilingues. Tel que suggéré par le rapport Merchant-Scott-Côté, le Règlement 17 n'est pas abrogé mais la souplesse que l'on introduit alors dans le système permet de l'adapter aux diverses conditions locales. En fait, cela signifie qu'on ne l'applique plus.

Entre 1912 et 1927, la crise du Règlement 17 mobilise une grande partie de la francophonie ontarienne et l'amène à se doter d'institutions qui lui donnent une plus grande cohésion en tant que communauté minoritaire. Au cours de cette période, l'ACFÉO devient la principale porte-parole de la communauté. En plus d'orchestrer la résistance, les leaders de l'ACFÉO réussissent à établir un réseau de communication entre les Franco-Ontarien-ne-s des quatre coins de la province. Au cours des années 1920, l'ACFÉO travaille également à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les écoles bilingues. On veut que les écoles bilingues soient en mesure d'offrir un programme équivalent à celui des écoles anglaises. Le programme d'études des écoles bilingues doit aussi contenir tous les éléments nécessaires à un apprentissage adéquat de l'anglais. C'est pourquoi, l'ACFÉO élabore, en 1925, avec l'aide d'éducateurs franco-ontariens réputés, un programme d'études bilingue destiné aux écoles franco-ontariennes.

Les examens d'entrée à l'école secondaire posent à l'époque beaucoup de problèmes aux Franco-Ontarien-ne-s. De toute évidence, ces examens unilingues anglais les défavorisent. Parmi l'infime minorité d'élèves qui se présentent aux examens d'entrée, le taux de réussite demeure très bas. C'est pourquoi, en 1924, l'ACFÉO crée un Bureau d'examineurs des écoles bilingues. «Ce bureau devait préparer les examens de la fin du cours primaire pour toutes les matières, présider aux examens et voir à la correction des copies. Ces examens

remplaceraient l'entrée officiel et seraient la condition d'admission aux cours secondaires bilingues». ⁵⁰

La formation pédagogique des enseignant-e-s des écoles bilingues, nous l'avons vu, constitue l'une des pierres d'achoppement du système bilingue. L'ACFÉO prend également l'initiative dans ce dossier et travaille, de concert avec l'Université d'Ottawa, pour mettre sur pied une école normale destinée à la formation du personnel des écoles bilingues. Cette école normale ouvre ses portes en 1923.

Ainsi, bien avant 1927, les leaders franco-ontariens établissent dans la résistance plusieurs des paramètres d'un système scolaire parallèle au système d'État. Conscient du danger potentiel que ce système parallèle représente pour l'intégrité du système d'État, le gouvernement choisit de le démanteler en douceur en modifiant le Règlement 17. Il y puise par la suite certaines des ressources dont il a besoin pour faire fonctionner la composante bilingue. Il reconnaît l'existence de l'École normale de l'Université d'Ottawa en lui donnant le mandat d'offrir la formation pédagogique aux enseignant-e-s des écoles bilingues. Le département de l'Éducation emprunte, pour sa part, plusieurs des éléments du programme d'études mis de l'avant par l'ACFÉO pour établir celui des écoles bilingues. Quant aux examens d'entrée, il est possible de les rédiger en partie dans les deux langues, dès 1928.

La fin des controverses entourant le Règlement 17 marque une étape importante dans l'évolution du système scolaire, d'une part, et dans l'histoire de la

⁵⁰ Robert Choquette, *La foi, op. cit.*, p. 143.

communauté franco-ontarienne, d'autre part. En vertu des modifications de 1927, le gouvernement reconnaît et accepte que le système scolaire d'État soit à nouveau doté d'une composante bilingue. Cette intégration de la composante bilingue va lui permettre de mieux contrôler les écoles franco-ontariennes, contrôle qu'il exerce principalement à travers les programmes d'études et par ses exigences à l'égard de la formation du personnel enseignant. Par contre, face à la plupart des autres questions liées à l'éducation bilingue, le gouvernement fait surtout preuve d'indifférence. Après 1927, l'Ontario a généralement tendance à laisser les écoles bilingues se débattre seules avec leurs problèmes, notamment en ce qui a trait au financement et au taux de fréquentation scolaire. Toronto accepte leur existence, sans plus! Comme elles appartiennent aussi au système séparé, les écoles bilingues, et particulièrement celles du Nord, demeurent les enfants pauvres du système d'État. En 1944, le Règlement 17 disparaît des statuts scolaires de l'Ontario. La province reconnaît alors officiellement l'existence des écoles primaires de langue française, à l'époque toutes associées au système séparé. Quant aux écoles secondaires françaises publiques, elles verront le jour en 1968.⁵¹

Après 1927, la communauté franco-ontarienne réussit tant bien que mal à consolider ses assises scolaires, du moins au niveau primaire. Reconnues comme une composante du système d'État, les écoles bilingues doivent maintenant apprendre à fonctionner à l'intérieur de cadres bureaucratiques prescrits et accepter une plus grande supervision gouvernementale. À l'intérieur de ces paramètres, on consolide les programmes d'études tout en travaillant au perfectionnement du personnel enseignant. C'est pourquoi après 1927, "The French language schools might well be allowed to be more "French" in terms of

⁵¹ Robert Choquette, *L'Ontario, op. cit.*, p. 204.

language but at the same time they were forced to be far more "Ontarian", thereby losing some of the independence or characteristics that made them different."⁵²

Conclusion

En étudiant l'évolution historique du système scolaire ontarien, nous constatons que, malgré l'esprit centralisateur qui motive ses fondateurs, les contribuables réussissent à imposer leur vision du système, du moins dans certains dossiers. Le système d'État homogène dont rêvait Ryerson et ses collègues ne devient donc qu'en partie réalité. Les autorités provinciales doivent apprendre à composer, entre autres, avec ces «écoles publiques particulières» que deviennent les écoles séparées. Par ses politiques à l'égard du financement du système séparé, l'État démontre sa nette préférence pour les écoles publiques. Si les autorités scolaires réussissent ainsi à imposer leur conception, c'est qu'elle correspond à celle d'une bonne partie de la population. En effet, pour plusieurs Ontarien-ne-s, le système séparé n'a pas vraiment sa raison d'être et il reçoit déjà plus que sa part de financement.

En plus de renoncer à son projet en faveur d'un seul système public et neutre mais d'inspiration protestante, l'Ontario doit aussi abandonner, du moins en ce qui concerne les Franco-Ontarien-ne-s, l'idée de faire de l'école un instrument d'assimilation volontaire. Dans ce cas, les mesures coercitives ne fonctionnent pas. Au contraire, elles favorisent jusqu'à un certain point l'émergence d'une communauté minoritaire distincte. Communauté qui tente depuis de préserver et de mettre en valeur ses différences linguistiques et culturelles et qui utilise

⁵² David Welch, *op. cit.*, p. 107.

notamment, pour ce faire, le système scolaire d'État. Ainsi, malgré la résistance initiale des autorités gouvernementales et leur indifférence par la suite, la composante bilingue devient une partie intégrante du système scolaire ontarien.

Les variables religieuses et linguistiques qui façonnent le système scolaire de l'Ontario illustrent en partie sa complexité et offrent une mise en garde contre les généralisations historiques trop rapides. En effet, et comme nous avons pu le constater dans le cas des Franco-Ontariens, la situation scolaire varie énormément d'une région à l'autre pendant toute la période étudiée. Pour véritablement comprendre l'histoire du système scolaire ontarien, il nous faut donc toujours tenir compte de ses diverses composantes, qu'elles soient religieuses, linguistiques, régionales ou sexuelles. Il s'agit d'une hétérogénéité qu'au XIXe siècle les concepteurs et architectes du système ontarien n'avaient ni souhaitée, ni imaginée.

Les autorités catholiques canadiennes-françaises apprennent rapidement à composer avec cette hétérogénéité. Elles sauront d'ailleurs en tirer profit, à certains égards, lorsque la région de Hearst s'ouvre à la colonisation. L'école constitue, en effet, un élément central du projet global de société conçu par les tenants de la colonisation francophone à Hearst, projet dont Mgr Hallé s'avère le principal maître d'oeuvre.

CHAPITRE III

LE PROJET DE COLONISATION SOUTENU
PAR MGR JOSEPH HALLÉ : RÊVES ET RÉALITÉS, 1919-1939

La construction de la voie ferrée du National Transcontinental permet, rappelons-le, à la Grande Zone argileuse d'accueillir ses premiers contingents de migrant-e-s. En 1912, l'année même où le gouvernement ontarien promulgue le Règlement 17, le National Transcontinental arrive à Hearst.¹ C'est donc dans un contexte de francophobie, auquel se greffe l'anticatholicisme d'une grande partie de la population de cette province à majorité protestante, que s'amorce la colonisation dans la région de Hearst.

Pour plusieurs, l'euphorie provoquée par la construction de chemins de fer donnant accès aux richesses tant convoitées du nord de l'Ontario suscite de grands espoirs.² La région de Hearst, souvent considérée aujourd'hui comme un «petit Québec», deviendrait, croyait-on, un centre ferroviaire important puisque les lignes du National Transcontinental et de l'Algoma Central s'y rencontreraient. Dans ses plans originaux, le Canadian Northern prévoyait un embranchement vers Hearst. Cela ne s'est toutefois jamais matérialisé.

Cet enthousiasme, jumelé à la propagande dont nous avons déjà fait état en ce qui concerne le nord-est de l'Ontario, attire un certain nombre d'immigrant-e-s en provenance de l'Europe, notamment de la Scandinavie et de l'Europe de l'Est. En choisissant la région de Hearst, elles et ils élisent domicile dans la dernière section

¹ Jusqu'en 1912, le village de Hearst portait le nom de Grant. C'est en l'honneur de W.H. Hearst, alors ministre des Terres, Forêts et Mines, que la petite communauté a changé de nom. W.H. Hearst sera premier ministre de l'Ontario de 1914 à 1919. Alan Rayburn, *Place Names of Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, p. 155. À l'ouest de Hearst, dans le canton actuel de Nakina, un autre point d'arrêt sur le tracé du National Transcontinental a par la suite porté le nom de Grant.

² La découverte de mines d'argent, d'or et de nickel dans le nord de l'Ontario permet, entre autres, d'entretenir ces espoirs. Entre 1907 et 1911, la valeur totale de la production minière ontarienne augmente de 111.5 %, alors que cette augmentation se situe à 62.1% entre 1912 et 1916. Joseph Schull, *Ontario Since 1867*, Toronto, McClelland and Stewart, 1978, p. 179.

de la Grande Zone d'argile ouverte à la colonisation. Bon nombre de Canadien-ne-s français-es suivent la même voie et s'installent dans ce coin de pays. Ces francophones se dirigent vers le Nord-Est ontarien au moment où plusieurs au Québec, perçoivent la colonisation comme le meilleur moyen pour affermir les assises du Canada français. À Hearst, un évêque-colonisateur, Mgr Joseph Jean-Baptiste Hallé, incarne ce rêve de colonisation agricole.

Le présent chapitre s'intéresse au projet de colonisation tel qu'envisagé et mis de l'avant par Mgr Hallé et les tenants de la colonisation agricole. Il s'arrête brièvement à quelques-unes des formes que ce projet prend dans le vicariat apostolique d'Ontario-Nord, notamment à Hearst, siège du vicariat. Il tient également compte de l'évolution du projet à travers deux décennies, celle des grands espoirs suscités par la prospérité des années 1920 et celle des grandes difficultés engendrées par la crise économique des années 1930. Finalement, il considère les raisons qui incitent des Canadien-ne-s français-es à quitter leur province natale pour s'établir dans le Nord-Est ontarien et plus particulièrement dans la région de Hearst.

3.1 Mgr Joseph Hallé: évêque-colonisateur

Fils aîné d'une famille de 11 enfants, Joseph Hallé est né à Lévis, le 10 décembre 1879. Après avoir terminé ses études au Collège de Lévis, où l'on note ses grandes capacités intellectuelles, il est admis au Grand Séminaire de Québec et est ordonné prêtre le 19 septembre 1897. Il se rend ensuite à Rome où il obtient un doctorat en théologie. Revenu au Québec, il enseigne la philosophie et la théologie au Collège de Lévis de 1900 à 1915. Entre 1905 et 1913, il occupe aussi le poste de

directeur des élèves.³ Devenu chanoine du chapitre métropolitain en 1915, il se voit alors confier diverses responsabilités diocésaines. On le nomme, entre autres, visiteur ecclésiastique de plusieurs congrégations religieuses de l'archidiocèse de Québec, chapelain général de la Société Saint-Vincent de Paul et chapelain de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. En 1917, il devient membre du Comité permanent de l'Action Sociale Catholique.⁴ La même année, le cardinal Bégin lui confie une mission qui le mène à Rome où il doit faire valoir le point de vue de son supérieur sur plusieurs des questions qui préoccupent l'Église canadienne, notamment sur celle de la crise scolaire en Ontario.⁵

Ainsi, le chanoine Hallé est bien au fait de la situation des écoles franco-ontariennes et des luttes qui divisent le clergé irlandais et canadien-français lorsqu'on le nomme préfet apostolique d'Ontario-Nord, le 19 mai 1919. Par ailleurs, il connaît aussi le dossier de la colonisation agricole puisqu'il a été aumônier de la Ligue Nationale de Colonisation. En 1923, on le nomme supérieur des Missionnaires-Colonisateurs du Dominion.⁶

³ Élias Roy, «Feu Joseph Hallé», *L'Écho du Collège, Organe de l'Association des Anciens du Collège de Lévis*, vol. 19, no 1, septembre-octobre 1939, p. 1-2.

⁴ ADH, dossier A-6, Divers documents antérieurs à la création du diocèse. L.N. Bégin, Circulaire aux Communautés Religieuses, Québec, le 22 juin 1915. Dossier A-2, Nominations de l'abbé Joseph Hallé, 1915-1917. L.N. Bégin à J. Hallé, Québec, le 25 juin 1915. L.N. Bégin à J. Hallé, Québec, le 29 septembre 1917. Dossier A-1, Correspondance de l'abbé Joseph Hallé, 1916-1917. L.N. Bégin à J. Hallé, Québec, le 17 mars 1916.

⁵ ADH, dossier 1920-5, Correspondance de l'évêque: mai-octobre. J. Hallé à la Supérieure des Soeurs de l'Assomption de Nicolet, Hearst, le 10 septembre 1920.

⁶ ADH, dossier 1923-6, Correspondance de l'évêque: juillet-décembre. Jean-Marc Denault à Joseph Hallé, Québec, le 12 juillet 1923.

Formée d'un territoire qui jusque-là faisait partie du diocèse d'Haileybury, la préfecture apostolique d'Ontario-Nord comprend le nord-ouest de la Grande Zone argileuse, s'étend jusqu'aux terres basses de la baie James et se rend à la baie d'Hudson.⁷ À la suite de sa nomination comme préfet apostolique, Mgr Hallé s'installe à Hearst. Dans ce petit village qui, en 1922, compte 573 habitants de diverses origines ethniques, on utilise surtout l'anglais comme langue de communication.⁸ L'année suivante, on transforme la préfecture en vicariat apostolique. Élu évêque "in partibus" de Pétrée le 18 décembre 1920, Joseph Hallé est consacré évêque le 17 avril 1921 par le cardinal Bégin, à Lévis.⁹ En tant qu'évêque de Pétrée, le vicaire apostolique de l'Ontario-Nord porte le même titre que Mgr de Laval, premier vicaire apostolique de Nouvelle-France.¹⁰ À la similitude de leur titre s'ajoute, pour certains, dont Mgr Bégin, une ressemblance entre la mission du premier en Nouvelle-France et celle du second dans le Nouvel-Ontario.¹¹

Joseph Hallé accepte avec enthousiasme la mission qu'on lui confie. La vision qu'il formule lors de la cérémonie entourant sa nomination comme préfet apostolique guide et anime son action au cours des deux décennies qu'il passe à Hearst. Selon lui:

⁷ Dans le Nord, sur les terres longeant les baies James et Hudson, on retrouve des postes missionnaires desservant les Amérindiens. L'étude des missions de cette partie du vicariat apostolique déborde cependant largement les cadres de la présente recherche.

⁸ Roger Bernard, *Le travail et l'espoir, Migrations, développement économique et mobilité sociale Québec/Ontario 1900-1985*, Hearst, Les Éditions Le Nordir, 1991, p. 49.

⁹ Élias Roy, *art. cit.*, p. 2.

¹⁰ Un préfet apostolique n'est pas nécessairement évêque alors qu'un vicaire apostolique doit l'être.

¹¹ ADH, dossier 1921-6, Correspondance de l'évêque: juillet-décembre. L.N. Bégin à J. Hallé, Québec, le 20 août 1921.

Il s'agit d'aller placer des Catholiques, des familles, des paroisses, un diocèse dans un vide immense qui s'étend entre le Lac Supérieur et la Baie d'Hudson.

Il s'agit de travailler à compléter la boucle immense qui devra rattacher les deux tronçons du Canada catholique.

Il s'agit de mettre là-bas, sur les chemins de fer qui comme des rubans d'acier traversent la forêt de l'est à l'ouest, une bordure vivante et catholique qui chante la gloire du Sacré-Coeur dans ces pays tout neufs.

Il s'agit de continuer en petit la grande oeuvre catholique des Missionnaires et Martyrs qui sous la domination française ont baptisé de leurs sueurs et de leur sang la terre ontarienne. [.....]

Il s'agit d'apporter et de faire circuler par ces nouvelles artères qui relient l'est à l'ouest un sang catholique généreux qui fera du bien à notre cher Canada.¹²

Pour Joseph Hallé, la colonisation de la Grande Zone argileuse fait donc intégralement partie d'un projet d'envergure nationale, projet visant l'enracinement de la langue française et de la religion catholique à l'extérieur du Québec. À peu près à mi-chemin entre Québec et Saint-Boniface, Hearst constitue une étape importante dans l'établissement du pont humain qui doit relier «les deux tronçons catholiques». Voilà pourquoi le vicaire apostolique de l'Ontario-Nord tente, de concert avec le clergé francophone de l'Ouest canadien, de convaincre ses compatriotes de renoncer à l'exil vers les États-Unis et de se diriger plutôt vers les régions de colonisation au Canada.¹³ Ce faisant, elles et ils contribuent au maintien de la force numérique des francophones au Canada tout en ralentissant la marche du protestantisme et de ses porte-parole les plus virulents, les Orangistes.¹⁴

¹² Anonyme, «Brillant concert sacré donné à l'église Notre-Dame, en l'honneur du Préfet apostolique de Hearst, par l'Union Musicale de Québec», *La Lumière*, vol. VII, no 25, le 28 juin 1919, p. 3.

¹³ ADH, Dans les dossiers intitulés *Correspondance de l'évêque*, on retrouve plusieurs lettres à ce sujet, particulièrement en 1927.

¹⁴ ADH, dossier 1924-1, Rome Correspondance. Joseph Hallé, Rapport annuel à La Propagande, Hearst, 1924, p. 2.

Cette campagne en faveur du catholicisme prend d'ailleurs une signification toute particulière en Ontario où, nous l'avons déjà constaté, les catholiques sont divisé-e-s selon leur appartenance ethnique. Dans ce contexte, le concept de la langue gardienne de la foi prend une signification bien particulière. Mgr Hallé croit d'ailleurs en la supériorité du catholicisme canadien-français. Selon lui, la barrière linguistique protège les catholiques francophones contre plusieurs des maux qui affligent les Irlandais catholiques. En effet, de par leurs contacts constants avec leurs concitoyen-ne-s de foi protestante, les catholiques de langue anglaise sont très influencé-e-s par les idées et les valeurs que ces religions véhiculent. Mgr Hallé se désole, notamment, devant le grand nombre de mariages mixtes que cela entraîne car il considère ce phénomène comme «la plaie la plus hideuse qui ronge le catholicisme en Ontario.»¹⁵ Il se plaint également de la formation religieuse que les clercs irlandais reçoivent puisque la plupart d'entre eux font leurs études secondaires dans les écoles publiques de l'Ontario. Selon lui, ces derniers sont «loin d'avoir la formation de notre clergé dans les Collèges classiques formé par des prêtres et recruté dans des milieux complètement catholiques».¹⁶

Le vicaire apostolique d'Ontario-Nord considère donc qu'il est important de tout mettre en oeuvre pour permettre aux catholiques de langue française de préserver leurs acquis. Pour ce faire, il profite généralement de toutes les tribunes qui s'offrent à lui pour exposer ses convictions religieuses et nationalistes, convictions inspirées de l'idéologie ultramontaine à laquelle il adhère. Tel que

¹⁵ ADH, dossier 1926-1, Rome Correspondance. Joseph Hallé, Rapport annuel à La Propagande, Hearst, 1926, p. 5.

¹⁶ ADH, dossier 1934-10, Notes brèves de Mgr Hallé. Joseph Hallé, *Notes brèves sur certaines questions religieuses canadiennes*, Hearst, 1934, p. 64.

déjà mentionné, la nomination des évêques et des prêtres dans les diocèses et les paroisses de la province alimente constamment les dissensions entre les catholiques, et l'évêque de Pétrée n'hésite pas à correspondre avec Rome à ce sujet. Dans les missives qu'il expédie à ses supérieurs romains, il expose clairement ses points de vue sur les questions qui divisent les catholiques de l'Ontario en fonction de leur appartenance linguistique et offre ses suggestions et ses recommandations.¹⁷ De plus, il communique régulièrement avec les leaders de la communauté francophone en Ontario et appuie leurs revendications, particulièrement dans le domaine scolaire. Joseph Hallé participe ainsi activement aux luttes que mène alors la communauté francophone en Ontario et il ne manque jamais l'occasion de souligner ses victoires. Ainsi, après 1927, il fait régulièrement l'éloge de l'École normale de l'Université d'Ottawa. Dirigée par les Oblats de Marie Immaculée, elle offre, selon lui, une excellente formation scolaire et religieuse aux futur-e-s enseignant-e-s francophones.¹⁸ Dans une lettre qu'il lui fait parvenir en 1927, Napoléon Belcourt, président de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO), le remercie de son appui à la cause franco-ontarienne et ajoute qu'il le considère comme un des artisans de la victoire contre le Règlement 17.¹⁹ Ainsi, en raison de ses prises de position très fermes, Joseph Hallé peut être considéré comme «un défenseur principal de la cause franco-ontarienne.»²⁰

¹⁷ ADH, dossier 1920-1, Rome Correspondance. Joseph Hallé à Benoit XV Hearst, [s. d.].

¹⁸ ADH, dossier 1930-1, Rome Correspondance. Joseph Hallé, Rapport annuel à La Propagande, Hearst, 1930, p. 2.

¹⁹ ADH, dossier 1927-6, Correspondance de l'évêque: octobre-décembre. Napoléon Belcourt à Joseph Hallé, Ottawa, le 24 novembre 1927.

²⁰ Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1987, p. 78.

Comme la plupart de ceux qui favorisent l'installation des Canadien-ne-s français-es à l'extérieur du Québec, Mgr Hallé voit l'agriculture comme le secteur économique autour duquel l'enracinement doit prendre forme. Il ne ménage donc pas les efforts pour tenter de convaincre ses compatriotes de venir s'installer dans ce nouveau coin de pays. Selon lui:

le Nord-ontarien deviendra une nouvelle province de Québec. La terre est extrêmement fertile et son étendue est telle que un million peut y vivre de l'agriculture sans compter les mines qui vont s'ouvrir. Hearst sera le siège d'un des plus beaux diocèses agricoles du Canada, comparable à ceux de l'Ouest.²¹

Pour se développer et s'épanouir, cette société agricole doit pouvoir compter sur ses propres institutions. C'est pourquoi le projet de colonisation auquel Mgr Hallé adhère comporte plusieurs volets et s'avère d'abord et avant tout un projet global de société. La création de paroisses, la construction d'églises, d'écoles, d'hôpitaux, tout comme la présence de professionnel-le-s d'origine canadienne-française pour oeuvrer dans ces institutions, prennent dès lors une importance capitale. Le vicaire apostolique d'Ontario-Nord consacre une grande partie de ses énergies à la valorisation, à la mise en place et au développement de telles institutions.

3.2 Les grands espoirs: la décennie de 1920

Selon Mgr Hallé, pour que l'agriculture puisse véritablement se développer dans le vicariat apostolique, ce vaste territoire doit être accessible au-delà des bandes de terre qui longent les voies ferrées. C'est pourquoi il réclame sans cesse

²¹ ADH, dossier 1928-4, Correspondance de l'évêque: janvier-mars. Joseph Hallé à la Supérieure des Soeurs de la Miséricorde de Montréal, Hearst, le 15 mars 1928.

l'amélioration des routes existantes et la construction de nouveaux chemins pour favoriser l'accès aux terres agricoles. Dans les lettres qu'il envoie à certains représentants du gouvernement ontarien et particulièrement au ministère des Terres, Forêts et Mines, l'évêque de Pétrée demande plus de fonds pour la construction de routes et de ponts. Dès 1926, il affirme que plusieurs abandonnent leur terre, faute de route, et demande au gouvernement provincial d'investir un million de dollars pour solutionner le problème. Il lui suggère aussi de mettre sur pied des programmes d'aide à la colonisation agricole et de s'inspirer, pour ce faire, de l'exemple québécois. De plus, il croit que l'on devrait permettre aux colons de brûler une partie du bois qui se trouve sur leur terre pour accélérer le défrichement.²²

Même si le gouvernement ontarien accorde beaucoup d'importance au développement de réseaux de transport dans le nord de la province, cet appui ne prend pas nécessairement la forme souhaitée par les promoteurs de la colonisation agricole, qui voudraient que l'on donne la priorité aux routes favorisant l'ouverture de nouveaux cantons à la colonisation. Au contraire, dans le district de Cochrane, Toronto choisit de diminuer la grandeur des «lots» afin d'éviter un trop grand éparpillement de la population. De plus, pour Queen's Park, l'agriculture constitue une activité économique parmi d'autres et on refuse de lui accorder une attention particulière. L'attitude du gouvernement provincial n'empêchera cependant pas le vicaire apostolique d'Ontario-Nord de poursuivre ses démarches en faveur de la mise sur pied de structures favorisant

²² ADH, dossier 1919-7, Divers documents. Joseph Hallé, *Notes on Northern Ontario*, Hearst. (copie manuscrite non datée, référant à une enquête effectuée dans le vicariat en 1926) Cette volonté de faire brûler le bois illustre l'importance que Mgr Hallé accordait à la colonisation agricole. Il aurait voulu que l'on brûle une ressource naturelle très valorisée par les autorités provinciales. De plus, le bois représentait un revenu substantiel pour les nouveaux et nouvelles venu-e-s.

le développement de l'agriculture. Quand de telles structures existent, comme dans le cas des fermes modèles, il suit de très près leur évolution et intercède fréquemment en leur faveur. De plus, il multiplie les démarches pour obtenir la nomination d'un agronome bilingue dans le district.²³

Mgr Hallé, comme la plupart des tenants de la colonisation agricole, croit par ailleurs que «la citadelle du catholicisme ici encore plus que dans les pays à majorité catholique, est la paroisse avec sa chapelle, son curé et son école».²⁴ Selon lui, la paroisse agit comme un rempart contre le protestantisme puisque les protestant-e-s n'osent généralement pas s'aventurer dans ces «citadelles». Les paroisses favorisent ainsi l'enracinement canadien-français dans le nord de l'Ontario. De plus, «la colonisation est une oeuvre tellement pénible que si l'on ne met pas un prêtre pour former la paroisse dès qu'il y a quelques familles, celles-ci se découragent et s'en vont dans les villes ou aux États-Unis.»²⁵ Comme la fondation de nouvelles paroisses figure sur la liste des priorités de l'évêque de Pétrée, l'apparition d'une petite agglomération le long d'une voie ferrée entraîne rapidement la mise en place de structures paroissiales et la construction d'une chapelle-école.

Lors de son arrivée dans le vicariat en 1919, il existe cinq paroisses catholiques. Entre 1920 et 1926, on en fonde treize nouvelles. Il faut ensuite attendre 1931 et 1932 pour que trois autres paroisses voient le jour.²⁶ Le vicaire apostolique tente

²³ ADH, dossier 1927-4, Correspondance de l'évêque: janvier-mai. Stanislas Lajoie à J. Hallé, le 21 février 1927.

²⁴ ADH, dossier 1930-2, Rome Rapports. Joseph Hallé, Rapport quinquennal à Rome, Hearst, 1930, p. 19-20.

²⁵ ADH, dossier 1924-1, Rome Correspondance. Joseph Hallé, Rapport annuel à La Propagande, Hearst, 1924, p. 2.

²⁶ Roger Bernard, *Le travail, op. cit.*, p. 280.

de nommer un curé résident dans chacune de ces nouvelles paroisses. Quand ce n'est pas immédiatement possible, les missionnaires qui voyagent à travers le vicariat les desservent pendant quelque temps. Par ailleurs, comme les paroissien-ne-s de cette région de colonisation n'ont généralement pas les moyens de construire une chapelle, le vicariat apostolique leur vient en aide en empruntant l'argent nécessaire auprès de ses bailleurs de fonds du Québec.

Au coeur même de ce projet de société, l'école catholique, c'est-à-dire séparée, doit aussi recevoir une attention particulière. Lorsque les paroisses naissantes tentent de mettre sur pied leur école séparée, elles rencontrent de nombreuses difficultés. À une époque où, rappelons-le, les fonds nécessaires au financement des écoles proviennent surtout des taxes scolaires prélevées localement, la santé financière d'une commission scolaire dépend d'abord de celle de ses contribuables. Or, en région de colonisation, les revenus des nouveaux et nouvelles venu-e-s, tout comme la valeur de leurs propriétés, sont généralement modestes. C'est pourquoi les écoles fonctionnent avec le strict minimum et leur existence demeure toujours précaire. De plus, jusqu'en 1927, la plupart des écoles séparées du vicariat apostolique prennent forme en marge de la légalité. Elles utilisent en effet le français comme langue de communication et d'enseignement alors que, depuis 1912, le Règlement 17 ne permet plus la création d'écoles bilingues. L'isolement et la marginalité de ces nouvelles écoles, de même que le fait que le gouvernement ontarien se voit forcé de revoir sa politique linguistique après la Première Guerre mondiale, expliquent sans doute pourquoi Toronto ferme

souvent les yeux sur l'existence de ces nouvelles écoles bilingues.²⁷ Il semble que ce soit particulièrement vrai lorsque l'inspecteur se montre tolérant.²⁸

En général, les nouveaux venus mettent une école sur pied peu de temps après leur arrivée. Pour que le département de l'Éducation reconnaisse l'existence d'une école, les contribuables doivent respecter certaines procédures et, pour ce faire, communiquer en anglais avec les fonctionnaires provinciaux. Peu scolarisés et ne connaissant généralement pas l'anglais, les nouveaux venus confient habituellement les détails bureaucratiques au curé de leur paroisse. Dans certains cas, on réussit, avec l'aide de l'inspecteur, à obtenir l'octroi spécial réservé aux commissions scolaires les plus pauvres. Tout en aidant ses paroissien-ne-s, cette intervention permet au curé de jouer un rôle important dans les affaires scolaires et d'ajouter ainsi à son influence, à son pouvoir, dans la communauté.

Comme l'école constitue, selon Mgr Hallé, une institution vitale pour la sauvegarde de la foi catholique et de la langue française, il n'hésite pas à utiliser tous les moyens à sa disposition pour venir en aide aux écoles séparées de son vicariat. Cet appui prend diverses formes selon les années et les circonstances. Il encourage tout d'abord les curés de son vicariat à intervenir dans le dossier scolaire. En utilisant habituellement la chapelle comme école, les commissions

²⁷ Michael Begley, *Le Règlement XVII, Étude d'une crise*, [s.l.] Association des enseignants franco-ontariens, 1979, p. 15. Dans une entrevue accordée à Carmelle Vallières et à Danielle Coulombe, dans le cadre du projet *La Défriche*, à l'été 1974, Mgr Zoël Lambert confirme que tel était généralement le cas dans les écoles séparées du vicariat apostolique. De telles constatations viennent également appuyer l'analyse de Chad Gaffield qui conclut que, dans le domaine scolaire, la politique linguistique du gouvernement ontarien fut d'abord élaborée en fonction des conditions qui prévalaient dans l'est de la province et particulièrement dans le comté de Prescott. Chad Gaffield, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne, Éducation, culture, économie*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993.

²⁸ ADH, dossier 1919-3, Correspondance de l'évêque. C. Charlebois à J. Hallé, Ottawa, le 20 octobre 1919.

scolaires évitent les dépenses liées à la construction d'un édifice, du moins pendant un certain temps. Quand la formation d'une commission scolaire suscite des débats ou de la controverse parmi les contribuables, le vicariat apostolique n'hésite pas à intervenir personnellement afin de s'assurer que l'école fondée sera séparée.²⁹ Par ailleurs, lorsqu'une commission scolaire décide de bâtir une école, elle emprunte souvent l'argent dont elle a besoin auprès du vicariat apostolique. Ce dernier ne possède généralement pas les sommes nécessaires mais peut les obtenir plus facilement que les commissions scolaires grâce à des dons ou à des emprunts en provenance du Québec. Il arrive également que certaines commissions scolaires soient incapables de payer leur personnel enseignant. Dans ces cas, comme quand les octrois gouvernementaux s'avèrent insuffisants ou se font attendre, ce qui est fréquent, le vicariat apostolique leur vient parfois en aide par l'intermédiaire du curé de la paroisse, qui agit souvent comme secrétaire de la commission scolaire.³⁰ C'est ainsi qu'en 1935, la corporation épiscopale supporte des dettes contractées par les commissions scolaires suivantes: Côté Siding: 1 200 \$ (maintenant Val Côté), Devitt: 1 604 \$ (Mattice), Fryatt: 800 \$ (Mattice), Halléwood: 600 \$ (maintenant

²⁹ En 1922, Joseph Hallé se rend à Omo pour s'assurer que les contribuables organiseront une commission scolaire séparée. ASNDPS, Journal de Hearst, le 7 août 1922. Ce point d'arrêt sur la ligne du chemin de fer National Transcontinental semble ensuite s'être déplacé plus à l'ouest pour devenir le village de Halléwood (maintenant Hallébourg). Sur le tracé du National Transcontinental, à l'est d'Hallébourg il y avait aussi un point d'arrêt nommé Glenomo. De là notre incertitude face à l'endroit exact où Mgr Hallé se rend ce jour-là. APO, RG2 P-3, boîte 102, dossier 102/1.

³⁰ Voir à ce sujet: APO, RG2 P-3, boîte 48, dossier 48/1. Le père O.F. Payette agit comme secrétaire de la commission scolaire de Hearst en 1918. Boîte 160B, dossier 160B/2. Le curé J.D. Deschenaux est secrétaire de la commission scolaire de Val Rita en 1927. ADH, dossier 1922-4, Correspondance de l'évêque: janvier-juin. Stanilas Lajoie à J. Hallé, Moonbeam, le 6 avril 1922. ADH, dossier 1935-5, Correspondance de l'évêque: janvier-mars. Joseph Proulx à J. Hallé, Folyet, le 19 juillet 1935.

Hallébourg), Hearst: 20 000 \$, Kitigan: 2 334,75 \$, Lowther: 2 233 \$ et Val Rita: 3 500 \$.³¹

Bien qu'il possède une capacité d'emprunt plus grande que celle des paroisses ou des commissions scolaires, le vicariat apostolique ne dispose en réalité que de moyens financiers très limités. Pour rencontrer les obligations financières de son vicariat, l'évêque de Pétrée contracte de nombreux emprunts. Pendant plusieurs années, il les obtient habituellement par l'intermédiaire de Victor Mathieu, notaire à Québec. À peine un an après sa création, la préfecture apostolique a ainsi emprunté près de 76 000 \$.³² Pour trouver cet argent, le notaire semble s'adresser à diverses firmes prêteuses et à de petit-e-s épargnant-e-s.³³

De plus, lors de ses nombreux voyages au Québec, Mgr Hallé fait toujours appel à la générosité de ses compatriotes.³⁴ Cette générosité se manifeste aussi lors de cérémonies comme celle organisée lors de sa consécration comme vicaire

³¹ ADH, dossier 1935-5, Correspondance de l'évêque: janvier-mars. Zoël Lambert à Rosario Masse, Hearst, le 19 mars 1935.

³² ADH, dossier 1920-5, Correspondance de l'évêque: mai-octobre. Victor Mathieu à J. Hallé, Québec, le 3 juin 1920.

³³ On trouve aux Archives du diocèse de Hearst plusieurs documents à cet effet. L'abbé Charles Beaulieu, de l'archevêché de Québec, semble également agir pour le compte du vicariat apostolique. AAQ. 3. TB, Papier Charles Beaulieu - Correspondance Joseph Hallé 1919-1927. Bien que le véritable rôle de ces intermédiaires soit difficile à cerner, le vicariat se retrouve dans une situation financière très précaire en 1934. En 1978, Mgr Zoël Lambert affirmait qu'une partie de l'argent emprunté (105 000 \$) ne s'est jamais rendu dans le vicariat. Les documents consultés ne nous ont cependant pas permis d'élucider la question. ADH, Entrevue accordée par Zoël Lambert à Éloi de Grâces et au Rév. René Grandmont, Hearst, le 29 mars 1978.

³⁴ Aux Archives du diocèse de Hearst, nous n'avons pas trouvé de documents faisant état de tous les dons reçus. Dans plusieurs lettres adressées à Mgr Hallé, les auteur-e-s mentionnent les dons qu'elles ou ils lui font parvenir. Il est cependant permis de supposer que cette correspondance ne représente qu'une partie des dons reçus.

apostolique; on lui remet une bourse d'une valeur de 10 000 \$.³⁵ Les dons et les legs testamentaires l'aident également.³⁶ De plus, quelques confrères lui transfèrent parfois de l'argent pour des messes. En acceptant de dire ou chanter ou de faire dire ou chanter ces messes, le vicaire s'assure d'un certain revenu ou vient en aide à quelques prêtres du vicariat.³⁷ Le vicariat apostolique d'Ontario-Nord semble par ailleurs figurer sur la liste des bénéficiaires des quêtes en faveur de la colonisation, organisées dans les diocèses du Québec.³⁸ On lui fait aussi parvenir des boîtes de vêtements et d'objets liturgiques destinés aux paroisses naissantes.³⁹ Il peut également compter sur l'appui de ce qu'il identifie comme «la Propagande», c'est-à-dire l'Oeuvre de Propagation de la Foi, qui, à partir de Rome, vient en aide aux missions un peu partout dans le monde. Considéré comme un territoire de mission, le vicariat apostolique d'Ontario-Nord reçoit annuellement l'aide financière de cet organisme pendant toute la période qui

³⁵ ADH, dossier Scrapbook Évêques 1. Journal non identifié, article non signé et non daté intitulé: *Fêtes Grandioses à Lévis Hier. Le Premier Vicaire Apostolique de l'Ontario-Nord consacré par S.E. le Cardinal Bégin*. A.C.L. journal non identifié, article non signé et non daté intitulé: *Don de 10 000 \$ à Mgr Hallé. C'est le produit de la souscription recueillie par le comité «Dieu et Patrie»*.

³⁶ Sur cette question voir notamment: a) Dons: ADH, dossier 1924-4, Correspondance de l'évêque: janvier-avril. G. Matte à J. Hallé, le 18 février 1924 (montant non indiqué). ADH, dossier 1926-6, Correspondance de l'évêque: juillet-septembre. Ed. Lacroix à J. Hallé, St-George est, le 21 août 1926, (promet 5 000 \$ sur 5 ans); b) Legs testamentaires: ADH, dossier 1921-4, Correspondance de l'évêque: janvier-mars. A.X. Bernard à J. Hallé, Saint-Hyacinthe, le 28 janvier 1921 (800 \$). ADH, dossier 1924-6, Correspondance de l'évêque: septembre-décembre. Perrin à J. Hallé, le 5 septembre 1924 (500 \$). ADH, dossier 1936-7, Nominations et autres documents officiels. *Testament de Gustave Croteau*, (montant non identifié).

³⁷ Mentionnons en particulier: ADH, dossier 1920-5, Correspondance de l'évêque: mai-octobre. A.X. Bernard à Joseph Hallé, Saint-Hyacinthe, le 8 octobre 1920 (378 \$). ADH, dossier 1921-4, Correspondance de l'évêque: janvier-mars. A.X. Bernard à Joseph Hallé, Saint-Hyacinthe, le 12 janvier 1921 (468 \$).

³⁸ ADH, dossier 1935-2, Rome Correspondance: documents de l'année - sans date précise. J. Hallé, Mémoire à P. Fumasoni-Biondi, Hearst, [s. d.], p. 9.

³⁹ ADH, dossier 1921-6, Correspondance de l'évêque: juillet-décembre. A. Timmins à Joseph Hallé, le 21 octobre 1925.

nous intéresse.⁴⁰

Grâce aux dons qu'il reçoit et aux emprunts qu'il contracte, l'évêque de Pétrée réussit, mais non sans difficultés, à financer ses nombreux projets pendant les premières années de son apostolat. C'est ainsi qu'il obtient une partie de l'argent nécessaire à la construction du couvent Saint-Joseph, le pensionnat-orphelinat qu'il fait bâtir à Hearst en 1921.⁴¹

Au cours de ses premières années à Hearst, il invite par ailleurs plusieurs congrégations religieuses, particulièrement des congrégations enseignantes originaires de sa province natale ou de l'est de l'Ontario, à venir oeuvrer dans son vicariat. En plus de pouvoir compter sur les religieuses pour offrir une solide formation catholique aux enfants, leur présence permet de diminuer les coûts de l'éducation puisque les religieuses reçoivent habituellement des salaires inférieurs à ceux des laïques. Ses tentatives ne connaissent cependant qu'un succès mitigé car la plupart des congrégations religieuses invoquent l'insuffisance de leurs ressources humaines et/ou financières pour refuser l'invitation.⁴²

Les Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours de Saint-Damien (N. D. P. S.) figurent, nous l'avons vu, parmi les quelques congrégations qui répondent favorablement à son appel. Il est permis de croire que ce sont les liens d'amitié

⁴⁰ Nous n'avons pas pu retracer les montants offerts annuellement par l'Oeuvre de la Propagande. Voir en particulier: ADH, dossier 1927-1, Rome Correspondance. J. Hallé à J. Nogara, Hearst, le 14 juin 1927 (somme reçue 3 012,75 \$). ADH, dossier 1931-1, Rome Correspondance. J. Hallé à A. Drago, Hearst, le 18 juin 1931. (somme reçue 4 719,45 \$). ADH, dossier 1933-1, Rome Correspondance. J. Hallé à F. Carminiati, le 24 juin 1933 (somme reçue 4 491 \$)

⁴¹ ADH, dossier 1922-5, Correspondance de l'évêque: juillet-décembre. J. Racine à J. Hallé, le 22 décembre 1922 (1 000 \$ don de 9 bienfaiteurs pour la mission Saint-Joseph).

⁴² ADH, Entre 1920 et 1928, au moins 7 communautés religieuses refusent ainsi l'invitation du vicaire apostolique.

qui l'unissent à Mgr Hallé qui amènent cette congrégation à accepter la mission qu'il veut lui confier à Hearst. En effet, les Soeurs de N. D. P. S. connaissent bien l'évêque de Pétrée puisqu'il a été leur visiteur ecclésiastique pendant un certain temps. C'est sans doute pour les mêmes raisons que le cardinal Bégin permet à cette congrégation d'établir à Hearst sa première et seule mission canadienne à l'extérieur du Québec.⁴³ Grâce aux Soeurs de N. D. P. S., le vicaire apostolique peut aller de l'avant avec son projet de pensionnat-orphelinat, destiné à offrir à plusieurs enfants du vicariat une formation catholique et française qui leur serait difficilement accessible autrement.⁴⁴ Formation qu'il juge, rappelons-le, essentielle à l'enracinement de la religion catholique et de la langue française en terre nord-ontarienne.

À l'instar du cardinal Bégin, quelques évêques du Québec appuient les efforts de Mgr Hallé en permettant à des prêtres ou à des missionnaires de quitter leur diocèse respectif pour s'établir dans le vicariat d'Ontario-Nord. Parmi les clercs sur lesquels Mgr Hallé peut compter pendant toute la période qui nous intéresse, mentionnons l'abbé Zoël Lambert. Arrivé à Hearst en 1920, il devient rapidement son plus proche collaborateur. En plus de seconder le vicaire apostolique dans la plupart de ses projets, l'abbé Lambert occupe plusieurs postes administratifs dans le vicariat/diocèse, au cours des années. Ses responsabilités le mènent souvent à Toronto où il est chargé de faire connaître et de défendre les

⁴³ Julienne Gosselin, *Une maison bâtie sur le roc. La Congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours*, Sainte-Foy, Éditions Anne Sigier, 1992.

⁴⁴ Nous reviendrons sur la question du pensionnat-orphelinat au chapitre 4.

opinions et les requêtes de son supérieur auprès des autorités gouvernementales.⁴⁵

Le recrutement de professionnels laïques constitue également une tâche exigeant les efforts répétés de l'évêque de Pétrée et de ceux qui l'appuient. À titre d'exemple, mentionnons que le vicaire apostolique tente, dès 1923, d'obtenir les services d'un médecin francophone à Hearst. Il faudra attendre l'arrivée du docteur Aubin, en 1928, pour que les tentatives donnent le résultat escompté.⁴⁶

La construction d'un hôpital catholique diocésain à Hearst fait également partie des projets de Mgr Hallé. Dès 1923, il entreprend un certain nombre de démarches qui lui permettent notamment d'acquérir le terrain sur lequel il entend faire construire l'hôpital. En 1928, les Soeurs Grises de Nicolet acceptent de prendre la responsabilité de ce futur hôpital et d'en assurer la gestion. Pendant ce temps, un architecte de Trois-Rivières commence à en élaborer les plans.⁴⁷ Ayant confié ce projet au patronage de Sainte-Thérèse, à qui il voue une dévotion toute spéciale, le vicaire apostolique reçoit même en cadeau une statue de la sainte, destinée à orner l'entrée du futur l'hôpital.⁴⁸ L'évêque de Pétrée considère cet hôpital absolument nécessaire pour desservir la population catholique de son diocèse.

⁴⁵ ADH, entrevue accordée par Mgr Zoël Lambert à Éloi de Grâces et au Rév. René Grandmont, Hearst, le 29 mars 1978. En 1943, l'abbé Lambert reçoit le titre de prélat domestique et porte dorénavant le titre de Monseigneur.

⁴⁶ ADH, dossier 1923-5, Correspondance de l'évêque: janvier-juin. C. Charlebois à J. Hallé, Ottawa, le 8 mai 1923. ADH, dossier 1928-6, Correspondance de l'évêque: juin-octobre. J. Hallé à Sr. Doucet, Sr. Grises de Nicolet, Hearst, le 10 août 1928.

⁴⁷ ADH, dossier 1928-7, Correspondance de l'évêque: novembre-décembre. J. Caron à J. Hallé, Trois-Rivières, le 9 décembre 1928.

⁴⁸ ADH, dossier 1930-8, Divers documents. J. Hallé, «Reconnaissance d'un Vicaire Apostolique à Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus», *Les Annales de Sainte-Thérèse de Lisieux*, le 28 mai 1930, p. 205.

Selon lui, (it) "is not a question of dollars but in the first place and above all is a question of superior rights to be taken care of and to die in a catholic hospital."⁴⁹

Afin d'obtenir l'approbation de Rome pour son nouveau projet, Mgr Hallé doit d'abord démontrer qu'il possède le capital nécessaire et que le vicariat ne s'endettera pas outre mesure en prenant cette initiative. Pour bâtir ce capital, il se propose d'organiser des souscriptions au Québec et dans le vicariat. Il entend aussi obtenir le soutien financier du gouvernement ontarien.⁵⁰ Malgré ses nombreuses tentatives, il ne réussit pas à convaincre les autorités provinciales d'appuyer son projet. À Toronto, on estime probablement que, dans un village comme Hearst, un seul hôpital suffit.⁵¹ Or, la "Women Missionary Society", patronnée par l'Église presbytérienne d'Ottawa, y gère déjà le "Saint-Paul's Hospital" fondé en 1920-21.⁵² Incapable de trouver le financement nécessaire pour la construction de «son» hôpital catholique diocésain, le vicaire apostolique examine la possibilité d'établir un hospice pour personnes âgées. Ce projet semble cependant demeurer à un stade encore plus embryonnaire que celui de l'hôpital.⁵³

Le quantité de temps et d'énergie que Mgr Hallé consacre à l'éventuelle construction d'un hôpital, nous permet une fois de plus de constater qu'il oeuvre

⁴⁹ ADH, dossier 1929-6, Correspondance de l'évêque: septembre-décembre. J. Hallé à C. McRae, Hearst, le 17 décembre 1929.

⁵⁰ ADH, dossier 1929-1, Rome Correspondance. J. Hallé, Rapport annuel à La Propagande, 1929, p. 13.

⁵¹ ADH, dossier 1929-4, Correspondance de l'évêque: janvier-avril. H.M. Robbins à Z. Lambert, Toronto, le 22 janvier 1929.

⁵² Margaret Arkinstall et Elizabeth Pearce, *Pioneer Partners at St Paul's, Hearst, Ontario*, [s.é.] Imprimé par Impression St. Thomas, 1983, p. 2-4.

⁵³ ADH, dossier 1931-6, Correspondance de l'évêque: juillet-septembre. Copie non signée d'une lettre à A.L. McPherson, Hearst, le 14 septembre 1931.

à l'établissement d'une communauté ayant ses propres institutions catholiques et canadiennes-françaises. Pour lui, il est tout à fait inconcevable que ses ouailles dépendent, entre autres, de services médicaux offerts en anglais par des protestant-e-s. Convaincu qu'elles et qu'ils complotent contre le catholicisme et contre ses plus fervent-e-s disciples au pays, les Canadien-ne-s français-es, il tente, mais en vain, de contrôler tout au moins les services hospitaliers disponibles dans le village épiscopal.

3.3 Les espoirs déçus: les années 1930

La prospérité des «années folles» contribue sans doute à alimenter les espoirs et à favoriser les réalisations des entrepreneurs en colonisation de Hearst. Elle ne laisse pas présager des difficultés qui vont caractériser la prochaine décennie. Pourtant, les conséquences de la crise économique, qui s'amorce avec le «krach» de l'automne 1929, se font bientôt sentir partout au pays. Et le projet de colonisation agricole de la Grande Zone argileuse en subit à sa façon les nombreux contrecoups. Dès lors, l'évêque de Pétrée voit graduellement ses appuis, et du même coup ses espoirs, s'effriter. Les dons, sur lesquels il avait pu compter depuis 1919, se font maintenant plus rares et plus espacés. Les créanciers s'inquiètent de la viabilité financière du vicariat et Mgr Hallé trouve difficilement preneurs lorsque les emprunts viennent à échéance et qu'il doit renégocier leur financement. Il ne saurait donc être question d'emprunter pour de nouveaux projets. De plus, dans les églises du Québec, on interdit dorénavant les quêtes en faveur de la colonisation en Ontario.⁵⁴ Enfin, sa santé chancelante, tout comme

⁵⁴ ADH, dossier 1935-2, Rome Correspondance: documents de l'année - sans date précise. J. Hallé, Mémoire à P. Fumasoni-Biondi, Hearst, [s. d.], p. 9.

la crise économique qui sévit, l'empêche de faire «ses grosses tournées de quête dans la province de Québec». ⁵⁵

Par ailleurs, pendant les années 1930, les gouvernements de l'Ontario et du Québec modifient leur approche respective face à la colonisation agricole. Ces nouvelles politiques accentuent, chacune à leur façon, les difficultés déjà nombreuses auxquelles les promoteurs de la colonisation agricole dans le Nord-Est ontarien doivent faire face. Tout d'abord, Toronto, ayant conclu à la non-viabilité de la colonisation agricole dans la Grande Zone d'argile, décide, en 1935, de ne plus investir dans ce domaine. Cette décision entraîne notamment la fermeture de la plupart des fermes modèles du district de Cochrane. L'appui gouvernemental lié à la construction de chemins donnant accès à des cantons agricoles disparaît également. Au Québec, le gouvernement adopte une stratégie inverse en mettant sur pied ou en améliorant les programmes d'aide à la colonisation agricole. ⁵⁶ Dès lors, les Canadien-ne-s français-es qui souhaitent faire de l'agriculture leur principal moyen de subsistance préfèrent, selon Mgr Hallé, se diriger vers les diverses régions de colonisation du Québec plutôt que vers «l'Abitibi ontarien». ⁵⁷

Dans ce contexte, les appuis sur lesquels le vicaire apostolique d'Ontario-Nord pouvait jusque-là compter s'estompent graduellement. C'est ainsi que lorsque

⁵⁵ ADH, dossier 1934-4, Correspondance de l'évêque: janvier-mars. J. Hallé à L. Rhéaume, Hearst, le 22 mars 1934.

⁵⁶ Benoît Beaudry-Gourd, « La colonisation des Clay Belts du Nord-Ouest québécois et du Nord-Est ontarien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, no 2, sept. 1973. Dans cet article, l'auteur explique comment les approches varient d'une province à l'autre. Esdras Minville, « La colonisation », *Actualité économique*, vol. 18, no 1, 1942. L'auteur y décrit les programmes d'aide à la colonisation mis en place par le gouvernement du Québec.

⁵⁷ ADH, dossier 1936-1, Rome Correspondance. J. Hallé, Rapport annuel à La Propagande, Hearst, 1936, p. 10.

Rome envisage de modifier les frontières des diocèses du nord du Québec et de l'Ontario, plusieurs proposent l'annexion du vicariat apostolique d'Ontario-Nord à d'autres diocèses. Pendant les dernières années de sa vie, c'est donc l'existence même de son vicariat que Mgr Hallé doit défendre auprès de ses supérieurs et de ses collègues.⁵⁸

Malgré ces nombreux revers, le vicaire apostolique continue sa croisade en faveur de la colonisation agricole. Au début de la décennie, le marasme qui frappe l'industrie forestière ravive même ses espoirs à l'égard du développement agricole. En 1931, il affirme que la crise économique «est due ici au fait que nos gens comptent encore beaucoup sur la vente du bois pour vivre..... Par contre le réveil agricole commence à paraître. Les gens sont forcés pour vivre de se tourner du côté de la terre».⁵⁹

C'est pourquoi il accorde une attention particulière à la mise sur pied et au bon fonctionnement de structures visant à favoriser l'expansion de l'agriculture. La création d'une beurrerie à Hearst figure parmi ses projets et il revendique régulièrement de l'aide gouvernementale pour faciliter le fonctionnement de cette petite entreprise.⁶⁰ Il réussit aussi à obtenir de l'appui financier pour organiser, en collaboration avec un agronome oeuvrant dans le district de Cochrane, des «cours» ou sessions d'information en agriculture. Ces cours s'adressent d'abord aux jeunes hommes, car le vicaire apostolique espère ainsi

⁵⁸ ADH, dossier 1934-4, Correspondance de l'évêque: janvier-mars. J. Hallé à L. Rhéaume, Hearst, le 22 mars 1934. Dossier 1935-1, Rome Correspondance. J. Hallé à P. Fumasoni-Biondi, Hearst, le 12 juin 1935. Dossier 1937-1, Rome Correspondance. J. Hallé à P. Fumasoni-Biondi, Hearst, le 12 mai 1937.

⁵⁹ ADH, dossier 1931-1, Rome Correspondance. J. Hallé, Rapport annuel à La Propagande, 1931, p. 5.

⁶⁰ ADH, dossier 1933-6, Correspondance de l'évêque: juillet-septembre. J. Hallé à T.L. Kennedy, Hearst, le 7 septembre 1933.

leur donner le goût de la terre. Afin de favoriser la participation des jeunes gens les cours s'offrent à l'automne, après les récoltes, mais avant le départ pour les chantiers.⁶¹ Mgr Hallé veut aussi doter le vicariat apostolique d'un prêtre ayant comme mandat de promouvoir l'agriculture et la formation des agriculteurs. C'est pourquoi il «envoie» un prêtre étudier en agronomie. Lorsqu'il sera devenu curé à Hearst, «sa science agricole pourra désormais rayonner sur ce district.»⁶² L'évêque de Pétrée s'attend aussi à ce que les curés encouragent le développement agricole dans leur paroisse. Avec leur appui, il organise des pétitions demandant aux politiciens de Queen's Park d'intervenir en faveur du développement agricole dans le Nord-Est ontarien. Il songe même à la fondation d'un orphelinat agricole, comme il en existe alors au Québec, mais ce projet ne se matérialise pas.⁶³

Afin de valoriser et de rentabiliser l'agriculture dans la Grande Zone argileuse, il compte beaucoup sur les fermes modèles comme celle de Hearst. C'est pourquoi il crie au scandale quand il apprend que le gouvernement provincial entend la fermer. Il essaie, sans succès, de louer ou d'acheter la ferme de Hearst, au nom du vicariat apostolique.⁶⁴ L'évêque de Pétrée n'hésite pas à jouer de toutes ses influences pour tenter de convaincre Toronto de revenir sur sa décision. Conservateur inconditionnel en politique comme au point de vue religieux, il semble néanmoins être entendu par un gouvernement libéral, qui n'appuie pas

⁶¹ ADH, dossier 1932-5. Correspondance de l'évêque: juillet-décembre. J. Hallé à T.L. Kennedy, Hearst, le 19 octobre 1932. T.L. Kennedy à J. Hallé, Toronto, le 25 octobre 1932.

⁶² ADH, dossier 1935-2, Rome Correspondance: documents de l'année - sans date précise, J. Hallé à P. Fumasoni-Biondi, Rapport annuel à La Propagande, Hearst, [s. d.], p. 10.

⁶³ ADH, dossier 1934-1, Rome Correspondance. J. Hallé, Rapport annuel à La Propagande, Hearst, 1934, p. 9-10.

⁶⁴ ADH, dossier 1933-4, Correspondance de l'évêque: janvier-mars. J. Hallé à T.L. Kennedy, Hearst, le 10 février 1933.

la colonisation agricole, puisque la ferme modèle de Hearst ne sera fermée qu'en 1947.⁶⁵

Par ailleurs, même si Mgr Hallé et ses collaborateurs veulent d'abord convaincre le gouvernement ontarien de l'importance de l'agriculture et des agriculteurs pour le développement du nord de la province, il leur arrive aussi d'intercéder en faveur de petits entrepreneurs francophones. Cela semble particulièrement vrai pendant la crise économique alors que le vicaire apostolique tente à plusieurs reprises de venir en aide à la Domic Tie and Lumber Co., compagnie appartenant à deux entrepreneurs de Hearst, dont son frère.⁶⁶ De plus, en collaboration avec des Franco-Ontariens d'autres coins de la province, le clergé du Nord se permet parfois de recommander la nomination de tel ou tel francophone à un poste politique ou juridique.⁶⁷

Si, au cours des années 1930, Mgr Hallé rencontre plusieurs obstacles dans la promotion de son projet de colonisation agricole, il peut néanmoins continuer à compter sur la venue de migrant-e-s originaires de sa province natale.⁶⁸ Toutefois, même si la plupart s'installent sur une terre, elles et ils entendent surtout profiter du bois qui s'y trouve. Mais en attendant la reprise dans le secteur forestier, on tente d'échapper à la famine en pratiquant une agriculture de subsistance et en chassant. Plusieurs doivent tout de même faire appel au secours

⁶⁵ APO, MS. 597. Series 16-66. Bobines 7 et 8. *Cochrane North to 1927 to Cochrane South 1948-49, Cochrane South 1949-50 to Hearst Demonstration Farm, Agricultural Representatives' Annual Reports*".

⁶⁶ ADH, dossier 1931-6, Correspondance de l'évêque: juillet-septembre. J. Hallé à Maurice Dupré, Hearst, le 7 juillet 1931.

⁶⁷ ADH, dossier 1930-5, Correspondance de l'évêque: juillet-décembre. J. Hallé à N. Gordon, Hearst, le 2 janvier 1931.

⁶⁸ Roger Bernard, *Le travail*, *op. cit.*, p. 110.

direct. En 1933, Mgr Hallé estime que plus de la moitié des gens de la région reçoivent du secours direct.⁶⁹ Conscient de la pauvreté qui afflige une grande partie de la population, le vicaire apostolique fait preuve de compassion à leur égard. Même s'il a à peine de quoi vivre, il n'ose demander de plus grandes contributions aux paroisses car il connaît la grande misère qui afflige les prêtres et leurs ouailles. En 1933, il s'exprime en ces termes: «Que c'est dur d'ouvrir des paroisses et un diocèse en pleine forêt! Et avec des gens qui n'ont que leurs bras et leur bonne volonté et sans mentalité de cultivateurs.»⁷⁰

Le vicaire apostolique de l'Ontario-Nord reconnaît et regrette l'inclination de ses compatriotes vers la forêt. Il déplore constamment «leur mentalité de bûcheron» et fonde surtout ses espoirs agricoles sur la jeunesse car «il est très difficile de changer la psychologie des gens âgés. Sans négliger la population d'âge mûr, il faut surtout faire l'éducation des jeunes.»⁷¹

Dans une étude retraçant le sentier migratoire des personnes d'origine canadienne-française qui s'installent dans la région de Hearst, le sociologue Roger Bernard confirme l'attrait que la forêt exerce sur ces migrants. Il remarque:

⁶⁹ ADH, dossier 1933-1, Rome Correspondance. J. Hallé à C. Salotte, Hearst, le 25 janvier 1933.

⁷⁰ ADH, dossier 1933-1, Rome Correspondance. J. Hallé, Rapport annuel à La Propagande, Hearst, 1933, p. 11.

⁷¹ ADH, dossier 1935-2, Rome Correspondance: documents de l'année - sans date précise. J. Hallé à P. Fumasoni-Biondi, Rapport annuel à La Propagande, Hearst, 1935, p. 10.

Si la moitié des pères des migrants de la première cohorte étaient des agriculteurs, la moitié des migrants étaient bûcherons à leur premier emploi en Ontario, et un sur trois travaillait dans le secteur agricole. Ces données doivent nous amener à reconsidérer l'idée longtemps véhiculée que la très grande majorité des migrants québécois qui s'installaient dans la région de Hearst étaient des cultivateurs. De fait, ils étaient majoritairement des bûcherons issus d'un milieu rural essentiellement agricole. La migration ne présente pas une rupture, ni un changement radical. Le passage du travail agricole au travail forestier se fait lentement, d'abord par l'installation dans un milieu rural ontarien. Mais il ne faut pas présumer que s'ils habitent un milieu rural, ils sont majoritairement agriculteurs.⁷²

Le milieu d'origine des Canadien-ne-s français-es qui élisent domicile dans la région de Hearst peut lui aussi expliquer leur intérêt pour le secteur forestier car:

avant 1930, deux sur trois viennent de la région de la Beauce, et plus particulièrement de la région de l'extension du terroir québécois de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, non pas des premières régions qui longent le Saint-Laurent, mais des nouvelles terres de l'arrière-pays qui s'étirent le long de la frontière américaine.⁷³

Entre 1930 et 1941, la région de Montréal fournit 30% des migrant-e-s, alors que 52% d'entre elles et eux proviennent de la région de la Beauce. Au cours des trente années qui suivent, le Nord-Ouest québécois, la Gaspésie et la région du Bas-du-Fleuve fournissent la très grande majorité des migrant-e-s. Roger Bernard note également que les parents de ces dernières et derniers étaient souvent nés dans la Beauce.

Originaires de régions périphériques où l'industrie forestière fournit généralement le revenu nécessaire à une agriculture de subsistance, les

⁷² Roger Bernard, *Le travail*, *op. cit.*, p. 64.

⁷³ Roger Bernard, *Le travail*, *op. cit.*, p. 44-45. Dans une entrevue accordée à Carmelle Vallières et à Danielle Coulombe, dans le cadre du projet *La Défriche*, à l'été 1974, Mgr Zoël Lambert affirme: «L'agriculture, c'est quelques-uns qui en ont fait, un peu. C'était d'ailleurs des hommes de bois, des hommes qui connaissaient ça.»

migrant-e-s perpétuent dans leur province d'accueil un système déjà bien connu dans leur province natale et ce, d'une décennie à l'autre et peut-être d'une génération à l'autre. Elles et ils retrouvent ainsi des structures économiques familières dans leur milieu d'accueil. Roger Bernard note également que les personnes d'origine canadienne-française qui viennent s'installer à Hearst et dans les environs avant la Deuxième Guerre mondiale le font d'abord pour des motifs économiques. Mais, contrairement à ce que les tenants de la colonisation agricole souhaitent, ces personnes ne semblent pas nécessairement se consacrer à l'agriculture.

Même si les facteurs économiques constituent le principal motif derrière la migration, d'autres éléments peuvent également entrer en ligne de compte. Tel est notamment le cas de l'endroit où l'on choisit de s'installer. Puisque la migration se fait souvent par grappes familiales, phénomène fréquent dans la région de Hearst, plusieurs choisissent de se diriger vers ce coin de pays parce que des membres de leur famille ou des personnes originaires de leur paroisse ou de leur comté s'y trouvent déjà.⁷⁴ Dans certains cas, la proximité de la frontière québécoise joue également un rôle. De telles constatations tendent à illustrer l'existence de phénomènes culturels dans le processus de migration des Canadien-ne-s français-es qui optent pour la région de Hearst.

Par ailleurs, sans être entièrement partagée, la vision de Mgr Hallé et de ses collaborateurs et collaboratrices influence probablement une partie des gens qui choisissent Hearst comme destination. En ce sens, des éléments que l'on peut

⁷⁴ Roger Bernard, *Le travail*, *op. cit.*, p. 197. Mentionnons, entre autres, que plusieurs membres de la famille de Mgr Hallé, ainsi que certains membres de la famille de Mgr Lambert, viennent s'installer à Hearst.

qualifier d'idéologiques (affermir les assises du Canada français) s'ajoutent possiblement aux motifs socio-économiques et culturels qui incitent des Canadien-ne-s français-es à élire domicile dans la région de Hearst. Il demeure néanmoins difficile, voire impossible, d'évaluer l'impact véritable de ce discours idéologique. Dans l'état actuel de l'historiographie, nous ne pouvons que spéculer sur cette question.

En 1938, Mgr Hallé, frappé de paralysie, est transporté à l'hôpital Saint-François d'Assise de Québec, où il meurt le 7 octobre 1939. Pendant son hospitalisation, le vicariat apostolique d'Ontario-Nord devient le diocèse de Hearst et Mgr Joseph Charbonneau en prend la direction. L'évêque de Pétrée gagne ainsi sa dernière bataille, puisque Rome décide de ne pas annexer le vicariat apostolique à d'autres diocèses.

Conclusion

Après dix-neuf ans de labeur, Mgr Hallé laisse néanmoins un diocèse peu peuplé, aux prises avec de nombreuses difficultés financières et qui n'est pas devenu et ne deviendra pas, comme il l'avait si ardemment souhaité, «un beau diocèse agricole».

Cet évêque-colonisateur a néanmoins contribué à la mise en place de quelques-uns des piliers destinés à l'érection d'un pont humain entre Québec et Saint-Boniface, mais ce pont inachevé ne sera pas complété. Quant aux piliers existants, ils n'ont pas et ne prendront pas la forme souhaitée par leurs concepteurs. En effet, pour les tenants de la colonisation agricole, Hearst était destiné à devenir un

relais important et non un point d'arrêt. Pourtant, en 1938, Hearst s'avère et va demeurer l'extrémité ouest de la colonisation francophone en Ontario.⁷⁵ Et, malgré les nombreux efforts de leurs chefs spirituels, la forêt, et non l'agriculture, constitue le principal gagne-pain des Canadien-ne-s français-es vivant dans la région de Hearst. De tels constats pourraient nous amener à conclure que le grand rêve de colonisation agricole s'est avéré un échec total. Il nous apparaît plutôt comme une réussite partielle.

En effet, au début de la Deuxième Guerre mondiale, les Canadien-ne-s français-es forment 56,2 % de l'ensemble de la population à Hearst.⁷⁶ Loin de se tarir, du moins en ce qui concerne la région de Hearst, le sentier migratoire va se poursuivre jusqu'aux années 1980.⁷⁷ Bien sûr, la plupart de ces migrant-e-s ne se destinent pas à l'agriculture, même pendant les décennies où Mgr Hallé et ses collaborateurs tentent par tous les moyens de les convaincre de leur vocation agricole et de celle de la Grande Zone argileuse. Néanmoins, elles et ils viennent dans l'espoir d'améliorer leur situation socio-économique et elles et ils atteignent généralement cet objectif. De telles données nous portent à croire qu'au cours de la période qui nous intéresse, le clergé exerce probablement moins d'influence qu'on a longtemps voulu le croire, sur leur décision de migrer. Dans le cas de la colonisation de la région de Hearst, comme dans celui d'autres projets de colonisation à l'extérieur du Québec, il est permis de supposer que le clergé suit

⁷⁵ En 1941, 4.7% des Franco-Ontarien-ne-s vivent dans le Nord-Ouest, alors que 32% des francophones établi-e-s en Ontario habitent le nord-est de la province. Roger Bernard, *De Québécois à Ontariens. La communauté franco-ontarienne*, Hearst, Le Nordir, 1988, p. 146-147.

⁷⁶ Roger Bernard, «Hearst: migration et développement», *Atmosphères*, revue des Éditions du Nordir, 1988, p. 13.

⁷⁷ En 1991, les francophones formaient 88,9 % de la population de cette ville d'un peu plus de 6 000 personnes. *Annuaire franco-ontarien 1994*, Toronto, Gouvernement de l'Ontario 1994, p. 96.

ses ouailles plus qu'il ne les dirige.⁷⁸ On comprend, dès lors, la déception de ceux qui rêvent «d'un beau diocèse agricole» lorsqu'ils se rendent compte que la forêt constitue une activité économique plus attrayante et plus rentable pour les personnes qui choisissent de migrer.

La présence et les actions du clergé n'en demeurent pas moins très importantes. Grâce aux initiatives des clercs, les migrant-e-s, généralement peu fortuné-e-s et peu scolarisé-e-s, vont réussir à se doter d'un certain nombre d'institutions essentielles à l'épanouissement d'une communauté. S'inspirant de modèles québécois qui leur sont familiers, Mgr Hallé et ses collaborateurs et collaboratrices vont tenter de les reproduire en terre ontarienne. Une telle approche apparaît d'autant plus logique qu'elles et ils entendent ainsi permettre à la société et à la culture canadiennes-françaises de s'étendre et de s'épanouir dans leur province d'adoption. L'énergie déployée pour la création d'écoles séparées bilingues, de même que l'argent que le vicariat leur consent, correspond d'ailleurs tout à fait à cette vision. L'école séparée de Hearst, à laquelle nous allons consacrer le prochain chapitre, figure, nous le verrons, parmi les institutions privilégiées par les entrepreneur-e-s en colonisation de Hearst.

⁷⁸ A.N. Lalonde, «L'intelligentsia du Québec et la migration des Canadiens-français vers l'Ouest canadien 1870-1930», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, no 2, sept. 1979, p. 184.

CHAPITRE IV

LA MISE EN PLACE ET L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME SCOLAIRE SÉPARÉ DE LANGUE FRANÇAISE À HEARST

Pour les promoteurs de la colonisation agricole, nous l'avons vu, la venue de Canadien-ne-s français-es à Hearst s'insère dans le cadre d'un projet global de société, projet visant, notamment, le prolongement du territoire occupé par le peuple canadien-français. Selon ses concepteurs, pour véritablement prendre racine et former un pont humain entre l'Abitibi et Saint-Boniface, la nouvelle communauté doit se doter d'institutions qui sauront protéger ses assises les plus précieuses, c'est-à-dire la langue française et la religion catholique.

En tant qu'intermédiaire entre le Québec et Hearst, Mgr Joseph Hallé joue un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre d'une communauté francophone dans le Nord-Est ontarien. Cet entrepreneur en colonisation accorde énormément d'importance à la fondation de paroisses, de même qu'à la mise en place de structures et d'institutions sociales et économiques. Parmi ces institutions, l'école figure en tête de liste puisqu'on la considère comme l'instrument essentiel à la survie et à la promotion de la foi catholique et de la langue française. On comprend dès lors l'énergie et les ressources, tant humaines que financières, que Mgr Hallé et ses principaux collaborateurs consacrent à la création et à la mise en place d'un système scolaire dans le vicariat apostolique d'Ontario-Nord.

Au début du XXe siècle, rappelons-le, l'Ontario possède un système scolaire d'État bien établi. En général, les personnes évoluant dans le domaine de l'éducation sont très fières de ce système neutre, d'inspiration protestante, car elles le considèrent parmi les meilleurs sinon le meilleur au monde.¹ Des garanties constitutionnelles obligent cependant la province à tolérer la présence d'écoles séparées, c'est-à-dire catholiques, dans son système scolaire d'État. Grâce à ces

1 Robert Stamp, *The Schools of Ontario 1876-1976*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, p. xiv.

garanties, les catholiques qui s'installent dans le Nord-Est ontarien peuvent fonder des écoles séparées. Ce faisant, les personnes d'origine canadienne-française protègent l'un des éléments alors considérés comme primordiaux pour leur survie: la religion catholique. La situation s'avère toutefois très différente lorsque ces mêmes personnes tentent d'utiliser l'école pour protéger l'autre volet de leur vécu jugé essentiel à leur survie et à leur épanouissement: la langue française.

En effet, le gouvernement ontarien perçoit l'école comme l'instrument idéal pour assimiler les migrant-e-s n'ayant pas l'anglais comme langue maternelle et d'usage. Cette attitude, tout comme les phénomènes économiques, politiques et sociaux déjà mentionnés, amène le gouvernement ontarien à introduire, à compter de 1885, une série de mesures visant à restreindre puis à éliminer complètement l'usage du français dans les écoles ontariennes. Des perceptions aussi diamétralement opposées du rôle de l'école engendrent, nous l'avons vu, de nombreuses tensions, particulièrement entre 1912 et 1927, période où l'on tente d'imposer le Règlement 17 dans les écoles fréquentées par les enfants d'origine canadienne-française.

Cette période très francophobe de l'histoire de l'Ontario coïncide avec l'ouverture du Nord-Est ontarien et l'installation de Canadien-ne-s français-es dans le district de Cochrane. C'est dans ce contexte bien particulier que l'on crée à Hearst, en 1917, une première école séparée. Le présent chapitre s'intéresse à la création et à la mise en place de cette école séparée en tentant d'abord de comprendre comment s'articule le projet et comment il évolue jusqu'en 1927. Nous essayons

alors de déterminer le genre d'école séparée que les catholiques de Hearst mettent sur pied et d'en comprendre le fonctionnement.

En utilisant l'exemple de Hearst, nous examinons également l'attitude et le rôle des différents intervenants dans la mise en place d'une «école publique particulière» en région de colonisation. Comment les représentants du gouvernement provincial réagissent-ils devant les initiatives des catholiques de Hearst? Quel rôle joue le clergé dans la mise en place et le fonctionnement de cette école et quelle influence exerce-t-il? Hearst étant également le siège du vicariat apostolique, nous tentons de déterminer si ce statut particulier influence le fonctionnement et l'évolution de l'école du village. Quelle place occupent les laïcs dans l'administration et le fonctionnement de cette école? Bien que la majorité d'entre eux soit d'origine canadienne-française, ils doivent composer avec des catholiques de diverses origines ethniques. Or, rappelons qu'à l'époque, de profondes scissions divisent les catholiques de l'Ontario. Ce genre de conflit a-t-il des répercussions dans une paroisse de colonisation comme Hearst?

L'année 1927 constitue, nous l'avons vu, une étape importante dans l'histoire de l'éducation de langue française en Ontario, puisque le gouvernement ontarien permet alors le démantèlement du Règlement 17. Nous tentons donc de comprendre les conséquences de ce changement sur l'évolution de l'école séparée à Hearst. Comment cette nouvelle politique influence-t-elle la place et le rôle des divers-es intervenant-e-s dans le système? Facilite-t-elle leur travail? Ajoute-t-elle de nouvelles contraintes? Nous nous intéressons finalement à l'évolution de cette structure scolaire jusqu'en 1942, année qui suit le départ des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours (N. D. P. S.). Ce faisant, nous tenons compte de

la crise économique qui sévit pendant les années 1930 et de ses répercussions sur l'école séparée.

4.1 La création de «la Roman Catholic Separate School Section no. 1 Kendall»

Entre le 6 juillet et le 15 décembre 1917, des catholiques de Hearst, appuyés par le Frère Paquette, un missionnaire Oblat oeuvrant dans la communauté, tentent à trois reprises de fonder officiellement une commission scolaire catholique.² Ils doivent reprendre les démarches à chaque occasion, ayant négligé, selon le département de l'Éducation, certains aspects de la procédure. Par exemple, l'une de leurs réunions débute à 20h00 alors que les statuts et règlements du département de l'Éducation précisent qu'une réunion de fondation doit commencer à 10h00 ou à 19h00. En apprenant que ce règlement compromet la légitimité du processus, le groupe de Hearst demande au département de l'Éducation de ne pas en tenir compte, puisqu'il en ignorait l'existence et que: «it has always been the custom in this vicinity to hold meetings at 8 P.M. owing to the fact that a number of persons attending same have to come from a distance in the country, we just followed the old system.»³

Le respect des moindres détails de procédure semble préoccuper le département de l'Éducation au plus haut point puisque les contribuables de Hearst doivent organiser une nouvelle réunion de fondation, selon toute vraisemblance la quatrième, le 14 février 1918. Le procès-verbal envoyé au département de l'Éducation identifie les dix contribuables catholiques, chefs de famille,

² APO, RG2 P-3, boîte 48, dossier 48/1.

³ APO, RG2 P-3, boîte 48, dossier 48/1. James Paterson au sous-ministre de l'Éducation, le 1er août 1917.

propriétaires ou occupants, qui désirent fonder la «Roman Catholic Separate School Section no. 1 Kendall» (R.C.S.S. no. 1 Kendall).⁴ Les catholiques de Hearst confient ensuite leur dossier à la firme Malone, Malone & Long, de Toronto, laissant dorénavant à leurs avocats le soin de régler, avec le département de l'Éducation, les détails concernant la fondation de la R.C.S.S. no. 1 Kendall.⁵ Le 6 mars 1918, le département de l'Éducation reconnaît l'existence de la nouvelle commission scolaire, indiquant que l'esprit, sinon la lettre de la loi, a été respecté par les gens de Hearst.⁶

L'attitude des fonctionnaires démontre à quel point le département de l'Éducation entend faire respecter à la lettre les statuts et règlements liés à la fondation d'une commission scolaire catholique. On peut comprendre que cette façon de procéder leur facilite la tâche et leur évite les mauvaises surprises que peuvent parfois entraîner des vices de procédures. Par contre, l'année précédente, d'autres contribuables n'avaient pas rencontré ce genre de dédale bureaucratique lors de la création d'une école publique à Grant, un point d'arrêt sur la ligne de chemin de fer National Transcontinental, à l'ouest de Hearst.⁷ Quelques jours après avoir reçu la demande des gens de Grant, le sous-ministre les informe que W. J. Hallet, inspecteur des écoles publiques du district, communiquera sous peu avec eux et leur fournira les directives à suivre pour fonder une école.⁸

⁴ APO, RG2 P-3, boîte 48, dossier 48/1.

⁵ APO, RG2 P-3, boîte 48, dossier 48/1. Malone, Malone and Long au sous-ministre de l'Éducation, le 2 mars 1918.

⁶ APO, RG2 P-3, boîte 48, dossier 48/1. Sous-ministre de l'éducation à Malone, Malone and Long, le 6 mars 1918.

⁷ APO, RG2 P-3, boîte 22A, dossier 22A/1. J.P. Johnson au ministre de l'Éducation, le 4 juillet 1916. Tel que mentionné au chapitre 3, jusqu'en 1912, le village de Hearst porte le nom de Grant. En 1916 un autre point d'arrêt sur le tracé du National Transcontinental porte ce nom puisque la lettre adressée à J.P. Johnson lui est envoyée à « Grant via Hearst ».

⁸ APO, RG2 P-3, boîte 22A, dossier 22A/1. Sous-ministre de l'Éducation à J.P. Johnson, le 10 juillet 1916.

L'intervention de l'inspecteur facilite sans doute la tâche des fondateurs de cette école publique.

Pourtant, lorsque les contribuables catholiques de Hearst formulent la même demande, le sous-ministre leur fait parvenir une copie de la loi scolaire et des statuts et règlements qui la régissent.⁹ Quant à l'inspecteur des écoles séparées responsable de ce district, on l'informe le 7 mars 1918 qu'une école séparée existe maintenant à Hearst et on lui demande de s'y rendre lors de sa prochaine visite dans la région.¹⁰ De toute évidence, les contribuables catholiques ne reçoivent pas le même appui bureaucratique que leurs homologues du secteur public lorsqu'ils tentent de mettre sur pied une école. Le fait que certains d'entre eux soient francophones et qu'ils ne connaissent pas ou connaissent peu l'anglais entre sans doute aussi en ligne de compte. Néanmoins, d'autres membres du groupe, dont Angus McManus, premier président de la commission scolaire et futur maire du village, sont anglophones et les lettres expédiées au département de l'Éducation laissent supposer une bonne connaissance de l'anglais écrit.¹¹ Toutefois, comme les commissaires finissent par retenir les services d'une firme d'avocats pour compléter les détails de fondation de leur commission scolaire, nous sommes portés à croire qu'ils sont peut-être mal à l'aise devant une procédure peu familière et face à une bureaucratie peu sympathique. Bien que nous n'ayons pas pu déterminer les raisons qui les amènent à faire appel à des services juridiques, nous supposons que cela leur apparaît comme la seule façon d'obtenir gain de cause, devant l'attitude des fonctionnaires du département de l'Éducation.

⁹ APO, RG2 P-3, boîte 48, dossier 48/1. Sous-ministre de l'Éducation à James Patterson, le 9 juillet 1917.

¹⁰ APO, RG2 P-3, boîte 48, dossier 48/1. Sous-ministre de l'Éducation à J.P. Finn, le 7 mars 1918.

¹¹ APO, RG2 P-3, boîte 48, dossier 48/1.

En constatant la rigueur et le zèle avec lesquels les fonctionnaires du département de l'Éducation invoquent les menus détails de procédure pour refuser de reconnaître la commission scolaire catholique, nous pouvons nous demander si ces tracasseries bureaucratiques ne servent pas de prétexte pour s'objecter à la formation d'une commission scolaire séparée à Hearst. Comme Hearst n'est en réalité qu'un petit village, le département de l'Éducation s'interroge sans doute à savoir comment un nombre aussi restreint de contribuables peut supporter deux écoles. En effet, la Public School Section Casgrain, Hanlan, Kendall and Way administre une école publique, à Hearst, depuis 1912.¹² D'ailleurs, certains des catholiques réclamant une école séparée figurent déjà sur la liste des contribuables de l'école publique. Par le fait même, ils doivent continuer à assumer, par leurs taxes scolaires, la responsabilité de la dette contractée par la commission scolaire publique car cette dernière a émis des obligations pour financer la construction d'une école. Elle doit rembourser cette dette jusqu'en 1926. Entre-temps, les catholiques désirant soutenir l'école séparée, mais dont le nom figure déjà sur la liste des contribuables de l'école publique, doivent payer des taxes aux deux systèmes.¹³ De plus, la création d'une école séparée va vraisemblablement priver l'école publique de revenus de taxes scolaires sur lesquels elle aurait autrement pu compter. Comme le gouvernement ontarien favorise nettement le système public, il semble a priori normal qu'il lui accorde préséance.¹⁴

Par ailleurs, même si quelques catholiques de langue anglaise participent activement à la création de la commission scolaire séparée, on retrouve, parmi les

¹² APO, RG2-43. 1914, 4/831. W.J. Hallet au sous-ministre de l'Éducation, le 13 novembre 1913. Fondée en 1912, cette commission scolaire ne commence véritablement ses activités que l'année suivante.

¹³ ADH, dossier 1936-4, Correspondance de l'évêque: janvier-avril. D. Lafond et P.H. Houle au ministre de l'Éducation, le 13 janvier 1936.

¹⁴ Le chapitre 2 traite de la structure et du financement du système scolaire ontarien.

fondateurs, une majorité de francophones, ce qui inquiète sans doute Queen's Park.¹⁵ En effet, dans plusieurs milieux ontariens, nous l'avons déjà constaté, on craint que les Canadien-ne-s français-es «envahissent» le nord de la province. Or, les personnes d'origine canadienne-française qui s'installent en Ontario tentent généralement, et particulièrement dans les milieux ruraux, de préserver leur langue maternelle par le biais des écoles séparées. Ces craintes prennent d'ailleurs une signification toute particulière avec les conflits et les déchirures causés par la Première Guerre mondiale et la crise de la conscription, et ce, au moment où l'Ontario traverse sa propre crise scolaire. Dans un tel contexte, il est permis de supposer que l'on tente, par une bureaucratie tracassière, de limiter le nombre d'écoles séparées dans le nord de la province, particulièrement lorsque l'on s'aperçoit que ce sont surtout des personnes originaires du Québec qui en font la demande.

4.2 La première décennie, 1917-1927

Les catholiques de Hearst doivent faire preuve de beaucoup de persévérance pour obtenir la reconnaissance de leur commission scolaire par le département de l'Éducation. La lenteur bureaucratique ne les empêche cependant pas d'aller de l'avant avec l'ouverture de leur école, dès l'automne 1917, plaçant ainsi le département de l'Éducation devant un fait accompli. En effet, les trois commissaires élus lors de la première réunion de fondation, en juillet 1917, commencent immédiatement leur travail et une école séparée d'une seule classe, située au sous-sol du presbytère, ouvre ses portes en septembre 1917.¹⁶

¹⁵ APO, RG2 P-3, boîte 48, dossier 48/1.

¹⁶ En février 1920, on aménage cette salle de classe à l'arrière de la chapelle nouvellement construite. ASNDPS, Journal de Hearst, le 7 août 1920.

Six mois plus tard, le département de l'Éducation reconnaît finalement la commission scolaire séparée Kendall no 1. Un refus n'aurait probablement pas empêché les personnes d'origine canadienne-française de créer leur propre école. Le département de l'Éducation préfère sans doute reconnaître l'existence de cette école séparée, qui desservira aussi les catholiques de langue anglaise, plutôt que de voir s'établir à Hearst une école libre ou parallèle comme il en existe un certain nombre en province. D'ailleurs, quand une demande respecte les normes établies par le département de l'Éducation, ce dernier peut difficilement la refuser.

Ainsi, le département de l'Éducation, tout comme les contribuables de Hearst, semble utiliser le système en place pour arriver à ses propres fins. Au département de l'Éducation, on tente par ces «écoles publiques particulières» d'exercer un certain contrôle sur les catholiques susceptibles de résister au Règlement 17. Pour ce, on compte entre autres sur l'inspecteur des écoles séparées. Ayant été fondée après 1912, la R.C.S.S. no. 1 Kendall se retrouve en effet sous la juridiction d'un seul inspecteur anglophone. Ce dernier a comme mandat de s'assurer que l'école de Hearst fonctionne à l'intérieur des cadres et selon les normes établis par la province. Quant aux contribuables d'origine canadienne-française, ils voient dans le réseau séparé une façon de préserver non seulement leur religion mais également leur langue. En s'alliant aux quelques catholiques de langue anglaise du village, les Canadiens français espèrent sans doute obtenir plus facilement la reconnaissance de leur école.

4.2.1 La précarité du début, 1917-1920

Pour financer sa première année d'activités, la R.C.S.S. no. 1 Kendall prélève des taxes scolaires et les trois commissaires agissent comme percepteurs.¹⁷ Comme le département de l'Éducation n'a pas encore reconnu l'existence de la commission scolaire, il s'agit de contributions volontaires. L'année suivante, on impose officiellement cette taxe et l'on fixe à 20 le taux du millième.¹⁸ Ce taux passe à 17.5 en 1919 et les commissaires décident de rembourser une partie des taxes que certains contribuables doivent également payer à la commission scolaire publique.¹⁹ Pendant ces premières années, la commission scolaire a surtout besoin d'argent pour acheter l'équipement nécessaire au fonctionnement de l'école et pour payer le salaire de l'enseignante laïque qui y oeuvre. L'enseignante embauchée pour l'année scolaire 1917-1918 reçoit un salaire annuel de 600 \$.²⁰ Au cours de cette période, la commission scolaire ne débourse rien pour les locaux occupés par l'école.²¹ Comme les sommes obtenues en taxe ne lui permettent pas toujours de boucler son budget, elle doit régulièrement emprunter. Pour ce faire, elle s'adresse parfois à la banque, mais des individus viennent aussi à sa rescousse en lui prêtant l'argent dont elle a besoin.²² Le Frère Paquette agit parfois comme intermédiaire entre la commission scolaire et les

¹⁷ ACS, Procès-verbal, réunion du 19 novembre 1917.

¹⁸ ACS, Procès-verbal, réunion du 5 octobre 1918.

¹⁹ ACS, Procès-verbal, réunion du 8 juin 1919; procès-verbal, réunion du 4 janvier 1919.

²⁰ ACS, Procès-verbal, réunion du 19 septembre 1917.

²¹ ACS, Anonyme. *The Case of the Episcopal Corporation of the Diocese of Hearst versus The Board of Trustees of the Roman Catholic Separate School for the Town of Hearst*. Document non daté sur papier en-tête de l'évêché de Hearst.

²² ACS, Procès-verbal, réunion du 6 mai 1919.

prêteurs.²³ De plus, dès 1919, la commission scolaire organise des activités de prélèvement de fonds, telles des euchres, pour l'aider à boucler son budget.²⁴

Par ailleurs, même si la commission scolaire reçoit sans doute, par l'intermédiaire du «legislative grant», de l'aide financière du gouvernement provincial sur une base annuelle, nous ne sommes pas en mesure de déterminer le montant de ces subventions pendant les premières années d'opération.²⁵

D'autre part, nous ne possédons aucun détail au sujet de l'enseignement que l'on offre et des manuels scolaires utilisés pendant cette période. Selon la loi alors en vigueur, l'enseignement devrait se faire uniquement en anglais, puisque l'on ne permet plus la création d'écoles «bilingues», depuis 1912. À compter de cette date, on s'en souvient, on ne doit utiliser que l'anglais comme langue d'enseignement dans les écoles créées pour desservir les enfants d'origine canadienne-française. Si les élèves ne comprennent pas l'anglais, le français peut servir de langue de communication et d'enseignement pendant les deux premières années scolaires. Dans un contexte de colonisation comme celui de Hearst, où l'on regroupe tous les enfants d'âge scolaire dans une seule classe, il est peu probable que cette loi soit respectée. Quant aux enseignantes embauchées, nous ne connaissons que peu de choses à leur sujet. Originaires, semble-t-il, de la région d'Ottawa, elles possèdent

²³ ACS, Procès-verbal, réunion du 30 novembre 1918.

²⁴ ACS, Procès-verbal, réunion du 28 septembre 1919. Les euchres sont des parties de cartes organisées pour prélever des fonds.

²⁵ Les documents susceptibles de nous fournir ces renseignements n'indiquent rien avant 1925. En effet, jusqu'en 1924, le rapport annuel du ministre de l'Éducation regroupe sous un même poste toutes les subventions accordées aux écoles séparées d'un district donné. De plus, pendant cette période, la commission scolaire de Hearst n'appartient pas toujours au même district. On la retrouve dans le district de Temiskaming, puis d'Algoma, avant de finalement être intégrée à celui de Cochrane. Quant aux rapports des inspecteurs, nous n'en avons pas retracé qui contiennent cette information avant 1926. Les procès-verbaux de la commission scolaire demeurent muets sur le sujet.

probablement un certificat de troisième classe, obtenu dans une école modèle bilingue.²⁶ Leur enseignement s'inspire sans doute des programmes d'études et des manuels scolaires qu'elles connaissent, c'est-à-dire ceux utilisés dans les écoles séparées dans l'Est ontarien, là où elles ont fait leurs études.

Les trois premières années d'existence de la commission scolaire R.C.S.S. Kendall no. 1 témoignent des difficultés auxquelles les contribuables doivent faire face pour mettre sur pied et maintenir une école séparée dans un village de colonisation. À Hearst, comme dans plusieurs autres agglomérations de la Grande Zone argileuse, le clergé prend l'initiative lorsque vient le temps de fonder une école catholique. Et, comme les interventions du Frère Paquette le démontrent bien, il doit parfois prêter main forte aux laïcs qui en assument la responsabilité.

4.2.2 L'évolution en marge de la légalité, 1920-1927

Avec la création de la préfecture apostolique d'Ontario-Nord et l'arrivée de Joseph Hallé à Hearst, en 1919, l'Église va prendre une part encore plus active aux affaires scolaires. Comme il entend confier l'éducation des enfants catholiques à des religieuses, Mgr Hallé réussit, dès l'automne 1919, à convaincre les Soeurs de N. D. P. S. de venir s'établir dans le village épiscopal.²⁷ Cette présence cléricale grandissante ne semble pas gêner la commission scolaire: en avril 1920, les commissaires laissent à Mgr Hallé la responsabilité de recruter le personnel

²⁶ ACUH, Entrevue accordée par Zoël Lambert à Danielle Coulombe et Carmelle Vallières, dans le cadre du projet *La Défriche*, à l'été 1974.

²⁷ ASNDPS, Joseph Hallé à Révérende Mère Supérieure, le 21 octobre 1919.

enseignant pour la prochaine année scolaire, responsabilité que le vicaire apostolique a d'ailleurs déjà confiée aux Soeurs de Saint-Damien.²⁸

Soeur Sainte-Colombe et soeur Saint-Pierre, fondatrices de la mission de Hearst, arrivent dans le village épiscopal le 5 août 1920.²⁹ Devant l'immensité de la tâche, une troisième religieuse, soeur Sainte-Agathe, se joint à elles le 27 septembre 1920.³⁰ À leur arrivée, elles s'installent temporairement dans une toute petite maison, car on amorce à peine la construction de celle qui leur servira de résidence pendant leur première année à Hearst. Le 13 septembre 1920, les religieuses emménagent dans la nouvelle maison avec treize de leurs pensionnaires: les filles. Le pensionnat accueille aussi des garçons. En 1920, ils sont quatre et ils logent à l'évêché.³¹ Il n'y a toujours pas d'édifice réservé à l'école dans le village, de telle sorte que soeur Sainte-Colombe enseigne dans la classe située à l'arrière de la chapelle, tandis que soeur Saint-Pierre installe la sienne dans le couvent-pensionnat improvisé.³² Avant l'arrivée de soeur Sainte-Agathe, la classe de soeur Sainte-Colombe compte 75 élèves. Soeur Sainte-Agathe, alors âgée de 60 ans, s'occupe des plus jeunes.³³

²⁸ ACS, Procès-verbal, réunion du 20 avril 1920.

²⁹ ASNDPS, Journal de Hearst, le 5 août 1920.

³⁰ ASNDPS, Journal de Hearst, le 27 septembre 1920.

³¹ ASNDPS, Journal de Hearst, le 14 septembre 1920.

³² ASNDPS, Journal de Hearst, le 7 août 1926; le 27 septembre 1920.

³³ ASNDPS, Journal de Hearst, le 27 septembre 1920. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer si soeur Sainte-Agathe prend un troisième groupe en charge ou si elle remplace soeur Saint-Pierre. Étant supérieure locale, soeur Saint-Pierre s'occupe de l'organisation et du bon fonctionnement de la mission. Son nom apparaît dans le document du département de l'Éducation, alors que celui de soeur Sainte-Agathe n'y figure pas. Ontario, département de l'Éducation, *Public and Separate Schools and Teachers in the Province of Ontario*, Toronto. King's Printer, November 1920, p. 427.

La venue de l'abbé Zoël Lambert précède de quelques semaines celle des Soeurs de N. D. P. S., puisqu'il arrive à Hearst le 6 juin 1920.³⁴ Ce jeune prêtre devient rapidement le bras droit de Mgr Hallé. Comme le vicaire apostolique lui confie le dossier de l'école, l'abbé Lambert entretient dès le départ des liens étroits avec la commission scolaire. Cette dernière a d'ailleurs généralement tendance à laisser le clergé s'occuper de toutes les questions qui touchent de près ou de loin l'enseignement, la langue d'enseignement et la formation morale et religieuse des élèves.

Les procès-verbaux de l'époque traitent surtout de l'administration financière. Les commissaires s'occupent de nommer l'évaluateur foncier et le percepteur de taxes et ils administrent le budget. Les revenus proviennent des taxes, de subventions gouvernementales et des activités de prélèvement de fonds. Parmi les principales dépenses, on note la location des salles de classe et le salaire des enseignantes. Avec l'arrivée des Soeurs de N. D. P. S., on cesse, pour un certain temps, d'embaucher du personnel laïque. Le choix des enseignantes dépend d'abord de la congrégation religieuse, puisque la maison mère de Saint-Damien désigne annuellement l'obédience de chaque religieuse. Leur nombre augmente graduellement, ce qui illustre l'ampleur que prend petit à petit la mission.³⁵

Lors de leur arrivée en Ontario, les Soeurs de N. D. P. S. doivent d'abord se familiariser avec les structures scolaires ontariennes. Ainsi, avant même de se rendre à Hearst en 1920, les religieuses fondatrices s'arrêtent à Haileybury pendant quelques jours. Cet arrêt, sans doute chez les Soeurs de l'Assomption, leur

³⁴ Zoël Lambert, *Eustache Lambert, Histoire et généalogie des Lambert*. Document préparé par Zoël Lambert et complété par Jacques Séguin - archives familiales de Jacques Séguin, [s. d.].

³⁵ On trouvera à l'Annexe B un tableau indiquant le nombre de religieuses ayant oeuvré à Hearst entre 1920 et 1941, de même que les effectifs globaux de la congrégation pendant cette période.

permet de se renseigner sur le fonctionnement du système scolaire ontarien.³⁶ En arrivant à Hearst, les religieuses ne possèdent pas les certificats pédagogiques requis puisque l'Ontario ne reconnaît pas les qualifications obtenues au Québec. Pour enseigner dans une école subventionnée par le département de l'Éducation, elles doivent obtenir une lettre de permission de l'inspecteur des écoles catholiques, un anglophone. En leur octroyant un permis temporaire, l'inspecteur exige généralement qu'elles complètent, dans les meilleurs délais, une partie de leurs études secondaires. Pour ce faire, les religieuses s'inscrivent à des cours d'été ou à des cours par correspondance et obtiennent, après avoir terminé les deux premières années du secondaire (l'équivalent de la dixième année), un certificat d'études secondaires.³⁷ Ce diplôme leur donne accès aux Écoles modèles, qui offrent des cours pendant l'été aux personnes ayant de l'expérience dans l'enseignement mais ne possédant pas les qualifications pédagogiques exigées en Ontario. Ces dernières décernent, rappelons-le, des brevets de troisième classe valables pour une période de cinq ans.

En 1921, le couvent Saint-Joseph ouvre ses portes à Hearst. Mgr Hallé projette la construction de ce couvent-pensionnat dès 1919.³⁸ Il souhaite que les Soeurs N. D. P. S. en soient les propriétaires, mais ces dernières refusent, affirmant que leurs ressources financières ne leur permettent pas de faire cet investissement.³⁹ Convaincu de la nécessité d'une telle institution à Hearst, Mgr Hallé décide que le vicariat apostolique investira les fonds nécessaires à la construction de ce couvent. Il fait dès lors, entre autres, appel à la générosité de ses compatriotes demeuré-e-s

³⁶ ASNDPS, Journal de Hearst, le 31 juillet 1920.

³⁷ ASNDPS, Journal de Hearst, le 3 juillet 1933.

³⁸ ASNDPS, Joseph Hallé à Révérende Mère Supérieure, le 21 octobre 1919.

³⁹ ADH, dossier CNDPS-1a) Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours. Soeur Sainte-Hélène à Joseph Hallé, St-Damien, le 15 mars 1921.

au Québec pour l'aider à financer ce projet. En établissant un couvent-pensionnat, le vicaire apostolique d'Ontario-Nord s'assure que les jeunes catholiques n'ayant par ailleurs pas accès à une école séparée, notamment les enfants des employés de chemin de fer, pourront obtenir une éducation catholique. En offrant à leurs parents la possibilité de «les envoyer au couvent», il évite que plusieurs de ces jeunes ne se retrouvent dans une école publique où, selon lui, le salut de leur âme et la sauvegarde de leur langue maternelle sont menacés.

Bien que le couvent Saint-Joseph ait d'abord une vocation de pensionnat, il accueille aussi, dès le début, des orphelin-e-s. Les lois alors en vigueur en Ontario permettent l'existence de pensionnats sans surveillance gouvernementale tandis que les orphelinats reçoivent régulièrement la visite d'inspecteurs provinciaux. Il semble qu'après avoir pris connaissance des lois régissant les pensionnats et les orphelinats dans la province, Mgr Hallé opte pour un pensionnat qui, de façon non officielle, accueille des orphelin-e-s.⁴⁰ Il évite sans doute ainsi de se soumettre à un contrôle gouvernemental qui pourrait limiter sa marge de manoeuvre.

Par ailleurs, bien que l'évêque de Pétrée s'inspire des modèles de pensionnats existant au Québec lorsqu'il fonde le couvent Saint-Joseph, il l'organise néanmoins en fonction de paradigmes propres au contexte nord-ontarien de colonisation. Ainsi, dès que le couvent est construit, l'école séparée du village y emménage. En contrepartie, la commission scolaire doit déboursier 500 \$ par

⁴⁰ ADH, dossier 1919-3, Correspondance de l'évêque. C. Charlebois à J. Hallé, Ottawa, le 20 octobre 1919.

année pour les salles de classe qu'elle loue et que les religieuses identifient comme l'externat.

Dans leur *Journal*, les Soeurs de N. D. P. S. mentionnent également qu'un internat, c'est-à-dire une école privée de niveau primaire, se greffe au pensionnat. Les documents consultés ne nous ont pas permis de déterminer le nombre d'élèves qui fréquentent l'internat. Par contre, comme certain-e-s pensionnaires fréquentent l'externat, il est permis de supposer que l'internat accueille surtout les plus jeunes pensionnaires. Pour s'inscrire à l'externat, les pensionnaires, dont les parents ne payent pas de taxes scolaires à Hearst, doivent déboursier une somme annuelle à la commission scolaire.⁴¹ Celles et ceux dont les parents ne peuvent acquitter ces frais, notamment les orphelin-e-s, reçoivent probablement leur formation à l'internat. Ainsi, le couvent Saint-Joseph s'avère d'abord une maison de pension pour les enfants qui doivent s'éloigner de leur famille pour poursuivre des études. L'internat, c'est-à-dire l'école privée que l'on retrouve traditionnellement dans les couvent-pensionnats de l'époque, occupe l'arrière-plan à Hearst. En étudiant l'évolution du système scolaire séparé de Hearst, le présent chapitre ne s'arrête qu'à l'évolution de l'école séparée du village gérée par la commission scolaire R.C.S.S. no. 1 Kendall et située, entre 1921 et 1929, dans les locaux du couvent Saint-Joseph.⁴²

⁴¹ Voir à ce sujet: ACS, Procès-verbaux des réunions du 4 janvier 1928; du 2 janvier 1929; du 4 février 1931; du 4 février 1932 et du 7 novembre 1940.

⁴² Nous avons discuté de cette question avec quelques personnes ayant étudié à l'école séparée de Hearst pendant les années 1930. Ces dernières ne se souviennent pas de l'existence de l'internat et croient que les pensionnaires fréquentaient alors l'externat, ce qui laisse supposer que les classes de l'internat disparaissent à un moment donné. La question du pensionnat sera à nouveau abordée au chapitre 5.

En installant l'école du village dans les locaux du couvent, on accommode à la fois la commission scolaire et le vicariat apostolique. La commission scolaire évite, pour quelques années du moins, les dépenses liées à la construction et à l'entretien d'un édifice tout en jouissant de flexibilité face aux modalités de paiement de location. En effet, elle ne réussit pas souvent à payer son loyer au montant convenu ou selon l'échéancier prévu. Entre 1922 et 1929, la commission scolaire ne débourse que 1 100 \$ en frais de location.⁴³ De par son omniprésence dans le dossier scolaire, le vicariat apostolique connaît bien la situation financière de la commission scolaire et il se montre très conciliant à cet égard. Bien qu'irréguliers, les paiements en provenance de la commission scolaire l'aident à défrayer certains coûts reliés à l'entretien du couvent. La commission scolaire reçoit, pour sa part, des octrois pour les pensionnaires qui fréquentent l'externat. De telles subventions n'existent pas pour ceux et celles qui fréquentent l'internat. Profitant de l'appui financier de la province et du vicariat apostolique, la commission scolaire de Hearst réussit à faire fonctionner l'école séparée entre 1921 et 1929. Quant au clergé, il s'assure, grâce à l'existence du couvent et à la présence des religieuses, que l'enseignement se fait selon les normes établies par l'Église. Finalement, ce contexte d'école presque privée, puisque subventionnée en partie par l'Église, facilite l'usage et l'enseignement du français alors que, jusqu'en 1927, le Règlement 17 le défend pourtant.

En effet, plusieurs indices nous laissent croire que l'enseignement se fait en français à l'école séparée de Hearst, mais que l'on ne néglige pas pour autant

⁴³ ACS, Copie d'une lettre non signée et adressée au ministre de l'Éducation, le 8 janvier 1940. Une copie de cette lettre existe aussi aux archives du diocèse de Hearst, dossier 1940-3, Correspondance de l'évêque: janvier-juin. Ceci nous permet de croire que la lettre a été rédigée par l'abbé Lambert.

l'apprentissage de l'anglais.⁴⁴ En 1920, une publication gouvernementale identifie les enseignantes comme Sister Saint-Colombia et Sister Saint-Peter.⁴⁵ Bien qu'il soit impossible de déterminer qui, de la commission scolaire ou de l'inspecteur, choisit de fournir ces renseignements au département de l'Éducation, une telle manoeuvre illustre bien le contexte dans lequel les religieuses doivent oeuvrer. Contexte où, dans certaines publications officielles, on anglicise le nom des enseignantes d'origine canadienne-française.

Afin que les enfants de Hearst apprennent adéquatement l'anglais, on compte d'abord sur soeur Sainte-Colombe car elle maîtrise bien la langue de Shakespeare. Ses parents ayant immigré aux États-Unis, elle est née et a vécu à Anthony, au Rhode Island, jusqu'à l'âge de quatorze ans.⁴⁶ Dès le début, on lui confie les niveaux scolaires plus avancés, de telle sorte qu'elle doit préparer les élèves pour leurs examens d'entrée (*entrance*). Épreuves dont la réussite permet l'accès aux études secondaires, ces examens, présentés uniquement en anglais jusqu'en 1927, évaluent les connaissances des élèves dans chacune des disciplines scolaires. Pour réussir ces examens, les élèves doivent donc bien connaître et maîtriser la langue de Shakespeare. Les religieuses sont donc très fières lorsque leurs étudiant-e-s les réussissent.⁴⁷

⁴⁴ ASNDPS, *Journal de Hearst*, le 2 septembre 1924. On note alors que «les protestants même sollicitent leur admission pour apprendre le français».

⁴⁵ Ontario, département de l'Éducation, *Public and Separate Schools and Teachers in the Province of Ontario*, Toronto. King's Printer, November 1920, p. 427.

⁴⁶ ASNDPS, Soeur Saint-Louis-de-Gonzague, *À la Mémoire Bénie de Notre Très Chère Soeur Sainte-Colombe, Religieuse de la communauté des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours*, [s. d.], p. 1-2.

⁴⁷ À titre d'exemples: ASNDPS, *Journal de Hearst*, le 28 juin 1927; le 14 juillet 1927; le 19 juillet 1928.

Les examens d'entrée ne constituent que l'un des nombreux contrôles gouvernementaux auxquels les religieuses enseignantes doivent se soumettre. En effet, le département de l'Éducation confie aux inspecteurs le soin de veiller à la qualité du travail accompli dans les écoles ontariennes. En plus de juger le travail des enseignantes, l'inspecteur leur accorde des lettres de permission lorsqu'elles ne possèdent pas les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Nous possédons peu d'information au sujet de l'attitude de l'inspecteur lorsqu'il visite l'école de Hearst pendant cette période. Ses visites semblent pourtant inquiéter les enseignantes car «nos chères soeurs ont fort à faire avec lui.»⁴⁸

En 1924-1925, l'inspecteur devient moins tolérant à l'égard des locaux qui abritent l'école puisqu'il note: "I was very much pleased to hear that the school board intend (sic) to have a building of their own".⁴⁹ L'inspecteur se montre aussi plus exigeant en ce qui concerne le matériel scolaire et demande que l'école se dote d'un certain nombre de livres en langue anglaise.⁵⁰ La même année, la commission scolaire de Hearst s'adresse à l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO) afin d'obtenir «une copie du programme en usage dans les écoles d'Ottawa».⁵¹ À cette époque, on s'en souvient, l'ACFÉO travaille à la mise en place d'un programme d'études pour les écoles fréquentées par les jeunes de langue française. Les pressions exercées par l'inspecteur amènent sans doute la commission scolaire à tenter de connaître les programmes

⁴⁸ ASNDPS, Journal de Hearst, le 17 mai 1922.

⁴⁹ ACS, R. C. *Separate School Inspector's Report*. Seule la première page de ce rapport subsiste, de telle sorte que ni la date, ni la signature de l'inspecteur n'apparaissent. On note cependant que soeur Sainte-Colombe enseigne à Hearst depuis 1920 et qu'elle possède quatre années d'expérience d'enseignement en Ontario. C'est ce qui nous permet de supposer que le rapport date de l'automne 1924 ou de l'hiver 1925.

⁵⁰ ACS, Soeur Sainte-Colombe à la Commission scolaire, le 23 juillet 1924.

⁵¹ ACS, Secrétaire de l'ACFÉO à E. Séguin, Ottawa, le 8 février 1924.

que les francophones, ailleurs en province, utilisent dans leurs écoles. De telle démarche laissent supposer que les religieuses s'inspiraient, jusque-là, de programmes qu'elles connaissaient, c'est-à-dire de ceux alors en vigueur au Québec.

L'inspecteur presse d'autre part la commission scolaire de recruter du personnel qualifié. Devant cette insistance, la commission scolaire publie une annonce dans le journal Le Droit en avril 1924. En faisant parvenir une copie de cette annonce à l'inspecteur Quarry, le secrétaire-trésorier mentionne que la commission scolaire n'a reçu que deux candidatures. La première postulante ne possède pas les qualifications requises. La deuxième offre de service provient d'un enseignant qualifié mais que la commission scolaire n'a pas, selon son secrétaire-trésorier, les moyens de payer.⁵² Au cours de l'été 1924, la commission scolaire reçoit plusieurs demandes d'emploi mais n'embauche pas de personnel laïque. Son attitude démontre bien qu'elle entend, malgré les pressions grandissantes de l'inspecteur, offrir ces postes aux soeurs de N. D. P. S., même si ces dernières ne possèdent pas les qualifications exigées pour enseigner en Ontario. La R.C.S.S. Kendall no. 1 publie donc, comme l'exige la loi, des offres d'emploi mais n'y donne pas suite. Placée sous la gouverne d'un inspecteur anglophone, elle résiste à sa façon aux directives de ce dernier. La commission scolaire a d'ailleurs recours à de telles tactiques dès 1920, alors qu'elle publie une offre d'emploi après l'arrivée des Soeurs de N. D. P. S. à Hearst.⁵³ Ce faisant, elle joint les rangs des nombreuses commissions scolaires dirigées par des Canadiens français qui, à leur façon, refusent de se plier aux directives du département de l'Éducation et de ses représentants attitrés.

⁵² ACS, E. Séguin à A.W. Quarry, Hearst, le 22 avril 1924.

⁵³ ACS, Procès-verbal, réunion du 10 août 1920.

Le contexte particulier dans lequel évolue l'école de Hearst explique aussi cette attitude. En effet, les religieuses enseignantes constituent, à plusieurs égards, un atout précieux pour la commission scolaire. Avec elles, les autorités scolaires savent qu'elles n'ont pas à s'inquiéter de la formation religieuse offerte aux enfants. Elles peuvent aussi compter sur ces enseignantes pour valoriser la langue française et en assurer la survie. De plus, les religieuses rendent d'autres précieux services à leur employeur et à la communauté. Ainsi, quand la commission scolaire manque de fonds, ce qui est fréquent, les religieuses font preuve de beaucoup de patience. Il est permis de supposer qu'une congrégation religieuse réussit généralement mieux que des laïcs à se tirer d'affaire quand l'argent sur lequel elle compte se fait attendre pendant quelques mois. Néanmoins, même pour les religieuses, cette situation peut devenir difficile et il arrive que l'économe ou la supérieure écrive à la commission scolaire pour lui demander s'il lui serait possible de payer les salaires des quatre derniers mois, car elles «ont bien besoin» de cet argent.⁵⁴ Ainsi, la flexibilité dont les Soeurs de N. D. P. S. font preuve, en ce qui concerne les salaires, s'ajoute à leur importante contribution religieuse et nationaliste et facilite la tâche de la commission scolaire.

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées par ceux et celles qui, au début des années 1920, oeuvrent au maintien d'une école séparée à Hearst, certains espoirs sont permis. En effet, nous l'avons vu, après la Première Guerre mondiale, plusieurs facteurs amènent le gouvernement ontarien à remettre en question sa politique au sujet de l'utilisation du français dans les écoles. C'est sans doute pourquoi on tolère des situations comme celle de Hearst, où l'école fonctionne en

⁵⁴ ACS, Soeur Marie-Immaculée à E. Séguin, le 3 janvier 1924; Soeur St-Isidore à E. Séguin, le 29 décembre 1925.

marge de la légalité en ce qui concerne les qualifications du personnel enseignant et l'utilisation du français comme langue de communication et d'enseignement au-delà de la deuxième année. L'isolement, tout comme la difficulté à recruter ou à payer du personnel qualifié, explique aussi cette situation.

En octobre 1925, on s'en souvient, Howard Ferguson, premier ministre de la province et ministre de l'Éducation, nomme une nouvelle commission chargée d'enquêter sur les écoles fréquentées par les élèves de langue française en Ontario. Les trois commissaires, F. W. Merchant, J. H. Scott et L. Côté, ou les deux secrétaires de la commission, W. J. Karr et A. J. Beneteau, visitent la majorité des écoles concernées. Ils les évaluent en faisant notamment subir aux élèves des examens dans toutes les disciplines au programme. À la suite de ces visites, ils classifient les écoles selon leur rendement.

L'école de Hearst reçoit la visite de W. J. Karr et A. J. Beneteau le 14 juin 1927.⁵⁵ À la suite de ces examens, les élèves de l'école de Hearst reçoivent un A dans la catégorie concernant leur capacité de parler anglais. Les écoles «in which the pupils could speak English satisfactorily» reçoivent cette note.⁵⁶ Les commissaires notent également la qualité de leur connaissance de l'anglais écrit.⁵⁷ L'école reçoit également un A pour le français écrit et oral. Elle se classe dans la catégorie allant de bon à acceptable pour la lecture en français, la géographie et l'histoire. Par contre, les élèves font moins bonne figure en arithmétique.⁵⁸ De telles données nous permettent de constater qu'en ce qui a trait aux sujets à l'étude, l'école de

⁵⁵ F.W. Merchant, J.H. Scott et Louis Côté, *Report of the Committee appointed to Enquire into the Condition of the Schools attended by French-speaking Pupils*, Toronto, King's Printer, 1927, p. 147.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 12.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 13.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 105.

Hearst satisfait généralement aux critères établis par le département de l'Éducation. Les résultats obtenus témoignent, entre autres, de la compétence des éducatrices. En plus de travailler avec des groupes diversifiés, regroupant quelques niveaux scolaires dans une seule salle de classe, elles enseignent à une minorité d'élèves de langue anglaise. Pourtant, en 1927, les trois religieuses à l'emploi de la R.C.S.S. Kendall no. 1 ne possèdent toujours que des certificats temporaires. Elles enseignent donc toujours sous lettre de permission même si elles affichent respectivement sept, six et trois ans et demi d'expérience dans l'enseignement en Ontario.⁵⁹

Dans son rapport, nous l'avons vu, la commission Merchant-Scott-Côté constate que plusieurs des modalités du Règlement 17 ne fonctionnent pas et que les écoles ayant fait l'objet de l'enquête oeuvrent dans des conditions très difficiles. Elle recommande un certain nombre de modifications et propose au département de l'Éducation de faire preuve de flexibilité et de tenir compte des circonstances locales. À l'automne 1927, le gouvernement ontarien accepte intégralement les recommandations de la commission. Dorénavant, les écoles desservant les enfants de langue française peuvent utiliser le français comme langue d'enseignement et de communication.

4.3 L'espoir de jours meilleurs, 1927-1930

Cette décision représente une grande victoire pour la communauté franco-ontarienne. À Hearst, comme ailleurs en province, les conséquences de cette nouvelle politique vont graduellement se faire sentir. Signe révélateur de ce

⁵⁹ ACS, H. Payette, R. C. *Separate School Inspector's Report*, le 15 juin 1927.

nouveau contexte, en décembre 1927, la commission scolaire commence à rédiger ses procès-verbaux en français.⁶⁰

Tout en légitimant dans sa totalité la structure scolaire séparée de Hearst, les nouvelles circonstances politiques imposent aussi certaines contraintes aux intervenant-e-s. Dès 1924, l'inspecteur fait état de l'exiguïté des locaux scolaires en indiquant que les classes du couvent sont devenues trop petites pour le nombre toujours grandissant d'élèves qui les fréquentent.⁶¹ À cette époque, la construction d'une nouvelle école demeure cependant un vœu pieux, car la commission scolaire ne donne pas suite aux recommandations de son inspecteur. L'utilisation des salles de classe du couvent lui facilite la tâche du point de vue financier, linguistique et religieux. À compter de 1928, il devient toutefois de plus en plus difficile d'éviter la question. En effet, le nouvel inspecteur, un catholique de langue française, insiste à son tour pour que la commission scolaire se dote d'un édifice pour loger l'école séparée.⁶²

Lors d'une visite à Hearst à l'automne 1928, W. Greer, inspecteur en chef des écoles publiques et séparées de l'Ontario, constate également que les locaux du couvent ne suffisent plus. Il laisse alors entendre à la commission scolaire que le département de l'Éducation contribuera au financement d'une nouvelle école à l'aide d'une subvention à la construction et en garantissant une émission

⁶⁰ ACS, Procès-verbal, réunion du 28 décembre 1927.

⁶¹ Entre 1917 et 1925, les documents consultés ne nous permettent pas de déterminer le nombre d'élèves inscrits à l'école chaque année. Notons cependant qu'en 1920, il y a au moins 75 élèves, alors qu'en novembre 1926 on compte 99 inscriptions. Le tableau II à la page 202 illustre le nombre d'inscriptions entre 1926-1927 et 1939-1940. ASNDPS, Journal de Hearst, le 27 septembre 1920. ACS, H. Payette, R.C. *Separate School Inspector's Report*, le 14 novembre 1926.

⁶² Voir notamment: APO, RG2 F3F, boîte 70. Robert Gauthier, R. C. *Separate School Inspector's Report*, le 7 décembre 1927. C. Charron, R. C. *Separate School Inspector's Report*, le 29 novembre 1928.

d'obligations.⁶³ Le sous-ministre de l'éducation, A. Colquhoun, communique ensuite avec la commission scolaire pour lui indiquer qu'on lui fera bientôt parvenir, à titre d'exemple, les plans d'une école de quatre salles de classe avec un sous-sol susceptible d'en accueillir quelques autres.⁶⁴

Le 26 décembre 1928, lors de leur réunion annuelle, les contribuables du système séparé de Hearst autorisent la commission scolaire à construire «une école de 8 classes dont quatre seront terminées pour septembre 1929 et à faire les démarches pour obtenir un octroi spécial du Gouvernement pour cette construction».⁶⁵ L'édifice doit également comprendre un vaste sous-sol. La nouvelle école portera le nom d'école Sainte-Thérèse, sans doute à cause de la dévotion très spéciale que Mgr Hallé voue à sainte Thérèse. La construction s'amorce au printemps 1929, sur le terrain situé du côté ouest du couvent. Ce terrain comprend six lots et appartient au vicariat apostolique. Le 6 mars 1929, les commissaires nomment l'abbé Lambert «superintendant de la construction de l'école avec la pleine juridiction et l'autorité absolue de voir à tous les détails et à toutes les démarches relatives à la construction de l'école.»⁶⁶ L'aspect financier du projet demeure cependant la responsabilité de la commission scolaire et son secrétaire-trésorier reçoit d'ailleurs 5 \$ par mois pour s'occuper de la tenue de livres reliée à la construction de l'école.⁶⁷

⁶³ ADH, dossier 1937-5, Correspondance de l'évêque: mai-août. Copie d'une lettre non signée adressée à Paul Leduc, le 10 juin 1937. On y reconnaît l'écriture de Zoël Lambert.

⁶⁴ ACS, A. Colquhoun à D. Lafond, Toronto, le 10 décembre 1928. Nous n'avons pas retrouvé ce plan aux archives du Conseil scolaire.

⁶⁵ ACS, Procès-verbal, réunion du 26 décembre 1928.

⁶⁶ ACS, Procès-verbal, réunion du 6 mars 1929.

⁶⁷ ACS, Procès-verbal, réunion du 3 avril 1929.

La décision de confier la «superintendance» de la construction à l'abbé Lambert nous apparaît révélatrice à plusieurs égards. Elle témoigne encore une fois du rôle de premier plan que cet abbé, et par le fait même le vicariat apostolique, jouent dans le domaine scolaire à Hearst. Ouvrant bénévolement, les commissaires ne disposent sans doute pas du temps nécessaire pour s'occuper gratuitement des détails de la construction de l'école; ils délèguent donc cette responsabilité au clergé. Bien que les pouvoirs discrétionnaires, qui accompagnent les responsabilités confiées à l'abbé Lambert, demeurent difficiles à mesurer, ils nous apparaissent importants puisque le «superintendant» jouit de beaucoup de marge de manoeuvre. Par ailleurs, une telle décision favorise aussi une participation plus directe de certains commissaires aux travaux de construction de l'école. En effet, bâtir une école de huit classes s'avère un projet d'importance pour un village comme Hearst et signifie, notamment, plusieurs possibilités d'emploi. En confiant la gérance de la construction de l'école à l'abbé Lambert, les commissaires peuvent sans doute plus facilement justifier le fait qu'eux-mêmes ou que des membres de leur entourage profitent eux aussi de cette manne passagère.⁶⁸

Malgré les objectifs de départ, la nouvelle école ne peut accueillir les élèves en septembre 1929. Lors de la rentrée, une partie des élèves fréquente toujours les classes du couvent alors que les autres s'installent temporairement dans les locaux d'un ancien cinéma. Mal chauffée, cette école improvisée cause bien des problèmes aux religieuses et à leurs élèves et s'avère de moins en moins adéquate

⁶⁸ ACS, G.N. Ross, *School Construction Account, Period March 1, 1929 to December 22, 1930*, Timmins, le 11 décembre 1931. Dans ce rapport, le vérificateur énumère les personnes ayant agi comme fournisseurs ou ayant travaillé à la construction de l'école. Les noms de certains commissaires, de même que ceux de plusieurs membres de la famille de Mgr Hallé et de leur entourage, figurent sur ces listes.

à mesure que le temps passe puisque la bâtisse n'est «pas du tout à l'épreuve des intempéries de l'automne.»⁶⁹

En décembre, les

Soeurs souffrent beaucoup du froid aux classes de la ville. Elles enseignent avec leurs gants dans les mains et habillées comme pour sortir. Nous ne pourrons pas tolérer longtemps cet état de choses. Ce soir j'en ai parlé au Président des Commissaires et il ordonne de fermer les classes pour un certain temps. Nos Soeurs vont procéder au déménagement dans l'externat. Sa Grandeur n'était pas de cet avis pour commencer mais il a fini par consentir car les enfants sont exposés à prendre du mal.⁷⁰

Conçu pour recevoir huit salles de classe, l'édifice demeure cependant inachevé, avec ses quatre salles aménagées au rez-de-chaussée.

L'ouverture de l'école Sainte-Thérèse marque une étape importante dans l'évolution du système scolaire séparé à Hearst, puisque les gens d'origine canadienne-française possèdent dorénavant leur école et qu'ils l'administrent en français. Elle confirme aussi leur hégémonie dans le domaine de l'éducation catholique à Hearst, excluant en grande partie les autres catholiques de ce secteur. Ainsi, bien que les Canadiens français occupent une partie des postes de commissaires scolaires dès le début, ils partagent cette responsabilité avec des catholiques de langue anglaise jusqu'en 1923. Par la suite, ils assument presque seuls l'administration scolaire.⁷¹ Comme le nombre de personnes d'origine canadienne-française augmente pendant toute la période, ces dernières peuvent plus facilement contrôler le système scolaire. De plus, le démantèlement du Règlement 17 facilite certainement la tâche des contribuables de langue française

⁶⁹ ASNDPS, Journal de Hearst, le 15 octobre 1929.

⁷⁰ ASNDPS, Journal de Hearst, le 10 décembre 1929.

⁷¹ ACS, Procès-verbal, réunion du 26 décembre 1923.

qui s'intéressent à la gestion scolaire. Quant au vicaire apostolique, il permet parfois aux catholiques n'ayant pas le français comme langue maternelle d'inscrire leurs enfants à l'école publique.⁷² Il s'assure ainsi d'une plus grande homogénéité linguistique à l'école séparée, tout en permettant aux catholiques des diverses autres origines ethniques de fréquenter une école de langue anglaise. En 1927, 26 des 112 élèves qui fréquentent l'école séparée ont l'anglais comme langue maternelle. En 1932, 29 enfants de langue anglaise s'inscrivent à l'école Sainte-Thérèse alors que l'on y compte 185 élèves. En 1939, alors que l'école totalise 180 inscriptions, on retrouve 16 élèves de langue anglaise.⁷³ Les Canadiens français réussissent ainsi en peu de temps à dominer le système séparé à Hearst. Pour les promoteurs de la colonisation canadienne-française, l'ouverture de l'école Sainte-Thérèse constitue donc une étape importante dans le développement de leur projet de société. Quant au personnel enseignant et aux élèves, elles et ils oeuvrent maintenant dans une école plus spacieuse et mieux équipée.⁷⁴

La construction de l'école Sainte-Thérèse vient néanmoins compliquer le dossier scolaire. En effet, pour construire cette école, la commission scolaire s'endette énormément et elle éprouve par la suite beaucoup de difficultés à rembourser son emprunt. En prenant la décision de construire un édifice, la commission scolaire compte sur l'appui financier du département de l'Éducation.⁷⁵ Cet appui prend

⁷² ADH, dossier 1932-8, Divers documents. Sermon de Joseph Hallé, le 3 avril 1932, p. 4.

⁷³ L'annexe C indique la langue maternelle des enfants qui fréquentent l'école séparée de Hearst pendant la période qui nous concerne.

⁷⁴ Dans leurs rapports, les inspecteurs font généralement état de leur satisfaction à l'égard de l'organisation matérielle et de l'entretien de l'école Sainte-Thérèse.

⁷⁵ À l'époque, les commissions scolaires doivent prélever localement l'argent nécessaire à la construction des écoles. Le département de l'Éducation leur vient en aide seulement lorsque le coût d'un édifice dépasse 10% de la valeur totale des sommes recueillies en taxe scolaire. Robert Stamp, *op. cit.*, p. 123.

cependant un certain temps à se matérialiser. En juin 1929, le président de la commission scolaire écrit au sous-ministre pour lui demander quand le département de l'Éducation lui fera parvenir les 4 000 \$ devant constituer le premier versement d'un octroi de 8 000 \$. Il indique alors que la commission scolaire a déjà dépensé plus de 14 000 \$ pour la construction de l'école.⁷⁶

Pourquoi le département de l'Éducation tarde-t-il à faire parvenir l'argent promis à la commission scolaire, alors que ses représentants ont insisté pour que l'on construise une école à Hearst? Nous pouvons d'abord supposer que les délais bureaucratiques entrent en ligne de compte ici comme dans tout autre dossier. N'étant sans doute pas très familière avec les procédures bureaucratiques, la commission scolaire contribue peut-être involontairement à ce retard. Par ailleurs, il est également permis de présumer que le département n'apprécie pas le fait que la commission scolaire choisisse de construire un édifice pouvant accueillir huit salles de classe. À Toronto, on semble croire que quatre auraient suffi.⁷⁷

Bien que nous ne soyons pas en mesure de déterminer pourquoi on opte pour un édifice plus grand, cette décision correspond à l'attitude généralement adoptée par les entrepreneurs en colonisation oeuvrant à Hearst. En effet, Mgr Hallé et ses principaux collaborateurs vont souvent de l'avant avec leurs projets, confiants qu'ils finiront par trouver l'argent pour les financer. Il est également permis de supposer que l'on ne veut rien négliger pour doter le village épiscopal d'une belle

⁷⁶ ACS, D. Lafond et H. Wait à A. Colquhoun, Hearst, le 21 juin 1929. Les documents consultés ne nous ont pas permis de déterminer à quel moment la commission scolaire reçoit ce premier versement. Quant au deuxième, elle l'obtient le 13 février 1930, soit plus de deux mois après l'ouverture de l'école. ACS, C. Charron à H. Wait, le 13 février 1930.

⁷⁷ ACS, D. Lafond à A. Colquhoun, Hearst, le 6 mars 1929.

grande école moderne. Convaincu que la population canadienne-française continuera à augmenter, on préfère sans doute construire une école plus grande plutôt que de devoir l'agrandir ou en construire une deuxième dans quelques années. On estime peut-être forcer la main du département de l'Éducation en le plaçant devant un fait accompli. Comme le département de l'Éducation ne partage pas nécessairement l'enthousiasme et l'optimisme des entrepreneurs en colonisation de Hearst, ces derniers s'aliènent sans doute les bonnes grâces d'un certain nombre de fonctionnaires.

Au moment où débute la construction de l'école Sainte-Thérèse, la situation financière de la commission scolaire est stable. L'année 1928 se termine avec un surplus de 332,53 \$. En prenant en considération les comptes à recevoir, surtout des arrérages de taxes, la commission scolaire possède un surplus de 5 110,28 \$.⁷⁸ Avec ces données en main et confiante qu'elle recevra une subvention et une garantie de prêt de la province, elle entreprend la construction de l'école Sainte-Thérèse. En attendant l'arrivée des fonds provinciaux, elle finance son projet en faisant appel à la capacité d'emprunt du vicariat apostolique. Ce dernier sollicite auprès de ses bailleurs de fonds l'argent nécessaire pour construire l'école. La commission scolaire obtient, nous l'avons vu, une subvention de 8 000 \$, mais la garantie pour l'émission d'obligations ne se matérialise pas. Sans cette garantie gouvernementale, la commission scolaire n'émet pas d'obligations, de telle sorte que le vicariat apostolique devient son seul bailleur de fonds.

⁷⁸ ACS, P. Charbonneau, *État financier de la commission scolaire*, le 17 décembre 1928. À Hearst, comme ailleurs dans le nord de l'Ontario, ces arrérages s'expliquent sans doute par le nombre de propriétaires absents. Plusieurs personnes quittent en effet après avoir coupé le bois se trouvant sur leur «lot». D'autres achètent des terrains mais ne s'installent pas dans la région.

Par ailleurs, les transactions entre la commission scolaire et la corporation épiscopale se font de façon plutôt informelle, les deux parties reportant à plus tard les modalités de remboursement. Même si elle emprunte surtout pour payer les dépenses reliées à la construction de l'école, la commission scolaire le fait aussi pour couvrir certaines dépenses courantes. Ainsi, le vicariat apostolique paie l'assurance contre le feu et prête parfois de l'argent pour payer le salaire du personnel enseignant.⁷⁹ Nous pouvons à nouveau entrevoir les liens étroits qui existent entre la commission scolaire et le clergé. Cette situation témoigne également de l'importance que le vicariat apostolique accorde à l'école: pour mettre sur pied une structure scolaire qu'il juge adéquate, il n'hésite pas à ajouter à ses dettes, pourtant déjà nombreuses. Les clercs contrôlent, ainsi, toute l'activité scolaire du village puisque la commission scolaire dépend de la corporation épiscopale pour son financement, pour le recrutement de son personnel enseignant et pour une partie de son administration. En effet, en plus de diriger la construction de l'école, l'abbé Lambert joue souvent le rôle d'intermédiaire entre la commission scolaire et les divers représentants gouvernementaux.

Cette situation nous permet également de constater que la commission scolaire de Hearst possède peu de moyens pour faire face aux responsabilités qu'on lui confie. La grande pauvreté qui accable les écoles du Nord ne fait pas exception à Hearst.⁸⁰ Sans l'aide financière du vicariat apostolique, la commission scolaire n'aurait pu entreprendre la construction de l'école Sainte-Thérèse. Cet appui doit pourtant être considéré comme une arme à double tranchant, puisque la commission scolaire se dote d'une école qu'elle n'a pas vraiment les moyens de payer,

⁷⁹ ACS, G.N. Ross, *School*, *op. cit.*, p. 3.

⁸⁰ Robert Stamp, *The Schools of Ontario 1876-1976*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, p. 145 et p. 184.

d'autant plus que la grandeur de l'édifice dépasse nettement les besoins du moment. En tenant compte de l'expansion à moyen terme, cette décision apparaît certes logique et rentable puisque, dès 1935, on aménage une cinquième salle de classe.⁸¹ Mais, en 1929, les preneurs de décisions à Queen's Park ne voient pas la nécessité de doter le village épiscopal d'un aussi grand édifice.

Rappelons également qu'à l'époque, environ 70% des revenus des commissions scolaires proviennent de taxes, prélevées localement.⁸² Élaborée au XIXe siècle, en fonction de la structure économique et des besoins du «Vieil Ontario», cette formule s'appuie sur une communauté agricole stable, à laquelle se greffent graduellement des centres urbains de petite et de moyenne tailles. L'économie de ces communautés fonctionne sur la base de ressources renouvelables, comme l'agriculture. Lors de l'ouverture du Nouvel-Ontario, le gouvernement provincial choisit d'y importer et d'y implanter la même structure de financement. Toutefois, les conditions qui prévalent dans le nord de la province, où l'on vit principalement de l'exploitation de la forêt et des mines, n'engendrent pas nécessairement l'établissement des communautés stables dont le système a besoin pour fonctionner. De plus, cette formule ne tient pas compte de l'éparpillement de la population, des propriétaires ayant abandonné leur lot et de l'hétérogénéité ethnique et linguistique des nouveaux et nouvelles venu-e-s, phénomènes qui façonnent, à leur manière, les réalités de cette région de colonisation. Malgré ce contexte complètement différent, le gouvernement ontarien croit que le financement du système scolaire ontarien doit demeurer uniforme partout en province. L'incapacité du système à répondre aux besoins

⁸¹ ACS, Secrétaire de la commission scolaire (P.H. Houle), à Rosario Masse, le 19 octobre 1935.

⁸² Robert Stamp, *op. cit.*, p. 123.

particuliers du nord de l'Ontario va néanmoins le forcer à introduire certaines mesures afin de venir en aide aux commissions scolaires du Nord.

It took almost a quarter of a century, until 1898 or thereabouts, for the government to turn the Poor School grants, which were intended to aid in amelioration extraordinary cases of sectional poverty in Old Ontario into a system of District Grants, to subsidize teaching (but not construction) in a region where poverty was often the rule rather than the exception.⁸³

À cela s'ajoute parfois une garantie gouvernementale lors de l'émission d'obligations liée à la construction d'une école. En effet, les commissions scolaires peuvent émettre des obligations à long terme lorsqu'elles veulent emprunter des sommes importantes pour construire une école. Dans le sud de la province, elles les vendent généralement à des investisseurs locaux et à des sociétés fiduciaires. Par contre, quand on tente de reproduire ce système dans le nord de la province, on constate qu'il ne fonctionne pas car:

in new and outlying districts it is practically impossible for trustees of school sections to dispose of their debentures at any price. In the first place there is usually no one with means in the locality that the trustees know that has the money to invest in securities of this kind; and in the second place, if there should happen to be any such person in the locality he can generally make better and larger return for his money in some other way, and usually in any event does not care to purchase securities of this kind and of course it is very difficult for the trustees to dispose of the few debentures that a school section in the North desires to sell, to any of the trust companies or usual purchasers of these securities.⁸⁴

Face à une telle situation, la province choisit parfois de garantir les obligations émises par les commissions scolaires rurales. Le gouvernement procède alors par ordre en conseil, ce qui lui permet d'étudier chaque demande

⁸³ John F. Abbott, *Educational Policy Formation and Implementation on the Ontario Primary Resource Frontier: The Case of the District of Algoma, 1903-1922*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, 1983, p. 9.

⁸⁴ APO, RG2-43, 1913, 0/417. William Hearst à R.A. Pyne, Toronto, le 10 février 1913.

individuellement.⁸⁵ C'est ainsi qu'en 1914, la province garantit les obligations, d'une valeur de 1 200 \$, émises pour la construction de l'école publique de Hearst.⁸⁶

En 1929, lorsque la commission scolaire entreprend la construction de l'école Sainte-Thérèse, le village de Hearst évolue toujours dans le contexte de colonisation caractéristique du nord de l'Ontario. Dans ce petit village, sans riches propriétaires fonciers, les revenus des taxes scolaires demeurent relativement bas. De plus, on s'en souvient, les écoles séparées n'ont pas accès aux taxes payées par les corporations et les compagnies de services publics. À Hearst, les compagnies de chemins de fer occupent une place beaucoup plus importante que les corporations dans l'économie locale. Seule l'école publique peut bénéficier des taxes payées par ces dernières. Les taxes des petits propriétaires fonciers constituent donc la principale source de revenus de la commission scolaire séparée. Afin de survivre, cette dernière se voit forcée de maintenir les taxes à un niveau beaucoup plus élevé que celui en vigueur pour les contribuables de l'école publique et, dans bien des cas, de surestimer la valeur des propriétés taxées.⁸⁷

Quant aux revenus en provenance du gouvernement provincial, ils s'établissent à partir d'une formule de financement uniforme pour toute la province. À

⁸⁵ APO, RG2-43, 1914, 4/831. Sous-ministre de l'Éducation à Dr. A.L. Kinsey, Toronto, le 24 mars 1914.

⁸⁶ APO, RG2-43, 1914, 4/831. Lettre non signée envoyée au sous-ministre, demandant cette garantie, Hearst, le 27 avril 1914. Il s'agit d'une lettre probablement écrite par le Dr. A.L. Kinsey, puisqu'il en signe d'autres et que le sous-ministre de l'Éducation s'adresse à lui à quelques reprises à titre de président de la commission scolaire de l'école publique. Nous n'avons pas retrouvé le document qui indique clairement quand le ministère de l'Éducation a accordé cette garantie. Par contre, certains documents mentionnent que cette garantie a été obtenue. ADH, dossier 1936-4, Correspondance de l'évêque: janvier-avril. D. Lafond et P.H. Houle au ministre de l'Éducation, le 13 janvier 1936.

⁸⁷ ACS, R. Millette, R. C. *Separate School Inspector's Report*, le 24 février 1939.

compter de 1906, ces subventions gouvernementales (*legislative grants*) se divisent, nous l'avons vu, en deux catégories. On attribue une partie de ces sommes en se basant sur la fréquentation scolaire. Le département de l'Éducation distribue l'autre portion des deniers publics en évaluant la qualité des services offerts par chaque commission scolaire. Pour ce faire, la formule tient compte des salaires du personnel enseignant, de ses qualifications et de son expérience, de la valeur de la propriété et du matériel scolaires, ainsi que des sommes obtenues grâce aux taxes. «The incentives were frankly designed to help those that helped themselves».⁸⁸ Par conséquent, les commissions scolaires comme celle de Hearst, qui oeuvrent dans les milieux les plus pauvres, reçoivent moins de subventions gouvernementales que les commissions scolaires mieux nanties.

C'est sans doute en tenant compte des ressources financières très limitées de la communauté que l'inspecteur Greer avait laissé entendre, lors de son passage à Hearst en 1928, que la commission scolaire pourrait bénéficier d'une garantie de prêt pour l'émission d'obligations visant à financer la construction de l'école. Par la suite, cette dernière ne réussit pas à convaincre le gouvernement de lui venir en aide. Pourtant, à la même époque, il garantit les obligations émises par d'autres commissions scolaires de la région.⁸⁹

L'attitude du gouvernement ontarien peut, à prime abord, nous laisser quelque peu perplexe. Pourquoi refuser à la commission scolaire de Hearst ce qu'il accorde à d'autres commissions scolaires de la région? En réalité, compte tenu des circonstances entourant la construction de l'école, Queen's Park semble avoir

⁸⁸ Robert Stamp, *op. cit.*, p. 76.

⁸⁹ APO, RG2 P-3. boîte 160B, dossier 160B/2. APO, RG2 P-3. boîte 168, dossier 168/11. Sans faire une recherche exhaustive sur le sujet, nous avons pu constater que l'école de Kapuskasing bénéficie d'un tel appui en 1927, alors que celle de Timmins jouit à son tour d'une garantie de prêt en 1931.

beau jeu. Comme la commission scolaire de Hearst a déjà trouvé les fonds dont elle a besoin pour construire l'école, le gouvernement ne voit sans doute pas la nécessité de garantir une émission d'obligations. Pourquoi assumerait-il, après coup, une responsabilité que d'autres, en l'occurrence le vicariat apostolique, ont accepté de prendre sans garanties, particulièrement quand la solvabilité de l'emprunteur demeure plus que douteuse. En allant de l'avant sans attendre les garanties gouvernementales, la commission scolaire compromet ses chances d'obtenir l'appui recherché. Dans les faits, mais sans reconnaissance officielle, le vicariat apostolique agit comme les bailleurs de fonds qui achètent des obligations émises par les commissions scolaires ontariennes. Mais, contrairement à d'autres prêteurs, la corporation épiscopale n'exige pas de garanties gouvernementales préalables. Le département de l'Éducation choisit donc de ne pas appuyer ce bailleur de fonds un peu spécial.

4.4 Le maintien du système scolaire séparé de langue française à Hearst pendant la crise économique des années 1930

Avec la construction de l'école Sainte-Thérèse et l'endettement qui s'ensuit, la commission scolaire, tout comme le vicariat apostolique à qui elle doit cet argent, se retrouve dans une position financière pour le moins difficile. La crise économique qui sévit au pays pendant les années 1930 va bientôt rendre cette situation intenable. Ayant à peine de quoi se nourrir, les nombreux contribuables qui dépendent du secours direct n'arrivent pas à payer leurs taxes scolaires. De plus, à l'échelle provinciale, les subventions en provenance du département de l'Éducation diminuent considérablement. En 1932, 1934 et 1936, ces coupures totalisent 10% des subventions gouvernementales annuelles, alors qu'en 1933 et 1935 le gouvernement réduit respectivement de 20% et de 15% le budget consacré

à l'éducation provinciale.⁹⁰ Dès lors, les commissions scolaires qui, comme celle de Hearst, ne reposent pas sur des assises financières très solides rencontrent d'énormes difficultés.

4.4.1 La reconnaissance de la dette: difficultés et conflits

Devant cette précarité grandissante, le vicariat apostolique sent le besoin d'officialiser les prêts consentis à la commission scolaire. Le 5 janvier 1931, lors de la réunion annuelle des contribuables, l'abbé Lambert propose «qu'un billet au montant de 20 853,96 \$, daté du 1 novembre 1930 portant intérêt à 6% soit remis au vicariat apostolique payé semi-annuellement à date d'échéance.» Lors de cette réunion, 17 des 18 contribuables présents appuient la proposition.⁹¹ Ils rejettent par contre une proposition demandant qu'une «nouvelle audition soit faite au sujet de la construction de l'école». Comme 10 des 28 contribuables votent en faveur de cette proposition, il semble qu'un certain nombre d'entre eux ne sont pas satisfaits des renseignements fournis par la commission scolaire et par l'abbé Lambert, «superintendant» du projet.⁹²

Malgré le rejet de la proposition, les contribuables désirant obtenir une nouvelle vérification n'abandonnent pas la partie. Le département de l'Éducation nomme alors le commissaire Antoine Fortin pour revoir en tant que vérificateur tous les détails comptables relatifs à la construction de l'école Sainte-Thérèse. Cette

⁹⁰ Ontario, département de l'Éducation, *Report of the Minister of Education, Province of Ontario for the year 1936*, Toronto, King's Printer, 1937, p. 14.

⁹¹ ACS, Procès-verbal, réunion du 5 janvier 1931.

⁹² ACS, Procès-verbal, réunion du 5 janvier 1931. On ne note pas, au procès-verbal, le nombre de contribuables présents à la réunion. Les deux propositions mentionnées sont les seules où l'on indique le nombre de votes, c'est pourquoi nous ne sommes pas en mesure de déterminer pourquoi 28 personnes votent sur une proposition, alors que 18 contribuables se prononcent sur l'autre. Le secrétaire s'est peut-être trompé en rédigeant le procès-verbal.

décision surprend puisque le département de l'Éducation s'immisce ainsi dans une chicane locale. Elle nous apparaît par contre indicative de la méfiance des autorités provinciales à l'égard des principaux intervenants locaux. Toutefois, devant les protestations des autres commissaires et de certains contribuables, le département revient sur sa décision et s'en remet à l'inspecteur, qui convoque une assemblée spéciale des contribuables le 23 mars 1931.⁹³

Lors de cette réunion, l'inspecteur propose qu'une nouvelle vérification de livres soit effectuée par des vérificateurs licenciés. On nomme la firme comptable G. N. Ross de Timmins pour ce faire. L'abbé Lambert appuie cette proposition «pour protéger sa réputation.»⁹⁴ L'inspecteur profite de cette rencontre avec les contribuables pour discuter de plusieurs autres questions, notamment de la qualification des enseignantes et des mécanismes pour percevoir les taxes scolaires. Selon les commissaires scolaires, cette réunion satisfait les contribuables puisqu'on note «une réconciliation générale» et «une parfaite entente entre les groupes» au procès-verbal.⁹⁵

Dans le rapport qu'il soumet le 11 décembre 1931, G. N. Ross fait état de procès-verbaux incomplets à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne l'approbation des dépenses liées à la construction de l'école. Bien que la commission scolaire possède la plupart des pièces justificatives pour les dépenses reliées à la construction, certaines occasionnées par les salaires manquent. Une partie de l'argent emprunté pour payer les salaires ayant été directement remis à

⁹³ ADH, dossier 1933-4, Correspondance de l'évêque: janvier-mars. Copie d'un document non signé et non daté, adressé à Gaston Vincent, et qui donne un compte rendu du conflit entourant la construction de l'école Sainte-Thérèse.

⁹⁴ ACS, Procès-verbal, réunion spéciale, le 23 mars 1931.

⁹⁵ Ibid., le 23 mars 1931.

l'abbé Lambert, celui-ci le redistribuait aux travailleurs. Dans ce cas, l'auditeur retrace le montant reçu par chaque travailleur pour un total de 1 011,20 \$. Par contre, on a dépensé 5 541,18 \$ pour la main-d'oeuvre et le vérificateur ne réussit à reconstituer qu'une partie de la somme totale.⁹⁶ Ainsi, même si le rapport Ross permet à l'abbé Lambert «de protéger sa réputation», il laisse certains doutes quant à la gestion du projet. Dans cette région de colonisation, il est probable que le secrétaire-trésorier, tout comme les commissaires, ne maîtrise pas très bien les méthodes comptables. Ils ne comprennent peut-être pas la nécessité d'officialiser le tout, ou ils ne savent peut-être pas toujours comment le faire. Et, en tant que bénévoles, ils n'ont pas forcément les connaissances et le temps requis pour s'assurer que l'on se conforme aux normes gouvernementales.

Lors de la construction de l'école Sainte-Thérèse, la commission scolaire choisit pourtant d'embaucher son secrétaire-trésorier pour qu'il s'occupe de la tenue de livres. Le manque de rigueur devient, dès lors, plus difficile à comprendre, particulièrement lorsqu'il s'agit de salaires payés à même l'argent des contribuables. Par ailleurs, parmi les travailleurs et les fournisseurs identifiés dans le rapport Ross, on en retrouve plusieurs qui gravitent de près ou de loin dans le réseau familial de Mgr Hallé, ce qui peut aussi ajouter aux suspicions de certains contribuables.⁹⁷ De là à conclure à la mauvaise gestion et au favoritisme, il n'y a qu'un pas, pas que l'on peut facilement franchir dans une petite communauté où tous et toutes se connaissent bien. Tout ceci engendre énormément de frustration et de mécontentement parmi les contribuables qui ne

⁹⁶ ACS, G.N. Ross, *School*, *op. cit.*, p. 1-2.

⁹⁷ Les noms du frère et des trois beaux-frères de Mgr Hallé apparaissent régulièrement dans la liste des personnes ayant travaillé à la construction de l'école ou ayant vendu du matériel de construction à la commission scolaire. De plus, leur nom figure à quelques reprises parmi les personnes ayant reçu des sommes sans que les pièces justificatives existent.

font pas partie du groupe qui gravite autour de la commission scolaire, d'autant plus qu'avec les dettes qui s'accumulent et la crise économique qui sévit, plusieurs ne voient pas comment ils pourront s'en sortir.

Les procès-verbaux de l'année 1931 laissent d'ailleurs entrevoir les tensions qui divisent la communauté. Tel que mentionné, l'inspecteur profite de la réunion spéciale du 23 mars 1931 pour aborder la question de la perception des taxes scolaires. Il encourage alors la commission scolaire à confier cette tâche à la municipalité, plutôt que d'embaucher son propre percepteur. Comme on a incorporé le village en 1922 et que les propriétaires fonciers payent depuis un impôt municipal, il suggère que l'on confie également au gouvernement municipal le soin de percevoir les taxes scolaires. La province encourage d'ailleurs une telle procédure. En 1931, le percepteur de taxe scolaire est aussi commissaire. Tout comme la majorité des commissaires, il s'oppose à ce changement qui aurait pourtant permis à la commission scolaire de diminuer ses dépenses.⁹⁸ Depuis plusieurs années déjà, le percepteur reçoit une commission de 5% sur la somme totale de taxes perçues.⁹⁹

Les commissaires rejettent la suggestion de l'inspecteur sous prétexte que le territoire desservi par la commission scolaire dépasse les frontières municipales et qu'il faudrait de toute façon embaucher une personne pour percevoir l'impôt des contribuables vivant à l'extérieur des limites du village. La commission scolaire craint peut-être également qu'une telle procédure permette l'ingérence de la municipalité dans les affaires scolaires. Teintée de favoritisme envers un

⁹⁸ ACS, Procès-verbal, réunion du 28 janvier 1931; réunion du 30 mars 1931; réunion du 17 juin 1931.

⁹⁹ APO, RG2 P-3, boîte 256, dossier 256/1. F. Moreau à W.K.C. Campbell, Cochrane, le 27 septembre 1943. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer le montant que le percepteur de taxe reçoit en 1931. Mais en 1943, il reçoit de 700 \$ à 800 \$ pour ce travail.

commissaire, cette décision alimente encore une fois la discorde. En allant à l'encontre de la recommandation de l'inspecteur, la commission scolaire se place dans une position difficilement défendable.

Au milieu de ces controverses, la commission scolaire décide, à sa réunion du 17 juin 1931, «d'entrer en pourparlers avec l'Évêché au sujet du règlement du terrain de l'école».¹⁰⁰ L'abbé Lambert lui indique par la suite que sa dette envers le vicariat s'élève maintenant à 21 306,09 \$. Ce dernier accepterait toutefois la signature d'un billet de 21 000 \$.¹⁰¹ Cette proposition reste sans réponse puisque l'abbé Lambert soulève à nouveau la question lors de l'assemblée générale des contribuables du 30 décembre 1931. On vote alors une proposition demandant à la commission scolaire de s'occuper du dossier et de «si possible soumettre la question à la prochaine assemblée spéciale».¹⁰² Pour la première fois, on procède également à l'élection des commissaires par scrutin secret et les commissaires Aubin et Fortin ne sont pas réélus. Opiniâtres, ces deux commissaires s'étaient souvent opposés aux décisions prises par la majorité. Ils avaient notamment appuyé la proposition visant à demander à la municipalité de percevoir les taxes scolaires. Leur défaite témoigne du dissentiment qu'engendrent alors les questions scolaires, d'autant plus que le docteur Aubin présidait jusque-là les destinées de la commission scolaire. Comme il est le seul médecin francophone du village, on pourrait à prime abord croire que les contribuables auraient plutôt été portés à lui faire confiance. Mais le commissaire Aubin ne partageait pas nécessairement l'avis de la majorité ou celui du clergé sur certaines questions scolaires, ce qui explique sans doute sa défaite.

¹⁰⁰ ACS, Procès-verbal, réunion du 17 juin 1931. Rappelons que le terrain sur lequel on a construit l'école appartient au vicariat apostolique.

¹⁰¹ ACS, Zoël Lambert au Secrétaire de la Commission scolaire, Hearst, le 18 septembre 1931.

¹⁰² ACS, Procès-verbal, assemblée annuelle des contribuables, le 30 décembre 1931.

Tel que suggéré lors de la réunion annuelle de 1931, les commissaires nouvellement élus poursuivent leurs démarches afin d'officialiser la dette envers le vicariat apostolique et de régler la question du terrain où l'école est construite sur un terrain appartenant toujours au vicariat apostolique. Pour ce faire, ils font appel aux services d'un avocat. Ce dernier les amène d'abord à clarifier le statut de la commission scolaire. Lors de sa fondation en 1917, la R.C.S.S. Kendall no. 1 appartient à une section scolaire rurale. À compter de 1922, quand le village de Hearst s'incorpore, elle se retrouve dans une section urbaine. Or, certains des statuts et règlements régissant les commissions scolaires urbaines diffèrent de ceux en vigueur dans les commissions scolaires oeuvrant dans une section rurale. Ainsi, une commission scolaire appartenant à une section urbaine n'a pas à convoquer d'assemblée annuelle des contribuables alors que celle en milieu rural doit le faire. Le 28 janvier 1932, le sous-ministre confirme que la commission scolaire séparée de Hearst appartient à une section urbaine.¹⁰³ Cela signifie, entre autres, que la commission scolaire peut prendre des décisions au sujet de sa dette sans les faire entériner par une assemblée générale des contribuables.

La commission scolaire confie entre-temps à son avocat le mandat de préparer «the necessary by-law for the purpose of authorizing the purchase of the school site from the Roman Catholic Episcopal Corporation of the Diocese of Hearst in Ontario and of settling the account the School Board (has) with the said corporation».¹⁰⁴ Cet arrêté en conseil doit aussi inclure les sommes prêtées par le vicariat pour l'entretien de l'école. Notons que l'on rédige les procès-verbaux des réunions traitant de cette question en anglais et que Gaston Vincent, l'avocat de la commission scolaire, y agit aussi comme secrétaire. Le choix du secrétaire, tout

¹⁰³ ACS, A.H.U. Colquhoun à Gaston Vincent, le 28 janvier 1932.

¹⁰⁴ ACS, Procès-verbal, réunion du 21 janvier 1932.

comme l'usage de la langue anglaise, permet de supposer que les commissaires ne veulent rien laisser au hasard et entendent s'assurer que leurs actions reposent sur de solides assises légales et qu'elles soient bien comprises par les fonctionnaires anglophones. De plus, chaque commissaire présent appose dorénavant sa signature à la fin de chaque procès-verbal.

Par l'arrêté en conseil no 2, voté en trois lectures, la commission scolaire achète l'école Sainte-Thérèse pour la somme de 21 603,30 \$. Conformément aux procédures alors en vigueur, on publie l'arrêté en conseil dans l'hebdomadaire Northern Tribune de Kapuskasing. À la suite de ces parutions, les commissaires l'adoptent à nouveau en trois lectures, lors de leur réunion du 8 mars 1932.¹⁰⁵ On officialise ainsi l'entente de 1929. La somme apparaissant dans la transaction représente le total de l'argent prêté par le vicariat, plus les intérêts. Tel qu'entendu au préalable, le vicariat apostolique donne le terrain sur lequel l'école est construite. L'arrêté en conseil reconnaît dans les faits que l'école Sainte-Thérèse est hypothéquée en faveur du vicariat apostolique. Ainsi, bien que lui-même submergé de dettes, le vicariat se transforme en créancier hypothécaire de l'école séparée de Hearst.

La commission scolaire sent également le besoin d'expliquer la situation aux contribuables puisque les commissaires leur envoient une lettre circulaire dans laquelle ils indiquent que la commission scolaire a tenu à régler la question de la dette de la construction et du terrain de l'école Sainte-Thérèse «en suivant l'acte scolaire des écoles séparées.»¹⁰⁶ Ils mentionnent également que la commission scolaire a fait des appels d'offres pour tous les contrats qu'elle a accordés

¹⁰⁵ ACS, Procès-verbal, réunion du 8 mars 1932.

¹⁰⁶ ACS, Commissaires scolaires aux Contribuables de l'école séparée de Hearst, [s. d.].

récemment et qu'elle entend dorénavant procéder de cette façon. Toutefois, cette nouvelle politique ne s'adresse pas au personnel enseignant. Le contenu de la lettre circulaire vient en quelque sorte confirmer l'existence d'irrégularités et de favoritisme et explique sans doute une partie du mécontentement de certains contribuables.

Malgré ces efforts, la commission scolaire ne réussit pas à dissiper la rogne de certains contribuables. Ainsi, l'ancien commissaire Fortin décide de porter la question devant les tribunaux, estimant, entre autres, que la commission scolaire ne pouvait pas voter l'arrêté en conseil no 2 sans avoir obtenu l'approbation des contribuables lors d'une assemblée générale.

Par ailleurs, bien que Mgr Hallé laisse généralement l'abbé Lambert s'occuper de la gestion scolaire locale, il intervient sur la question de l'arrêté en conseil no 2, ce qui laisse supposer l'ampleur de la controverse à ce sujet. Ainsi, dans son sermon du 3 avril 1932, le vicaire apostolique tente de rappeler à l'ordre ses ouailles récalcitrantes.¹⁰⁷ Il mentionne tout d'abord que «certaines erreurs graves circulent dans la paroisse» et il entend par son intervention clarifier la situation pour les personnes que cela concerne. Il affirme ensuite que certaines personnes tentent «par des moyens légaux ou autres de faire perdre à l'Église une somme d'argent considérable qui lui appartient» ajoutant que «l'argent fourni pour l'école de Hearst est certainement un bien de l'Église.» Selon lui, il s'agit en réalité d'une tentative de vol et le vol figure parmi les péchés mortels. Il menace d'excommunier les personnes qui s'attaquent ainsi aux biens de l'Église. Le vicaire apostolique condamne ensuite l'option à laquelle certains contribuables

¹⁰⁷ ADH, dossier 1932-8. Divers Documents. Sermon de Joseph Hallé, le 3 avril 1932.

mécontents ont recours, soit le transfert de leurs enfants et de leurs taxes scolaires au système public. Il parle encore ici de péché mortel ainsi que d'excommunication et il s'attaque particulièrement à ceux qui incitent leurs concitoyens à transférer leur impôt scolaire au système public.¹⁰⁸ La mise en garde du vicaire apostolique n'empêche pas Antoine Fortin de poursuivre ses démarches légales. Pendant ce temps, la commission scolaire fait saisir, pour taxes non payées, des biens appartenant à Antoine Fortin.¹⁰⁹

D'autre part, même si les procès-verbaux de la commission scolaire n'en font pas officiellement état, il semble que cette dernière confie le dossier Fortin à l'abbé Lambert, puisque l'avocat Vincent s'adresse généralement à lui plutôt qu'à la commission scolaire dans la correspondance qui traite de cette question. À un moment donné, l'avocat demande même à l'abbé Lambert d'intervenir auprès de la commission scolaire dans l'espoir que cette dernière lui rembourse une partie des frais encourus.¹¹⁰ Ne disposant pas de l'argent nécessaire pour payer ses frais de justice, la commission scolaire contracte un nouveau prêt auprès de la corporation épiscopale.¹¹¹

¹⁰⁸ Nous ne sommes pas en mesure de déterminer le nombre de contribuables qui opte pour l'école publique, néanmoins le nombre d'élèves qui s'y inscrivent passe de 69 en 1931 à 93 en 1932 pour redescendre à 82 l'année suivante. Ontario, département de l'Éducation, *Report of the Minister of Education, Province of Ontario for the year 1931*, Toronto, King's Printer, 1932, p.101. *Report of the Minister of Education, Province of Ontario for the year 1932*, Toronto, King's Printer, 1933, p.111. *Report of the Minister of Education, Province of Ontario for the year 1933*, Toronto, King's Printer, 1934, p. 113. ASNPS, *Journal de Hearst*, le 6 septembre 1932. On note alors que le nombre d'élèves inscrits à l'école a augmenté «pour la bonne raison que ceux qui fréquentaient l'école publique ont reçu l'ordre de l'abandonner sous les peines les plus sévères pour les insoumis».

¹⁰⁹ ACS, P. H. Houle à R. Masse, Hearst, le 21 juin 1935.

¹¹⁰ ADH, dossier 1933-5, Correspondance de l'évêque: avril-juin. G. Vincent à Z. Lambert, Kapuskasing, le 26 avril 1933.

¹¹¹ ACS, Procès-verbal, réunion du 11 juillet 1933.

Le 13 décembre 1932, le juge C. J. Rose rend son jugement dans la poursuite entamée par Antoine Fortin. Il donne raison à la commission scolaire, considérant que depuis l'incorporation du village de Hearst en 1922, cette dernière «was treated as the board of an urban section» même si son nom n'a pas été changé. Comme elle oeuvre dans une section urbaine, le juge Rose confirme que la commission scolaire jouissait des pouvoirs nécessaires pour voter l'arrêté en conseil no 2 sans obtenir l'approbation des contribuables.¹¹² Ce jugement ne met cependant pas fin aux tiraillements entre Antoine Fortin et la commission scolaire. Un nouveau conflit surgit lors de la création de la Roman Catholic School Section no. 2 Way en 1935 et les opposants se retrouvent à nouveau devant les tribunaux en 1939.¹¹³

Entre-temps et faisant suite au jugement Rose et aux recommandations de son avocat, la commission scolaire prend le nom de Roman Catholic Separate School of Hearst.¹¹⁴ Dorénavant, elle fait officiellement partie des commissions scolaires urbaines. Cette reconnaissance officielle confirme une situation de fait qui, à plusieurs égards, existe depuis 1922. Ainsi, à compter de 1922, 6 personnes forment la commission scolaire alors que jusque-là on élisait 3 commissaires.¹¹⁵ Les commissions scolaires des sections urbaines sont dirigées par 6 contribuables élus, alors que dans les sections rurales 3 personnes assument cette responsabilité. Par ailleurs, dès 1924, les publications officielles du département de l'Éducation la classifient parmi les commissions scolaires appartenant à une section urbaine.¹¹⁶

¹¹² ACS, C.J. Rose, SCC. *Fortin vs Trustees Roman Catholic School for the Town of Hearst, Copy of Reasons for Judgment of Rose, C.J.*, le 13 décembre 1932.

¹¹³ ACS, R. Masse à P.H. Houle, le 18 février 1935; J.B.T. Caron R.C.S.S. *Board of Trustees No. 2 Township of Way, Plaintiff vs Louis Camiré, Defendant. Reasons for Judgment*, le 22 mai 1939.

¹¹⁴ ACS, Procès-verbal, réunion du 3 novembre 1932.

¹¹⁵ ACS, Procès-verbal, réunion annuelle des contribuables, le 27 décembre 1922.

¹¹⁶ Ontario, département de l'Éducation, *Public and Separate Schools and Teachers in the Province of Ontario*, Toronto, King's Printer, 1924, p. 504.

En convoquant à la fin de chaque année une réunion annuelle des contribuables, la commission scolaire continue par contre à respecter un des règlements relatifs aux sections rurales. Dans ce cas, comme en ce qui concerne le nom de la commission scolaire, la question échappe probablement à l'attention des commissaires, de l'inspecteur et des contribuables, sans qu'il y ait pour autant mauvaise foi. Néanmoins, il est permis de supposer que la commission scolaire apprécie le fait qu'elle n'a pas à obtenir l'assentiment des contribuables pour régler le dossier de l'école Sainte-Thérèse. Consciente des objections de certains d'entre eux, elle invoque son statut urbain pour régler la question comme elle l'entend. L'opposition, quant à elle, ne lâche pas prise. À cet égard, le manque de rigueur ou de procédures formelles qui caractérise les transactions entre la commission scolaire et le vicariat apostolique fournit aux détracteurs les munitions dont ils ont besoin. Et il semble que, tant sur le fond que sur la forme, ils aient partiellement raison.

Pourtant, ce mode de fonctionnement caractérise sans doute la plupart des commissions scolaires oeuvrant dans un milieu de colonisation. Pauvres, isolés et ne connaissant pas toujours la langue des gouvernants, ces intervenants veulent d'abord s'assurer que leurs enfants fréquentent une école qui leur donne une formation de base dans une atmosphère catholique et française. Généralement privés de supports administratifs et ne disposant que de ressources financières très limitées, ils doivent faire preuve de détermination et d'ingéniosité pour réaliser leur projet. Si l'on tient compte de tous ces facteurs, le manque de rigueur ou de procédures formelles dont nous faisons état s'explique mieux. Pareille toile de fond s'avère néanmoins propice aux tensions et aux chicanes locales, comme l'illustre l'épisode entourant la construction de l'école

Sainte-Thérèse. Par contre, il ne s'agit pas d'un phénomène unique à Hearst puisqu'avec la crise économique qui sévit, ce type de conflits augmente un peu partout en province.¹¹⁷ À Hearst, l'insatisfaction et la résistance de certains contribuables à l'égard des dirigeants scolaires prennent toutefois une signification particulière puisque par le fait même, ces contribuables remettent en question la mainmise du clergé sur les affaires scolaires.

4.4.2 La survivance de l'école dans un contexte d'endettement chronique

En officialisant son statut, son nom et sa dette, la commission scolaire légalise sa situation, mais l'état de ses finances, particulièrement sa dette envers le vicariat apostolique, demeure inchangé. Elle doit donc trouver les moyens de rembourser cette dette tout en assurant le bon fonctionnement de l'école. Comme la crise économique fait de plus en plus de ravages, de moins en moins de contribuables réussissent à faire face à leurs obligations fiscales. Afin de poursuivre ses activités, la commission scolaire doit faire preuve d'ingéniosité. Elle cesse par exemple d'acheter le bois pour chauffer l'école et demande plutôt à certains contribuables de troquer leur facture de taxe contre du bois de chauffage.¹¹⁸ Elle profite de certaines activités de prélèvement de fonds, notamment des euchres, (parties de cartes) pour combler une partie du manque à gagner. En finançant ainsi une partie des dépenses courantes, les commissaires réussissent, non sans difficultés, «à garder l'école ouverte». Par contre, le personnel enseignant doit souvent attendre plusieurs mois avant de recevoir le salaire qui lui est dû. Quant

¹¹⁷ Ontario, département de l'Éducation, *Report of the Minister of Education, Province of Ontario for the year 1932*, Toronto, King's Printer, 1933, p. 4.

¹¹⁸ ACS, Procès-verbal, réunion du 12 janvier 1934.

à ses obligations envers le vicariat apostolique, la commission scolaire ne parvient pas souvent à les remplir.

En 1933, grâce à un octroi spécial du département de l'Éducation, la commission scolaire réussit à respecter son engagement envers la corporation épiscopale. Elle s'acquitte également de ses obligations en 1934. Elle ne fait par la suite aucun versement avant le 15 janvier 1938, déboursant 988,47 \$ alors que son paiement annuel devait être de 1 749,67 \$.¹¹⁹ Pendant les années 1930, le vicariat apostolique doit même à quelques reprises lui venir en aide en lui prêtant à nouveau de l'argent. Or, nous l'avons vu, au cours des années 1930, la corporation épiscopale a énormément de difficultés à honorer ses propres engagements. L'école Sainte-Thérèse devient donc un fardeau de plus en plus lourd à porter.

Devant une telle situation, les principaux intervenants dans le domaine scolaire à Hearst concluent que seule une aide gouvernementale pourra les sortir de l'impasse. C'est pourquoi, à compter de 1934, la commission scolaire tente constamment de convaincre les politiciens et les fonctionnaires de Queen's Park de lui venir en aide. Encore une fois, l'abbé Lambert se fait le porte-parole de la corporation épiscopale et de la commission scolaire en écrivant de nombreuses lettres. Il essaie d'établir le bien-fondé de leurs requêtes. Parfois, le président ou le secrétaire de la commission scolaire s'adresse aussi aux divers représentants gouvernementaux. En réalité, ces derniers apposent surtout leur signature sur des lettres rédigées par l'abbé Lambert.¹²⁰

¹¹⁹ APO, R.G.2 P.3. boîte 256, dossier 256/1. J.F. Uffen Memorandum to the Chief Inspector of Public and Separate Schools, Re-Hearst Separate School Finances, Toronto, le 24 novembre 1943, p. 1-2.

¹²⁰ Quelques copies brouillon de ces lettres se trouvent aux Archives du diocèse de Hearst et à celles du Conseil scolaire. On y reconnaît alors fréquemment l'écriture de l'abbé Lambert.

Parfois cajoleuse, parfois menaçante, cette correspondance fait état de l'épineuse situation dans laquelle se trouve la commission scolaire de Hearst. Par de nombreux rappels historiques, elle tente de démontrer que «nous avons été forcés trop souvent de nous occuper nous-mêmes, de voir à l'organisation et au maintien de plusieurs écoles. Et, c'est à force de sacrifices de toutes sortes et d'appels à la charité publique que nous avons pu non seulement maintenir nos écoles mais les faire monter à la position enviable qu'elles occupent aujourd'hui dans la province». ¹²¹ Dans ces lettres, on essaie aussi de faire comprendre au gouvernement que les contribuables de Hearst prouvent constamment leur bonne volonté en acceptant un niveau de taxation nettement supérieur à celui payé par les contribuables de l'école publique. Ainsi, en 1933, leur taux du millième s'élève à 25 alors que celui pour l'école publique se situe à 8. ¹²² Cela signifie que pour une propriété évaluée à 2 000 \$ la ou le contribuable du système séparé payait 50 \$ de taxe scolaire, alors que celle ou celui du système public en payait 16 \$, pour une année donnée.

En 1935, la situation devient vraiment critique, alors que la commission ne réussit pas à payer ses dépenses courantes et encore moins à rembourser ses dettes. De plus, comme le nombre d'élèves augmente constamment et à la suite de maintes recommandations de la part de l'inspecteur, elle entreprend l'aménagement d'une cinquième salle de classe à l'école Sainte-Thérèse. ¹²³ La corporation épiscopale vient une fois de plus à sa rescousse, lui prêtant les 3 500 \$

¹²¹ ADH, dossier 1933-4, Correspondance de l'évêque: janvier-mars. Copie manuscrite non datée d'une lettre préparée par Z. Lambert et destinée selon toute vraisemblance à l'inspecteur, p. 2.

¹²² *Ibid.*, p. 4.

¹²³ ACS, R. Masse à la Commission scolaire, le 28 juin 1935. Procès-verbal, réunion du 1er août 1935.

dont elle a besoin pour effectuer le travail. Elle fait aussi un don de 200 \$ pour venir en aide à la commission scolaire.¹²⁴

À la fin de l'été 1935, la commission scolaire informe le département de l'Éducation que la corporation épiscopale lui demande de rembourser une partie de la dette ou de quitter les locaux abritant l'école Sainte-Thérèse.¹²⁵ L'inspecteur en chef des écoles publiques et séparées de l'Ontario intervient alors pour demander au vicariat de ne rien faire pour le moment. La corporation épiscopale accepte de maintenir le statu quo pendant quelque temps.

Dans une lettre qu'il expédie à l'inspecteur en octobre 1935, le secrétaire-trésorier affirme:

Nous avons des arrérages pour couvrir ce montant, mais il est impossible de les percevoir, ces gens-là ont rien, ils vivent du secours direct, ils n'ont pas d'ouvrage, enfin, quoi faire. Le département du secours direct paye aux locataires des villes non seulement de la nourriture et des vêtements mais du loyer et du chauffage, nos colons ici se logent et se chauffent eux-mêmes, pourquoi le secours direct ne leur donnerait pas quelques piastres pour payer leurs taxes d'école faisant disparaître par là ces arrérages et coopérant en même temps au maintien des écoles et à l'instruction des enfants.¹²⁶

La commission scolaire considère donc que le gouvernement devrait tenir compte de leurs réalités et de leurs besoins lorsqu'il élabore ses politiques d'aide. De tels arguments ne semblent cependant pas impressionner les preneurs de décisions de Queen's Park. En janvier 1936, la commission scolaire informe le ministre de l'Éducation que la corporation épiscopale lui a à nouveau demandé de quitter les lieux. La lettre mentionne que l'abbé Lambert représentera la

¹²⁴ ADH, dossier 1936-4, Correspondance de l'évêque: janvier-avril. A.D. Lafond et P.H. Houle au ministre de l'Éducation, Hearst, le 13 janvier 1936.

¹²⁵ ADH, *Ibid.*

¹²⁶ ACS, P.H. Houle à R. Masse, Hearst, le 19 octobre 1935.

commission scolaire lors d'une rencontre à Toronto à ce sujet.¹²⁷ Lors de celle-ci, le 15 janvier 1936, ce dernier ne réussit pas à convaincre les représentants du département de l'Éducation de venir immédiatement en aide à la commission scolaire de Hearst. Dans une lettre qu'il expédie par la suite à la commission scolaire, le sous-ministre indique que le gouvernement entend réviser toute la question du financement des écoles de la province et que le dossier de Hearst sera revu dans le cadre du nouveau mode de financement. Il termine en indiquant que, selon les informations qu'il possède, les revenus en provenance des taxes scolaires devraient permettre à la commission scolaire de faire fonctionner l'école jusqu'en juin.¹²⁸

À la suite de cette rencontre et après avoir consulté Mgr Hallé, l'abbé Lambert écrit au ministre pour lui faire part de l'insatisfaction qu'éprouve la corporation épiscopale devant l'attitude du département de l'Éducation. Il affirme que le vicariat apostolique a été forcé de venir en aide à la commission scolaire de Hearst parce que le département de l'Éducation ne lui a pas accordé le soutien auquel elle avait droit. «The granting of assisted grants to many schools of the Cochrane district, when same were persistently refused to the Hearst Separate School is another proof that this school did not actually receive convenient assistance». Finalement, il rappelle au ministre que l'inspecteur, qui connaît bien le contexte dans lequel on oeuvre à Hearst, lui a recommandé à plusieurs reprises de venir en aide à la commission scolaire séparée.¹²⁹

¹²⁷ ADH, dossier 1936-4, Correspondance de l'évêque: janvier-avril. A.D. Lafond et P.H. Houle au ministre de l'Éducation, Hearst, le 13 janvier 1936.

¹²⁸ ADH, dossier 1936-4, Correspondance de l'évêque: janvier-avril. Sous-ministre de l'Éducation à L.P. Gagné, Toronto, le 16 janvier 1936.

¹²⁹ ADH, dossier 1936-4, Correspondance de l'évêque: janvier-avril. Z. Lambert au ministre de l'Éducation, Toronto, le 17 janvier 1936.

Ces pressions semblent porter fruit, puisque la commission scolaire reçoit 1 500 \$ en subvention spéciale le 9 mars 1936. L'inspecteur spécifie alors que «le département de l'Éducation désire que ce chèque soit uniquement employé pour payer les salaires des institutrices et des instituteurs».¹³⁰ Devant l'incapacité de la commission scolaire à payer son personnel enseignant, le département de l'Éducation décide finalement d'intervenir. Ciblée, cette aide d'urgence permet de garder l'école ouverte, mais elle n'allège pas pour autant le fardeau financier de la commission scolaire ou celui de la corporation épiscopale.

Au cours des années qui suivent, la commission scolaire poursuit ses démarches auprès des politiciens et des fonctionnaires, mais elle ne connaît pas beaucoup de succès. À compter de 1938, la province augmente considérablement les sommes qu'elle consacre à l'éducation. De plus, Queen's Park

was moving away from incentive grants - helping districts best able to help themselves - toward equalization grants which channelled more money to those districts, which by reason of small assessments are least able to provide for the financial support of schools.¹³¹

Cette augmentation des revenus facilite certes le fonctionnement de l'école à Hearst, car elle permet de couvrir les dépenses courantes. Par contre, la dette envers la corporation épiscopale continue d'augmenter. En janvier 1940, l'inspecteur en chef des écoles publiques et séparées de la province, V. K. Greer, se rend à Hearst, étudie la situation et recommande une aide supplémentaire.¹³² Par la suite, le département de l'Éducation accorde parfois des subventions spéciales afin de permettre à la commission scolaire d'honorer ses obligations envers le

¹³⁰ ADH, dossier 1936-4, Correspondance de l'évêque: janvier-avril. R. Masse à P.H. Houle, Cochrane, le 9 mars 1936.

¹³¹ Robert Stamp, *op. cit.*, p. 156.

¹³² ACS, Commission scolaire à J.H. Habel, Hearst, le 5 janvier 1940.

diocèse de Hearst.¹³³ Quand un tel appui se matérialise, la corporation épiscopale ajoute parfois à cette aide en faisant un don comptable. La dette diminue ainsi graduellement. En 1945, elle se chiffre à 21 000 \$, soit à peu près au même montant qu'en 1931. La commission scolaire émet alors des obligations d'une valeur de 21 000 \$. Une compagnie forestière locale, Lecours Brothers, les achète toutes, ce qui permet enfin d'éliminer la dette envers le diocèse de Hearst.¹³⁴ Plus de quinze ans après la construction de l'école Sainte-Thérèse, on trouve finalement preneur. En cette période de prospérité économique, l'économie locale possède maintenant suffisamment de capitaux pour soutenir la commission scolaire lorsque cette dernière émet des obligations.

Entre 1917 et 1945, les gens de Hearst ne connaissent que des succès mitigés lorsqu'ils tentent de convaincre le département de l'Éducation de leur venir en aide. L'attitude du département de l'Éducation dans ce dossier nous apparaît pour le moins contradictoire. Bien qu'il connaisse la précarité financière de la commission scolaire, il insiste pour qu'elle se dote d'une école conforme aux normes gouvernementales et il s'attend à ce que la communauté finance le projet. Or, en milieu de colonisation, les commissions scolaires ne peuvent compter sur des revenus aussi considérables que ceux dont bénéficient les commissions scolaires des régions mieux nanties de la province. En refusant de véritablement prendre en considération les contraintes auxquelles font face les gens qui mettent sur pied des écoles dans une région nouvellement ouverte à la colonisation, le département de l'Éducation les oblige à fonctionner dans des

¹³³ ACS, Sous-ministre de l'Éducation à la Commission scolaire, le 5 avril 1941. François Moreau à E. Chevrier, le 11 novembre 1942. APO, RG2 P-3, boîte 256, dossier 256/1. V.K. Greer, Memorandum for the Acting Deputy Minister of Education, Re: Hearst, Roman Catholic Separate School, Toronto, le 1 décembre 1943.

¹³⁴ ACS, É. Chevrier à A.V. Waters, le 12 juillet 1945.

conditions des plus difficiles. D'autant plus que l'uniformité prônée par Toronto s'applique non seulement au mode de financement des commissions scolaires mais également aux programmes scolaires et aux locaux qui abritent les écoles.

Avec la crise économique des années 1930, la situation devient souvent intenable pour les commissions scolaires du nord de la province. Or, le gouvernement provincial invoque cette même crise pour justifier son inaction.¹³⁵ En ce sens, les difficultés que rencontre la commission scolaire de Hearst se comparent à celle qui accablent plusieurs autres communautés du Nord.

Par contre, à Hearst, le département de l'Éducation refuse même de consentir la maigre concession liée à la garantie d'obligations. Afin de véritablement comprendre l'attitude de Toronto à l'égard de la commission scolaire de Hearst, il nous semble important d'aller au-delà des phénomènes liés à la crise économique et de tenir aussi compte de la présence et de l'intervention constante du vicariat apostolique dans les affaires scolaires. De plus, cette analyse ne peut faire abstraction du contexte plus large dans lequel les Canadien-ne-s français-es établi-e-s en Ontario évoluent.

Siège du vicariat apostolique, Hearst constitue un symbole important pour le clergé comme pour le gouvernement ontarien. Mgr Hallé et ses principaux collaborateurs veulent doter le village de toute la gamme de services qui caractérise habituellement les endroits où l'on retrouve un siège épiscopal. Il n'est donc pas surprenant qu'ils choisissent de construire une école qui se veut belle, grande et moderne. Pour ce faire, la corporation épiscopale n'hésite pas à

¹³⁵ ACS, V.K. Greer à Z. Lambert, Toronto, le 16 juillet 1935.

prêter des sommes importantes à la commission scolaire. En contrepartie, le clergé domine le monde de l'éducation catholique à Hearst. Or, nous l'avons vu le gouvernement de l'Ontario ne fait que tolérer les écoles séparées de la province. Et il semble se faire encore moins tolérant lorsqu'une commission scolaire dominée par des clercs canadiens-français, parfois récalcitrants aux directives du département de l'Éducation, tente de convaincre ce même département de lui offrir une aide financière supplémentaire et inconditionnelle. Dans cette province encore francophobe à bien des égards, on s'inquiète des initiatives de ces clercs qui tentent à leur façon de reproduire des modèles inspirés du Québec. C'est pourquoi le gouvernement ontarien ne sent nullement le besoin de leur venir en aide au-delà des normes prescrites par la loi. En agissant ainsi, il entend sans doute aussi rappeler aux entrepreneurs en colonisation de Hearst que c'est à Queen's Park, et non à l'évêché de Hearst, que les décisions finales dans le domaine scolaire se prennent.

4.5 Enseigner à Hearst après le démantèlement du Règlement 17: les exigences du fonctionnement dans la légalité

Tel que nous avons déjà pu le constater, les modifications que le gouvernement apporte à sa politique linguistique, en 1927, facilitent à certains égards le travail de la commission scolaire séparée de Hearst, puisque cette dernière peut dorénavant fonctionner ouvertement en français. Néanmoins, comme en témoigne le dossier entourant la construction de l'école Sainte-Thérèse, ce nouveau statut s'accompagne de contraintes qui limitent la marge de manoeuvre des intervenants locaux. Les restrictions administratives ne représentent cependant qu'une partie des contrôles auxquels la commission scolaire et son personnel enseignant doivent graduellement se soumettre. En effet, par l'intermédiaire de

l'inspecteur de langue française, le département de l'Éducation accorde plus d'attention aux activités scolaires, notamment aux programmes d'études et à la qualité de l'enseignement, à compter de 1927. Il se montre également plus exigeant face aux qualifications du personnel enseignant.

À l'automne 1927, la R.C.S.S. Kendall no. 1 emploie trois religieuses. Depuis 1923 deux d'entre elles, soeur Sainte-Colombe et soeur Saint-Louis de Gonzague possèdent un brevet de troisième classe.¹³⁶ Après cinq ans, les personnes détenant ce type de certificat doivent s'inscrire à l'école normale pour obtenir un brevet de deuxième classe si elles désirent poursuivre leur carrière dans l'enseignement.

Entre 1927 et 1930, d'après les rapports de l'inspecteur, les religieuses s'acquittent bien de leur tâche puisque ce dernier utilise l'épithète «bon» pour qualifier leur enseignement. Selon lui, une excellente discipline règne à l'école. L'inspecteur suggère également aux enseignantes diverses façons d'améliorer leur travail. Ses remarques portent, entre autres, sur les connaissances et les faiblesses des élèves dans les différentes matières enseignées. Bien qu'elles varient d'une classe à l'autre et d'une année à l'autre, ces remarques font souvent état des difficultés que les élèves rencontrent en arithmétique. Pendant cette période, l'inspecteur semble satisfait du travail effectué par les religieuses et il constate qu'avec les conseils qu'il leur prodigue, elles savent améliorer leur rendement.¹³⁷

¹³⁶ APO, RG2 F3F, boîte 70. C. Charron, R. C. *Separate School Inspector's Report*, le 29 novembre 1928; le 26 mars 1930.

¹³⁷ APO, RG2 F3F, boîte 70. C. Charron, R. C. *Separate School Inspector's Report*, le 29 novembre 1928; le 26 mars 1930. APO, RG2 F3F, boîte 70. C. Charron, R. C. *Separate School Inspector's Report*, le 18 décembre 1929.

Dès l'automne 1928, la commission scolaire ajoute le cinquième cours (*Fifth Book Class* ou *Fifth Form*) à son programme. Ce cinquième cours, nous l'avons vu, permet aux écoles en milieu rural d'offrir l'équivalent des deux premières années du secondaire aux élèves ayant terminé le niveau primaire et réussi les examens d'entrée. Lorsqu'une commission scolaire se conforme aux critères établis par le département de l'Éducation, notamment en ce qui concerne le nombre de personnes inscrites, elle peut obtenir une subvention spéciale pour son cinquième cours.¹³⁸ Il faut cependant attendre l'année 1931-1932 pour que le cinquième cours de l'école Sainte-Thérèse atteigne les normes exigées et que la commission scolaire reçoive une subvention qui totalise alors 196,68 \$.¹³⁹ Néanmoins, en septembre 1928, deux étudiantes entreprennent leur cinquième cours sous la direction de soeur Sainte-Colombe. Il s'agit de deux anglophones, l'une pensionnaire et catholique. «L'autre est externe et protestante mais nous espérons qu'elle sera bientôt catholique car elle est pieuse.»¹⁴⁰

Bien que la construction de l'école Sainte-Thérèse et la controverse qui s'ensuit relèvent d'abord de la commission scolaire, leurs conséquences se répercutent également sur le vécu des enseignantes. Au cours de l'été 1930, l'inspecteur Charron est remplacé par Adélarde Gascon. Dans le rapport qu'il rédige à la suite de sa première visite à Hearst, en novembre 1930, le nouvel inspecteur se montre plus critique que son prédécesseur à l'égard du travail des enseignantes.¹⁴¹ Son rapport vient s'ajouter aux arguments des contribuables qui

¹³⁸ Ontario, département de l'Éducation, *Report of the Minister of Education, Province of Ontario for the year 1927*, Toronto, King's Printer, 1928, p. 4.

¹³⁹ Ontario, département de l'Éducation, *Report of the Minister of Education, Province of Ontario for the year 1932*, Toronto, King's Printer, 1933, p. 244.

¹⁴⁰ ASNDPS, Journal de Hearst, le 5 septembre 1928.

¹⁴¹ APO, RG2 F3F, boîte 70. A. Gascon, R. C. *Separate School Inspector's Report*, les 6 et 7 novembre 1930. APO, RG2 F3F, boîte 70. A. Gascon, R. C. *Separate School Inspector's Report*, les 23 et 24 mars 1931.

commencent à remettre en question la présence exclusive des religieuses à l'école Sainte-Thérèse. Ces derniers souhaitent que la commission scolaire embauche aussi du personnel laïque qualifié. Ils souhaitent particulièrement la venue d'un instituteur pour enseigner aux garçons plus âgés.¹⁴² Avec l'animosité grandissante qui sous-tend les relations entre la commission scolaire et un groupe de contribuables mécontents, chaque question devient un sujet controversé. À mesure que les différends s'accumulent, les deux camps se cramponnent davantage sur leur position et cherchent des appuis extérieurs. C'est dans ce contexte que l'inspecteur effectue une visite à Hearst, le 4 mars 1931. Selon les religieuses:

influencé par quelques partisans, il ne va pas saluer Son Excellence à son arrivée dans Hearst. Il se rend directement aux classes -- commençant des examens chez ma Sr. Sainte-Colombe. Il paraît avoir été renseigné d'une manière défavorable pour nous. À midi M. Lambert vient le chercher et l'amène dîner à l'évêché. Il revient avec d'autres dispositions dans l'après-midi.¹⁴³

L'inspecteur se rend par la suite au couvent, où il indique à la Supérieure que les enseignantes doivent absolument achever leur formation scolaire et pédagogique le plus rapidement possible «afin d'aplanir les difficultés».¹⁴⁴

Peu de temps après, on s'en souvient, le département de l'Éducation intervient en demandant à l'inspecteur de se rendre à Hearst pour tenter d'aider les contribuables à régler les nombreux litiges qui les opposent. L'inspecteur profite de la réunion spéciale des contribuables du 23 mars 1931 pour faire connaître son point de vue au sujet de l'embauche de personnel laïque et en ce qui concerne l'enseignement prodigué aux garçons de douze ans et plus. Il indique que la

¹⁴² ASNDPS, Journal de Hearst, le 1er mars 1931.

¹⁴³ ASNDPS, Journal de Hearst, le 4 mars 1931.

¹⁴⁴ ASNDPS, Journal de Hearst, le 6 mars 1931.

commission scolaire devrait préférablement embaucher un homme pour enseigner à ces élèves. Il reconnaît, par contre, que très peu de garçons de cet âge fréquentent l'école et que la commission scolaire ne peut se permettre de créer une telle classe pour le moment. Il ajoute que les religieuses ont jusqu'ici assez bien réussi avec ce groupe. L'inspecteur insiste surtout sur l'importance d'embaucher du personnel enseignant qualifié, affirmant:

qu'il serait peut-être bon et profitable d'aider financièrement à envoyer une de nos institutrices actuelles à aller suivre un cours régulier à l'École Normale. Il y a une lacune dans (la classification) les qualifications générales de nos institutrices dans Ontario (sic). C'est dans ce domaine (????) que des efforts doivent toujours se faire (sic) pour améliorer l'éducation de nos enfants en aidant et en donnant aux institutrices de notre localité tout (sic) l'aide possible ce qui serait à l'avantage de tous.¹⁴⁵

L'inspecteur tente ainsi de leur faire saisir l'importance de se conformer aux directives du département de l'Éducation. Depuis 1927, ce dernier insiste de plus en plus pour que le personnel oeuvrant dans les écoles franco-ontariennes possède des qualifications pédagogiques reconnues en Ontario. Partout en province, cette insistance donne des résultats puisque, comme l'indique le tableau I, entre 1926-1927 et 1933-1934, le nombre d'enseignant-e-s qualifié-e-s augmente dans chacune des catégories de certification. Cette augmentation est particulièrement prononcée en ce qui concerne le personnel détenant des certificats de deuxième classe, qui passe de 12,4% à 39,9%. Pour obtenir ce certificat, une personne doit, rappelons-le, posséder un diplôme d'études secondaires (douzième année) et faire une année d'études dans une école normale. Notons également que pendant ces huit années, le personnel n'ayant aucune qualification reconnue passe de 43,7% à 0%.

¹⁴⁵ ACS, Procès-verbal, réunion spéciale, le 23 mars 1931.

Tableau I

Percentage of Teachers Holding Various Grades of Certificates					
Year	First Class	Second Class	Third Class	Temporary	No Valid Certificate
1926-27	1.1	12.4	33.5	9.3	43.7
1932-33	8.4	33.8	38.0	18.2	1.6
1933-34	10.8	39.9	36.2	13.1	0.0

Sources: Ontario, département de l'Éducation, *Report of the Minister of Education*, Province of Ontario for the year 1933, King's Printer, 1934, p. 24.

De telles données nous permettent de mieux comprendre les efforts de l'inspecteur pour convaincre la commission scolaire de Hearst de se plier aux exigences provinciales. Pourtant, les autorités locales ne possèdent pas nécessairement les ressources financières leur permettant de se conformer aux directives gouvernementales. Dans certains cas, les restrictions monétaires peuvent aussi devenir un prétexte pour justifier leur inertie, surtout que, du moins jusqu'en 1930, l'inspecteur considère que l'enseignement diffusé par les religieuses est satisfaisant. La commission scolaire semble peu encline à modifier sa politique d'embauche, d'autant plus que le personnel religieux coûte moins cher que le personnel laïque, phénomène non négligeable en cette période de difficultés économiques. Le clergé fait donc tout en son possible pour que les religieuses demeurent en poste. Ainsi,

Son Excellence, de son lit de grippé où elle est clouée depuis une semaine et plus a employé son peu de forces à régler discrètement cette question qui lui tient tant à coeur. Les adversaires semblent renversés pour le moment. (sic)¹⁴⁶

Par ailleurs, comme la mainmise du clergé suscite maintenant de la controverse dans la communauté, l'inspecteur peut compter sur l'appui des mécontents lorsqu'il tente de convaincre la commission scolaire de l'importance d'embaucher du personnel qualifié selon les normes ontariennes. Même s'il navigue alors en eau trouble en raison du pouvoir et du prestige dont les clercs jouissent dans la communauté, il invoque les politiques de son employeur, le département de l'Éducation, pour tenter de convaincre les plus récalcitrants. De plus, avec la crise économique, le nombre d'enseignant-e-s laïques possédant les qualifications reconnues par la province augmente sans cesse, de telle sorte que la commission scolaire ne peut plus invoquer la pénurie pour justifier l'embauche de personnel non qualifié.

Lorsqu'il revient à Hearst, en novembre 1931, l'inspecteur note que les enseignantes ont tenu compte de ses recommandations et qu'elles ont amélioré leurs méthodes d'enseignement, ajoutant:

It is noted with pleasure that three teachers secured standing in many subjects at last June and August Departmental examinations. The principal and another teacher will most probably go to the Ottawa University Normal School next September.¹⁴⁷

Les pressions gouvernementales finissent donc par vaincre la résistance des autorités religieuses à Hearst et, à l'automne 1932, soeur Sainte-Colombe et soeur

¹⁴⁶ ASNDPS, Journal de Hearst, le 5 mars 1931.

¹⁴⁷ APO, RG2 F3F, boîte 70. Non signé, R. C. *Separate School Inspector's Report*, les 4 et 5 novembre 1931.

Saint-Omer s'inscrivent à l'école Normale d'Ottawa. Pour la première fois, deux Soeurs de N. D. P. S. entreprennent des études afin d'obtenir des qualifications permanentes pour enseigner en Ontario. La commission scolaire choisit de les remplacer par deux laïcs, un homme et une femme, détenant des certificats de troisième classe. Avec quatre ans d'expérience dans l'enseignement, l'instituteur gagne 1 200 \$ par année. Quant à sa collègue laïque, elle possède vingt-cinq années d'expérience et reçoit 800 \$. À l'emploi de la commission scolaire depuis 11 ans et 7 mois, soeur Marie de la Garde gagne 600 \$ par année. Pour sa part, soeur Saint-Patrick, la principale, détient plus de sept ans d'expérience dans l'enseignement en Ontario et son salaire se chiffre à 700 \$ annuellement. Ces deux religieuses détiennent des certificats temporaires.¹⁴⁸ L'arrivée d'un et d'une laïcs ne plaît pas aux religieuses car:

Le Maître qui fait la classe en place de notre chère Soeur Sainte-Colombe et l'Institutrice laïque qui remplace ma Sr. Saint-Omer font présager une année d'ennuis pour nos deux Srs qui professent leur enseignement en cette École Séparée. (sic)¹⁴⁹

L'année suivante, soeur Sainte-Colombe et soeur Saint-Omer reviennent à Hearst munies de leur certificat de deuxième classe. Avec ses 12 années d'expérience dans l'enseignement en Ontario, soeur Sainte-Colombe reçoit un salaire annuel de 850 \$. Sa collègue, qui possède 3 années d'expérience, en gagne 700 \$. Quant au nouvel enseignant laïque, avec un certificat de troisième classe et un peu plus de trois ans d'expérience, il reçoit 825 \$. La quatrième employée, soeur Marie de la Garde, gagne toujours 600 \$.¹⁵⁰ Pendant les années 1930, dans l'enseignement comme dans la plupart des autres secteurs d'activités, les salaires diminuent en

¹⁴⁸ APO, RG2 F3F, boîte 70. Non signé, R. C. *Separate School Inspector's Report*, les 29 et 30 novembre 1932.

¹⁴⁹ ASNDPS, Journal de Hearst, le 6 septembre 1932.

¹⁵⁰ APO, RG2 F3F, boîte 70. Adelar Gascon, R. C. *Separate School Inspector's Report*, le 19 octobre 1933.

Ontario.¹⁵¹ Les salaires payés par la commission scolaire séparée de Hearst suivent cette tendance. En l'espace d'une année, le total des salaires payés dans la catégorie enseignement diminue de 225 \$, même si la commission scolaire compte dorénavant sur un personnel plus qualifié. On comprend, dès lors, l'importante contribution financière des religieuses.

La présence de soeur Marie de la Garde ne fait cependant pas l'unanimité parmi les commissaires. La congrégation religieuse ou le vicariat apostolique semble s'être entendu avec l'inspecteur pour que cette religieuse obtienne une lettre de permission sans que la commission scolaire n'ait été consultée. Certains commissaires considèrent par le fait même que ça «sent l'influence indue» puisque l'inspecteur accorde des lettres de permission à des religieuses non qualifiées alors qu'il refuse de le faire pour des laïcs dans la même situation.¹⁵² Ainsi, en 1933, l'embauche du personnel enseignant demeure toujours une prérogative cléricale, échappant en partie au contrôle de la commission scolaire.

À l'automne 1933, W. J. Karr, directeur de l'instruction anglaise, accompagne l'inspecteur Gascon lors de sa visite à Hearst. Dans le rapport qu'il soumet au département de l'Éducation, l'inspecteur fait état des constatations de son supérieur. Ce dernier considère que la qualité de l'enseignement s'est considérablement améliorée depuis sa dernière visite en 1927. Néanmoins, «it has not reached a satisfactory standard of proficiency.» W. J. Karr croit cependant que «when the school is completely staffed by Second Class teachers, the defects that now appear will gradually be removed.»¹⁵³

¹⁵¹ Robert Stamp. *op. cit.*, p. 146.

¹⁵² ACS, P.H. Houle à A. Gascon, le 11 juillet 1933.

¹⁵³ APO, RG2 F3F, boîte 70. A. Gascon, R. C. *Separate School Inspector's Report*, le 19 octobre 1933.

Au cours des années qui suivent, la plupart des enseignant-e-s oeuvrant à l'école Sainte-Thérèse possèdent les qualifications exigées pour enseigner dans la province. Quelques laïcs s'ajoutent maintenant au personnel religieux. Il arrive qu'une personne non qualifiée, comme soeur Marie des Cinq Plaies, que l'on retrouve à l'emploi de la commission scolaire en 1935, reçoive une lettre de permission valable pour une année. Réembauchée en 1936, elle obtient également un contrat en septembre 1937, bien qu'au cours de l'été précédent elle échoue à des examens de niveau secondaire. En lui offrant un nouveau contrat, les commissaires vont à l'encontre des règlements du département de l'Éducation qui stipulent qu'une commission scolaire ne peut garder à son service, pour une deuxième année consécutive, une personne non qualifiée. Or, en septembre 1937, soeur Marie des Cinq Plaies entreprend sa troisième année à l'emploi de la commission scolaire.

De plus, dans une lettre circulaire qu'il fait parvenir aux commissions scolaires en mai 1937, l'inspecteur Rosario Masse insiste particulièrement sur les règlements régissant l'embauche du personnel enseignant. Il spécifie qu'avant d'offrir un poste à une personne non qualifiée, une commission scolaire doit obtenir la permission de l'inspecteur.¹⁵⁴ Malgré cette directive, on embauche soeur Marie des Cinq Plaies sans consulter l'inspecteur. Placé devant le fait accompli, ce dernier refuse de lui accorder une lettre de permission. L'enseignante et la commission scolaire se retrouvent alors dans une position extrêmement difficile. En effet, puisque cette dernière ne se conforme pas aux règlements, le département de l'Éducation retient toutes les subventions que la commission

¹⁵⁴ ACS, R. Masse à Monsieur le Secrétaire, le 25 mai 1937. Cette lettre avait vraisemblablement aussi été envoyée aux commissions scolaires en 1936, puisque de façon manuscrite on a changé la date de 1936 à 1937.

scolaire reçoit habituellement à l'automne. Soeur Marie des Anges, alors Supérieure générale des Soeurs de N. D. P. S. à Saint-Damien, intercède en faveur de soeur Marie des Cinq Plaies.¹⁵⁵ L'inspecteur lui accorde finalement la lettre de permission convoitée tout en spécifiant «qu'il soit bien entendu et compris que c'est votre dernière année d'enseignement cette année avant votre entrée à l'École normale.»¹⁵⁶ La commission reçoit alors la subvention à laquelle elle a droit. Quant à soeur Marie des Cinq Plaies, elle quitte définitivement Hearst à la fin de l'année scolaire.¹⁵⁷

Afin de forcer les commissions scolaires à embaucher du personnel qualifié, le département de l'Éducation coupe donc les vivres aux récalcitrantes. En 1937, il retient ainsi les subventions de 15 des 60 commissions scolaires sous la juridiction de l'inspecteur Masse.¹⁵⁸ Pour les commissions scolaires du Nord, déjà aux prises avec de nombreuses difficultés financières, il s'agit d'une arme très persuasive. Sans cet appui, leurs finances s'effondrent, ce qui force souvent le personnel enseignant à attendre son salaire pendant plusieurs mois. Ainsi, en décembre 1937, quinze enseignant-e-s exposent la précarité de leur situation aux autorités provinciales. Comme le département de l'Éducation retient les subventions sur lesquelles leur employeur compte pour les payer, ces personnes travaillent sans salaire depuis le début de l'année scolaire. Après avoir expliqué l'impasse dans

¹⁵⁵ ACS, Soeur Marie des Anges à R. Masse, le 26 octobre 1937.

¹⁵⁶ ACS, R. Masse à Soeur Marie des Cinq Plaies, [s. d.].

¹⁵⁷ ASNDPS, *Obéissance des S.S. de la Mission de Hearst, Ontario. Fondée en 1920*, [s. d.]. Le 10 décembre 1992, soeur Marie des Cinq Plaies nous a accordé une entrevue à Saint-Damien. À ce moment-là, nous n'étions pas au courant des difficultés qu'elle avait rencontrées lors de son séjour à Hearst. Nous lui avons cependant posé une question au sujet de l'attitude de l'inspecteur à l'époque. Elle nous a répondu: «J'en ai pas vu (inspecteurs) dans mon temps.» Elle insista cependant à quelques reprises pour dire que c'est à la demande de Mgr Hallé qu'elle était venue et était demeurée à Hearst pendant trois ans.

¹⁵⁸ ADH, dossier 1940-4, Correspondance de l'évêque: juillet-décembre. La lettre explique pourquoi les subventions de 1937 ont été retenues. Comme il s'agit d'une lettre non datée, on l'a sans doute mal classifiée en la plaçant dans un dossier de 1940. R. Masse à Z. Lambert, [s. d.].

laquelle elles se retrouvent à la veille des fêtes de Noël, elles demandent au gouvernement d'intervenir rapidement dans le dossier.¹⁵⁹

À Hearst, la tactique gouvernementale fonctionne puisqu'en 1938, à l'école Sainte-Thérèse, 4 des 5 membres du personnel enseignant détiennent des certificats de première ou deuxième classe, tandis qu'une seule religieuse possède un certificat temporaire.¹⁶⁰ L'année suivante, l'inspecteur note que l'on effectue de l'excellent travail à l'école séparée de Hearst et que le personnel enseignant possède les qualifications requises.¹⁶¹ En retenant ses subventions, le département de l'Éducation entend forcer les écoles du Nord à se doter de personnel qualifié, ce qui nous apparaît tout à fait compréhensible dans une perspective gouvernementale. Ce faisant, les fonctionnaires du département de l'Éducation continuent cependant de faire abstraction du contexte dans lequel oeuvrent les commissions scolaires du Nord. Souvent incapables de recruter du personnel qualifié à cause de la pauvreté qui les accable ou de leur isolement géographique, elles ne réussissent pas toujours à respecter toutes les normes prescrites par le département de l'Éducation. En leur coupant les vivres, on pénalise tout le personnel enseignant, qualifié ou non. Et, en bout de ligne, les élèves en subissent les contrecoups.

Par contre, la commission scolaire de Hearst semble aussi utiliser le contexte dans lequel elle évolue comme prétexte pour ne pas embaucher du personnel qualifié. La présence des Soeurs de N. D. P. S. favorise une telle attitude car la commission scolaire, tout comme le clergé, considère que les religieuses offrent un rendement

¹⁵⁹ ACS, *Fifteen School Teachers of the North of Ontario au Département de l'Éducation*, le 5 décembre 1937.

¹⁶⁰ ACS, R. Millette. *R. C. Separate School Inspector's Report*, le 26 février 1939.

¹⁶¹ ACS, R. Millette. *R. C. Separate School Inspector's Report*, le 10 novembre 1939.

supérieur à celui des laïcs. Les autorités religieuses et scolaires souhaitent donc que l'école Sainte-Thérèse demeure sous la juridiction des Soeurs de N. D. P. S. Après avoir tenté de contourner les directives gouvernementales pendant un certain temps, la commission scolaire les respecte finalement et embauche du personnel qualifié. Dès lors, en plus d'inciter les soeurs enseignantes à se perfectionner en Ontario, elle accepte d'embaucher des laïcs. Ce faisant, les commissaires de Hearst se plient, comme la plupart de leurs collègues en Ontario français, à la volonté de Queen's Park. En effet, en 1939, 91,43% du personnel oeuvrant dans les écoles franco-ontariennes détiennent un certificat de première ou de deuxième classe.¹⁶² Douze ans après le démantèlement du Règlement 17, le gouvernement ontarien a réussi à convaincre ou à forcer les autorités scolaires locales à se conformer à ses directives.

Fournir à la commission scolaire séparée de Hearst un personnel qualifié selon les normes ontariennes devient cependant une responsabilité de plus en plus lourde pour les Soeurs de N. D. P. S. qui ne possèdent toujours qu'une seule mission en Ontario. En 1939, elles décident de quitter Hearst. Elles partiront deux ans plus tard, en juin 1941. Bien que les exigences gouvernementales en matière de qualifications ne soient pas le principal motif derrière leur décision, elles n'en demeurent pas moins un élément important.

Ainsi, malgré ses nombreuses réticences, la commission scolaire de Hearst se voit forcée d'accepter les normes gouvernementales en ce qui concerne les qualifications de son personnel enseignant et doit, par ricochet, se résigner au départ des Soeurs de N. D. P. S. En utilisant les cordons de sa bourse pour

¹⁶² Ontario, département de l'Éducation, *Report of the Minister of Education, Province of Ontario for the year 1939*, Toronto, King's Printer, 1940, p. 32.

imposer sa volonté, l'État oblige cette commission scolaire quelque peu rebelle à se soumettre à ses directives.

Quelques années plus tard, lors de la création du «Hearst High School», le département de l'Éducation contraint à nouveau la commission scolaire séparée à plier l'échine. L'école Sainte-Thérèse offre le cinquième cours, c'est-à-dire les deux premières années du secondaire, depuis 1928. Les élèves peuvent aussi compléter ce programme à l'école publique de Hearst. En 1942, avec l'appui du département de l'Éducation, un groupe de citoyens entreprend des démarches pour fonder un «High School» à Hearst. La commission scolaire séparée s'oppose à cette initiative qui lui ferait perdre son cinquième cours. Les commissaires s'objectent:

owing to the incertitude in the futur of our town, and War conditions and Taxes, also the limited number of pupils to attend such a School, the unpopularity of the Separate School rate payers to support a High School.¹⁶³ (sic)

Moins d'un mois après avoir voté cette proposition, ils reviennent pourtant sur leur décision et acceptent de travailler en collaboration avec l'école publique à l'établissement d'un «High School». Il s'agit cependant d'une coopération forcée, puisque la commission scolaire séparée ne voit toujours pas le bien-fondé du projet. Les commissaires s'y résignent parce que le département de l'Éducation «is in favor of joint action on the part of Public and Separate School authorities and ratepayers with regards to the establishment of a High School within the town of Hearst.» Ils sentent par ailleurs le besoin d'ajouter «we have the

¹⁶³ ACS, Procès-verbal, réunion spéciale, le 19 juin 1942.

assurance of further assistance from the Departement of Education to settle our financial problem.»¹⁶⁴

Les objections de la commission scolaire ne se situent pas seulement au niveau financier. S'il est vrai que l'élimination du cinquième cours entraîne une diminution de revenus, elle signifie également et surtout une perte de contrôle et de pouvoir. En effet, les catholiques de l'Ontario français profitent souvent des cinquièmes cours pour garder leurs enfants dans les écoles séparées un peu plus longtemps, évitant ainsi que les jeunes catholiques ne se retrouvent dans un «high school», institution considérée comme menaçante pour la foi catholique et la langue française puisque neutre et anglaise.

L'Église catholique condamne ces écoles neutres où les jeunes catholiques côtoient chaque jour de jeunes protestant-e-s. L'ambiance «protestante» menace, selon elle, les élèves catholiques car «au point de vue moral le High School est un danger.»¹⁶⁵ Les autorités religieuses souhaitent en effet que les jeunes catholiques fréquentent des écoles catholiques au secondaire comme au primaire. Or, dans l'Ontario de l'époque, à l'exception des programmes de cinquième cours et des écoles de continuation, les seules écoles secondaires catholiques qui existent sont des institutions privées. Réservées aux mieux nanti-e-s, ces dernières n'accueillent que la minorité privilégiée. Cette situation explique, du moins en partie, le très faible taux de participation des élèves de langue française aux études secondaires. En 1942, 6% à 7% des élèves franco-ontariens poursuivent des études

¹⁶⁴ ACS, Procès-verbal, réunion du 2 juillet 1942.

¹⁶⁵ ADH, dossier 1940-8. Divers documents, document anonyme et sans date. On reconnaît l'écriture de Z. Lambert et comme le document se termine par «Voilà mes frères» il s'agit vraisemblablement d'un sermon.

secondaires. La majorité de ces étudiant-e-s le font grâce au cinquième cours ou fréquentent des écoles privées. D'autres s'inscrivent dans les «high schools».¹⁶⁶

À Hearst, les élèves d'expression française qui réussissent les examens d'entrée peuvent, jusqu'en 1941, s'inscrire au cinquième cours. Pour la période qui nous intéresse, nous ne sommes malheureusement pas en mesure de déterminer le nombre exact d'élèves d'origine francophone qui poursuivent au-delà du niveau primaire. Tout indique cependant que ce nombre est inférieur à la moyenne provinciale. Le tableau II regroupe les données recueillies à ce sujet. Bien qu'incomplets, ces chiffres nous permettent tout au moins de constater que sur la population étudiante totale, un très petit pourcentage s'inscrit au cinquième cours offert à l'école Sainte-Thérèse.

¹⁶⁶ Ontario, département de l'Éducation, *Report of the Minister of Education, Province of Ontario for the year 1942*, Toronto, King's Printer, 1943, p. 33.

Tableau II
Inscriptions au cinquième cours
à l'école Sainte-Thérèse

* Année scolaire	Nombre total d'élèves	Inscription en 7e et 8e années	% en 7e et 8e années	Inscription au cinquième cours	% au cinquième cours
1926-1927 (nov. et juin)	101,5	13,5	13,30	0,0	0,0
1927-1928 (déc.)	112,0	20,0	17,86	0,0	0,0
1928-1929 (nov.)	120,0	18,0	15,00	2,0	1,67
1929-1930 (déc. - mars)	136,0	14,0	10,30	3,5	2,58
1930-1931 (nov. - mars)	160,5	25,5	15,70	3,5	2,18
1931-1932 (nov. - avril)	162,0	26,5	16,36	3,5	2,16
1932-1933 (nov. - mars)	179,5	28,5	14,21	13,5	7,52
1933-1934 (oct. - mars)	159,5	32,0	19,64	10,0	6,26
1934-1935 (fév.)	163,0	31,0	19,02	5,0	3,07
1935-1936 (jan.)	163,0	37,0	22,70	6,0	3,68
1938-1939 (jan. - fév.)	164,0	29,0	17,69	6,0	3,66
1939-1940 (nov. - avril - mai)	198,0	25,5	12,88	9,0	4,55

Sources: Rapports de l'inspecteur, Section V, Attendance.

* Quand il y a deux rapports pour une année scolaire donnée, la moyenne pour l'année en question apparaît au Tableau II

En s'opposant à la création du «High School» de Hearst, les autorités scolaires appuient la position de l'Église à l'égard de l'enseignement secondaire. Elles préfèrent préserver le statu quo plutôt que de voir les jeunes catholiques fréquenter une école publique anglaise où elles et ils peuvent obtenir, après quatre ans, leur diplôme d'études secondaires. De par leur attitude, les clercs n'encouragent certes pas la majorité des jeunes à convoiter ce diplôme. Leur

prestige et leur influence dans la communauté contribuent sans doute à affermir les convictions d'une partie de la population, toujours peu encline à inciter ses enfants à poursuivre des études secondaires. Par ailleurs, les objections des clercs ne disparaissent pas avec la fondation du «Hearst High School» et ils n'encouragent nullement les jeunes à s'inscrire à cette école «protestante» anglaise après 1942.¹⁶⁷

À Hearst et dans la région, il n'y a pourtant pas à l'époque d'école secondaire privée. Il faut attendre 1953 et la création du Petit Séminaire de Hearst avant que les jeunes hommes désirant poursuivre des études secondaires puissent profiter d'une telle institution d'enseignement. Jusque-là, seuls quelques privilégiés se rendaient au Collège Sacré-Coeur à Sudbury, dans certains collèges de l'Est ontarien ou au Québec, afin de poursuivre de telles études. En 1956, l'ouverture de l'Académie Saint-Joseph donne la même prérogative aux jeunes filles. Malgré la création de ces écoles privées, l'accès à des études secondaires demeure limité. En effet, de par leurs coûts et leurs exigences scolaires, ces écoles secondaires ne répondent toujours qu'aux besoins d'une minorité privilégiée.

L'attitude du clergé n'explique pas à elle seule le faible taux de participation des jeunes Franco-Ontariens aux études secondaires. En effet, les écoles où l'enseignement se déroule uniquement en anglais n'exercent généralement que peu d'attrait sur elles et sur eux. Plusieurs éléments historiques et culturels doivent donc être pris en considération lorsque l'on tente de comprendre les

¹⁶⁷ ADH, dossier 1943-5, Correspondance de l'évêque, juillet-septembre, Mgr A. Leblanc à Pierre Grenier, le 19 juillet 1943. Entrevue réalisée avec Madame Jeannette Thériault le 21 juin 1995. Dans cette entrevue, Madame Thériault, qui fut secrétaire de la Commission de l'École secondaire pendant 24 ans, mentionne que jusqu'à la création des écoles secondaires de langue française en 1968, le clergé préfère que les jeunes catholiques de langue française ne fréquentent pas le «high school».

faibles taux de participation des jeunes de langue française aux études secondaires. Et, parmi ces facteurs, l'absence, jusqu'en 1968, d'écoles secondaires françaises subventionnées par l'État entre sans doute autant en ligne de compte que l'attitude du clergé.

Les autorités religieuses n'en réussissent pas moins à convaincre la commission scolaire de Hearst de la justesse de leur point de vue, comme en témoigne la position que cette dernière adopte initialement face à la création d'un «High School». Cette opposition fait une fois de plus état de la grande influence que le clergé exerce sur le système scolaire séparé du village. Néanmoins, sur cette question comme sur celle des qualifications du personnel enseignant, les autorités religieuses et scolaires doivent finalement accepter ce que leur dicte Queen's Park.

Conclusion

La mise en place et l'évolution du système scolaire séparé montrent bien l'importance que revêt l'école pour les entrepreneurs en colonisation canadiens-français de Hearst. Et l'école dont ils veulent se doter doit être à leur image, c'est-à-dire catholique et française. Pour réaliser ce projet, ils puisent leur inspiration idéologique, leur modèle, ainsi qu'une partie de leur appui humain et parfois financier, dans leur province natale.

Dès le début, les clercs prennent en main l'organisation scolaire dans les milieux canadiens-français du district de Cochrane. Bien qu'elle s'intéresse à toutes les écoles séparées du vicariat, l'Église accorde une attention particulière à celle de

Hearst, comme en témoigne l'appui financier qu'elle lui accorde.¹⁶⁸ La présence du siège épiscopal dans cette petite communauté favorise l'intervention plus directe du clergé dans le dossier scolaire. Comme on entend doter le village épiscopal de toutes les institutions qui desservent habituellement la ville où habite le chef d'un diocèse, on ne ménage ni le temps, ni les efforts, ni l'argent pour construire le couvent Saint-Joseph, puis l'école Sainte-Thérèse, deux institutions jugées essentielles à l'épanouissement de la communauté.

En confiant le dossier à l'abbé Lambert, Mgr Hallé s'assure de la présence et de la mainmise du clergé dans le fonctionnement quotidien de l'école. Sans contester l'éminence grise de cette commission scolaire, l'abbé Lambert tente de contrôler à peu près tous les aspects de la vie scolaire catholique de Hearst. En ce sens, les commissaires ne constituent bien souvent qu'une façade, façade cependant nécessaire pour satisfaire aux exigences du département de l'Éducation.

En effet, les entrepreneurs en colonisation de Hearst constatent rapidement qu'ils doivent composer avec la présence d'un département de l'Éducation qui impose parfois avec fermeté sa vision et sa philosophie. Celles-ci ne font que peu de place à l'école catholique et française. Le système scolaire de leur province d'adoption diffère donc énormément de celui qu'ils connaissaient au Québec. En plus de se retrouver dans une province majoritairement anglaise, qui préconise l'école neutre d'inspiration protestante, les catholiques de langue française doivent partager leur hégémonie avec des catholiques d'autres origines ethniques. Ce phénomène n'a cependant que peu d'incidence sur l'évolution du système de Hearst. Majoritaires, les catholiques d'expression française prennent rapidement

¹⁶⁸ ADH, dossier 1935-5, Correspondance de l'évêque: janvier-mars. Z. Lambert à R. Masse, Hearst, le 19 mars 1935.

la direction de l'école séparée du village sans que ceux et celles appartenant à d'autres groupes ethniques ne semblent trop s'en formaliser.¹⁶⁹

Le département de l'Éducation ne leur laisse cependant pas la même latitude de telle sorte que, pour faire fonctionner leur école séparée française, ils doivent accepter de se conformer, souvent à contrecœur, aux normes ontariennes. Et Queen's Park possède l'arme ultime pour les faire obtempérer: l'argent! Dans cette région de colonisation aux ressources financières limitées, l'appui monétaire gouvernemental, bien qu'insuffisant, s'avère indispensable. Pour assurer la reconnaissance de leur école et obtenir ces subventions, ils se voient petit à petit forcés de se conformer aux exigences provinciales. En ce sens, l'école qu'ils avaient envisagée à leur image et s'inspirant du modèle québécois ne prend que partiellement forme. Quant au contrôle que le clergé exerce sur l'administration scolaire locale, on lui impose également des limites comme en font foi les controverses entourant la construction de l'école Sainte-Thérèse et la fondation du «Hearst High School».

De telles constatations nous portent à croire que les entrepreneurs en colonisation de Hearst ne parviennent finalement qu'à créer le système scolaire que le gouvernement ontarien veut bien leur concéder. Malgré ces limites, la mise en place du système scolaire séparé constitue à bien des égards une victoire

¹⁶⁹ Nos recherches ne nous ont pas permis de déceler, à Hearst, le genre de tensions qui existent ailleurs en province entre les catholiques d'origine canadienne-française et ceux d'origine irlandaise. Peu nombreux à Hearst, les Irlandais doivent aussi composer avec d'autres groupes ethniques ayant le catholicisme comme religion et l'anglais comme langue d'usage. ADH, dossier 1935-4, Délégation apostolique, correspondance. Copie de trois présentations adressés à A. Cassulo, lors d'une visite à Hearst en juillet 1935. En s'adressant au délégué apostolique au nom des catholiques de langue française, Louis Boucher mentionne: «nous vivons dans la plus grande harmonie avec les paroissiens de langue anglaise». Prenant ensuite la parole, Angus McManus ajoute: «The reason of this peace and harmony lies in the fact that we are already treated with justice by scholar and religious authorities either in our church or in the school.»

importante pour la communauté canadienne-française de Hearst. Sans la persévérance du clergé et ses contributions humaines et financières, l'école de langue française aurait difficilement pu prendre forme à Hearst avant 1927. Le démantèlement du Règlement 17 apporte par la suite les espoirs de jours meilleurs. Espoirs que la crise économique a cependant tôt fait de brimer. Pendant cette décennie, l'appui indéfectible du vicariat apostolique permet à la commission scolaire séparée de «garder l'école ouverte», malgré les nombreux obstacles.

Ces réalisations s'avèrent d'ailleurs possibles grâce à la présence des Soeurs de N. D. P. S. Ces religieuses fournissent en effet la main-d'oeuvre catholique et française qui assure le bon fonctionnement de l'école, tout en permettant à la commission scolaire de diminuer ses coûts d'opération. Leur contribution constitue donc un élément essentiel dans la réussite de ce projet de société, élément sur lequel nous nous sommes peu arrêtée jusqu'ici mais auquel nous réservons les pages qui suivent.

CHAPITRE V

LES SOEURS DE NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL SECOURS,
BÂTISSEURES D'UNE COMMUNAUTÉ
FRANCO-ONTARIENNE

En 1882, Joseph Onésime Brousseau devient curé de Saint-Damien, une paroisse nouvellement ouverte à la colonisation dans le comté de Bellechasse. Ce jeune prêtre projette de doter sa nouvelle paroisse d'une école, d'un hôpital et d'un hospice. Comme il entend confier ses oeuvres à des religieuses, il s'adresse à plusieurs congrégations dans l'espoir de les convaincre de s'établir dans son village, mais sans succès! L'abbé Brousseau sollicite alors l'aide de son supérieur, Mgr Taschereau. Devant l'insistance du curé de Saint-Damien, le cardinal lui aurait dit: «Eh bien faites-en des religieuses!»¹

L'abbé Brousseau ne prend certes pas cette suggestion à la légère, puisqu'en 1892 il fonde, avec Virginie Fournier devenue Mère Saint-Bernard, la congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours (N. D. P. S.). Cette nouvelle congrégation se propose de «donner un secours perpétuel aux pauvres malheureux abandonnés, orphelins et vieillards, avec une école industrielle pour filles.»²

Ayant comme mot d'ordre «Deus Providebit» (Dieu y pourvoira), cette congrégation, vouée à l'aide des plus démunis, installe sa maison mère à Saint-Damien. La congrégation, qui prend rapidement de l'expansion, concentre ses efforts «dans la région de Québec, principalement sur la Rive-Sud du fleuve.»³ Malgré cette vocation diocésaine, les Soeurs de N. D. P. S. choisissent de s'éloigner de leur région d'origine en acceptant, en 1919, d'aller fonder une mission à Hearst.

¹ Julienne Gosselin, *Une maison bâtie sur le roc, La congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours*, Québec, Éditions Anne Sigier, 1992, p. 21.

² Soeur Marie Dominique, *Mère Saint-Bernard, Fondatrice des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours*, Turin Italie, Éditions Sadifa Media, 1987, p. vi.

³ Julienne Gosselin, *op. cit.*, p. 1.

Le présent chapitre s'intéresse aux Soeurs de N. D. P. S., à leur travail, à leur participation et à leur contribution au projet global de société conçu par Mgr Hallé et les entrepreneurs en colonisation de Hearst. Pour ce faire, nous nous interrogeons sur les raisons qui motivent cette jeune congrégation à fonder une mission à Hearst. Nous nous intéressons ensuite au vécu des religieuses en tentant de découvrir comment et dans quelles conditions s'effectuent leur venue et leur établissement dans cette région nord-ontarienne de colonisation. Quel genre de travail leur confie-t-on dès le départ? Comment réussissent-elles à composer avec leur statut de minoritaire dans une province anglophone, francophobe et souvent anticatholique comme l'Ontario? Quelles mesures doivent-elles prendre et quelles responsabilités doivent-elles assumer pour assurer la bonne marche du pensionnat-orphelinat? Dans quelles conditions exécutent-elles ce travail? Ces conditions se modifient-elles avec les années? La crise économique des années 1930 a-t-elle une incidence sur leur vécu et sur le fonctionnement de leur pensionnat-orphelinat?

À Hearst, les Soeurs de N. D. P. S. évoluent également dans un contexte particulier puisque Mgr Hallé est à la fois leur chef spirituel et leur employeur. Nous essayons de comprendre comment elles composent avec cette réalité. Comment perçoivent-elles le vicaire apostolique? Quelles attitudes adoptent-elles envers lui et surtout envers son autorité? Finalement, nous tentons de déterminer ce qui incite cette congrégation à quitter Hearst en 1941.

5.1 Fonder un couvent-pensionnat dans une région de colonisation

Dès son arrivée à Hearst en 1919, Mgr Hallé demande, on s'en souvient, à plusieurs congrégations religieuses de venir établir un couvent-pensionnat à Hearst.⁴ Que ce soit les Soeurs de N. D. P. S. qui acceptent finalement son invitation surprend puisque cette communauté n'oeuvrait jusque-là que dans le diocèse de Québec. Hearst s'avère le seul endroit à l'extérieur du Québec où elle établit, à l'époque, un couvent. Pourquoi acceptent-elles de venir s'installer à Hearst alors que d'autres congrégations, déjà en Ontario, ne le font pas? Les liens qui unissent Mgr Hallé et le cardinal Bégin expliquent sans doute ce fait plutôt inusité. Devant les difficultés qu'il rencontre à recruter une congrégation religieuse, le vicaire apostolique réussit probablement à convaincre son ex-supérieur que les religieuses de Saint-Damien lui seraient d'un grand secours. Comme la congrégation sollicite toujours les conseils de son chef spirituel dans de telles circonstances, nous présumons que l'appui du cardinal Bégin incite cette dernière à accepter la mission qu'on veut lui confier. De plus, les Soeurs de N. D. P. S. connaissent bien Mgr Hallé puisqu'il a été le visiteur ecclésiastique de leur congrégation pendant quelques années.⁵

Ainsi, moins de 30 ans après sa fondation, la congrégation des Soeurs de N. D. P. S. s'établit à nouveau en région de colonisation. À leur arrivée à Hearst, soeur Sainte-Colombe et soeur Saint-Pierre s'installent dans une maisonnette de 18'x 20' ne comprenant qu'une seule pièce. «Dans un autre coin à gauche il y a

⁴ Rappelons qu'au moins 7 communautés religieuses invoquent le manque de ressources humaines ou financières pour refuser l'invitation du vicaire apostolique.

⁵ ADH, dossier A-6, Divers documents antérieurs à la création du diocèse. L.N. Bégin, Circulaire aux Communautés Religieuses, Québec, le 22 juin 1915.

aussi quatre ou cinq chaises qui appartiennent à l'église. Pour rideaux dans la fenêtre, il y a des journaux». ⁶

Quelques semaines plus tard, elles déménagent dans la maison qui leur servira de couvent et de pensionnat pendant leur première année à Hearst. La construction de cette maison, propriété de Adélard Blais, menuisier et beau-frère de Mgr Hallé, n'est pas complètement terminée lorsque les religieuses s'y installent. Comme on attend toujours les châssis, on pose les «châssis d'hiver de l'église», beaucoup trop grands dans les ouvertures réservées aux fenêtres. Dans les ouvertures destinées aux portes, on place du «beaver board» (panneaux agglomérés). Et le déménagement s'effectue sans que la nouvelle maison ne soit dotée d'escalier extérieur ou de perron. ⁷ Les fondatrices doivent faire preuve de beaucoup d'ingéniosité pour meubler leur nouvelle demeure. Comme leur table de cuisine ne peut accommoder que 4 personnes à la fois, elles utilisent des «planches et tréteaux pour l'agrandir» alors que des petits barils de clous ou des caisses de bois servent de chaises. Ne disposant que «d'une petite poêle» (à frire), soeur Saint-Pierre «fait cuire deux oeufs à la fois», obligeant les pensionnaires à déjeuner chacune leur tour. ⁸ De telles conditions de vie ne leur facilitent certes pas la tâche. On comprend, dès lors, que les religieuses se sentent souvent bien loin de leur «chère alma mater» ⁹

C'est dans ce contexte qu'elles entreprennent leur première année scolaire. Plus de soixante élèves se présentent alors en classe. «Il y en a de tous les âges depuis cinq ans jusqu'à seize et ils viennent de toutes directions, de Québec, Montréal,

⁶ ASNDPS, Journal de Hearst, le 5 août 1920.

⁷ *Ibid.*, le 13 septembre 1920.

⁸ *Ibid.*, le 14 septembre 1920.

⁹ *Ibid.*, le 19 août 1920.

Sault Sainte-Marie, de l'Ouest, de l'Est, du Sud. Imaginez-vous si le classement de ces élèves sera facile!»¹⁰ Comme on atteint bientôt soixante-quinze inscriptions, soeur Sainte-Agathe vient seconder les deux fondatrices en prenant la responsabilité des plus jeunes. À son arrivée à Hearst, cette dernière ne peut contenir son étonnement devant le dénuement dans lequel se trouvent le village et le couvent où elle doit séjourner pour la prochaine année.¹¹

L'année suivante, on entreprend la construction du couvent Saint-Joseph, institution que Mgr Hallé juge essentielle à la réalisation de son projet de société. Le vicaire apostolique souhaite, nous l'avons vu, que les religieuses assument l'entière responsabilité financière de ce couvent-pensionnat et qu'elles en soient les propriétaires. Les Soeurs de Saint-Damien refusent d'acquiescer à cette demande, car des projets de construction et de rénovation à la maison mère drainent alors toutes les ressources financières dont dispose la congrégation.¹²

D'autres facteurs entrent également en jeu lorsque la direction de la congrégation prend cette décision. En effet, tout porte à croire que ce n'est qu'après beaucoup d'hésitations que les religieuses s'installent à Hearst. À Saint-Damien, on ne semble en effet pas très convaincu de l'à-propos de cette aventure nord-ontarienne. Dès le début, on s'inquiète devant le problème engendré par les exigences gouvernementales en matière de formation pédagogique. Ainsi, soeur Sainte-Hélène considère «que les Religieuses de vos contrées feraient infiniment mieux votre affaire que nous avec notre petit bagage de science québécoise. En vue de l'avenir, tout bien considéré nous ne sommes pas, je crois, les Religieuses

¹⁰ *Ibid.*, le 1 septembre 1920.

¹¹ *Ibid.*, le 27 septembre 1920.

¹² ADH, dossier 1921-4, Correspondance de l'évêque: janvier-mars. Soeur Sainte-Hélène à Joseph Hallé, Saint-Damien, le 15 mars 1921.

qu'il vous faut car il nous faudrait sans cesse avoir des aspirantes aux brevets ontariens pour pouvoir suffire». ¹³ Quelques mois après avoir accepté l'invitation de Mgr Hallé, la direction de la congrégation remet donc sa décision en question.

Les hésitations des religieuses n'ébranlent pas pour autant la détermination du vicaire apostolique. Convaincu de la nécessité de construire un couvent à Hearst le plus rapidement possible, Mgr Hallé décide d'en prendre la responsabilité en confiant son financement au vicariat apostolique. Il espère néanmoins que les religieuses le rachèteront éventuellement. ¹⁴ Pour le moment, les religieuses deviennent les employées du vicariat apostolique, c'est-à-dire de Mgr Hallé. Ainsi, la commission scolaire remet leur salaire au vicaire apostolique plutôt qu'à la congrégation. En contrepartie, Mgr Hallé leur donne le gîte et le couvert et il envoie chaque année une somme d'argent à Saint-Damien. ¹⁵ Cet arrangement particulier place donc les religieuses dans un état de totale dépendance à l'égard de celui qui, en plus d'être leur chef spirituel, devient leur employeur.

Quand les religieuses reviennent à Hearst après leurs vacances d'été, en août 1921, on les héberge temporairement à l'évêché car leur nouveau couvent n'est pas encore prêt. Elles en profitent pour faire le grand ménage de la résidence de

¹³ ADH, dossier 1921-4, Correspondance de l'évêque: janvier-mars. Soeur Sainte-Hélène à Joseph Hallé, Saint-Damien, le 17 mars 1921.

¹⁴ ADH, dossier 1924-1, Rome correspondance, Joseph Hallé au Directeur général de l'Oeuvre de la Propagande, Hearst, le 2 janvier 1924.

¹⁵ ASNDPS, *Convention entre la Congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours et sa Grandeur Mgr Joseph Hallé, vicaire apostolique de l'Ontario-nord, au sujet du couvent de Hearst*, le 19 février 1927. Il s'agit du seul contrat que nous ayons pu retracer entre le vicariat apostolique de l'Ontario-Nord et la congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours. Ce contrat officialise sans doute les ententes verbales qui existent depuis le début.

Mgr Hallé et de la chapelle.¹⁶ Quelques jours plus tard, elles déménagent au couvent même si les ouvriers y travaillent toujours. Le premier soir, elles placent les portes dans les ouvertures où elles seront éventuellement installées et les «font tenir avec des quarts de clous». Le lendemain matin, elle déjeunent assises par terre, car elle n'ont pas encore de table de cuisine. Les ouvriers leur organisent alors une table temporaire, formée de deux tréteaux et de planches. Le rythme auquel les travaux progressent ne permet pas aux religieuses d'accueillir leurs pensionnaires pour la rentrée. Elles et ils profitent alors d'un mois additionnel de vacances. Par contre, les élèves du village entrent en classe dès le début de septembre. Les religieuses s'accommodent assez bien de ce couvent en construction, sauf pour le manque d'eau qui les fait «souffrir». Elles se rendent quelques fois par jour à la rivière pour puiser l'eau.¹⁷ En octobre, on creuse un puits artésien mais il ne réussit que rarement à fournir l'eau nécessaire aux besoins de la maison. Pour faire monter l'eau du puits, on installe une roue à vent sur le toit du couvent. Cette tentative ne donne pas les résultats escomptés.¹⁸ Au cours de l'hiver 1921-1922, on embauche un travailleur pour charroyer l'eau.¹⁹

Pendant plusieurs années, l'approvisionnement en eau demeure un problème constant au couvent Saint-Joseph. Fonctionner sans eau courante dans un pensionnat avec des enfants de tous âges, voilà tout un défi! En plus de l'eau nécessaire à l'hygiène personnelle des pensionnaires et des religieuses, il en faut pour la préparation des aliments, l'entretien ménager et le lavage du linge. Et, même si les normes d'hygiène et de propreté de l'époque diffèrent de celles

¹⁶ ASNDPS, Journal de Hearst, les 15, 16, 17 et 18 août 1921.

¹⁷ *Ibid.*, le 19 août 1921.

¹⁸ *Ibid.*, le 9 décembre 1921.

¹⁹ *Ibid.*, le 20 février 1922.

d'aujourd'hui, on peut imaginer l'ampleur de la tâche quand on doit transporter toute cette eau de la rivière. Par ailleurs, il faut aussi pourvoir aux besoins en eau des externes puisque, rappelons-le, dès l'ouverture du couvent, la commission scolaire y loue les trois salles de classe qui constituent alors l'école du village ou l'externat. Les commissaires vont d'ailleurs se plaindre des difficultés que pose l'approvisionnement en eau et demander aux religieuses de remédier à la situation.²⁰ Comme une rivière coule à quelques dizaines de mètres du couvent, on peut se demander pourquoi on ne choisit pas de s'en alimenter directement par un aqueduc. On tente plusieurs autres expériences, toutes aussi infructueuses les unes que les autres, avant de finalement opter pour cette solution, en 1927.²¹ Pendant toutes ces années, les religieuses et leurs pensionnaires doivent apprendre à vivre sans eau courante. On comprend mal cet entêtement à vouloir trouver des solutions de rechange qui ne fonctionnent pas. Peut-être s'agit-il d'un manque de fonds! Néanmoins, ceux qui prennent les décisions à ce sujet, notamment Mgr Hallé, ne partagent certainement pas le lot quotidien des religieuses et de leurs pensionnaires. Les religieuses ne cachent pas leur joie et leur soulagement lorsque l'on règle enfin le problème. «Ce soir nous avons l'eau dans le Couvent. Grand émoi. Nous allons d'un robinet à l'autre pour avoir le plaisir de voir couler l'eau que nous désirons depuis si longtemps.»²²

Le manque d'eau ne constitue pourtant qu'une des nombreuses difficultés rencontrées par les religieuses dans ce rude coin de pays. Elles doivent, entre autres, apprendre à composer avec les innombrables maringouins et mouches noires qui envahissent le territoire pendant la saison estivale. Les incendies de

²⁰ ACS, Procès-verbal, réunion du 8 janvier 1923.

²¹ ASNDPS, Journal de Hearst, le 6 février 1928.

²² *Ibid.*, le 3 octobre 1927.

forêt constituent également un danger constant. Ils se font particulièrement dévastateurs en 1922, alors que de grands feux sèment la terreur un peu partout dans le Nord-Est ontarien.²³ Au printemps, le feu s'approche dangereusement du village de Hearst.

Toute la forêt depuis le pont jusque chez M. Girard n'est qu'un immense brasier. C'est terrible à voir. Des pompiers volontaires surveillent un peu partout car il y a du danger. Le vent charroie les étincelles dans la direction du presbytère, de l'église et du couvent. Par trois fois, il faut aller éteindre le feu pris dans l'herbe en arrière du Couvent. Les pensionnaires avec leurs maîtresses vont faire des heures d'adoration pour demander au bon Dieu d'éloigner le danger. Le feu prend des proportions alarmantes, une pluie de cendres tombe toute l'après-midi. La frayeur se lit sur tous les visages.²⁴

Les gens de Hearst revivent une situation tout aussi alarmante à l'automne 1922 alors que «la fumée était tellement épaisse qu'il était impossible de sortir sans presque suffoqué. (sic) Nous avons été obligé d'éteindre le feu même sur notre terrain à plusieurs reprises.»²⁵ Le feu se fait une fois de plus menaçant au printemps 1923.²⁶

Au cours de leurs premières années à Hearst, les Soeurs de N. D. P. S. oeuvrent de toute évidence dans un contexte très difficile. Il n'est donc pas surprenant de voir la maison mère de Saint-Damien remettre la mission en question en 1924.²⁷ Les religieuses installées à Hearst ne veulent néanmoins pas partir et la supérieure locale se fait leur porte-parole. Soeur Saint-Isidore tente de convaincre les dirigeantes de la communauté que la mission n'engendrera plus de dépenses supplémentaires puisqu'elle possède tous les meubles dont elle a

²³ Albert Tucker, *Steam Into Wilderness, Ontario Northland Railway 1902-1962*, Toronto, Fitzhenry and Whiteside, 1978, p. 77.

²⁴ ASNDPS, *Journal de Hearst*, le 28 mai 1922.

²⁵ *Ibid.*, le 29 septembre 1922.

²⁶ *Ibid.*, les 19 et 20 juin 1923.

²⁷ *Ibid.*, le 29 avril 1924.

besoin. La supérieure de Hearst considère également que les revenus en provenance du pensionnat, de la location de salles de classe à la commission scolaire et de l'enseignement de la musique devraient permettre à la mission de joindre les deux bouts. De plus, grâce au jardin aménagé dans la cour du couvent, les religieuses croient pouvoir récolter une partie des denrées nécessaires pour nourrir les pensionnaires. Considérant que «le pire est fait», soeur Saint-Isidore espère qu'elles pourront à l'avenir «jouir du fruit de leurs labeurs.»²⁸ Soeur Saint-Isidore réussit sans doute à convaincre ses supérieures du bien-fondé de l'oeuvre entreprise puisqu'on ne semble pas remettre la mission en question par la suite.²⁹

Les conditions de vie demeurent cependant difficiles pour les missionnaires et leurs pensionnaires. Pendant l'hiver 1925, «il fait un froid si intense qu'on (n'en) a pas vu encore de pareil. Il faut se blottir en groupes dans les salles les plus chaudes afin de ne pas succomber au froid.»³⁰ Les religieuses doivent attendre encore quelques années avant que leurs conditions de vie ne s'améliorent véritablement. En février 1927, Mgr Hallé signe une entente avec la direction de la congrégation. Selon ce contrat, les Soeurs de N. D. P. S. acceptent d'assumer les responsabilités liées à «la tenue du Couvent, classe et pensionnat». En contrepartie, le vicariat apostolique s'engage à payer un salaire de 200 \$ par année à chacune des religieuses oeuvrant à Hearst. En plus de leur fournir le gîte et le couvert, il s'engage à «combler certains besoins domestiques» en leur

²⁸ ASNDPS, Soeur Saint-Isidore à Mère Supérieure, mai 1924. L'archiviste au couvent de Saint-Damien ne nous a pas permis de voir cette lettre. Elle nous a cependant lu les sections concernant la remise en question de la mission en 1924.

²⁹ Après 1924, nous n'avons retracé aucun document où l'on s'interroge sur la survie de la mission. Cette question refait surface en 1939, lorsque la maison mère décide de rappeler les religieuses de Hearst.

³⁰ ASNDPS, Journal de Hearst, le 26 février 1925.

fournissant notamment «un logement convenablement meublé». Les frais de voyage ainsi que les dépenses médicales et vestimentaires demeurent la responsabilité de la congrégation. De plus, le vicariat apostolique s'engage à racheter, pour la somme de 3 380 \$, les meubles appartenant à la congrégation.³¹

Comme on s'attaque résolument, quelques mois plus tard, au problème de l'approvisionnement en eau du couvent, il est permis de supposer qu'en négociant cette entente, les religieuses font comprendre à Mgr Hallé l'urgence de «comblar certains besoins domestiques». Elles doivent cependant attendre jusqu'en 1928 avant que des améliorations ne soient apportées à d'autres aspects de leurs installations. On remplace alors la cave de terre par un sous-sol en ciment. Un trou avec un plancher de bois leur servait jusque-là de cave.

La terre autour tombant au bord nous en traînions presque toujours en dessous de nos pieds: comme c'était de la glaise, nous prenions de fameuses glissades des fois les jours de lavage. Il faisait très froid l'hiver. À présent nous aurons une belle cave et nous aurons aussi une machine à laver; pour remplacer nos deux petites laveuses avec les deux barouches faites avec des tonnes de mélasse renversées, bâties par ma Sr. Sainte-Candide avec les garçons.³²

En décembre 1928, on installe la nouvelle machine à laver. Dorénavant, «le lavage se fera comme à la maison mère.»³³ Entre-temps, on s'est aussi équipé d'une chaudière à eau chaude. Cette nouveauté, quoique très utile, constitue un danger pour le feu et on doit toujours la surveiller de près.

Après des débuts très humbles, les Soeurs de N. D. P. S. en arrivent graduellement à s'installer un peu plus convenablement. Congrégation vouée à

³¹ ASNDPS, *Convention entre la Congrégation, op. cit.*

³² ASNDPS, Journal de Hearst, le 10 août 1928.

³³ *Ibid.*, le 8 décembre 1928.

l'amélioration des conditions de vie des pauvres, les Soeurs de N. D. P. S. vivent elles-mêmes très pauvrement à Hearst. Pour survivre dans un tel contexte, elles doivent faire preuve de beaucoup d'ingéniosité, comme en témoignent les laveries bâties par soeur Sainte-Candide. Cette ingéniosité s'accompagne de beaucoup d'abnégation. Même s'il arrive que leur Journal laisse discrètement apparaître la souffrance qui les afflige, elles ne se plaignent généralement pas puisqu'elles exécutent «la volonté de Dieu».³⁴ Malgré le dénuement dans lequel on leur demande de fonctionner, elles ne semblent pas trop s'inquiéter de ce que leur réserve le lendemain. Elles s'en remettent à la volonté divine, confiantes comme le veut leur mot d'ordre, que «Dieu y pourvoira». Les conditions dans lesquelles les Soeurs de N. D. P. S. acceptent de vivre et de travailler pendant leurs premières années à Hearst facilitent la tâche de Mgr Hallé. Il peut en effet compter sur leur dévouement total.

5.2 Pionnières de l'enseignement

Mettre sur pied et gérer un couvent-pensionnat, voilà l'essentiel de la mission que les Soeurs de N. D. P. S. acceptent en venant s'établir à Hearst en 1920. Dans cette région isolée où tout est à bâtir et où les rigueurs du climat s'ajoutent aux nombreuses difficultés que rencontrent les bâtisseur-e-s de pays, il s'agit d'une entreprise colossale. Les religieuses s'y engagent en s'inspirant du modèle de fonctionnement utilisé par leur congrégation au Québec.

Venues pour enseigner, elles s'occupent dès le début de l'internat et de l'école du village ou externat sous la responsabilité de la commission scolaire. Jusqu'en

³⁴ Ibid., le 6 février 1928.

1929, les enfants du village se rendent au couvent pour recevoir leur formation, mais on les considère comme des externes puisqu'elles et ils ne vivent pas au couvent. L'enseignement offert à l'externat doit théoriquement rencontrer les exigences du département de l'Éducation, puisque ce dernier reconnaît et subventionne la commission scolaire.

Quant à l'internat, il s'agit d'une école contrôlée uniquement par les religieuses et leur employeur, le vicaire apostolique. On n'a pas à y respecter les directives gouvernementales en ce qui concerne les programmes d'études, les manuels et le calendrier scolaire. Les religieuses peuvent donc y oeuvrer sans posséder les qualifications pédagogiques exigées par le département de l'Éducation de l'Ontario. D'ailleurs, à l'époque, la congrégation réserve souvent ses candidates les moins qualifiées pour les internats. En effet, les religieuses qui enseignent dans les internats possèdent généralement une formation scolaire et pédagogique moins poussée que leurs consœurs des externats.³⁵ À Hearst, les religieuses travaillent ainsi dans un contexte qui, à certains égards, ressemble à celui qui prévaut dans leurs internats et externats du Québec. En contrepartie, l'internat ne reçoit aucune subvention gouvernementale.

N'ayant pu retracer le programme d'études en vigueur à l'internat, nous présumons qu'il s'inspire de ceux que les religieuses connaissent, c'est-à-dire ceux que l'on retrouve dans leurs internats au Québec. Certains des éléments du programme de l'externat de Hearst s'y ajoutent peut-être. Par contre, l'enseignement de l'anglais n'en fait habituellement pas partie, car la plupart des

³⁵ ADH, dossier CNDPS-1a), Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours. Soeur Marie des Anges à Soeur Saint-Jean du Sacré Coeur, Saint-Damien, le 1er mars 1940.

religieuses oeuvrant à l'internat ne connaissent pas la langue de Shakespeare.³⁶ Le programme d'études de l'internat contient certaines matières privilégiées par le vicaire apostolique. On introduit, à sa demande, un programme d'enseignement ménager pour les filles.³⁷ Ce sujet lui tient beaucoup à coeur car «Mgr fait des voeux pour avoir plus tard de bons cultivateurs et de bonnes mères de familles, l'espoir de notre race.»³⁸ L'enseignement offert à l'internat entend donc répondre aux besoins particuliers de la société agricole que Mgr Hallé rêve d'établir dans le Nord-Est ontarien. Les religieuses s'avèrent, une fois de plus, de précieuses collaboratrices, car il peut compter sur elles pour transmettre aux enfants les valeurs et les connaissances préconisées par les tenants de la colonisation agricole.

Les documents consultés ne nous permettent pas d'établir avec exactitude le nombre d'enfants qui fréquentent l'internat, mais on y trouve habituellement 2 ou 3 classes³⁹. Seul-e-s les pensionnaires peuvent s'y inscrire. Un certain nombre de pensionnaires poursuivent néanmoins leurs études à l'externat. Quoique ce soit en général les très jeunes pensionnaires qui semblent recevoir leur enseignement à l'internat, la formule paraît varier selon le contexte et les années. Pour apprendre l'anglais et s'inscrire aux examens d'entrée, certain-e-s pensionnaires plus âgé-e-s fréquentent l'externat. Les procès-verbaux de la commission scolaire font état des tarifs exigés pour les enfants inscrit-e-s à l'externat, quand les parents ne payent pas de taxe au système séparé de Hearst.

³⁶ C'est ce que l'on peut constater à la lecture du Journal de Hearst, le 24 janvier 1925 et le 16 septembre 1930.

³⁷ *Ibid.*, le 8 novembre 1926.

³⁸ *Ibid.*, le 29 mars 1927.

³⁹ À la toute fin du Journal de Hearst, il y a une note manuscrite, anonyme et non datée, qui mentionne qu'il y avait «ordinairement 60 à 75 pensionnaires dans 2 ou 3 classes.»

Pendant la période étudiée, ce taux varie entre 50¢ à 2.50\$ par mois.⁴⁰ Ceci nous amène à supposer que les pensionnaires les plus pauvres, notamment les orphelin-e-s, n'ont pas accès à la formation offerte à l'externat. Pour elles et pour eux, il devient donc beaucoup plus difficile de s'inscrire aux examens d'entrée et d'obtenir une reconnaissance officielle pour le travail scolaire effectué.

Les enseignantes de l'externat ne jouissent pas d'autant de flexibilité que celles de l'internat. Employées de la commission scolaire, elles doivent apprendre à fonctionner selon les cadres établis par les autorités locales, laïques et religieuses, et surtout selon ceux mis en place par le département de l'Éducation. Cela comprend le respect des programmes d'études en vigueur en Ontario. Jusqu'en 1927, ces programmes exigent, à quelques exceptions près, que l'enseignement se fasse uniquement en anglais. À Hearst, comme un peu partout dans le nord de la province, on ne respecte pas ces directives gouvernementales et les enfants reçoivent une bonne partie de leur enseignement en français. En choisissant de fonctionner en marge de la légalité, les autorités scolaires démontrent bien leurs convictions nationalistes et religieuses. Conscientes de ce qu'on attend d'elles, les religieuses les appuient entièrement dans leur «lutte acharnée contre l'anglicisme.»⁴¹ Elles joignent ainsi les rangs des nombreuses enseignantes franco-ontariennes qui résistent sans éclat, mais efficacement, aux visées assimilatrices de Queen's Park.⁴²

⁴⁰ Voir à cet égard: ACS, Procès-verbal, réunion du 4 janvier 1928, (1 \$); réunion du 2 janvier 1929, (.50¢); réunion du 4 février 1931, (2,50 \$); réunion du 4 février 1932, (1 \$); réunion du 7 novembre 1940, (1 \$).

⁴¹ ASNDPS, Journal de Hearst, le 27 novembre 1924; le 3 ou le 5 mai 1925.

⁴² Michael Begley, *Le Règlement XVII, Étude d'une crise*, [s.l.] Association des enseignants franco-ontariens, 1979, p. 12-15.

Mais cette résistance a un prix et les visites que l'inspecteur anglophone effectue à l'externat viennent régulièrement le leur rappeler. Plusieurs des religieuses, n'ayant pas toutes les qualifications requises, vivent dans la hantise de la prochaine visite de l'inspecteur. Ce dernier peut leur octroyer ou leur refuser la lettre de permission dont elles ont besoin pour poursuivre leur travail. Or, on se souvient que l'enseignante qui se voit refuser une lettre de permission ne peut plus oeuvrer à l'externat puisque les subventions provinciales dépendent de cette approbation. Les religieuses se doivent donc d'obtenir, le plus rapidement possible, les qualifications minimales requises pour enseigner en Ontario. À leur travail d'enseignante à plein temps s'ajoute alors celui d'étudiante à temps partiel. Jusqu'en 1927, ces études s'effectuent en grande partie en anglais, ce qui exige d'autant plus d'efforts de la part des religieuses.

Comme toutes les personnes oeuvrant auprès des francophones de l'Ontario, les religieuses apprennent avec joie que «le Règlement 17 est enfin bien cassé. Nous nous réjouissons avec Mgr de cette grande faveur demandée depuis si longtemps.»⁴³ Ainsi, bien qu'elles n'interviennent pas directement dans la lutte pour l'abolition du Règlement 17, les religieuses en comprennent les enjeux et reconnaissent l'importance de la mission qu'on leur confie. La sauvegarde et l'épanouissement de la langue française et de la religion catholique en constituent les éléments clés. Cet enseignement doit aussi permettre à leurs élèves d'acquérir une formation équivalente, sinon supérieure, à celle offerte dans les écoles publiques anglophones de la province. De là, l'importance de les voir réussir leurs examens d'entrée. Ces succès témoignent non seulement des capacités intellectuelles et des connaissances des élèves, mais également de la

⁴³ ASNDPS, Journal de Hearst, le 3 octobre 1927.

performance de leurs enseignantes.⁴⁴ Ces dernières se sentent en compétition constante avec l'école publique. Cette rivalité prend d'ailleurs une signification particulière à l'occasion de concours mettant en présence les élèves de quelques écoles environnantes. Incluant «chants, musique, épellation, pièces, discours et récitations», ces épreuves se déroulent uniquement en anglais.⁴⁵ On comprend la fierté des enseignantes quand leurs élèves remportent tous les honneurs. À ce sujet, soeur Saint-Émilien mentionne: «Fallait supplanter l'école publique. C'était ça le but de Mgr pour pas se faire enlever nos élèves. Elles ont toujours mieux réussi qu'à l'école publique. C'était pas une mauvaise..... pas une mauvaise intention. C'était pour garder l'enseignement catholique.»⁴⁶

À la suite du démantèlement du Règlement 17, nous l'avons vu, le département de l'Éducation se fait de moins en moins tolérant à l'égard des personnes ne possédant pas les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Afin de poursuivre le travail entrepris à l'école séparée de Hearst, les enseignantes se voient donc obligées de terminer leurs études secondaires et de s'inscrire à l'école normale d'Ottawa. «Ça devait être dur mais elles ne s'en plaignaient pas. Je les ai vu veiller, veiller... voyager beaucoup pour leurs études».⁴⁷

La tâche des enseignantes ne s'arrête cependant pas là, puisqu'elles mettent régulièrement sur pied des «séances.» Ces petits spectacles se déroulent en français et en anglais et exigent beaucoup de temps et d'énergie de la part des religieuses. Parfois organisées afin de recueillir des fonds pour diverses

⁴⁴ *Ibid.*, le 27 juin 1928.

⁴⁵ *Ibid.*, le 23 octobre 1938; le 29 octobre 1939. Ce sont les deux seules occasions où l'on mentionne ce concours et dans les deux cas l'école Sainte-Thérèse remporte les honneurs.

⁴⁶ Entrevue accordée par soeur Saint-Émilien, Saint-Damien, le 9 décembre 1992.

⁴⁷ *Ibid.*

organisations scolaires ou paroissiales, les séances entraînent habituellement la participation des élèves de l'externat et de l'internat, tout comme celle de soeur Sainte-Anne, la musicienne. Soeur Sainte-Anne figure, avec soeur Sainte-Colombe, parmi les religieuses ayant séjourné le plus longtemps à Hearst. Arrivée dès 1923, soeur Sainte-Anne vit à Hearst jusqu'au départ définitif de la congrégation en 1941.⁴⁸ En plus de donner des leçons de piano aux pensionnaires et aux enfants du village, elle met sur pied la fanfare du couvent. Comme elle ne dispose pas des instruments musicaux nécessaires pour organiser sa fanfare, soeur Sainte-Anne en invente. Des mirlitons, des peignes, des tuyaux et des bouteilles font intégralement partie de cette fanfare bien originale. En remplissant des bouteilles de diverses quantités d'eau, elle réussit à en tirer les divers sons recherchés.⁴⁹ Encore ici, on reconnaît la très grande ingéniosité des pionnières qui oeuvrent à Hearst!

Enseigner à Hearst s'avère donc une tâche très exigeante: en plus de travailler dans des conditions matérielles ardues, les enseignantes doivent apprendre à composer avec un système scolaire avec lequel elles ont peu d'affinités et à vivre les pressions particulières que leur impose leur statut de minoritaires. Il ne s'agit certes pas d'une mission facile puisque, jusqu'à leur venue à Hearst, ce genre de contexte leur était complètement inconnu. De plus, elles ne possèdent que peu de contrôle sur le déroulement des événements. Leur supérieure de Saint-Damien décide de leur venue et de leur départ de Hearst. Celles qui connaissent l'anglais se retrouvent automatiquement à l'externat et doivent par conséquent entreprendre des études. Par ailleurs, quand, comme ce fut le cas en 1931, certains contribuables se révoltent contre la présence des religieuses et réclament du

⁴⁸ ASNDPS, Anonyme, *Hearst (Ont. Nord) Orphelinat-Pensionnat Externat*, [s. d.], p. 20.

⁴⁹ Entrevue accordée à l'auteure par soeur Sainte-Anne, Saint-Damien, le 10 décembre 1992.

personnel laïque qualifié et masculin, elles subissent sans mots dire la tempête. D'autres se chargent de les défendre ou de les dénigrer. Bien qu'elles ne prennent pas publiquement la parole, les religieuses sont tout à fait conscientes de ce qui se passe à l'extérieur et semblent résolues à faire taire leurs détracteurs.

Nous avons repris les classes comme d'habitude ce matin et à mesure que les gens et les règlements se font plus hostiles, on dirait que notre courage redouble. Nos Soeurs des cours d'été étudient tous les soirs jusqu'à neuf heures et neuf heures et demi.⁵⁰ (sic)

Comme dans le cas du Règlement 17, les religieuses résistent passivement. Convaincues de l'importance de leur mission, elles ne se laissent pas facilement abattre. Mgr Hallé compte sur elles pour mener à bien son projet de société et elles ne vont pas le décevoir.⁵¹

5.3 La vie au pensionnat

Le régime de vie au pensionnat de Hearst s'inspire de celui en vigueur dans les autres pensionnats sous la juridiction des Soeurs de N. D. P. S. En 1936, la journée débute à 5h40 par la prière et l'assistance à la messe. Le déjeuner, que l'on sert à 7h15, est suivi d'une période de récréation. Les classes débutent à 8h30. À l'exception des récréations, les enfants passent ensuite la majeure partie de leur journée en salle de classe et à l'étude. L'entrée au dortoir s'effectue à 18h45 pour les plus jeunes alors que tous les autres pensionnaires doivent être au lit à 20h15.⁵²

⁵⁰ ASNDPS, Journal de Hearst, le 9 février 1931.

⁵¹ Entrevue accordée par soeur Saint-Émilien, *op. cit.*

⁵² APO GR 29-32, dossier 14179/2B, Hearst, St. Joseph's Orphanage. M.A. McCabe Memorandum to B.W. Heise Provincial Superintendent, St. Joseph's Orphanage - Hearst, Ont., le 22 octobre 1936. Il s'agit du seul document que nous avons pu retracer au sujet du régime de vie au pensionnat-orphelinat. Par contre, il y a, aux archives de Saint-Damien, un document intitulé *Coutumier des enfants de l'Orphelinat Saint-Joseph de Saint-Damien*. Ce document de 1931, auquel nous avons eu partiellement accès, présente un horaire semblable à celui mentionné par M.A. McCabe.

Comme le pensionnat de Hearst accueille des pensionnaires des deux sexes, les religieuses insistent, au moment de la construction du couvent, pour qu'on le construise de façon à ce qu'il n'y ait aucun contact entre les deux groupes. On assigne une maîtresse de salle pour les filles et une pour les garçons. Sauf pour les heures qu'elles et ils passent en salle de classe, la maîtresse de salle accompagne constamment les enfants de son groupe. Soeur Saint-Émilien, qui fut maîtresse de salle chez les garçons de 1934 à 1937, nous dit: «C'était un peu comme une famille, c'est pour ça qu'on s'attachait, fallait essayer d'être maman avec eux». Mgr Hallé se rend régulièrement à la salle de la communauté en début de soirée et les enfants participent parfois à ces «belles récréations». Elle ajoute qu'il «les aimait comme un popa. Il nous disait ayez pas peur de les embrasser, leur moman les embrasserait ces pauvres enfants, ils n'ont pas leurs parents.»⁵³

5.3.1 La première décennie, 1920-1931

Les documents consultés ne nous permettent pas de connaître le nombre exact de pensionnaires que l'on accueille au couvent Saint-Joseph, chaque année. À quelques reprises au cours des années 1920, on laisse entendre qu'il y en a au moins une quarantaine ou une soixantaine.⁵⁴ Nous ne possédons également que peu d'indices sur le nombre de pensionnaires orphelin-e-s. En 1923, dix enfants restent au couvent pendant les vacances de Noël car «ce sont des orphelins.»⁵⁵ Par ailleurs, en un peu plus d'un mois, on en accueille 18 en 1925.⁵⁶ Des enfants

⁵³ Entrevue accordée par soeur Saint-Émilien, *op. cit.*

⁵⁴ ASNDPS, Journal de Hearst, le 6 janvier 1925. ADH, dossier 1925-1, Rome Correspondance. Joseph Hallé, Rapport annuel à La Propagande, Hearst, 1925, p. 5.

⁵⁵ ASNDPS, Journal de Hearst, le 22 décembre 1923.

⁵⁶ *Ibid.*, le 7 mars 1925; le 24 mars 1925; le 28 mars 1925; le 13 avril 1925.

de tous les âges vivent au pensionnat-orphelinat. Les plus jeunes passent toute la journée avec leur maîtresse de salle. Pendant son séjour à Hearst, soeur Saint-Émilien prend soin d'un bébé de 10 mois alors que les garçons les plus âgés ont 14 ans. Les orphelines peuvent cependant demeurer au couvent jusqu'à l'âge de 16 ans.⁵⁷

On comprend le travail requis pour s'occuper quotidiennement d'autant d'enfants. Tout d'abord, il faut leur préparer trois repas par jour. Et, comme l'abondance ne fait pas partie des douceurs de la vie au couvent Saint-Joseph, il «fallait savoir apprêter les mets sans faire trop de dépenses, tout, tout, tout utiliser.»⁵⁸ Afin de réduire les coûts, les religieuses aménagent leur propre jardin.⁵⁹ De plus, elles reçoivent parfois des dons en nourriture en provenance de paroissien-ne-s.⁶⁰

L'entretien des vêtements requiert également beaucoup de temps et d'énergie. On peut imaginer l'énormité de la besogne, particulièrement jusqu'en 1927, alors que l'approvisionnement en eau fait constamment défaut. L'année suivante, l'achat d'une véritable machine à laver vient alléger quelque peu le travail. Par contre, le lavage ne représente qu'une partie du travail d'entretien des vêtements. Soeur Saint-Émilien se souvient des nombreuses heures passées à reprendre des vêtements: «c'est effrayant tout ce que ça demande d'entretenir des bas de garçons».⁶¹

⁵⁷ Entrevue accordée par soeur Saint-Émilien, *op. cit.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ ASNDPS, Journal de Hearst, le 6 juin 1924.

⁶⁰ *Ibid.*, le 21 avril 1922.

⁶¹ Entrevue accordée par soeur Saint-Émilien, *op. cit.*

Les religieuses s'occupent également de tout l'entretien ménager. Et la glaise, que l'on retrouve dans cette région en défriche, rend pénible ce travail d'entretien, spécialement au printemps et à l'automne. «Avec les jours pluvieux, la terre glaise abonde dans notre corridor et à la cuisine. Les lavages ne durent que le temps de les faire, aussi nous parlons de nous servir de cirage pour nos planchers.»⁶²

Lorsque la majorité des enfants quittent pour l'été, les religieuses «qui restent pour faire la besogne des vacances» entreprennent le grand ménage du couvent.⁶³ Il leur arrive alors de faire des découvertes occasionnant un surplus de travail. Ainsi, en 1930, on constate que plusieurs matelas sont pourris et on entreprend non pas de les remplacer mais de les «refaire. C'est une grosse besogne qui prend tous nos moments libres.»⁶⁴ Avec la construction de l'école Sainte-Thérèse, les travaux d'entretien diminuent quelque peu puisque les externes ne se rendent plus au couvent quotidiennement. Les religieuses acceptent cependant à quelques reprises de faire le grand ménage de l'école, avec l'aide des orphelin-e-s qui demeurent au couvent pendant les vacances d'été. Dans ces cas, il s'agit de contrats pour lesquels elles reçoivent une rémunération.⁶⁵

Les religieuses doivent aussi composer avec les nombreuses maladies des enfants. De par leur nature contagieuse, les maladies infantiles obligent souvent les religieuses à transformer leur pensionnat en infirmerie. Les épidémies de grippe

⁶² ASNDPS, Journal de Hearst, le 28 septembre 1929.

⁶³ *Ibid.*, le 27 juin 1927; le 28 juin 1928.

⁶⁴ *Ibid.*, le 2 juillet 1930.

⁶⁵ ACS, Soeur Sainte-Colombe à la Commission scolaire, lettre non datée où on a ajouté une note indiquant: «payé, le 21 août 1933».

leur causent aussi beaucoup de soucis. Jusqu'en 1929, les risques de contagion sont énormes puisque tous les élèves catholiques fréquentent quotidiennement le couvent. Quand les dangers d'épidémie deviennent trop grands, le médecin place le couvent en quarantaine, fermant du même coup l'école du village. Entre 1923 et 1930, au grand désespoir des religieuses, le pensionnat-orphelinat se fait ainsi «placarder» au moins cinq fois.⁶⁶ Ces isolements durent de deux à quatre semaines, selon les cas. Seuls le médecin et les prêtres peuvent alors entrer et sortir du couvent. Dans les cas les plus sérieux, on avertit les parents. C'est ainsi qu'une mère vient passer quelques jours au chevet de sa petite fille en danger de mort. Quand l'enfant reprend un peu de force, elle retourne à la maison.⁶⁷

Ces quarantaines posent énormément de problèmes aux religieuses et elles n'en voient pas toujours la nécessité. Il leur arrive même de mettre en doute la bonne volonté du médecin.

Nous voilà placardés pour 1 mois à cause d'un cas de picotte chez les garçons et un chez les filles. Nous nous réjouissions à la pensée de finir l'année sans quarantaine et voilà qui est bien pire puisqu'elle nous arrive juste à temps pour faire manquer les examens de musique et d'entrée. Le catéchisme de la communion solennelle qui devait commencer demain sera retardé. Nous ne savons pas ce que Mgr décidera après son arrivée. Ces cas arrivent presque toujours en son absence. Il va bien encore nous dire que ça va bien puisque nous avons l'occasion de souffrir. C'est toujours comme cela qu'il prend les croix lui. [.....] C'est encore le Dr Quackenbush qui nous impose la quarantaine. Comme c'est un protestant fanatique, ça ne le gêne pas du tout. Comme il arrivait nous sonnions la cloche pour faire entrer les externes à une heure et il n'a même pas voulu qu'ils entrent pour chercher leurs livres et leur dîner pour quelques-uns, il a fallu aller leur porter à la porte. Il leur a donné ses instructions à la porte. M. Lambert a traduit en quelques mots en français ses longs avis, après quoi les enfants sont partis et lui derrière.⁶⁸

⁶⁶ ASNDPS, Journal de Hearst, le 6 mars 1923; le 16 octobre 1924; le 28 janvier 1927; le 7 mai 1928; le 20 mars 1930.

⁶⁷ *Ibid.*, le 21 octobre 1924.

⁶⁸ *Ibid.*, le 7 mai 1928.

Dans ce cas, les religieuses acceptent mal le verdict du médecin. Elles imputent sa décision à son incompréhension et à son fanatisme religieux. Le médecin semble peu préoccupé par les difficultés que cette quarantaine impose au déroulement des activités scolaires. Il tente d'abord et avant tout de limiter la contagion et ce, même s'il intervient à un moment fort inopportun dans le calendrier scolaire. Le docteur Quackenbush ne semble toutefois pas faire preuve de beaucoup de compassion à l'égard des religieuses ou de la situation dans laquelle elles évoluent. Ainsi, au moment de lever la quarantaine, deux enfants souffrent toujours de la variole. Les religieuses lui proposent de les isoler ensemble dans une petite pièce. Le médecin refuse et insiste pour qu'on leur réserve chacun une grande pièce. L'espace étant plutôt limité au couvent, les religieuses doivent réaménager certaines pièces et déplacer les salles de classe, ce qu'elles n'apprécient guère. De part et d'autre, on note un manque de confiance. Avant de mettre fin à la claustration, le médecin visite le couvent de fond en comble «pour voir s'il n'y avait pas d'autres malades. Il a même été dans le dortoir des Soeurs.»⁶⁹

Comme on impute à la religion du médecin son attitude à l'égard des religieuses et de leurs pensionnaires, on comprend mieux les efforts de Mgr Hallé pour recruter un médecin de langue française pour son village épiscopal et pour tenter de fonder un hôpital catholique. Avec l'arrivée du docteur Aubin, les tensions et les quarantaines diminuent. Ainsi, en 1929, lorsqu'un cas de fièvre scarlatine et un cas de rougeole surgissent, les petites malades sont mises en quarantaine dans leur chambre sans que le reste du couvent ne soit affecté.⁷⁰

⁶⁹ *Ibid.*, le 21 mai 1928.

⁷⁰ *Ibid.*, le 11 février 1929.

Afin de limiter les maladies, on entreprend, dès 1928, de vacciner tous les enfants et quelques religieuses.⁷¹ De plus, la construction de l'école Sainte-Thérèse facilite les contrôles, car les enfants du village n'ont plus à se rendre au couvent quotidiennement. La quarantaine imposée par le docteur Aubin en mars 1930 n'affecte donc que les pensionnaires. L'enseignement peut ainsi se poursuivre sans problème à l'école du village. Les enseignantes doivent cependant vivre à l'extérieur du couvent. Elles s'installent dans les locaux de l'école. On exige alors que tout ce qu'elles apportent du couvent soit désinfecté et que leur nourriture provienne de l'extérieur.⁷²

En plus du travail supplémentaire qu'elles occasionnent, les maladies des enfants causent de nombreuses inquiétudes aux religieuses. Quand il s'agit d'une épidémie, elles se transforment en infirmières et leur couvent, en infirmerie. Plusieurs d'entre elles passent alors des nuits entières auprès des enfants.⁷³ À certains moments, quelques enfants frôlent la mort de près, ce qui ajoute à leurs nombreux soucis.⁷⁴ Néanmoins, elles se résignent beaucoup plus facilement devant la maladie, qu'elles considèrent comme «une messagère purificatrice», que devant les claustrations qu'on leur impose de l'extérieur.⁷⁵ Ces quarantaines viennent en effet bouleverser complètement leur horaire et exigent de nombreux réaménagements. Les religieuses et leurs pensionnaires se retrouvent alors complètement isolé-e-s pendant des semaines. Il arrive qu'on leur refuse même l'accès à la poste. Et, avant 1931, on ne peut compter sur le téléphone pour briser

⁷¹ *Ibid.*, le 10 mai 1928.

⁷² *Ibid.*, les 23, 24 et 25 mars 1930.

⁷³ *Ibid.*, le 10 mars 1923; le 16 octobre 1924.

⁷⁴ *Ibid.*, le 17 avril 1924; le 7 juin 1925; le 11 décembre 1927.

⁷⁵ *Ibid.*, le 16 octobre 1924.

cette solitude.⁷⁶ Vivre ainsi avec un grand nombre d'enfants de tous âges, parmi lequel-le-s certain-e-s sont très malades, dans des espaces limités et dans des conditions matérielles difficiles exige donc énormément de courage et de ténacité. Dès lors, on comprend pourquoi les religieuses considèrent la fin d'une quarantaine comme une «remise en liberté».⁷⁷

Pourtant, la vie au couvent ne comporte pas que des difficultés et l'on sait se divertir en organisant, à l'occasion, de petites fêtes. C'est d'abord et avant tout autour du calendrier religieux que de telles activités prennent forme. Chaque année, on prend un grand congé à l'occasion de la fête de Saint-Bernard, patron de la fondatrice de la communauté. On organise aussi des célébrations lors de la fête du patron ou de la patronne de la supérieure générale et de la supérieure locale. On profite de la Sainte-Catherine pour manger de la «bonne tire».⁷⁸ Il arrive également que l'abbé Lambert construise une «glissoire» et une patinoire pour les enfants. Ces activités semblent cependant surtout réservées aux garçons, particulièrement la patinoire où l'on joue au «gouret».⁷⁹ On organise parfois des petites fêtes à l'intérieur, notamment des bingos pour les enfants. À la fin de l'année scolaire, le pique-nique annuel se déroule d'abord près de la rivière. Lorsque les automobiles se font plus nombreuses et les chemins plus carrossables, on se rend parfois au lac Sainte-Thérèse ou au lac Pivabiska.⁸⁰

⁷⁶ Le Journal de Hearst ne mentionne pas la date où on installe le téléphone au couvent Saint-Joseph. On y réfère cependant pour la première fois le 31 mai 1931.

⁷⁷ *Ibid.*, le 25 février 1927.

⁷⁸ *Ibid.*, le 25 novembre 1929. On note d'ailleurs à ce sujet une anecdote qui nous apparaît révélatrice du dénuement dans lequel on évolue en pays de colonisation. En 1929, les religieuses ne réussissent pas leur tire. Elles décident de la remplacer par des bonbons, mais elles n'en trouvent nulle part au village. Elles s'empressent alors de préparer du sucre à la crème. Le fait que les magasins du village ne puissent pas les accommoder nous démontre bien que pour les laïcs comme pour les religieuses, les bonbons constituent une gâterie tout à fait spéciale que l'on ne retrouve pas souvent sur les étagères des magasins dans une région de colonisation.

⁷⁹ *Ibid.*, le 2 février 1929.

⁸⁰ *Ibid.*, le 16 juin 1927.

C'est également la fête au couvent lorsque des colis arrivent en provenance de la maison mère.

À midi les 4 valises de Saint-Damien nous arrivent. Nous sommes toutes autour comme des enfants pour recevoir les paquets de ma Soeur Supérieure. Nous avons toutes quelque chose, quelques petits souvenirs qui nous redisent que nous ne sommes pas oubliées là-bas. Nous avons une provision de confiture, de légumes etc. envoyés par Sr. Sainte-Lucie.⁸¹ (sic)

À mesure que les commodités modernes font leur chemin dans le village, les religieuses savent en profiter et en faire bénéficier les enfants. Lorsque Mgr Hallé se dote d'une radio, les religieuses se rendent à tour de rôle à l'évêché avec leurs pensionnaires pour l'écouter.⁸² Et, quand le curé du village se procure un phonographe, il l'installe parfois au couvent afin que les enfants et les Soeurs puissent écouter «de très beaux chants et morceaux».⁸³

Dans les occasions de joie et de plaisir comme dans les moments de détresse, les religieuses réfèrent constamment à Dieu. La prière et l'assistance aux offices religieux constituent les formes les plus visibles de cette pratique religieuse, mais la religiosité fait intégralement partie de tous les moments de la vie. Les religieuses voient dans les moindres faits et gestes de la vie quotidienne la présence et la volonté de Dieu. Elles le remercient tout autant pour les fraises cueillies dans les champs que pour l'orage qui précède la transplantation des tomates.⁸⁴ Elles implorant son indulgence quand les feux de forêt menacent le village et voient dans les contrariétés et les problèmes auxquels elles font face, des signes de sa volonté divine. Cette dévotion imprègne aussi la vie des

⁸¹ *Ibid.*, le 24 août 1928.

⁸² *Ibid.*, les 6, 7 et 8 décembre 1926.

⁸³ *Ibid.*, le 5 décembre 1926.

⁸⁴ *Ibid.*, le 18 juillet 1922; le 14 juillet 1924.

pensionnaires qui assistent quotidiennement à la messe et aux offices religieux. Pour certaines occasions religieuses, notamment le Vendredi saint, les enfants comme les religieuses gardent le silence toute la journée. Les pensionnaires profitent cependant de deux petites récréations pendant ces jours de silence.⁸⁵ De plus, Mgr Hallé leur demande fréquemment de prier pour ses oeuvres et pour obtenir des faveurs spéciales:

Cette avant-midi Mgr est arrivé nous demandant des prières. Il nous dit d'aller à la chapelle faire une heure d'adoration parce qu'il s'en va à Omo régler la question de l'école publique. Tout a bien été nous a annoncé sa grandeur à son retour. Que Dieu soit béni.⁸⁶

Au couvent Saint-Joseph, les Soeurs de N. D. P. S. ont donc beaucoup à faire et elles doivent, pendant les premières années de leur séjour à Hearst, exécuter leur travail dans des conditions extrêmement difficiles. Avec les années, elles réussissent graduellement à installer leur couvent de façon un peu plus convenable. En ouvrant ses portes en décembre 1929, l'école Sainte-Thérèse permet de libérer certains des locaux du pensionnat et dégage du même coup les religieuses de certaines responsabilités. On pourrait alors croire qu'elles auront la tâche plus facile. Pourtant, avec la crise économique qui s'amorce, elles ne jouissent en réalité que de peu de répit.

5.3.2 Survivre pendant la crise économique des années 1930

Déjà au cours de l'été 1930, «à tous les jours» les religieuses ont «l'honneur de distribuer des repas à 3 ou 4 pauvres du bon Dieu.»⁸⁷ Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau pour les religieuses, en ce sens que, depuis leur arrivée à

⁸⁵ *Ibid.*, le 14 avril 1921; le 6 avril 1928.

⁸⁶ *Ibid.*, le 7 août 1922.

⁸⁷ *Ibid.*, le 8 juillet 1930.

Hearst, il leur arrive parfois d'offrir le couvert à des Amérindien-ne-s de passage. Au cours de l'été, ces nomades établissent parfois leur campement non loin du couvent et viennent y prendre quelques repas.⁸⁸ Par contre, avec la crise économique, beaucoup plus de personnes viennent mendier un repas au couvent. Hearst étant à l'époque un point d'arrêt important pour les lignes du chemin de fer, le village constitue aussi une escale pour les nombreux chômeurs qui se promènent d'est en ouest à la recherche de travail. Au couvent Saint-Joseph, ces «sans-travail» troquent parfois un repas contre des travaux de jardinage.⁸⁹ Ainsi, même si la pauvreté et le dénuement caractérisent la vie des Soeurs de N. D. P. S à Hearst, elles trouvent quand même le moyen de venir au secours des plus démunie-s qu'elles.

Dès la rentrée de 1930, les religieuses ressentent directement les effets de la crise économique, puisque le nombre de leurs pensionnaires diminue.⁹⁰ Cette tendance se poursuit pendant les années qui suivent, de telle sorte qu'en janvier 1934 les religieuses se voient forcées de fermer une classe du pensionnat. Elles réorganisent alors leur travail, ce qui permet à trois d'entre elles de retourner à Saint-Damien.⁹¹

Déjà précaire, la situation financière de l'institution se détériore encore avec cette diminution de la clientèle. Lors de la construction du couvent Saint-Joseph, on se souvient que Mgr Hallé opte pour un couvent-pensionnat, qui peut accueillir des orphelin-e-s, plutôt que pour un orphelinat. Selon toute vraisemblance, le vicaire apostolique choisit cette voie afin d'éviter certains contrôles

⁸⁸ *Ibid.*, le 1 septembre 1922; le 9 juillet 1925.

⁸⁹ *Ibid.*, le 23 mai 1931.

⁹⁰ *Ibid.*, le 5 septembre 1930.

⁹¹ *Ibid.*, le 6 septembre 1932; le 29 janvier 1934.

gouvernementaux, préférant la non-ingérence à l'aide financière que le gouvernement pourrait lui donner en reconnaissant le couvent Saint-Joseph comme un orphelinat. La crise économique va cependant le forcer à reconsidérer le statut de «son» couvent et l'obliger à demander de l'aide. En effet, en plus de voir diminuer le nombre d'enfants dont les parents assument les frais de pension, le couvent Saint-Joseph accueille de plus en plus d'orphelin-e-s et d'enfants abandonné-e-s, au début des années 1930.⁹² De plus, les dons en nourriture, sur lesquels les religieuses pouvaient jusque-là compter, diminuent avec la crise économique.⁹³

Incapable de tenir le coup plus longtemps, le vicaire apostolique se résigne finalement à faire appel aux autorités provinciales. Le 21 juillet 1931, le gouvernement ontarien accepte de reconnaître le couvent Saint-Joseph comme un orphelinat ayant droit à des subventions provinciales. Rétroactif au 1^{er} octobre 1930, cet arrêté en conseil permet à l'institution de recevoir 0,05 \$ par jour pour chaque orphelin-e accueilli-e à la demande du ministère du Bien-être social.⁹⁴ En contrepartie, le couvent Saint-Joseph devra dorénavant se soumettre aux règlements régissant ce genre d'institution et recevoir la visite des inspecteurs gouvernementaux.⁹⁵

⁹² ADH, dossier 1931-1, Rome Correspondance. Joseph Hallé, Rapport annuel à La Propagande, Hearst, 1931, p. 7-8. ADH, dossier 1933-1, Rome Correspondance. Joseph Hallé, Rapport annuel à La Propagande, Hearst, 1933, p. 10. Dans le rapport de 1931, Mgr Hallé note qu'«en 1930 dix orphelins n'ont rien donné», tandis qu'en 1933-34, «34 des 60 enfants ont été hébergés sans frais».

⁹³ M.A. McCabe, rapport déjà cité, le 22 octobre 1936.

⁹⁴ APO, RG 29-32, dossier 14179/2B, Hearst, St-Joseph's Orphanage, Clerk, Executive Council Office, July 21, 1931.

⁹⁵ Les rapports retrouvés ne nous permettent pas de déterminer le rythme des visites des inspecteurs. Aux Archives publiques de l'Ontario, le dossier au sujet de l'Orphelinat Saint-Joseph contient 7 rapports pour la période allant de 1934 à 1941, dont 2 en 1938.

En 1934, le sous-ministre du Bien-être social s'inspire du rapport de l'inspecteur pour indiquer à la supérieure locale que: «The discipline and management is very satisfactory, but you will observe that he makes recommendations relative to the interior of the Orphanage which must be given immediate attention.»⁹⁶

Tout en faisant état de la propreté des lieux, l'inspecteur note que l'orphelinat n'est pas conforme aux normes gouvernementales. Ainsi, les dortoirs, incluant celui des religieuses, manquent de matériaux isolants, ce qui les rend extrêmement froids. L'éclairage laisse à désirer. Des réparations s'imposent aux salles de bain des filles ainsi qu'à la salle de lavage. L'édifice n'a pas suffisamment de sorties d'urgence, ce qui pourrait mettre la vie des résident-e-s en danger en cas d'incendie.

Par contre, l'inspecteur juge que les soins que les pensionnaires reçoivent sont adéquats. Au point de vue alimentaire, il note que les religieuses préparent de bons repas, qu'elles cultivent leurs propres légumes et qu'ils sont en quantité suffisante. Il s'inquiète toutefois de la trop petite quantité de lait distribuée chaque jour aux pensionnaires. Finalement, les enfants reçoivent, selon lui, «good religious and moral training».⁹⁷

Malgré l'aide gouvernementale, la situation financière du pensionnat-orphelinat continue à se détériorer. En 1935, le vicaire apostolique doit à nouveau faire appel aux autorités provinciales. À la suite de cette requête, le «superintendant» provincial du ministère du Bien-être social, B.W. Heise, se rend à Hearst pour

⁹⁶ ADH, dossier 1934-6, Correspondance de l'évêque: septembre-décembre. Sous-ministre du ministère du Bien-être social à Mère Supérieure, le 19 novembre 1934.

⁹⁷ APO, GR 29-32, dossier 14179/2B, Hearst, Saint-Joseph's Orphanage, C.H. Buckland, Department of Public Welfare, Inspector's Report, le 19 novembre 1934.

rencontrer Mgr Hallé et visiter l'orphelinat. Dans le rapport qu'il soumet ensuite au ministre, B.W. Heise note d'abord la très grande misère qui afflige la région.

Hearst, itself, has very little to create a community. The pulp wood industry which was largely responsible for its coming into existence, has diminished so at this particular point there is little left. A large percentage of the population are directly or indirectly living on relief.

Le «superintendant» provincial confirme ensuite l'état misérable dans lequel se trouve le couvent Saint-Joseph. Il note qu'aucune des recommandations faites lors de la précédente visite de l'inspecteur au sujet des sorties d'urgence n'a été suivie. Ayant souligné ce problème à Mgr Hallé lors de leur rencontre, il se serait fait répondre que si le gouvernement désirait voir ces améliorations prendre forme, il devrait les financer. Le «superintendant» s'interroge alors

particularly in view of the fire hazard, whether there should be encouragement given to keeping a number of children together in such an institution. This particular area does not present any possibilities of an outlet in the form of placement and there is no doubt that the Bishop's contention that they have a difficult situation is correct.⁹⁸

Ajoutant que les religieuses ne reçoivent aucun salaire pour s'occuper du couvent et que les prêtres et le vicaire apostolique n'ont que le strict minimum pour assurer leur subsistance, B.W. Heise indique que le pensionnat-orphelinat ne peut, pour le moment, compter sur aucune aide financière en provenance de l'Église catholique. Il considère que, malgré ses lacunes, l'institution répond aux besoins de la communauté et il recommande au ministre de lui venir en aide. Le ministre semble accepter cette proposition puisqu'en 1935, Mgr Hallé note que le «pensionnat de Hearst va mieux. À cause d'un plus grand nombre de

⁹⁸ APO, GR 29-32, dossier 14179/2B, Hearst, Saint-Joseph's Orphanage, B.W. Heise à D.A. Croll, le 24 juin 1934.

pensionnaires qui paient et à cause d'un octroi du Gouvernement pour une douzaine d'orphelins, ce pensionnat va rencontrer ses dépenses et ses intérêts».99

Lors de leurs visites subséquentes, les inspecteur-e-s gouvernementaux font à nouveau état du fait que l'édifice ne respecte nullement les normes établies en vue de protéger les résidant-e-s en cas d'incendie. En 1938, on prépare même un rapport de 4 pages à ce sujet. L'inspecteur remarque alors:

It is obvious that the limited fire-fighting facilities could not protect this property or the nearby church and school. It is equally and of greater importance that a larger number of human lives are in constant jeopardy in this situation.¹⁰⁰

Le rapport ajoute que l'on a discuté de toute cette question avec l'abbé Lambert et que ce dernier entend collaborer avec les autorités municipales pour régler le problème. En 1941, on mentionne qu'il y a une nette amélioration de ce côté.¹⁰¹

Les rapports font également état des conditions de vie au couvent Saint-Joseph. On note généralement la pauvreté ou, tout au moins, l'austérité matérielle des lieux. Aucun luxe au couvent Saint-Joseph, mais une grande propreté! Dans les dortoirs surpeuplés, avec des lits et de la literie défraîchis, la propreté et l'ordre règnent. Peu nombreux, les bains et les toilettes sont aussi bien entretenus. Il en

⁹⁹ ADH, dossier 1935-2, Rome Correspondance. Joseph Hallé, Rapport annuel à La Propagande, Hearst, 1935, p. 9-10.

¹⁰⁰ APO, GR 29-32, dossier 14179/2B, Hearst, St-Joseph Orphanage, L.C. Ecker à B.W. Heise, St-Joseph Couvent and Orphanage - Town of Hearst, Report on Fire-Hazard in the above-mentioned Institution, supplementary to regular report, March 1, 1938.

¹⁰¹ APO, GR 29-32, dossier 14179/2B, Hearst, St-Joseph Orphanage, L.C. Ecker, Department of Public Welfare Supervisor's Report, February 21, 1941.

va de même de la cuisine où se trouve «adequate if unattractive china and cutlery».102

À certains moments, les fonctionnaires s'inquiètent de la nourriture que les pensionnaires reçoivent. Tout en étant suffisante, elle n'offre pas la variété nécessaire à un régime alimentaire équilibré puisqu'on y retrouve peu de fruits et de légumes. Quant à la quantité de lait disponible, elle augmente avec les années. Lorsqu'elle et ils traitent de la discipline au couvent, les inspecteur-e-s constatent que les enfants évoluent dans un contexte où il ne semble pas y avoir de pratiques répressives et que tout laisse croire que les pensionnaires aiment les religieuses. Par contre, on juge les récréations trop peu nombreuses et le nombre de jouets dont les enfants disposent, limité. L'inspecteur McCabe ajoute néanmoins que, pendant les récréations, les enfants:

were free and apparently quite happy. Their attitude towards the Sisters was a natural and affectionate one and despite the comparative poverty of this institution and its overcrowded conditions, F. S. (Field Supervisor) felt that the children were comparatively fortunate in the early years of their lives but that their future from a material point of view was not safeguarded by the care here.¹⁰³

Dès que la situation économique s'améliore quelque peu, le nombre de pensionnaires augmente graduellement au couvent Saint-Joseph. En 1937, on en compte 90.¹⁰⁴ Par contre, le contraire se produit en ce qui concerne les orphelin-e-s. On n'admet désormais que les plus démunis-e-s, c'est-à-dire celles et ceux

102 APO, M.A. McCabe, rapport déjà cité, le 22 octobre 1936. Un seul rapport, celui de l'inspecteur Ecker, en 1938, laisse entendre que la propreté des lits laisse à désirer.

103 Ibid., M.A. McCabe.

104 ASNDPS, Journal de Hearst, le 3 septembre 1937.

qui n'ont pas d'autre recours. Et, pour des raisons économiques, on ne les accueille que pour des périodes limitées.¹⁰⁵

Pendant toute la période qui nous intéresse, l'austérité, la frugalité, la religiosité et l'abnégation font intégralement partie de la vie au couvent Saint-Joseph. Au cours des années 1920, les religieuses évoluent dans le dénuement qui caractérise les premières années d'établissement dans une région de colonisation. Par la suite, la misère engendrée par la crise économique les force à poursuivre leur travail dans des conditions tout aussi difficiles. De plus, elles voient maintenant leur vie conditionnée par une autre autorité extérieure, le ministère du Bien-être social. Venues pour enseigner et pour gérer un couvent-pensionnat en territoire de colonisation ontarien, les religieuses doivent, pour remplir leur mission, agir aussi comme infirmières, ménagères, cuisinières, jardinières, couturières et gardiennes d'enfants. De telles responsabilités ne leur sont pas inconnues puisqu'elles les assument dans la plupart des institutions qu'elles gèrent au Québec. Et certaines de leurs collègues du Québec se font sans doute également étudiantes à temps partiel ou à plein temps.

À Hearst, les religieuses oeuvrent cependant dans un contexte totalement différent. Minoritaires dans une province majoritairement anglophone, francophobe et souvent anticatholique, elles reçoivent comme principale mission d'y défendre la langue française et la foi catholique. Grâce à leur pensionnat, elles réussissent à offrir une éducation catholique et française non seulement aux élèves de Hearst mais également à plusieurs enfants du vicariat apostolique qui, autrement, n'y auraient pas accès. Selon les indications recueillies, les orphe-

105 APO, L.C. Ecker, rapport déjà cité, le 21 février 1941.

lin-e-s de toute la région y trouvent un foyer austère mais aimant. En gérant ainsi le couvent-pensionnat, les Soeurs de N. D. P. S. participent activement au grand projet de société de Mgr Hallé, leur employeur et chef spirituel. Voilà donc un programme qui a de quoi tenir occupées toutes celles qui séjournent à Hearst entre 1920 et 1941. Pourtant, leur travail ne s'arrête pas là!

5.4 Agentes paroissiales et communautaires

En plus de leurs nombreuses responsabilités dans le domaine éducatif, les religieuses se voient confier des tâches communautaires et paroissiales. Dès leur arrivée à Hearst, on leur demande de s'occuper de la sacristie et de «préparer la messe». ¹⁰⁶ Par ailleurs, nous l'avons vu, à leur retour en 1921, les religieuses entreprennent le grand ménage de la résidence de Mgr Hallé et de la chapelle. Par la suite, il leur arrive, à l'occasion de certaines fêtes religieuses, de nettoyer l'église et de préparer des décorations toutes spéciales. ¹⁰⁷ De plus, elles réparent parfois la soutane d'un prêtre, nettoient «les ceintures de Son Excellence» avant qu'il ne parte en voyage, ou «teignent les tentures du trône» pour leur redonner «un air de fraîcheur.» ¹⁰⁸

Lorsqu'elles s'arrêtent à Hearst pour quelques heures ou pour quelques jours, les religieuses de diverses congrégations s'installent au couvent Saint-Joseph. ¹⁰⁹ Quand les invités de Mgr Hallé ont besoin d'une salle de conférence, ils utilisent les locaux du couvent. Les missionnaires faisant halte à Hearst, avant de se diriger à la baie d'Hudson ou en revenant de leur mission dans le Grand Nord, se

106 ASNDPS, Journal de Hearst, le 14 août 1920.

107 *Ibid.*, le 26 octobre 1929; le 26 juillet 1930.

108 *Ibid.*, le 20 mars 1931; le 9 avril 1931; le 22 avril 1931.

109 *Ibid.*, le 23 août 1928.

rendent aussi au couvent pour donner des présentations publiques.¹¹⁰ C'est également au couvent que les militants franco-ontariens prononcent des conférences qui s'adressent aux pensionnaires, aux religieuses ou au grand public.¹¹¹

Avant la construction de l'école Sainte-Thérèse, seul le couvent possède des locaux suffisamment spacieux pour accueillir un certain nombre de personnes. Il se transforme donc régulièrement en salle paroissiale. Diverses activités, permettant d'amasser des fonds pour la paroisse, l'école ou pour «l'Association de l'éducation catholique des écoles de l'Ontario», se déroulent aussi au couvent.¹¹² Les «euchres», qui semblent mensuels, du moins en 1928 et 1929, attirent bon nombre de personnes et exigent beaucoup de travail de la part des religieuses et de leurs pensionnaires. Comme cette activité se déroule le dimanche soir, ces dernières passent l'après-midi à préparer la salle et le goûter que l'on sert pendant la soirée. Le lendemain, il faut nettoyer et tout replacer.¹¹³ Les religieuses ne cachent pas leur soulagement lorsque la construction de l'école Sainte-Thérèse leur permet de se libérer de cette responsabilité.

Ce soir a lieu le dernier euchre de la saison, probablement le dernier qui aura lieu ici puisque l'an prochain, une salle de l'externat qui sera bâtie à l'été sera à la disposition de la paroisse. Deo Gratias!¹¹⁴

Une telle affirmation témoigne de l'énorme quantité de travail effectué par les religieuses et de leur soulagement quand d'autres prennent la relève. Par

110 *Ibid.*, le 5 juin 1927; le 27 juillet 1927; le 25 septembre 1928; le 6 mai 1929.

111 *Ibid.*, le 3 ou le 5 mai 1925.

112 On fait sans doute référence à l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO).

113 ASNDPS, Journal de Hearst, le 10 avril 1928.

114 *Ibid.*, le 31 mars 1929.

ailleurs, même si les activités paroissiales et celles de prélèvements de fonds diminuent pendant la saison estivale, le couvent Saint-Joseph ne cesse pas pour autant de servir le vicariat apostolique. En effet, chaque été à compter de 1924, on le transforme pour quelque temps en maison de retraite. Les prêtres du diocèse s'installent alors au couvent pour leur retraite annuelle. En plus de réaménager leur résidence pour que chaque prêtre ait sa propre chambre, les religieuses montent des autels temporaires afin que ces derniers puissent célébrer leur messe quotidienne. Comme cette hospitalité comprend aussi la préparation des repas, les «Soeurs cuisinières n'ont certainement pas la meilleure part.»¹¹⁵

Ce travail d'accueil ne se termine pas nécessairement avec le départ des prêtres puisque leur retraite est souvent suivie de celles de laïcs.

La Saint-Bernard. Nous prenons notre congé malgré le brouhaha. La deuxième retraite s'est encore terminée par une grand'messe ce matin. Nous nous hâtons de laver les couvertures de lit pour la retraite des dames et des demoiselles. Elles arrivent ce soir. Nous demandons à Mgr d'intervenir pour nous obtenir du beau temps pour faire sécher notre linge.¹¹⁶

En consacrant une partie de leur temps et de leurs énergies aux activités paroissiales et diocésaines, les Soeurs de N. D. P. S. débordent largement les cadres de leur mission éducative. Elles participent alors activement à la vie et à la vitalité du village car, à l'époque, plusieurs organisations communautaires tournent autour de la paroisse. Les circonstances qui prévalent dans un milieu de colonisation comme Hearst amènent les religieuses à mettre à profit tous leurs talents. Il s'agit d'une contribution originale et unique, car dans bien des cas, elles seules possèdent ce genre d'expertise. Il est en effet fort probable que soeur

115 *Ibid.*, le 9 août 1927.

116 *Ibid.*, le 20 août 1928.

Sainte-Anne soit l'une des seules, sinon l'unique musicienne du village. Généralement plus instruites que la plupart des femmes vivant dans cette région de colonisation, les Soeurs de N. D. P. S. constituent donc une ressource humaine fort importante. Comme elles évoluent à l'intérieur des cadres d'une congrégation, elles forment une équipe et peuvent compter les unes sur les autres tant dans le travail et l'adversité que dans la joie. Ainsi, malgré leurs innombrables tâches, elles peuvent sans doute consacrer un peu plus de temps que les autres femmes de la paroisse à ce genre d'activités. Pour la plupart, ces dernières ont une famille nombreuse et vivent plus ou moins isolées les unes des autres. Les religieuses se prêtent habituellement de bonne grâce à toutes ces activités. Elles notent parfois le surplus de travail que cela leur occasionne. Quand le fardeau semble plus lourd, elles se consolent en disant qu'elles accomplissent du travail de missionnaires et elles offrent leurs labeurs («leurs petits sacrifices») et leurs misères à Dieu.¹¹⁷ En effet, dans ce travail paroissial comme dans tous les autres domaines où elles oeuvrent, on retrouve religiosité et abnégation. L'esprit missionnaire qui les anime s'ajoute alors à la piété qui caractérise la vie des congrégations religieuses.

5.5 Au service de Mgr Hallé

Quelles que soient les circonstances affectant leur vécu et celui de leur entourage, les religieuses s'en remettent d'abord et avant tout à la Providence. Dans les heures les plus sombres, elles demeurent toujours confiantes en leur mot d'ordre: «Deus Providebit». Dans les moments difficiles comme dans les

¹¹⁷ *Ibid.*, le 24 août 1928.

périodes heureuses, elles s'en remettent également au bon jugement et à la volonté de Mgr Hallé.

On sent en effet la présence du vicaire apostolique dans tous les aspects de la vie au couvent-pensionnat. Quand ses nombreux voyages ne le retiennent pas à l'extérieur du village, il participe aux fêtes scolaires et à celles organisées pour les pensionnaires. Il intervient directement auprès des enseignantes en préparant, à leur intention, des causeries traitant de pédagogie, en leur demandant des heures de prières ou d'adoration pour telle ou telle cause et en les enjoignant d'ajouter certains sujets, notamment l'enseignement ménager, au programme d'études.¹¹⁸

Ses intercessions auprès des enfants prennent aussi diverses formes. Il se rend au couvent pour les rencontrer pendant les récréations, pour leur inculquer des valeurs catholiques et nationalistes, pour prêcher la bonne parole ou pour les confesser. Il les traite toujours, selon les religieuses, «en bon papa». Il s'immisce également dans les petites crises, comme celle qui survient en août 1937. Deux pensionnaires s'enfuient alors avec l'argent qu'elles devaient déposer à la banque. Elles prennent le train et réussissent à se rendre jusqu'à Fauquier, village situé à environ 130 kilomètres à l'est de Hearst. De là, on les ramène rapidement au bercail.¹¹⁹ Comme la santé du vicaire apostolique est de plus en plus chancelante, les religieuses décident de ne pas l'informer de cet incident «pour ne pas l'énerver». Il l'apprend d'autres sources et au retour des fugitives, il se rend au couvent pour les confesser.¹²⁰

118 *Ibid.*, le 7 novembre 1926.

119 *Ibid.*, le 18 août 1937.

120 Entrevue accordée par soeur Saint-Émilien, *op. cit.*

Cette omniprésence dans la vie quotidienne de la congrégation et du pensionnat s'explique sans doute en partie par le contexte particulier de colonisation que l'on retrouve à Hearst. Comme le couvent appartient au vicariat apostolique, Mgr Hallé se permet d'intervenir non seulement dans la vie spirituelle des soeurs et de leurs pensionnaires, mais également dans ce qu'il y a de plus quotidien et de plus matériel. L'intérêt qu'il porte au couvent Saint-Joseph dépasse largement celui du propriétaire foncier puisque cette institution s'inscrit au coeur même de son projet de société. Dans ses rapports annuels à l'Oeuvre de la Propagande, il rappelle toujours l'importance du couvent-pensionnat. Cette institution lui permet d'offrir une éducation catholique et française à des enfants qui, autrement, risqueraient de se retrouver dans des écoles anglophones et protestantes, car aux yeux de Mgr Hallé, les écoles publiques de la province constituent des foyers de protestantisme et d'assimilation.

Le couvent-pensionnat s'avère également la seule institution sur laquelle il exerce un contrôle quasi-total, du moins au cours des années 1920. Dans ce cas, il n'a de compte à rendre à personne. Il réussit en grande partie à le financer grâce aux dons qui lui parviennent du Québec et à l'argent en provenance de l'Oeuvre de la Propagande. Il va également puiser dans sa province natale les ressources humaines essentielles au bon fonctionnement de l'institution: les Soeurs de N. D. P. S. Il peut compter sur elles non seulement pour diriger et gérer le couvent-pensionnat et pour transmettre aux enfants la formation qu'il juge appropriée, mais également pour exécuter toute une série de tâches pour l'Église, la paroisse et le vicariat apostolique.

De leur côté, les religieuses vouent beaucoup de respect et d'admiration à Mgr Hallé: «leur bon père». Elles se réjouissent de ses succès et se préoccupent de ses problèmes. Les religieuses notent avec beaucoup de régularité les nombreux voyages de leur père spirituel car «quand Mgr nous quitte nous sentons le vide de son absence toujours». ¹²¹ Elles s'inquiètent particulièrement de ses longs et périlleux voyages en canot, vers la Baie James. ¹²²

À l'occasion du jour de l'An, les religieuses ont «le plaisir de dîner avec Mgr. En bon papa, il fait cet honneur à ses filles à chaque année». ¹²³ Ces dernières lui rendent régulièrement hommage en organisant de petites célébrations en son honneur, particulièrement lors de la fête de Saint-Joseph, son patron. Il s'agit souvent de représentations publiques permettant d'amasser des fonds que l'on remet en bourse au vicaire apostolique. ¹²⁴

Avec les années, la santé du vicaire apostolique devient une préoccupation de plus en plus grande. Le voyant vieilli et malade, on note: «Il aura 63 ans demain...on dirait qu'il en compte 73.... tant il est vieilli sous la rude besogne d'évêque missionnaire». ¹²⁵ Quelques mois plus tard, en juin 1938, Mgr Hallé, frappé de paralysie, est transporté à l'hôpital Saint-François d'Assise de Québec où il meurt le 7 octobre 1939. ¹²⁶

121 ASNDPS, Journal de Hearst, le 14 avril 1931.

122 *Ibid.*, le 8 août 1925.

123 *Ibid.*, le 2 janvier 1926.

124 Voir à ce sujet le Journal de Hearst, le 19 mars 1924; le 19 mars 1928; le 19 mars 1929.

125 *Ibid.*, le 9 décembre 1937.

126 *Ibid.*, le 6 juin 1938; le 25 juin 1938; le 7 octobre 1939.

Cette nouvelle attriste grandement les religieuses, car Mgr Hallé fait intégralement partie de leur vie depuis leur arrivée à Hearst. Pendant toute cette période, elles lui vouent beaucoup d'admiration et une grande dévotion. Ce dernier nous apparaît pourtant comme un directeur spirituel et un employeur très exigeant. Il ne se gêne pas pour leur rappeler souvent et de diverses façons que leur vocation exige abnégation et souffrances. Ainsi, à l'occasion de la nouvelle année, il lui arrive de leur souhaiter «le bonheur dans la souffrance» en leur disant «comme toujours que la prière et la souffrance doivent être le partage de toute religieuse, que la rédemption se continue par ces moyens».¹²⁷

Cette façon d'aborder la souffrance et la misère cadre bien avec la pensée catholique de l'époque, pensée à laquelle Mgr Hallé s'identifie totalement. Cette approche lui permet également de justifier le dénuement dans lequel les religieuses doivent vivre. On se souvient en effet de la pauvreté qui accable la congrégation pendant toutes ces années. Comme cette dernière se dévoue au service des plus démunis, le vicaire apostolique semble s'attendre à ce que les religieuses vivent elles-mêmes dans une austérité frôlant la misère.

Se considérant d'abord et avant tout au service de leur directeur spirituel et employeur, les religieuses se soumettent habituellement sans hésitations à ses directives. Il leur arrive parfois de mentionner la lourdeur de la tâche. Néanmoins, elles envisagent leur rôle et leur place de la même façon que Mgr Hallé, de telle sorte qu'elles se plient généralement à sa volonté. Volonté qui, selon elles, s'inspire des desseins divins. Quand les décisions de leur supérieur leur apparaissent inacceptables, les religieuses savent néanmoins faire connaître

¹²⁷ *Ibid.*, le 31 décembre 1926.

leur point de vue et exprimer leur désaccord, comme en témoignent les rénovations apportées au couvent en 1927 et 1928, de même que leur demande pour s'installer à l'école Sainte-Thérèse en décembre 1929.¹²⁸ C'est pourquoi nous sommes portées à croire que, même si le vicaire apostolique représente l'autorité cléricale masculine, il reconnaît que les religieuses font partie de son équipe d'entrepreneur-e-s en colonisation et il collabore avec elles pour mener à bien un segment très important de son projet de société. En ce sens, les Soeurs de N. D. P. S. semblent d'ailleurs adopter un comportement semblable à celui qui caractérise les congrégations religieuses oeuvrant au Québec. En étudiant cette question, Micheline Dumont note en effet que les religieuses apprennent à composer avec la hiérarchie masculine qui domine l'Église catholique. Elle conclut que «si elles (les religieuses) ont été des vassales (de l'Église et des hommes qui la dirigent) elles ont été des vassales bien entreprenantes.»¹²⁹ Notre analyse nous amène à croire que les Soeurs de N. D. P. S. ne font pas exception à cette règle.

5.6 Quitter Hearst

Le décès de Mgr Hallé prend une signification toute particulière pour la mission. En effet, le Conseil général des Soeurs de N. D. P. S. décide, à la même époque, de quitter Hearst. Soeur Marie des Anges, supérieure générale, informe Mgr Joseph Charbonneau, maintenant évêque de Hearst, de son intention de rappeler toutes les religieuses en juin 1940. La supérieure de Saint-Damien affirme que la congrégation ne peut plus soutenir cette mission, qui exige des enseignantes

¹²⁸ On se souvient qu'en décembre 1929, les religieuses insistent pour s'installer à l'école Sainte-Thérèse même si la construction n'est pas terminée, car elles ne veulent plus enseigner dans les locaux très mal chauffés d'un ancien cinéma.

¹²⁹ Micheline Dumont, *Les Religieuses sont-elles féministes?* Montréal, Bellarmin, 1995, p. 73.

bilingues et qualifiées selon les normes ontariennes, puisqu'elle ne peut même pas «satisfaire les besoins de notre propre Province (sic) relativement à l'enseignement de l'anglais dans plusieurs centres». Elle affirme par ailleurs que «l'Autorité ecclésiastique», en l'occurrence le cardinal Villeneuve, approuve cette décision puisqu'il préfère que la congrégation limite son influence au diocèse de Québec.¹³⁰

Cette lettre suscite sans doute de vives réactions de la part des principales et principaux intéressé-e-s à Hearst mais, à Saint-Damien, on demeure imperturbable devant les demandes de reconsidération des religieuses oeuvrant à Hearst et devant celles de Mgr Charbonneau.¹³¹ Pour forcer le Conseil général à revoir sa décision, l'évêque de Hearst invoque alors le contrat liant les Soeurs de N. D. P. S. à son diocèse. Il leur rappelle qu'une clause du contrat les oblige à lui donner un avis de 18 mois. Comme aucune autre congrégation religieuse ne peut prendre en charge le couvent de Hearst dès septembre 1940, il entend faire respecter le contrat. Il ajoute que «l'Évêque d'un diocèse a des droits sur les religieuses d'une congrégation diocésaine établie chez lui» et qu'elles doivent

-
- 130 ADH, dossier CNDPS-1a), Soeurs Notre-Dame du Perpétuel Secours. Soeur Marie des Anges à Joseph Charbonneau. La lettre n'est pas datée de la main de l'auteure mais on a ajouté septembre 1939. Une copie non datée de cette lettre existe également aux archives de Saint-Damien. Dans ce cas, on a ajouté mars 1940. Nous sommes cependant portées à croire que la lettre a été envoyée en 1939, puisque soeur Marie des Anges mentionne un avis d'un an effectif en juillet 1940. De plus, dans une lettre du 10 février 1940, soeur Marie des Anges tente de convaincre soeur Jean du Sacré-Coeur de la justesse de la décision du Conseil général.
- 131 ADH, dossier CDNPS-1a), Soeurs Notre-Dame du Perpétuel Secours. Conseil général au cardinal Villeneuve, le 1er mars 1940. Nous n'avons retrouvé aucun document en provenance de Hearst à ce sujet. Néanmoins, tout porte à croire qu'on subit de telles pressions à la maison mère puisqu'en mars 1940, on informe le cardinal Villeneuve que la congrégation n'a pas l'intention de revenir sur sa décision.

obtenir son consentement pour partir. Consentement qu'il entend leur accorder dès qu'une autre congrégation religieuse aura confirmé sa venue à Hearst.¹³²

Mgr Charbonneau communique également avec son collègue de Québec à ce sujet. Il met alors en lumière l'importante contribution des Soeurs de N. D. P. S. Selon lui, sans le couvent-pensionnat, plusieurs enfants du diocèse seraient forcé-e-s de fréquenter des institutions protestantes. Par ailleurs, il ne saurait être question de «laïciser» le «personnel enseignant parce que la commission scolaire n'aurait plus les moyens de soutenir notre école.»¹³³

Devant la position adoptée par l'évêque de Hearst, soeur Marie des Anges consulte à nouveau Mgr Villeneuve au sujet de l'autorité de chacun dans ce dossier. Lorsque le cardinal confirme l'interprétation de Mgr Charbonneau, la supérieure générale «s'incline respectueusement devant le bon vouloir divin en assurant à Votre Excellence le maintien des cinq religieuses diplômées pour la Province d'Ontario, tel que demandé pour la prochaine année.»¹³⁴ La congrégation respecte ainsi la volonté de ses dirigeants ecclésiastiques. Ces derniers règlent d'abord la question entre eux puis ils font part de leur décision aux principales intéressées.

Pendant que Mgr Charbonneau, Mgr Villeneuve et le conseil général de Saint-Damien délibèrent sur l'avenir de leur couvent, les religieuses de Hearst tentent

132 ADH, dossier CNDPS-1a), Soeurs Notre-Dame du Perpétuel Secours. Joseph Charbonneau à soeur Marie des Anges, Hearst, le 17 mars 1940.

133 ADH, dossier CNDPS-1a), Soeurs Notre-Dame du Perpétuel Secours. Joseph Charbonneau à Rodrigue Villeneuve, Hearst, le 18 mars 1940.

134 ASNDPS, Mère Supérieure au cardinal Villeneuve, Saint-Damien, le 27 mars 1940; Rodrigue Villeneuve à Mère Marie des Anges, Québec, le 18 avril 1940; Mère Supérieure à Joseph Charbonneau, Saint-Damien, le 23 avril 1940.

à leur façon d'influencer le débat. Par l'intermédiaire de soeur Saint-Jean du Sacré-Coeur, supérieure locale, elles argumentent en faveur du maintien de la mission. Soeur Marie des Anges n'apprécie guère l'insubordination des religieuses installées en Ontario et elle tente de le leur faire clairement comprendre. La supérieure générale leur rappelle que la communauté a besoin de toutes ses candidates bilingues et bien qualifiées dans les maisons du Québec. «Plusieurs Missions(sic) de Québec portent plainte, avec raison que nous ne les satisfaisons pas, bien qu'un salaire nous soit attribué à cette fin.» Elle ajoute que la mission de Hearst n'offre que peu d'espoirs de recrutement puisqu'en 20 ans elle n'a su fournir qu'une «seule recrue enseignante.»¹³⁵ L'affaire prend d'ailleurs une telle envergure que Mgr Charbonneau sent le besoin de mentionner à Mgr Villeneuve que les lettres en provenance de Saint-Damien «causent de la peine à nos soeurs, qui font ici tant de bien, mais qui se sentent incomprises là-bas.»¹³⁶

Soeur Saint-Jean du Sacré-Coeur quitte Hearst pendant l'été 1940 car «elle n'était pas capable de fermer (le couvent). On l'a remplacé par une qui avait jamais vécu là.»¹³⁷ La décision de quitter Hearst divise donc la congrégation des Soeurs de N. D. P. S. L'abbé Lambert affirme même qu'elle «a failli créer une scission dans la communauté», car les religieuses de Hearst considèrent qu'elles doivent d'abord obéissance à l'évêque du diocèse dans lequel elles vivent.¹³⁸

135 ADH, dossier CNDPS-1a), Soeurs Notre-Dame du Perpétuel Secours. Soeur Marie des Anges à soeur Saint-Jean du Sacré-Coeur, Saint-Damien, le 1er mars 1940.

136 ADH, dossier CNDPS-1a), Soeurs Notre-Dame du Perpétuel Secours. Joseph Charbonneau à Rodrigue Villeneuve, Hearst, le 18 mars 1940.

137 ASNDPS, Journal de Hearst, le 13 août 1940. Entrevue accordée par soeur Saint-Émilien, *op. cit.*

138 ACUH, Zoël Lambert, Entrevue accordée à Carmelle Vallières et à Danielle Coulombe dans le cadre du projet *La Défriche*, à l'été 1974.

L'attitude des religieuses vivant à Hearst traduit bien leurs sentiments envers la mission nord-ontarienne où elles oeuvrent. Leur séjour et leur labeur leur ont permis de s'attacher à ce rude coin de pays et de s'y créer un nouveau chez-soi. La pauvreté et l'isolement de leur mission la rendent également unique. Ces sentiments existent déjà, nous l'avons vu, en 1924. Ils semblent s'accroître avec les années. Ainsi, en 1937, soeur Saint-Émilien et soeur Saint-Omer pleurent toute la nuit lorsqu'elles apprennent, à une journée d'avis, qu'elles doivent quitter Hearst.¹³⁹ Par ailleurs, l'éloignement permet aux religieuses de jouir d'une plus grande marge de manoeuvre face à la maison mère. Cela explique sans doute aussi pourquoi elles ne se soumettent pas à la décision de leurs supérieures sans protester.

Les religieuses qui séjournent à Hearst n'en demeurent pas moins très attachées à leur congrégation. Pendant leur séjour de plus de 20 ans, elles réfèrent constamment, souvent avec nostalgie, à leur «chère alma mater». Au cours de la première décennie, elles en attendent toujours des nouvelles avec impatience. On remarque également leur mal du pays lorsqu'un groupe de religieuses retournent à Saint-Damien pour l'été et que les autres passent les vacances à Hearst.¹⁴⁰ Les occasions spéciales, où on jouit d'un grand congé à Saint-Damien, constituent aussi des moments où elles souhaiteraient bien être à la maison mère.¹⁴¹ Les souvenirs de Saint-Damien n'empêchent cependant pas les religieuses qui séjournent à Hearst de s'y plaire beaucoup et de souhaiter y

139 Entrevue accordée par soeur Saint-Émilien, *op. cit.*

140 ASNDPS, Journal de Hearst, le 3 juillet 1922.

141 C'est ce que l'on constate à la lecture du Journal de Hearst, le 28 août 1921; le 28 juillet 1926; le 10 juillet 1928; le 10 juillet 1935.

poursuivre leur oeuvre, car «c'était pas du tout comme un poste de notre province.»¹⁴²

À Saint-Damien, on ne l'entend pas ainsi. Toutes bilingues, les religieuses qui enseignent à l'école Sainte-Thérèse constituent une ressource précieuse pour la communauté. En plus d'avoir besoin de leurs services pour enseigner l'anglais au Québec, la congrégation compte aussi sur certaines d'entre elles pour oeuvrer à l'école normale qu'elle s'apprête à ouvrir à Saint-Damien. Les exigences pédagogiques du gouvernement de l'Ontario ne constituent dès lors qu'un prétexte pour abandonner cette unique mission du nord-ontarien.¹⁴³

Rappelons d'ailleurs que, dès le début, on note une certaine réticence de la part de la direction de la congrégation à l'égard de la mission de Hearst. Dès 1921, on émet des doutes quant à l'intérêt de poursuivre le travail entrepris et l'on refuse de se compromettre financièrement pour la construction du couvent. Et, en 1924, on songe sérieusement à fermer la mission. Pourtant, malgré les tergiversations initiales, on choisit de poursuivre le travail. Afin de comprendre ces hésitations, puis la décision de s'installer et de demeurer à Hearst, nous devons nous référer au contexte particulier de l'époque et surtout aux principaux acteurs dans le dossier: le cardinal Bégin et Mgr Hallé.

Comme l'abbé Brousseau quelques décennies plus tôt, le vicaire apostolique de l'Ontario-Nord a besoin de religieuses pour mener à bien ses oeuvres. Toutefois, contrairement au curé fondateur de Saint-Damien, Mgr Hallé «ne les fait pas ses

142 Entrevue accordée par soeur Saint-Émilien, *op. cit.*

143 Soeur Saint-Émilien le confirme d'ailleurs dans l'entrevue accordée en décembre 1992.

religieuses», «il les emprunte», emprunt qui dure un peu plus de 20 ans.¹⁴⁴ Pendant cette période, il contrôle certes le couvent Saint-Joseph de Hearst, mais les religieuses n'en demeurent pas moins d'abord et avant tout une congrégation du diocèse de Québec. Et, en dernière instance, ce dernier choisit de la rapatrier.

En deux décennies, les circonstances et les intervenants changent. En 1940, les anciens chefs ne sont plus. Quant au mouvement de colonisation agricole, il s'essouffle de plus en plus au Québec. Et, en ramenant la prospérité économique, la Deuxième Guerre mondiale sonne le glas de ce mouvement. Dès lors, «l'emprunt» de Mgr Hallé perd sa raison d'être, du moins aux yeux de la direction de la congrégation et à ceux du cardinal Villeneuve. À Hearst, l'évêque qui dirige maintenant les destinées du diocèse demeure convaincu de la nécessité de poursuivre l'oeuvre de colonisation agricole entreprise par Mgr Hallé.¹⁴⁵ Mgr Charbonneau ne possède cependant pas les mêmes liens et affinités que son prédécesseur avec le diocèse de Québec et avec les Soeurs de Saint-Damien. Il accepte donc de négocier leur départ. Ainsi en 1940, comme en 1920, un cardinal et un évêque décident du sort de la mission de Hearst.

Les religieuses de Saint-Damien quittent graduellement Hearst entre le 26 juin et le 1^{er} juillet 1941.¹⁴⁶ Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge (A.S.V.) prennent alors la relève. Fondée en 1853, cette congrégation enseignante, dont le maison mère se situe à Nicolet au Québec, se voue notamment à

144 ASNDPS, Anonyme, *Vingt-cinquième anniversaire du couvent de Hearst*. Ce document prétend que les soeurs sont «prêtées» par le diocèse de Québec. Comme il s'agit d'un document préparé après le départ de 1941, il peut aussi être vu comme une façon de justifier cette décision.

145 Voir à cet égard: ADH, dossier 1940-3, Correspondance de l'évêque: janvier-juin. Joseph Charbonneau au ministre de l'agriculture, Hearst, le 22 février 1940; Joseph Charbonneau à Charles Gauthier, le 4 avril 1940; curé Hamelin à Joseph Charbonneau, Wendover, le 2 mai 1940.

146 ASNDPS, *Journal de Hearst*, les 26, 27, 28 et 30 juin et le 1^{er} juillet 1941.

«l'enseignement en milieu francophone minoritaire et isolé.» Dès 1910, on les retrouve à Haileybury, alors qu'elles s'installent à Cochrane en 1914 et à Timmins en 1918. Au cours des décennies qui suivent, les Soeurs de A.S.V. enseignent dans les écoles de plusieurs villes et villages du nord-est ontarien. Ainsi, les six religieuses qui prennent le couvent de Hearst en main, le 28 juin 1941, connaissent bien le contexte nord-ontarien dans lequel elles sont appelées à oeuvrer.¹⁴⁷ Comme le couvent appartient toujours au diocèse, les Soeurs de A.S.V. travaillent dans des conditions semblables à celles de leurs prédécesseures, jusqu'en 1953. Par la suite, la congrégation loue le couvent puis l'achète en 1955. L'année suivante, l'Académie Saint-Joseph, école secondaire privée pour jeunes filles, ouvre ses portes. Dorénavant, le pensionnat est réservé aux jeunes filles.¹⁴⁸ La fondation de l'Académie Saint-Joseph couronne les efforts du clergé pour s'assurer que les jeunes francophones aient accès à une école secondaire française et catholique. Les jeunes hommes jouissent déjà de cette prérogative depuis la fondation du Petit Séminaire de Hearst en 1953.

147 Paul-François Sylvestre, *Les communautés religieuses en Ontario français. Sur les traces de Joseph Le Caron*. Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1984, p.104-107. ASNDPS, Journal de Hearst, le 28 juin 1941.

148 ADH, dossier ASV-1a), Soeurs de l'Assomption. Correspondance: 1940-1949. Soeur Saint-Athanase à Z. Lambert, Nicolet, le 31 décembre 1940. Dossier ASV-1b) Soeurs de l'Assomption. Correspondance: 1950-1954. *Convention entre la Corporation épiscopale de Hearst et les RR. Soeurs de l'Assomption de la S.V. de Nicolet au sujet du Couvent de Hearst*, Hearst, le 7 novembre 1953. Dossier ASV-1c), Soeurs de l'Assomption. Correspondance: 1955-1959. Louis Levesque à Mère Sainte-Zénobie, Hearst, le 10 août 1955; Louis Levesque à Mère Pierre-Julien, Hearst, le 12 mai 1956.

Conclusion

Avec des moyens extrêmement limités, les Soeurs de N. D. P. S. accomplissent un travail considérable durant leur séjour à Hearst. Pionnières, elles s'adonnent sans relâche aux diverses tâches qu'on leur confie. Par leur présence et leur travail, elles offrent aux enfants de Hearst et de la région l'éducation catholique et française jugée essentielle à l'enracinement des Canadien-ne-s français-es dans ce coin de pays. Compte tenu de la précarité dans laquelle la commission scolaire évolue, la présence des religieuses assure une certaine stabilité au système. Par leur indéniable contribution financière, elles permettent à la commission scolaire et au clergé de mettre en place et de faire fonctionner leur projet éducatif.

L'apport des religieuses ne se limite pas à l'enseignement, à la gestion du couvent-pensionnat et aux soins des orphelin-e-s. Elles mettent aussi leur temps et leurs expertises au service de la paroisse et du vicariat apostolique. À la lumière de leur indéniable contribution, on comprend pourquoi Mgr Hallé déploie tant d'efforts pour les convaincre d'établir, puis de maintenir, une mission à Hearst. Sans la présence d'une congrégation religieuse comme celle des Soeurs de N. D. P. S., il ne pouvait mener à bien son projet de société, puisque l'aspect éducatif en fait intégralement partie. C'est pourquoi les religieuses qui oeuvrent à Hearst entre 1920 et 1941 doivent, à notre avis, être reconnues comme des bâtisseuses de ce coin de pays franco-ontarien.

Conclusion

Construire un «beau diocèse agricole» peuplé de catholiques de langue française, telle est l'ambition de Mgr Joseph Hallé, vicaire apostolique d'Ontario-Nord, lors de son arrivée à Hearst en 1919. Ce petit village, sur le tracé du National Transcontinental dans le Nord-Est ontarien, a été choisi comme le siège du vicariat qu'il doit diriger. Le projet de colonisation de Mgr Hallé s'insère d'ailleurs dans les plans mis de l'avant par une partie de l'élite cléricalo-nationaliste du Québec, qui considère que l'ouverture de nouvelles régions de colonisation s'avère le moyen idéal pour mettre fin aux départs jugés trop nombreux vers les usines américaines et vers les centres industriels qui voient graduellement le jour au Québec. Pour plusieurs chefs de file, la colonisation apparaît comme le principal moyen d'assurer la survie de leur «petit peuple».

Dans cette optique, la venue et l'établissement de Canadien-ne-s français-es dans la région de Hearst contribuent à la construction d'un des piliers du pont humain qui doit relier, par le nord, la région de Saint-Boniface au Québec. C'est pourquoi les entrepreneurs en colonisation de Hearst peuvent compter sur d'importants appuis humains et financiers en provenance du Québec. L'Ontario ne leur offre cependant pas le même soutien!

Au début du XXe siècle, le gouvernement de l'Ontario met tout en oeuvre pour encourager le développement des innombrables ressources naturelles du nord de la province. Les stratégies ontariennes de colonisation et de développement ne favorisent nullement l'établissement de francophones puisque l'on souhaite que le peuplement de cette nouvelle section soit à l'image de l'Ontario de l'époque,

c'est-à-dire majoritairement anglophone et protestante. La francophobie qui déferle alors sur la province s'alimente à plusieurs sources et prend diverses formes. Elle atteint son paroxysme lors de la promulgation du Règlement 17, en 1912. Cette circulaire, qui interdit l'usage et l'enseignement de la langue française dans les écoles ontariennes, stimule les ardeurs nationalistes de tous ceux qui, comme Mgr Hallé, oeuvrent à l'établissement de Canadien-ne-s français-es en Ontario. La résistance au Règlement 17 devient ainsi le symbole des luttes à mener pour assurer la survie et l'épanouissement de la langue française et de la religion catholique, partout où vivent des francophones au Canada. À Hearst, cette résistance se traduit notamment par l'utilisation du français comme langue d'enseignement et de communication dans une école où, jusqu'en 1927, on devait, selon la loi, utiliser uniquement l'anglais. De plus, les enseignantes qui y oeuvrent ne possèdent pas les qualifications pédagogiques exigées par le département de l'Éducation.

Au chapitre 3, nous avons pourtant constaté que les migrant-e-s d'origine canadienne-française qui choisissent de s'installer dans la région de Hearst sont motivé-e-s par des considérations autres que celles de leurs élites. D'origine modeste, ces personnes répondent d'abord à des impératifs d'ordre économique. Étant pour la plupart des «hommes de bois», ceux qui s'installent dans la région de Hearst viennent surtout pour y exploiter les ressources forestières. Pour la majorité d'entre eux, l'agriculture ne constitue qu'une activité économique marginale. En ce sens, il y a un écart important entre le discours de ceux qui appuient la colonisation agricole dans la région de Hearst et les raisons qui motivent véritablement les migrant-e-s en provenance du Québec.

En mettant leur savoir-faire au service de l'industrie forestière, ces «hommes de bois» continuent à évoluer dans un secteur d'activités économiques qui leur est familier. Quant aux structures sociales et religieuses que les clercs qui les accompagnent mettent rapidement sur pied, elles s'inspirent de celles de leur milieu d'origine. Les migrant-e-s laissent ainsi leurs leaders spirituels s'occuper de l'organisation paroissiale et communautaire en sol nord-ontarien. Les clercs jouissent donc de beaucoup de latitude lorsqu'ils établissent les structures qu'ils jugent essentielles à la réussite de leur projet global de société.

Au début de notre étude, nous émettions l'hypothèse selon laquelle l'école occupe une place très importante dans le projet des entrepreneurs en colonisation de Hearst, puisqu'ils comptent sur cette institution pour assurer la survie et l'épanouissement de la langue française et de la foi catholique en terre nord-ontarienne. Au chapitre 4, nous avons vu la place centrale que l'école occupe dans les projets mis de l'avant par Mgr Hallé et ses collaborateurs ainsi que leur engagement envers le système scolaire séparé de Hearst.

À Hearst, les énergies et les ressources consacrées à la construction du couvent Saint-Joseph, en 1921, et à celle de l'école Sainte-Thérèse, en 1929, témoignent de l'importance du projet éducatif. En investissant beaucoup d'argent dans la structure scolaire de Hearst, Mgr Hallé démontre l'intérêt qu'il porte au système éducatif du village épiscopal. Ainsi, les sommes prêtées au système scolaire séparé de Hearst sont nettement supérieures à celles consenties à d'autres écoles du vicariat apostolique.¹ L'évêque de Pétrée oeuvre ainsi à doter le village des institutions habituellement retrouvées dans les villes accueillant un siège

¹ À ce sujet, voir les sommes apparaissant aux pages 111-112.

épiscopal. La création du couvent Saint-Joseph s'avère révélatrice à cet égard puisqu'il s'agit du seul couvent appartenant au vicariat apostolique et qu'il est situé à Hearst. De plus, les contribuables peuvent compter non seulement sur la présence et les interventions du vicaire apostolique mais également sur celles de l'abbé Lambert, éminence grise de la commission scolaire de Hearst. Les interventions cléricales permettent à la structure scolaire de prendre forme et de se développer rapidement à Hearst.

Notre recherche nous amène même à croire que la présence cléricale s'avère beaucoup plus constante, active et prononcée à Hearst qu'ailleurs dans le vicariat apostolique. Néanmoins, seule une étude approfondie de la mise en place et de l'évolution des écoles séparées dans les autres villages du vicariat nous permettrait de le confirmer. D'autres zones d'ombre subsistent également face à certains aspects du fonctionnement et du financement du système scolaire séparé de Hearst, pendant la période qui nous préoccupe. Reliées aux lacunes documentaires, elles s'expliquent, du moins en partie, par le contexte de colonisation sur lequel porte notre étude. Ainsi, tant aux Archives publiques de l'Ontario qu'à celles du Conseil des Écoles séparées catholiques du district de Hearst, les rapports des inspecteurs se font rares. C'est en regroupant ceux qui se trouvent aux deux endroits, que nous avons pu reconstituer un certain nombre d'éléments propres au fonctionnement de l'école séparée de Hearst. Quant aux publications officielles du département de l'Éducation, elles se sont avérées très utiles. Néanmoins, nous avons constaté à quelques reprises que les données qu'elles renferment demeurent parfois fragmentaires. Ainsi, les catégories de renseignements retrouvées dans les *rapports du ministre de l'Éducation* varient parfois beaucoup d'une année à l'autre. À titre d'exemple, rappelons que

jusqu'en 1925, toutes les subventions accordées aux écoles séparées d'un district donné sont regroupées sous un même poste. De plus, la commission scolaire séparée de Hearst n'appartient pas toujours au même district. Malgré leurs lacunes, les sources consultées nous permettent de retracer ou d'établir des tendances fort significatives à plusieurs égards. Elles témoignent également de la débrouillardise et de l'ingéniosité dont font preuve les entrepreneur-e-s en colonisation de Hearst.

Ainsi, nous constatons que pour réaliser son projet éducatif, Mgr Hallé compte d'abord sur la présence et l'appui de la congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours (N. D. P. S.). En amorçant cette étude, nous émettions comme postulat que la présence de cette congrégation religieuse s'avérait essentielle à la mise en oeuvre et à la réussite du projet éducatif conçu par le vicaire apostolique. Nous sommes maintenant en mesure d'affirmer qu'il avait besoin des religieuses non seulement pour faire fonctionner «son» pensionnat-orphelinat mais également pour fournir à la commission scolaire la main-d'oeuvre bon marché dont elle avait besoin afin de maintenir l'école du village ouverte.

Par leur enseignement catholique de langue française, les religieuses assurent le bon fonctionnement du projet éducatif. Par ailleurs, les pensionnaires du couvent Saint-Joseph viennent d'un peu partout dans le vicariat, de telle sorte que l'influence des religieuses et de leur pensionnat se fait sentir bien au-delà du village épiscopal. Le couvent sert aussi de refuge pour des orphelin-e-s qui autrement se retrouveraient peut-être dans des institutions anglophones et «protestantes» du sud de la province. Même si notre recherche s'est surtout

arrêtée aux conditions de vie des religieuses, les documents retrouvés laissent entrevoir que les pensionnaires doivent se soumettre à un régime de vie austère et frugal, voire pauvre, mais aimant. Il ne semble en effet pas y avoir de pratiques répressives au couvent Saint-Joseph. Seuls les témoignages d'ancien-ne-s pensionnaires pourront corroborer ou infirmer cette interprétation. Leurs récits sauront peut-être également répondre à certaines des questions que nous n'avons pu élucider, en ce qui concerne le fonctionnement de l'internat.

La contribution des religieuses à la mise en oeuvre du projet global de société de leur «bon père» ne se limite d'ailleurs pas au domaine éducatif, puisqu'elles assument également plusieurs responsabilités paroissiales et diocésaines. Elles prennent en charge ou participent aux activités de prélèvement de fonds de l'école et de la paroisse et coordonnent plusieurs célébrations religieuses. De plus, les religieuses participent de plusieurs façons au bon fonctionnement des activités du vicariat apostolique, transformant, entre autres, leur couvent en maison de retraite chaque été. La présence et le travail des Soeurs de N. D. P. S. s'avèrent donc indispensables à la réalisation de certains des projets de Mgr Hallé. Les nombreuses responsabilités qu'elles assument viennent également mettre en évidence l'importante contribution d'un groupe de femmes dans la formation d'une communauté francophone en devenir.

En 1941, moins de deux ans après la mort de Mgr Hallé, les Soeurs de N. D. P. S. abandonnent leur mission ontarienne. Pour justifier ce départ, les dirigeantes insistent notamment sur le fait qu'on a besoin, au Québec, de toutes les ressources humaines dont la congrégation dispose. Toutefois, dès 1948, quatre religieuses quittent le Québec pour aller fonder une mission en République Dominicaine.

Dans les années qui suivent, on retrouve également cette congrégation à l'oeuvre dans quelques pays de l'Amérique du Sud et de l'Afrique.² De tels développements nous portent à croire que la présence des Soeurs de N. D. P. S. à Hearst s'explique d'abord et avant tout par les liens qui unissent Mgr Hallé à cette congrégation et au diocèse de Québec. Quand ces liens disparaissent, la mission perd sa raison d'être aux yeux de la direction de la congrégation. C'est pourquoi les religieuses alors en poste à Hearst ne réussissent pas à convaincre leurs supérieures de les laisser poursuivre leur oeuvre en sol ontarien.

Le départ des Soeurs de N. D. P. S. coïncide également avec la fin du mouvement en faveur de la colonisation agricole en Ontario. En effet, même s'il connaît quelques nouvelles impulsions après la Deuxième Guerre mondiale, ce mouvement s'éteint en réalité à la fin des années 1930. En ce sens, le départ des Soeurs de N. D. P. S. s'inscrit peut-être comme un présage de l'abandon graduel, par les élites québécoises, de la notion d'un Canada français qui s'étend au-delà des frontières du Québec.

La prospérité engendrée par la Deuxième Guerre mondiale laisse pourtant pressentir des jours meilleurs pour la mission de Hearst. Il est en effet permis de supposer que la pauvreté, qui afflige la mission de Hearst depuis ses débuts, pourra se résorber avec cette prospérité économique et que les religieuses et leurs pensionnaires vont connaître des jours meilleurs. C'est dans ce contexte que les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge (A.S.V.) prennent la relève. Elles poursuivent le travail amorcé par leurs prédécesseuses tout en s'adaptant aux

² Soeur Marie Domingue, *Mère Saint-Bernard, Fondatrice des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours*, Turin Italie, Éditions Sadifa Media, 1987, p. XII.

circonstances nouvelles. Comme les Soeurs de N. D. P. S., elles sont d'abord à l'emploi du diocèse et, par le fait même, de l'évêque; mais contrairement à leurs prédécesseuses, les Soeurs de A.S.V. choisissent par la suite de devenir locataires puis propriétaires du couvent. En 1956, elles fondent l'Académie Saint-Joseph. Avec l'appui des évêques qui se succèdent à la direction du diocèse de Hearst, cette congrégation continue, dans un contexte un peu plus favorable, le travail entrepris par les pionnières qui l'ont précédée.

Quant aux successeurs de Mgr Hallé, ils poursuivent à leur façon l'oeuvre de l'évêque de Pétrée. Au cours des années 1950, Mgr Louis Levesque tourne son attention vers les paliers secondaire et universitaire. Il fonde le Petit Séminaire de Hearst, une école secondaire privée pour garçons, à laquelle se greffe par la suite une institution offrant des programmes universitaires de premier cycle en langue française: le Collège Universitaire de Hearst. Mgr Levesque appuie également la création de l'Académie Saint-Joseph. L'évolution du dossier scolaire à Hearst démontre bien l'envergure du projet éducatif que le clergé caresse pour le siège épiscopal du diocèse et le rôle qu'il joue dans sa mise en oeuvre.

Les pionnières et les pionniers du système scolaire de Hearst établissent donc des structures sur lesquelles leurs successeur-e-s peuvent s'appuyer pour poursuivre le projet éducatif. Compte tenu du contexte de colonisation dans lequel elles et ils évoluent, et de leur statut de minoritaires francophones dans une province francophobe, leurs contributions et leurs réalisations nous apparaissent très significatives. Les structures créées fournissent en effet à la communauté francophone de Hearst et de la région, les jalons dont elle a besoin pour

poursuivre sa croissance au cours des décennies à venir. Ainsi, les francophones forment maintenant 88,9 % de la population de Hearst.³

Les assises alors mises en place servent d'ailleurs non seulement au développement du village épiscopal mais aussi à celui de la population de langue française du diocèse de Hearst. Elles constituent indéniablement des points d'ancrage sur lesquels toute la communauté franco-ontarienne peut compter. En effet, malgré leur éloignement géographique, les entrepreneurs en colonisation de Hearst sont très au fait des réalités et des préoccupations de la francophonie ontarienne. De concert avec les autres chefs de file de la communauté franco-ontarienne, ils tentent de consolider et d'élargir les bases sur lesquelles leur société repose. Les luttes incessantes que les Franco-Ontariens poursuivent depuis pour solidifier et élargir leurs assises scolaires, de la maternelle à l'université, témoignent de l'importante contribution des pionnières et des pionniers.

Bien que nous nous soyons surtout arrêtée au travail effectué dans le secteur scolaire, nous avons constaté que le projet des entrepreneurs en colonisation de Hearst revêt plusieurs composantes, comme le démontrent les efforts déployés pour fonder un hôpital et pour mettre en place des structures favorisant le développement de l'agriculture. Pendant l'épiscopat de Mgr Hallé, ces tentatives connaissent cependant moins de succès que celles reliées au secteur scolaire. Ceci nous porte à croire que la réussite des projets parrainés par le vicaire d'Ontario-Nord dépend, en partie, des ressources humaines et financières qu'il va puiser au Québec. Lorsqu'il obtient des appuis financiers et humains, comme ce fut le cas

³ *Annuaire franco-ontarien 1994*, Toronto, et Ottawa, Gouvernement de l'Ontario, p. 96.

pour le pensionnat-orphelinat des Soeurs de N. D. P. S., il réussit à faire fonctionner l'institution, malgré les embûches. Par contre, en ce qui concerne l'hôpital, le soutien financier manque et le projet n'arrive pas à prendre son élan. Ainsi les dons et les emprunts obtenus du Québec, de même que l'énergie déployée par ceux et celles qui, à partir de cette province, tentent à leur façon de faire progresser ce projet global de société, permettent au vicaire apostolique d'aller de l'avant avec un certain nombre de ses plans, particulièrement pendant les années 1920.

Néanmoins, afin de véritablement comprendre le cheminement des projets mis de l'avant par les entrepreneurs en colonisation de Hearst, nous devons les replacer dans le contexte plus large de l'Ontario de l'époque. Au moment où s'amorce la colonisation dans la région de Hearst, la province possède déjà un système scolaire bien en place et des garanties constitutionnelles l'obligent à maintenir une composante catholique. C'est par le biais de «ces écoles publiques particulières» que les entrepreneurs en colonisation de Hearst réussissent, non sans difficultés, à exercer un certain contrôle sur leur école.

En nous intéressant à la mise en place et à l'évolution de la structure scolaire de langue française dans la région de Hearst, nous devons aussi tenir compte de sa situation géographique. En effet, pendant toute la période étudiée, nous avons constaté que le nord de la province demeure l'enfant pauvre du système scolaire ontarien. Bien que plus grande dans le système séparé, cette pauvreté existe également dans le système public. Les efforts du dernier demi-siècle n'ont d'ailleurs pas su dissiper toutes les inéquités liées au contexte géographique. Ainsi, le nord de l'Ontario demeure encore défavorisé à plusieurs égards,

notamment en ce qui concerne le taux de participation des jeunes francophones aux études postsecondaires. C'est pourquoi nous considérons que les premières et premiers venu-e-s travaillaient dans un contexte où elles et ils étaient doublement défavorisé-e-s ou doublement minoritaires. Dans cette perspective, les défis relevés, de même que les structures mises en place, prennent toute leur importance et leur signification.

Par ailleurs, tout en poursuivant le développement de la structure éducative du village épiscopal, les successeurs de Mgr Hallé n'abandonnent pas les autres aspects du projet global de société. Pour réaliser les desseins qu'ils mettent de l'avant pendant les années 1940 et 1950, les leaders cléricaux vont d'ailleurs toujours chercher au Québec une partie des ressources humaines dont ils ont besoin. Ainsi, pour faire fonctionner «son» Petit Séminaire, Mgr Levesque fait appel à plusieurs prêtres du diocèse de Rimouski, son diocèse d'origine. Le clergé n'abandonne pas non plus l'idée de doter le village épiscopal d'un hôpital catholique. En 1953, les Soeurs de la Providence achètent et prennent en main le Saint Paul's Hospital qui devient l'hôpital Notre-Dame.

En plus de pouvoir compter sur des ressources humaines en provenance du Québec, les nouveaux leaders cléricaux vont toujours y puiser une partie de leur inspiration idéologique. Au cours des années 1940, cela se traduit notamment par la création de caisses populaires et de magasins coopératifs dans la plupart des paroisses francophones du diocèse de Hearst. Si plusieurs coopératives agricoles et d'alimentation se sont avérées plus ou moins éphémères, les caisses populaires connaissent encore beaucoup de succès dans les milieux francophones du Nord ontarien. Les successeurs de Mgr Hallé semblent donc poursuivre et adapter non

seulement la composante éducative, mais également les aspects socio-économiques du projet global de société. Il s'agit cependant de postulats que seules d'autres études sauront vérifier.

ANNEXE A

Rapports des inspecteurs Rapports retrouvés pour la période 1917-1942

Année	Archives	Nom de l'inspecteur	Remarques
1924-1925	Archives du Conseil Scolaire (ACS)		Seule la première page de ce rapport subsiste et la signature de l'inspecteur, tout comme la date, n'y figure pas. On peut cependant y lire que soeur Sainte-Colombe enseigne à Hearst depuis 1920 et qu'elle a quatre années d'expérience d'enseignement en Ontario. C'est ce qui nous permet de croire que le rapport date de l'automne 1924 ou de l'hiver 1925.
1926 (14 novembre)	ACS	A. Payette	
1927 (7 juin) (5 et 7 décembre)	ACS Archives publiques de l'Ontario (APO)	A. Payette Robert Gauthier	
1928 (29 novembre)	APO	C. Charron	
1929 (18 décembre)	APO	C. Charron	
1930 (26 mars) (6-7 novembre)	APO APO	C. Charron A. Gascon	
1931 (23-24 mars) (4-5 novembre)	APO ACS	A. Gascon A. Gascon	

ANNEXE A (suite)

Année	Archives	Nom de l'inspecteur	Remarques
1932			
(5-6 avril)	APO	A. Gascon	
(29-30 novembre)	APO		rapport non signé
1933			
(30-31 mars)	APO		
(19 octobre)	APO	A. Gascon	rapport non signé
1934			
(22-23 mars)	ACS	A. Gascon	
1935			
(5-6 février)	ACS	R. Masse	
1936			
(29-30-31 janvier)	ACS	R. Masse	
1939			
(24 janvier)			
(23 et 26 février)	ACS	R. Millette	
(8 et 10 novembre)	ACS	R. Millette	Les dates et la signature de l'inspecteur apparaissent sur la dernière page des rapports de 1939, 1940 et 1942. L'année a cependant été ajoutée de façon manuscrite sur la première page de chaque rapport.
1940			
(29-30 avril et 1 mai)	ACS	R. Millette	
1942			
(4-5-6 février)	ACS	R. Millette	

Sources : APO, RG2 F-3F, boîte 70. ACS.

ANNEXE B

Religieuses de la congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours

Année	Effectifs globaux ** de la congrégation	Année	Nombre de religieuses oeuvrant à Hearst (selon les années)	% des membres de la congrégation oeuvrant à la mission de Hearst
1920	192	1920-1921	3	1,6 %
		1921-1922	8	
		1922-1923	9	
		1923-1924	10	
		1924-1925	8	
1925	238	1925-1926	14	5,8 %
		1926-1927	14	
		1927-1928	15	
		1928-1929	16	
1930	294	1929-1930	17	5,8 %
		1930-1931	17	
		1931-1932	18	
		1932-1933	18	
		* 1933-1934	20 (17)	
1935	360	1934-1935	16 ou 17	4,7 %
		1935-1936	18	
		1936-1937	17	
		1937-1938	20	
		1938-1939	19	
		1939-1940	17	
1940	410	1940-1941	17	4,1 %

Source : ASNDPS, Anonyme, *Obédiences des SS de la mission de Hearst, Ontario, Fondée en 1920, sans date.*

* Remarque: 3 religieuses retournent à Saint-Damien en janvier 1934.

** Statistiques fournies par Soeur Huguette Lessard, archiviste, Couvent de Saint-Damien, le 20 septembre 1997.

ANNEXE C

**Langue maternelle des élèves
fréquentant l'école séparée de Hearst
sous la responsabilité de R.C.S.S. Kendall no. 1**

Année	Nombre total d'élèves		Élèves ayant le français comme langue d'usage	%	Élèves ayant l'anglais comme langue d'usage	%
	Section XI	*Section V				
1927 (décembre)	112		86	76,8	26	23,2
1928 (novembre)	120		92	76,7	28	23,3
1929 (décembre)	124	(134)	93	75,0	31	25,0
1930 (mars)	138		107	77,5	31	22,5
(novembre)	161		134	83,2	27	16,8
1931 (mars)	166	(160)	134	80,7	32	19,3
(novembre)	164		136	82,9	28	17,1
1932 (avril)	143	(160)	115	80,4	28	19,6
(novembre)	185		156	84,3	29	15,7
1933 (mars)	174		147	84,5	27	15,5
(octobre)	168		144	85,7	24	14,3
1934 (mars)	151		128	84,8	23	15,2
1935 (février)	164		144	87,8	20	12,2
1936 (janvier)	163		142	87,1	21	12,9
1939 (janvier et février)	180		164	91,1	16	8,9
(novembre)	180		160	88,9	20	11,1

Source : Rapports de l'inspecteur, Section XI Language of the School.

Note : La section XI n'existe pas avant 1927. On l'ajoute aux rapports de l'inspecteur après le démantèlement du Règlement 17. Elle disparaît des rapports en 1940.

* Dans trois cas, le nombre total d'élèves apparaissant à la Section XI (Language of School) du rapport de l'inspecteur ne correspond pas au total inscrit à la section V (Attendance) de ce même rapport et nous ne sommes pas en mesure d'expliquer ces différences.

GLOSSAIRE

A - Système primaire

Écoles publiques : Les écoles primaires de l'Ontario portent depuis 1871 le nom d'écoles publiques. Ces écoles neutres mais d'inspiration protestante reçoivent des subventions du gouvernement provincial (environ 30% du financement scolaire pendant la période qui nous préoccupe) et sont régies par les règlements établis par le département de l'Éducation. Ces écoles appartiennent toutes à ce que l'on désigne comme le système public de la province. Le niveau primaire exige huit années de scolarité.

Écoles séparées : Ces écoles confessionnelles font aussi partie du système public. En Ontario, des garanties constitutionnelles permettent aux catholiques de mettre sur pied et de gérer leurs propres écoles primaires. Subventionnées par la province au même titre que les écoles publiques neutres et régies par le département de l'Éducation, les écoles séparées doivent respecter toutes les exigences provinciales en matière d'éducation. Par contre, elles n'ont pas accès à la même base fiscale que les écoles publiques puisque les corporations et les compagnies de services publics doivent diriger leurs taxes scolaires vers les écoles publiques. La loi ontarienne permet aussi l'existence d'écoles confessionnelles d'allégeance protestante mais il en existe très peu dans la province. C'est pourquoi nous référons toujours à l'école catholique lorsque nous utilisons le terme école séparée.

Écoles publiques particulières : Terme parfois utilisé pour désigner les écoles séparées de l'Ontario.

Écoles bilingues : Dans ces écoles, l'anglais n'est pas l'unique langue de communication et d'enseignement. Au XIXe siècle, les écoles bilingues, publiques ou séparées, utilisent l'allemand et l'anglais ou le français et l'anglais comme langues de communication et d'enseignement. Les écoles bilingues allemandes-anglaises disparaissent graduellement, laissant uniquement les écoles fréquentées par des enfants francophones dans le réseau bilingue. À compter de 1885, le clergé catholique insiste pour que tous les enfants catholiques fréquentent des écoles séparées. Cette prise de position entraînera la disparition des écoles bilingues publiques. Il faudra attendre les années 1970 pour que des écoles publiques françaises réapparaissent sur la scène scolaire ontarienne.

Écoles libres ou parallèles : Terme employé pour désigner les écoles mises sur pied par des francophones qui résistent au Règlement 17. Financées par les parents, ces écoles reçoivent habituellement de l'appui financier en provenance du Québec.

B - Système secondaire

Écoles secondaires : C'est en 1871 que l'Ontario se dote d'un système d'écoles secondaires publiques de langue anglaise (High Schools et Collegiate Instituts). En 1968, le gouvernement ontarien permet la création d'écoles secondaires de langue française. Il s'agit alors d'écoles secondaires publiques. Avant cette date, les écoles secondaires françaises étaient des écoles privées dirigées par des congrégations religieuses. On y utilisait généralement l'anglais et le français comme langues d'enseignement. En 1984, le gouvernement ontarien approuve la création d'écoles secondaires séparées.

École de continuation : (Continuation Schools) Offrant les deux premières années du secondaire, (9e et 10e années) ces écoles se retrouvent dans les villages qui ne sont pas en mesure d'assumer les coûts de construction et d'entretien d'une école secondaire. Une école de continuation se greffe alors à l'école primaire du village. Bien que le nombre de cours y soit plus limité, les programmes d'études offerts dans les écoles de continuation sont similaires à ceux en vigueur dans les écoles secondaires publiques de la province.

Cinquième cours : (Fifth Book Class) Le cinquième cours représente l'équivalent des deux premières années du secondaire (9e et 10e années). Les personnes qui s'inscrivent à ce programme le font généralement sur une base plutôt individuelle. Il s'agit d'élèves qui, après avoir complété leurs études primaires, n'ont pas accès à une école de continuation ou à une école secondaire. En vertu de la loi, leur commission scolaire doit leur offrir la possibilité de compléter les deux premières années du secondaire. Dans les écoles primaires où oeuvrent quelques enseignant-e-s, comme à Hearst, on confie cette responsabilité à la personne qui possède le plus de qualifications pédagogiques reconnues par le département de l'Éducation. Dans une école de rang à une seule classe, ce travail s'ajoute à la tâche de l'enseignant-e responsable de l'école.

Examens d'entrée : (entrance) Toutes les personnes qui entendent poursuivre des études de niveau secondaire doivent subir avec succès ces examens, sous la responsabilité du département de l'Éducation. Les examens traitent de chacune des matières au programme. Jusqu'en 1927, tous les examens d'entrée sont présentés uniquement en anglais.

Note: Le glossaire explique les termes utilisés dans la thèse pour désigner diverses composantes du système scolaire ontarien, entre 1917 et 1942.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources manuscrites

1.1 Archives de l'archidiocèse de Québec (AAQ)

AAQ, 3. TB, Papiers Charles Beaulieu - Correspondance - Mgr Joseph Hallé 1919-1927.

AAQ, 81. CD, SS. Notre-Dame du Perpétuel Secours, vol. I : 80.

1.2 Archives du Collège de Lévis (ACL)

Dossier : Joseph Hallé.

1.3 Archives du Collège Universitaire de Hearst (ACUH)

Document sonore

Entrevue accordée par Mgr Zoël Lambert à Carmelle Vallières et Danielle Coulombe dans le cadre du projet *La Défriche*, été 1974.

La Défriche, Bobine 5, Mgr Zoël Lambert.

1.4 Archives du Conseil des écoles séparées catholiques du district de Hearst (ACÉSCDH)

1. Procès-verbaux de la commission scolaire de Hearst

Cahier I 1917-1923

Cahier II 1923-1932

Cahier III 1932-1964

(document consulté jusqu'en 1946)

2. Boîte classeur intitulée *Archives from 1917 to 1950*

Cette boîte contient 52 dossiers sans classification archivistique.

1.5 Archives du diocèse de Hearst (ADH)

1. Série Diocèse 1917 à nos jours

Avant 1918 : dossier A-1 à A-6.

Depuis 1918 : les dossiers sont classifiés et numérotés par année.

Période consultée 1918-1946 :

- pour la période consultée, on retrouve habituellement entre 8 et 10 dossiers par année.

2. Série Communautés religieuses

Dossier CNDPS-1a), Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours
- Correspondance 1939-1953.

Dossier ASV-1a), Soeurs de l'Assomption - Correspondance:
1940-1949.

Dossier ASV-1b), Soeurs de l'Assomption - Correspondance:
1950-1954.

Dossier ASV-1c), Soeurs de l'Assomption - Correspondance:
1955-1959.

3. Série Scrapbooks

Scrapbook I - Évêques

Cahier contenant des articles de journaux découpés et collés,
au sujet de Mgr Hallé et de Mgr Charbonneau. Ces articles ont
été découpés et collés dans le cahier.

4. Document sonore

Entrevue accordée par Mgr Zoël Lambert au Révérend René
Grandmont et à Éloi de Grâce, Hearst, le 29 mars 1978.
(2 bandes sonores)

1.6 Archives publiques de l'Ontario (APO)

RG2 Records of the Ministry of Education.

RG2 P3 Central Registry Files, 1906-1968.

Boîte 22,	dossier 22/4
Boîte 22,	dossier 22/5
Boîte 22A,	dossier 22A/1
Boîte 48,	dossier 48/1
Boîte 61,	dossier 61/2
Boîte 64,	dossier 64/1
Boîte 65,	dossier 65/1
Boîte 99A,	dossier 99A/1
Boîte 102,	dossier 102/1
Boîte 160B,	dossier 160B2
Boîte 168,	dossier 168/11
Boîte 180,	dossier 180/7
Boîte 194,	dossier 194/3
Boîte 194,	dossier 194/4
Boîte 256,	dossier 256/1
Boîte 267,	dossier 267/1
RG2-43,	1913, 0-417
RG2-43	1914, 0-831

Note : Aux archives publiques de l'Ontario, on procède actuellement à une reclassification du Fonds RG2P3. Il sera graduellement identifié RG2-43. Quelques-uns des documents consultés portaient déjà la nouvelle cote.

RG2 F3F

Boîte 70, dossier *Hearst urban*.

RG 29-32 Records of the Ministry of Community and Social Services

Department of Public Welfare, Child Welfare Branch.
Accession 14179/2B, *Hearst - St. Joseph's Orphanage*.

MS 597 Records of the Ministry of Agriculture and Food.

MS 597 16-66 Bobines 7 et 8 (microfilms)

*Agricultural Representatives' Annual Reports:
Cochrane North 1927 to Cochrane South 1948-1949,
Cochrane South 1949-1950 to Hearst Demonstration Farm.*

1.7 Archives des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours (ASNDPS)

Hearst : boîte d'archives no 24.

Journal de Hearst

Cahier I	1920-1921
Cahier II	1921-1925
Cahier III	1925-1931
Cahier IV	1931-1941

Congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours. *Constitutions des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours de Saint-Damien, Québec*. 1925 (accès à certaines sections du document).

Congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours. *Coutumier des Enfants de l'Orphelinat St-Joseph*. Septembre 1931 (accès à certaines sections du document).

Soeur Saint-Louis-de-Gonzague, *À la Mémoire Bénie de Notre Très Chère Soeur Sainte-Colombe, Religieuse de la communauté des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours*. Saint-Damien, [s. d.], 6 p.

1.8 Archives familiales de M. Jacques Séguin

Lambert, Eustache, Histoire et généalogie. Document préparé par Mgr Zoël Lambert et complété par M. Jacques Séguin, [s. d.], 40 p.

2. Sources imprimées

Note : Les ouvrages cités dans la thèse sont identifiés par un astérisque.

2.1 Sources publiques

* *Annuaire franco-ontarien, 1994*, Toronto, Gouvernement de l'Ontario, 1994, 143 p.

Desrosiers, Denise, Joel Gregory et Victor Piché. *La migration au Québec: synthèse et bilan bibliographique*. Études et documents, no 2, Québec, Ministère de l'Immigration. 1978. 106 p.

- Garon, J.-E. *Historique de la colonisation dans la province de Québec de 1825-1940*. Québec, Ministère de la Colonisation, 1940. 137 p.
- * Gosselin, A. et G.P. Boucher. *Settlement Problems in Northwestern Quebec and Northeastern Ontario*. Ottawa, Dept. of Agriculture, 1944. 54 p.
 - * Lavoie, Yolande. *L'émigration des Québécois aux États-Unis de 1840 à 1930*. Québec, Éditeur officiel, 1979. 53 p.
 - * Merchant, F.W., Louis Côté et J.H. Scott. *Report of the Committee appointed to Enquire into the Condition of the Schools attended by French-speaking Pupils*. Toronto, King's Printer, 1927, 149 p.
 - * *Report of the Minister of Education, Province of Ontario*. Toronto, King's Printer. Rapport annuel publié par le département de l'Éducation. Certaines sections des rapports publiés entre 1913 et 1942 ont été consultées.
 - * *Public and Separate Schools and Teachers in the Province of Ontario*. Toronto, King's Printer. Rapport annuel publié par le département de l'Éducation. Nous avons consulté les sections des rapports qui contiennent des renseignements au sujet des écoles de la région de Hearst entre 1920 et 1942.

2.2 Études et thèses

- * Abbott, John Roblin. *Education Policy Formation and the Implementation on the Ontario Primary Resource Frontier: The Case of the District of Algoma 1903-1922*. Thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, 1983. 309 p.
- * Arkinstall, Margaret et Elizabeth Pearce. *Pioneer Partners at St Paul's, Hearst, Ontario*, [s.é.] Imprimé par Impression St. Thomas, 1983. 187 p.
- * Asselin, Maurice. *La colonisation de l'Abitibi, un projet géopolitique*. Cahiers du Département d'Histoire et de Géographie. Rouyn, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, 1982. 171 p.
- * Begley, Michael. *Le Règlement XVII, Étude d'une crise*. [s.l.] Association des Enseignants Franco-Ontariens, 1979. 41 p.
- * Bernard, Roger. *De Québécois à Ontariens. La communauté franco-ontarienne*. Hearst, Les Éditions Le Nordir, 1988. 185 p.

- * Bernard, Roger. *Le travail et l'espoir. Migrations, développement économique et mobilité Québec/Ontario 1900-1985*. Hearst, Les Éditions Le Nordir, 1991. 396 p.

- Brault, Lucien. *Bref exposé de l'enseignement bilingue au XXe siècle dans l'Ontario et les autres provinces*. Ottawa, Le Droit, 1966. 36 p.

- * Bray, Matt, Ernie Epp et Gaétan Gervais (dir.). *Un vaste et merveilleux pays, Histoire illustrée du nord de l'Ontario*. Sudbury et Thunder Bay, Universités Laurentienne et Lakehead, 1984. 204 p.

- * Breton, Raymond et Pierre Savard (dir.). *The Quebec and Acadian Diaspora in North America*. Toronto, The Multicultural History Society of Ontario, 1982. 199 p.

- Chaiton, Alf et Neil McDonald (dir.). *Egerton Ryerson and His Times, Essays on the History of Education*. Toronto, Macmillan of Canada, 1978. 319 p.

- * Choquette, Robert. *Langue et Religion. Histoire des conflits anglo-français en Ontario*. 2e éd. Ottawa, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980. 268 p.

- * Choquette, Robert. *L'Ontario français, historique*. Collection «L'Ontario français». St-Laurent, Éditions Études Vivantes, 1980. 272 p.

- Choquette, Robert. *L'Église catholique dans l'Ontario français du dix-neuvième siècle*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1984. 365 p.

- * Choquette, Robert. *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*. Montréal, Bellarmin, 1987. 282 p.

- Cotnam, Jacques, Yves Frenette et Agnès Whitfield (dir.). *La francophonie ontarienne: bilan et perspectives de recherche*. Ottawa, Les Éditions Le Nordir, 1995. 361 p.

- Curtis, Bruce. *Building the Educational State: Canada West, 1836-1871*. London, The Althouse Press, 1988. 450 p.

- * D'Amour, Michel. *Étude socio-économique d'une communauté francophone du Nord-Est ontarien: Moonbeam, 1912-1950*. Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1985. 140 p.

- * Domingue, Marielle. *Mère Saint-Bernard Fondatrice des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours*. Turin Italie, Éditions Sadifa Média, 1987. 32 p.

- Dumont, Micheline. *Les religieuses sont-elles féministes?* Montréal, Bellarmin, 1995. 204 p.

- French, Doris. *High Button Bootstraps: Federation of Women Teachers' Association of Ontario, 1918-1968.* Toronto, Ryerson Press, 1968. 205 p.

- * Gaffield, Chad. *Aux Origines de l'identité franco-ontarienne, éducation, culture et économie.* Trad. de l'anglais par Gilles Hénault avec la collaboration de Lise Demers. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993. 284 p.

- Gaskell, Jane et Arlene McLaren (dir.). *Women and Education, A Canadian Perspective.* Calgary, Detselig Enterprises, 1987. (chapitres choisis).

- * Gervais, Gaétan. *La colonisation française et canadienne du Nipissingue, (1610-1920).* North Bay, La Société historique du Nipissingue, Études historiques no 2, 1980. 99 p.

- * Gidney, Robert Douglas et Winnifred Pheobe Joyce Millar. *Inventing Secondary Education: The Rise of the High School in Nineteenth-Century Ontario.* Montreal, McGill-Queen's University Press, 1990. 411 p.

- Godbout, Arthur. *L'origine des écoles françaises dans l'Ontario.* Ottawa, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, 1972. 183 p.

- Godbout, Arthur. *Nos écoles franco-ontariennes, Histoire des écoles de langue française dans l'Ontario - des origines du système scolaire (1841) jusqu'à nos jours.* Ottawa, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980. 144 p.

- * Gosselin, Julienne. *Une maison bâtie sur le roc, La Congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours.* Ste-Foy, Éditions Anne Sigier, 1992. 170 p.

- * Grimard, Jacques et Gaétan Vallières. *Travailleurs et gens d'affaires canadiens-français en Ontario.* Collection «L'Ontario français». St-Laurent, Éditions Études Vivantes, 1986. 231 p.

- Heap, Ruby et Alison Prentice (dir.). *Gender and Education in Ontario: An Historical Reader.* Toronto, Canadian Scholar Press, 1991. 351 p.

- * Houston, Susan E. et Alison Prentice. *Schooling and Scholars in Nineteenth-Century Ontario.* Toronto, University of Toronto Press, 1988. 418 p.

- * Jaenen, Cornelius (dir.). *Les Franco-Ontariens*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993. 441 p.

Jones, David, Neil McDonald, Nancy Sheenan et Robert Stamp (dir.). *Monographs in Education, Approaches to Educational History*. Winnipeg, University of Manitoba Press, 1981. 168 p.

- * Lafleur, Normand. *La vie quotidienne des premiers colons en Abitibi-Témiscamingue*. Leméac, 1976. 197 p.
- * Lalonde, André. *Le Règlement XVII et ses répercussions sur le Nouvel-Ontario*. Sudbury, La Société Historique du Nouvel-Ontario, Documents historiques, nos 46-47, 1965. 71 p.
- * Lavoie, Yolande. *L'émigration des Canadiens aux États-Unis avant 1930*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1972. 87 p.
- * *Le problème de la colonisation au Canada français. Rapport officiel du Congrès de colonisation à Chicoutimi, 1919*. Montréal, Bureaux de l'A.C.J.C., 1920. 300 p.
- * Morisset, Michel. *L'agriculture familiale au Québec*. Paris, Éditions L'Harmattan, 1978. 206 p.
- Morissonneau, Christian. *La terre promise: le mythe du Nord québécois*. Montréal, Hurtubise HMH, 1978. 212 p.
- Nelles, H.V. *The Politics of Development, Forests, Mines & Hydro-electric Power in Ontario, 1849-1941*. Toronto, Macmillan of Canada, 1975. 514 p.

Oliver, P. "Cultural Strife and Ethnic Survival: The Franco-Ontarian Experience". *Keeping Canada Together - Means of Changing our Thinking*, Penner, N. et al. Toronto, Amethyst Publications, 1978. p. 37-49.

Philips, Charles E. *The Development of Education in Canada*. Toronto, W.J. Gage, 1957. 626 p. (chapitres choisis).

- * Prentice, Alison. *The School Promoters Education and Social Class in Mid-Nineteenth-Century Upper Canada*. Toronto, McClelland & Stewart, 1977. 192 p.

- Prentice, Alison. "Themes in the Early History of the Women Teachers Association of Toronto". *Women's Paid and Unpaid Work: Historical and Contemporary Perspectives*, Paula Bourne (dir.). Toronto, New Hogtown Press, 1985. p. 97-117.
- Prentice, Alison. "'Like Friendly Atoms in Chemistry?': Women and Men at Normal School in Mid-Nineteenth-Century Toronto". In *Old Ontario: Essays in Honour of J.M.S. Careless*, David Keane et Colin Read (dir.). Toronto, Dundurn Press, 1990. p. 285-317.
- Prentice, Alison. "Multiple Realities: The History of Women Teachers in Canada". *Feminism and Education: A Canadian Perspective*, Forman, Frieda et al. (dir.). Toronto, Ontario Institute for Studies in Education, 1990. p. 125-144.
- Prentice, Alison et Marjorie Theobald (dir.). *Women Who Taught: Perspectives on the History of Women and Teaching*. Toronto, University of Toronto Press, 1991. 301 p. (chapitres choisis).
- * Rayburn, Alan. *Place Names of Ontario*. Toronto, University of Toronto Press, 1997. 404 p.
- * Schull, Joseph. *Ontario Since 1867*. Toronto, McClelland and Stewart Ltd., 1978. 400 p.
- Séguin-Kimpton, Lise. *La langue gardienne de la foi. Enjeux et stratégies derrière le souci de préserver la langue française minoritaire en Ontario: 1900-1930*. Thèse de doctorat, Ottawa, Université Carleton, 1990. p.
- * Séguin, Normand. *La conquête du sol au 19e siècle*. Montréal, Boréal Express, 1977. 295 p.
- * Séguin, Normand (dir.). *Agriculture et colonisation au Québec*. Montréal, Boréal Express, 1980. 222 p.
- Simon, Victor. *Le Règlement XVII: Sa mise en vigueur à travers l'Ontario 1912-1927*. Sudbury, Société Historique du Nouvel-Ontario, Documents historiques, no 78, 1983. 58 p.
- * Smyth, Elizabeth. *The Lessons of Religion and Science: The Congregation of the Sisters of St. Joseph and St. Joseph's Academy, Toronto: 1854-1911*. Thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, 1989. 273 p.
- * Stamp, Robert M. *The Schools of Ontario 1876-1976*. Toronto, University of Toronto Press, 1982. 293 p.

- Staton, Pat et Beth Light. *Speak With Their Own Voices: A Documentary History of the Federation of Women Teachers' Associations of Ontario and the Women Elementary Public School Teachers of Ontario*. Toronto: Federation of Women Teachers' Association of Ontario, 1987. 185 p.
- * Sylvestre, Paul-François. *Les communautés religieuses en Ontario français Sur les traces de Joseph Le Caron*. Montréal, Bellarmin, 1984. 141 p.
- * Tucker, Albert. *Steam Into Wilderness, Ontario Northland Railway 1902-1962*. Toronto, Fitzhenry & Whiteside, 1978. 214 p.
- * Walker, Franklin A. *Catholic Education and Politics in Ontario, A Documentary Study*. Toronto, Thomas Nelson and Sons, 1964. 507 p.
- * Welch, David. *The Social Construction of Franco-Ontarian Interests Towards French Language Schooling, 19th Century to 1980's*. Thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto, 1988. 400 p.
- * White, Randall. *Ontario 1610-1985, A Political and Economic History*. Toronto, Dundrun Press, 1985. 352 p.
- * Wilson, Donald (dir.). *An Imperfect Past: Education and Society in Canadian History*. Vancouver, Centre for the Study of Curriculum and Instruction, Faculty of Education, University of British Columbia and the Canadian History of Education Association, 1984. 218 p.
- Wilson, Donald, Robert Stamp et Louis-Philippe Audet (dir.). *Canadian Education: A History*. Scarborough, Prentice-Hall of Canada, 1970. 528 p. (chapitres choisis).

2.3 Articles

- Abbott, John. "Accomplishing 'a Man's Task': Rural Women Teachers, Male Culture, and the School Inspectorate in Turn-of-the-Century Ontario". *Ontario History*, vol. 78, no 4, December 1986. p. 313-330.
- * Abbott, John et Alison Prentice. "French-Canadian Women and the New Social History: Some Suggestions for Archival Research". *Canadian Woman Studies/Les cahiers de la femme*, vol. 7, no 3, automne 1986. p. 9-13.
- Barber, Marilyn. "The Ontario Bilingual Schools Issue: Source of Conflict". *Canadian Historical Review*, vol. XLVIII, no 3, septembre 1966. p. 227-248.

- * Beaudry-Gourde, Benoît. «La colonisation des Clay Belts du Nord-Ouest québécois et du Nord-Est ontarien.» *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, no 2, 1973. p. 235-256.
- * Bernard, Roger. «Hearst: migrations et développement». *Atmosphères*, no 1, 1988. p. 7-17.
- Boucher, Paul et Vincent F. Chagnon. «Historique de l'agriculture et de la colonisation». *Annuaire du Québec*, 48e édition, 1966-1967, p. 524-537.
- Choquette, Robert. «Qu'est-ce que l'Ontario a reçu du Québec français?». *Mémoires de la Société Généalogique canadienne-française*, vol. XXXV, no 1, 1984, p. 36-46.
- Dagenais, Pierre. «Le mythe de la vocation agricole du Québec». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 3, no 6, avril 1959, p. 193-201.
- * Danylewycz, Marta et Alison Prentice. "Teachers, Gender and Bureaucratizing School Systems in Nineteenth-Century Montreal and Toronto". *History of Education Quarterly*, vol. 24, no 1, Spring 1984, p. 75-100.
- Danylewycz, Marta et Alison Prentice. "Teachers' Work: Changing Patterns and Perceptions in the Emerging School Systems of Nineteenth- and Early Twentieth-Century Central Canada". *Labour/Le Travail*, no 17, printemps 1986, p. 59-80.
- De la Cour, Likke, Cecilia Morgan et Marianna Valveade. "Gender Regulation and State Formation in Nineteenth-Century Canada". *Colonial Leviathan: State-Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada*, Greer, Alan et Ian Radforth (dir.). Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 163-191.
- Faucher, Albert. «L'émigration des Canadiens-français au XIXe siècle: position du problème et perspectives». *Recherches sociographiques*, vol. 5, no 3, 1964, p. 277-319.
- Gaffield, Chad. "Children, Schooling and Family Reproduction in Nineteenth-Century Ontario". *Canadian Historical Review*, vol. LXXII, no 2, June 1991, p. 157-191.
- Gagné, Eugène. «La forêt et la colonisation». *Revue de l'Université Laval*, vol. 2, no 9, 1948, p. 812-815.

- Gelman, Susan. "The 'Feminization' of the High Schools'?: Women Secondary School Teachers in Toronto, 1871-1930." *Historical Studies in Education/Revue d'histoire de l'éducation*, vol. 2, no 1, printemps 1990, p. 119-148.
- * Germain, Doric. «Le vocabulaire français des travailleurs en forêt du Nord-Est ontarien». *Boréal, Revue du Nord de l'Ontario*, no 6, 1976, p. 13-49.
- * Gervais, Gaétan. «Le réseau ferroviaire du nord-est de l'Ontario, 1881-1931.» *Revue de l'Université Laurentienne*, vol. XIII, no 2, février 1981, p. 35-63.
- * Heap, Ruby et Nadia Fahmy-Eid. «Le Couvent Rideau et les couvents du Canada français face au défi de la modernité». *Cultures du Canada français*, no 6, 1989, p. 98-118.
- * Heap, Ruby et Gabriella Logan. «Contribuer à la gloire de Dieu et au bonheur de la patrie: les filles à l'École normale de l'Université d'Ottawa, 1923-1940». *Éducation et Francophonie*, vol. XIX, no 3, décembre 1991, p. 14-22.
- Joubert, Léonidas. «Des groupements canadiens-français au Canada». *Études économiques*, no 5, 1935, p. 75-118.
- * Kent, Jon. "Agriculture in the Clay Belt of Northern Ontario". *Canadian Geographer*, Vol. X, no 2, 1966, p. 117-126.
- * Lalonde, A.N. «L'intelligentsia du Québec et la migration des Canadiens-français vers l'Ouest canadien, 1870-1930». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, no 2, sept. 1979, p. 163-185.
- Lapointe, Jean. L'historiographie et la construction de l'identité ontarioise.» *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Simon Langlois (dir.). Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995, p. 153-166.
- * Laskin, Susan, Beth Light et Alison Prentice. "Studying the History of Occupation: Quantitative Sources on Canadian Teachers in the Nineteenth-Century". *Archivaria*, no 14, Summer 1982, p. 75-92.
- Lenskyj, Helen. "Training for 'True Womanhood': Physical Education for Girls in Ontario Schools, 1890-1920". *Historical Studies in Education/Revue d'histoire de l'éducation*, vol. 2, no 2, automne 1990, p. 205-223.

- * McDermott, George L. "Advancing and Retracting Frontiers of Agricultural Settlement in the Great Clay Belt of Ontario and Quebec". *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 51, no 3, 1961, p. 261-273.
- Miller, Pavla "Education and the State: The Uses of Marxist and Feminist Approaches in the Writing of Histories of Education". *Historical Studies in Education/Revue d'histoire de l'éducation*, vol. 1, no 2, automne 1989, p. 283-306.
- Minville, Esdras. «L'oeuvre de la colonisation». *Actualité économique*, vol. 9, no 8, nov. 1933, p. 333-349.
- * Minville, Esdras. «La colonisation». *Actualité économique*, vol. 18, no 1, 1942, p. 123-195.
- Oliver, Peter. "The Resolution of the Ontario Bilingual Schools Crisis, 1919-1929". *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, vol. 7, no 1, février 1972, p. 24-45.
- * Prang, Margaret. "Clerics, Politicians and the Bilingual Schools Issue in Ontario 1910-1917". *Canadian Historical Review*, vol. XLI, no 4, décembre 1960, p. 281-307.
- Prentice, Alison. "The Feminization of Teaching". *The Neglected Majority*. Alison Prentice et Susan Mann Trofimenkoff (dir.). Toronto, McClelland and Stewart, 1977, p. 49-65.
- * Randall, John R. "Settlement of the Great Clay Belt of Northern Ontario and Quebec". *Geographical Society of Philadelphia Bulletin*, vol. XXXV, nos 3-4, July-October 1937, p. 53-66.
- Reynolds, Cecilia. "Hegemony and Hierarchy: Becoming a Teacher in Toronto, 1930-1980". *Historical Studies in Education/Revue d'histoire de l'éducation*, vol. 2, no 1, printemps 1990, p. 95-118.
- Royce, Marion. "Methodism and the Education of Women in Nineteenth-Century Ontario". *Atlantis*, vol. 3, no 2, printemps 1978, p. 131-143.
- * Vallières, Gaétan. «L'Ontario, terre privilégiée de colonisation hors-Québec: une perspective québécoise, 1850-1930». *Revue du Nouvel-Ontario*, no 6, 1984, p. 25-36.
- Welch, David. "Early Franco-Ontarian Schooling as a Reflection and Creator of Community Identity". *Ontario History*, vol LXXXV, no 4, décembre 1993, p. 321-347.

3. Entrevues

Gagnon, Benoît. Entrevue accordée à l'auteure. Hearst, le 2 février 1995.

Girard, Colombe. Entrevue accordée à l'auteure. Hearst, le 7 décembre 1995.

Grandmont, René. Entrevue accordée à l'auteure. Hearst, le 8 mars 1995.

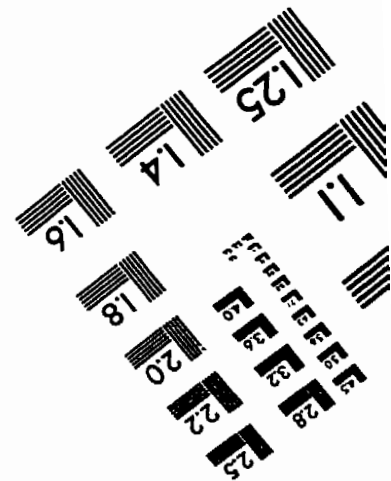
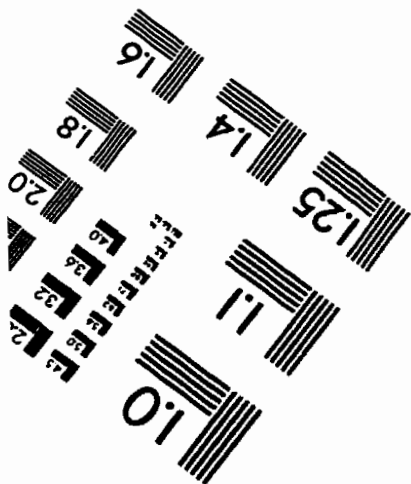
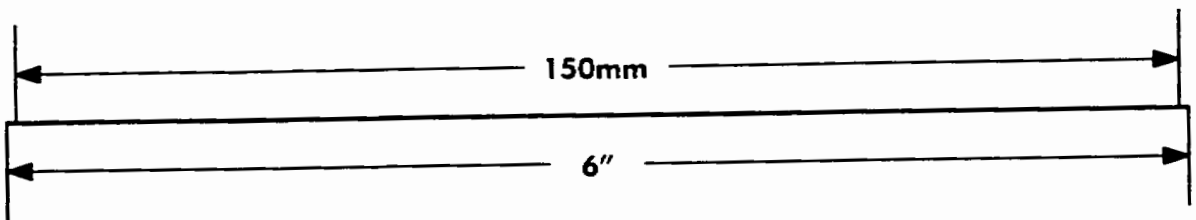
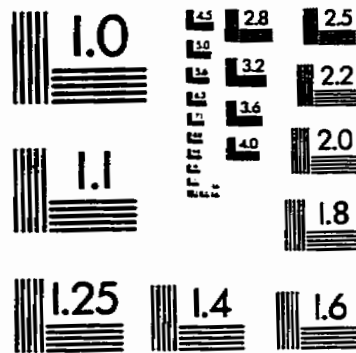
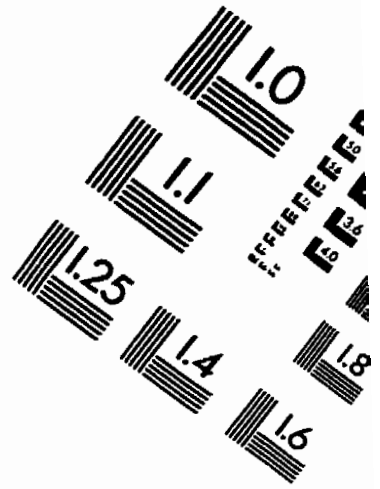
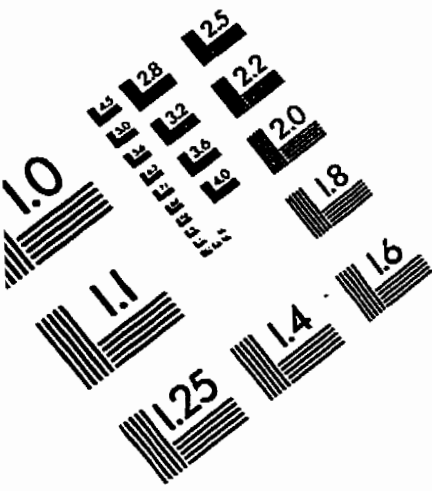
Soeur Sainte-Anne. Entrevue accordée à l'auteure. Saint-Damien, le 10 décembre 1992.

Soeur Saint-Émilien. Entrevue accordée à l'auteure. Saint-Damien, le 9 décembre 1992.

Soeur Marie des Cinq Plaies. Entrevue accordée à l'auteure. Saint-Damien, le 10 décembre 1992.

Thériault, Jeannette. Entrevue accordée à l'auteure. Hearst, le 21 juin 1995.

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (QA-3)



APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved